



Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13640 - 6 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Fontaine

- DIMANCHE 4 - LUNDI 5 DÉCEMBRE 1988

Les Douze et l'audiovisuel

A une Europe quelque peu lassée, déabusée, M. François Mitterrand vient officiellement de proposer un « grand dessein » : reconquérir la place qui fut la sienne sur le marché des images. Une place que l'histoire, la technique japonaise et Hollywood lui ont arrachée. Au point de faire d'elle une terre d'élection pour les téléseigneurs nippons et les longs métrages américains.

Dans cette 12e de Rhodos où étaient réunis, vendredi 2 et samedi 3 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, le président de la République a présenté un plan en huit points. Évoquant les premiers succès remportés par les industriels européens réunis dans le projet Euréka pour la réalisation d'une norme européenne de télévision haute définition, M. Mitterrand s'est d'abord montré soucieux de donner à cette réussite la résonance politique qu'elle mérite. Le chef de l'Etat s'est prononcé pour la création rapide d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE), dont la tâche serait d'en favoriser la promotion, notamment en finançant des équipements et studios mis à la disposition des professionnels.

Maîtriser la technique ne suffit pourtant pas : pour l'imposer, il faudra aussi produire des films et des programmes audiovisuels pour la télévision. Telle devrait être l'ambition de cet « Euréka de l'audiovisuel » que M. Mitterrand voudrait voir lancer à l'occasion d'assises qui pourraient réunir à Paris, au printemps, les représentants des Etats intéressés et des professionnels.

Cet « Euréka de l'audiovisuel » dont le président de la République avait évoqué pour la première fois la création, à Toulouse, il y a un an, s'adresserait comme son aîné - l'« Euréka de la technologie » - en priorité aux douze pays de la Communauté, qui se montreraient intéressés, mais aussi aux membres de l'Association européenne de libre échange, tels l'Autriche, la Suisse, la Suède... Il pourrait être ouvert aux pays de l'Est. Lors de son récent voyage à Moscou, M. Mitterrand a trouvé en M. Mikhaïl Gorbatchev un interlocuteur intéressant.

Bien accueillie, la démarche du président de la République devait être reprise dans la déclaration publiée à l'issue du conseil européen. Malgré la SEPT, la chaîne culturelle franco-allemande qui doit devenir européenne ; malgré la mise en place du fonds de soutien Eurimage aux industries de programmes ; malgré le programme MEDIA mis en place par la Commission de Bruxelles, l'« Euréka de l'audiovisuel » est la première initiative à se situer au niveau industriel. La consommation de programmes de télévision atteindra bientôt en Europe les 125 000 heures annuelles. La France, à titre de comparaison, n'en produit guère plus de 5 000 heures par an. L'urgence est là.

(Lire nos informations sur le Conseil européen de Rhodos page 3.)

M 0146 - 1205 0 - 6 00 F



Rébellion militaire près de Buenos-Aires

Les autorités argentines nient avoir négocié avec les mutins

Des doutes subsistent sur le règlement de la crise politique provoquée par la nouvelle rébellion militaire qui a éclaté vendredi 2 décembre avec l'occupation de l'école d'infanterie dans le Campo de Mayo, la plus importante garnison d'Argentine, aux portes de Buenos-Aires. Le gouvernement a démenti les affirmations d'un porte-parole des mutins sur la négociation d'une trêve.

Environ trois cents militaires auraient participé à la mutinerie et aux combats qui ont fait un mort et deux blessés. Après celles d'avril 1987 et de janvier dernier, cette rébellion semble être la plus grave que le gouvernement de M. Raul Alfonsín ait eu à affronter depuis la restauration de la démocratie, il y a cinq ans.

Les premiers signes de la crise sont apparus jeudi lorsque cinquante-trois membres d'une unité spéciale de la marine ont quitté leur caserne pour une destination inconnue, à bord de trois camions militaires et munis de nombreuses armes. Le même jour, des tentatives de soulèvement

avaient été réprimées dans trois casernes proches de Buenos-Aires, avait annoncé le ministère de la Défense.

L'École d'infanterie, occupée depuis les premières heures du jour, vendredi, notamment par les membres des commandos disparus, a été encerclée par les troupes loyales. Un violent échange de tirs d'artillerie a eu lieu dans l'après-midi ; il a cessé au bout d'une heure, mais pas un seul des mutins n'a déposé les armes et aucun ne s'est rendu aux autorités.

(Lire la suite page 4.)

Deuxième semaine de grève dans les transports parisiens

Le gouvernement et les syndicats restent sur leurs positions

Les rencontres, vendredi 2 décembre, entre la direction et des syndicats de la RATP n'ont pas permis de rapprocher les points de vue sur les hausses de salaires pour 1989. Le gouvernement ne veut pas accorder plus que la hausse des prix attendue (2,2 %). Les grèves devraient donc entrer lundi dans leur deuxième semaine. Des mouvements se poursuivent également en province.

M. Rocard a fixé les bornes des négociations dans les conflits en cours du secteur public : il est impossible d'accorder une hausse des salaires en 1989 supérieure à l'inflation attendue (2,2 %), promotions, anciennetés et mesures individuelles mises à part. C'est ce qui vient d'être proposé à la SNCF et c'est ce qui a été accordé aux fonctionnaires et aux agents de l'EDF-GDF. Deux accords qui ont été signés le 17 novembre par presque toutes les organisations syndicales, CGT exclue, et qui seraient remis en cause par une concession supérieure à la Régie autonome des transports parisiens.

La direction de la RATP ne dispose donc d'une marge d'action

très limitée, portant sur des mesures « catégorielles » d'ampleur restreinte. C'est pourquoi les rencontres du vendredi 2 décembre n'ont pas abouti. Samedi matin, aucune rencontre n'était prévue avec les syndicats durant le week-end.

La poursuite des grèves dans les transports urbains à Paris et dans plusieurs villes de province, après celles des PTT, relance la discussion sur le « service minimum » dans les services publics. M. Delebarre, ministre des transports, a déclaré samedi, sur Canal +, « ne pas repousser le débat », mais il ne le juge pas « urgent ».

(Lire page 13. l'article d'ALAIN LEBEAUBE.)

Mesures sociales à l'Assemblée

Reconstitution du prélèvement de 0,4 % pour la Sécurité sociale. Le dispositif final du revenu minimum d'insertion.

PAGE 5

Les effets de la décentralisation

Un sondage auprès des décideurs locaux.

PAGE 12

« Hamlet » à Nanterre

Patrice Chéreau, d'Avignon aux Amandiers.

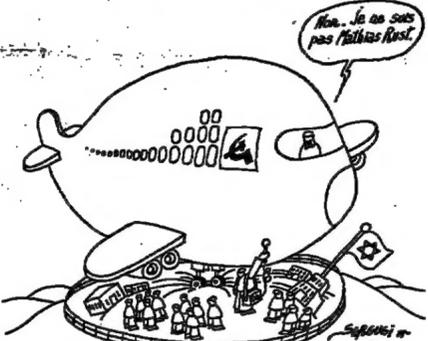
PAGE 9

« Grand Jury RTL - le Monde »

M. Jacques Delors, invité dimanche à 18 h 15.

Le sommaire complet se trouve en page 16.

Un avion soviétique en Israël



L'avion de transport soviétique détourné vendredi sur Tel-Aviv devait regagner, samedi 3 décembre, l'URSS avec l'équipage. D'autre part, Jérusalem s'apprête à extraire vers Moscou les cinq auteurs du détournement présentés comme des criminels de droit commun. L'URSS et Israël n'entretiennent pas de relations diplomatiques mais, depuis dix-huit mois, ils ont ouvert des missions consulaires.

(Lire l'article de notre correspondant en Israël ALAIN FRACHON, page 3.)

Marseille se lasse...

MARSEILLE de notre correspondant régional

Depuis plusieurs semaines, Marseille est malade des grèves. Si l'un des conflits en cours, celui de la Sécurité sociale, s'est terminé vendredi 2 décembre, deux autres continuent d'empoisonner la vie quotidienne des Marseillais. Le premier, concernant les transports publics de la ville, prive les usagers, depuis le 21 octobre, de bus, métro et tramway aux heures de pointe du matin ou du soir. Le second, affectant le tri postal, a fait décoller le 14 novembre et fait ressentir ses effets dans l'ensemble du département. Ces mouvements sont de plus en plus mal supportés par les usagers.

Dans la tourmente sociale marseillaise, une bonne nouvelle est enfin tombée vendredi avec l'annonce de la fin de la grève qui paralysait, depuis quarante-deux jours, la caisse primaire d'assurances-maladie des Bouches-du-Rhône. Le conflit, décidé par la CGT, FO et la

CFTC, portait sur des revendications nationales (salaires, classification) qui n'ont pas été résolues et locales (promotions et revalorisations individuelles), qui, elles, ont été pour une bonne part satisfaites.

Ses conséquences seront toutefois très longues à effacer puisque trois mois, au moins, seront nécessaires pour traiter les neuf cent mille dossiers en souffrance. Cette grève de la Sécu est sans doute celle qui a le plus traumatisé les usagers et particulièrement les personnes âgées, isolées, et les malades constituant le maillon le plus faible de la chaîne de solidarité sociale. Les grévistes (environ 50 % du personnel) ont, certes, pris soin de régler en temps utile les pensions d'invalidité et les rentes d'accidents. « Si les grèves continuent, je me tue », déclarait encore, au Soir, le vendredi 2 décembre, une vieille dame de quatre-vingt-neuf ans, « résistante et socialiste » qui avait « au moins 250 000 anciens francs bloqués à la Sécu ». Soit

par manque d'information, soit à la suite de difficultés administratives, un tiers, seulement, des bénéficiaires d'indemnités journalières ont pu, par ailleurs, être effectivement dépannés.

« Nous avons reçu un père de famille désespéré, raconte un agent, non gréviste, d'un centre de paiement du centre-ville, qui n'avait plus d'argent pour acheter du lait et des couches pour son enfant en bas âge. Il ne pouvait même plus attendre que sa banque lui débloque des fonds avec l'ordre de paiement que nous lui avons remis. Alors je lui ai donné 100 F de ma poche... » Un cas parmi d'autres d'assurés sociaux en proie au désarroi le plus total. « La pratique du tiers payant, généralisée dans le département, a heureusement atténué les effets de la grève, souligne M. Pierre Favreau, directeur de la CPAM. Sinon, il y aurait une véritable révolution. »

GUY PORTE.

(Lire la suite page 13.)

L'installation du président Carlos Salinas de Gortari

Un charmeur à la tête du Mexique

Au lendemain des cérémonies de son investiture, marquées par les manifestations d'une opposition qui conteste toujours les conditions de son élection, le nouveau président mexicain, M. Salinas de Gortari a confirmé, vendredi 2 décembre, en s'entretenant avec des journalistes, sa forte volonté de séduire.

MEXICO de notre envoyé spécial

S'il devait être qualifié d'un seul mot, ce serait charmeur. Cette rage de plaisir et de convaincre, le nouveau président mexicain, M. Carlos Salinas de Gortari, la possède avec intelligence. Au point de couvrir le mur de l'un de ses anciens bureaux des caricatures le représentant. Jusqu'à chercher, ou en tout cas ne jamais renoncer, à écouter ses contradic-

teurs. Lorsqu'il était ministre, il avait été l'un des rares hommes politiques à provoquer le débat avec l'opposition. Pour sa première journée de président - « le plus beau jour de ma vie, combinaison d'émotion et de tension », - il persévère.

Devant une quinzaine de journalistes réunis au palais national, il raconte comment, « dans la rue », des gens l'ont interpellé : « Nous avons besoin d'un travail, on ne peut pas attendre. » « Ils veulent des faits », dit-il, bien décidé à prouver que c'est sur ce point qu'il peut réussir. Sa pro-

Les élections au Venezuela

Une aspiration au changement PAGE 16

rité des priorités, « pas celle de demain, celle d'aujourd'hui : les problèmes sociaux ». Il en a pris pleinement conscience pendant la campagne. Il sait que le temps est compté. « La dette, dit-il, doit faire rapidement l'objet d'une négociation bilatérale. Il faudra faire aussi beaucoup d'efforts de productivité. » Sa perspective est celle du « deuxième semestre ». L'opposition ? « Dans vingt minutes, je reçois les dirigeants nationaux du Parti d'action nationale » (PAN, droite). Encore la rapidité.

Cette volonté de gagner est ancienne. Il l'a eue à l'université autonome de Mexico, lorsqu'il obtint sa licence en sciences économiques, à Harvard pour son doctorat, ou encore en équitation quand il repart, en 1971, aux Jeux panaméricains de Colombie, une médaille d'argent.

DENIS HAUTIN-GURAUAT.

(Lire la suite page 4.)

Le Monde DE L'EDUCATION 15 F

ENQUETE
LE DRAME DES ENFANTS FOUS
● La vie des familles ● Médecine ou psychanalyse : le débat sur les thérapies ● L'aide des organismes spécialisés ● Peut-on scolariser ces enfants ?

GRANDES ECOLES
LES REVERS DE LA MÉDAILLE
Formation : les failles du système. Grande coupe et sélection des élites. Les mérites d'anciens élèves.

EVALUATION
LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS
Agrégations, CAPES : le bilan et les préparations efficaces aux concours externes et internes.

PRATIQUE
Livres, disques, films et jeux : la sélection de Noël.

NUMÉRO DE DÉCEMBRE, 116 PAGES
En vente chez votre marchand de journaux

مكتبة من الأصل

هكذا من الأصل

Dates

Il y a dix ans

Le Printemps de Pékin

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Édité par la SARL Le Monde

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauret (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
- Les rédacteurs du Monde -
Société anonyme
des lecteurs du Monde,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, gérant,
et Hubert Beuve-Méry, fondateur.

Administrateur général :
Bernard Wouss.

Rédacteur en chef :
Daniel Vermet.

Correspondant en chef :
Claude Salas.

Le Monde

PUBLICITE

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimé
à Le Monde
7, rue des Italiens
PARIS-8^e
(1987)

Reproduction interdite de tous articles,
sauf accord avec l'Administration

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Microrfilm et vidéo du Monde
Renseignements au (1) 42-47-98-61.

Le Monde

TÉLÉMATIQUE

Composé 38-15 - Tapez LEMONDE

ABONNEMENTS

BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	MONDIAUX	SUISSE	AUTRES PAYS
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 069 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 300 F	1 600 F	2 330 F

ÉTRANGER :

Par voie aérienne
tarif sur demande.

Pour vous abonner
RENOYER CE BULLETIN

accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus

ou par MINITEL
3615 LEMONDE

codé d'accès ABO

Changements d'adresse détaillés en
particulier : nos abonnés sont invités à
formuler leur demande deux semaines
avant leur départ. Joindre la dernière
bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois 6 mois 9 mois 1 an

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire
tous les noms propres en capitales
d'imprimerie.

UN jour de décembre 1979, quel-ques journalistes étrangers venus, de bon matin, au carrefour de l'avenue de la Paix éternelle et de l'avenue Xidan, près du centre de Pékin, découvrirent une scène peu ordinaire. Des employés de la voirie municipale, armés de lances à incendie et de raclettes à peinture, s'affairaient, avec une énergie rare pour les membres d'un service public, à faire disparaître d'un long mur gris les traces encore visibles d'affiches collées à même la brique, sur lesquelles on distinguait encore des bribes de phrases, des parcelles de caractères chinois.

Un épisode majeur de l'histoire de la Chine populaire venait de prendre fin : la veille, tous les journaux avaient publié un avis de la police municipale de Pékin annonçant la « fermeture » du « mur de la démocratie ».

Depuis un peu plus d'un an, quiconque avait quelque chose à dire publiquement pouvait apporter ses affiches calligraphiques et son pot de colle et s'arroger un espace sur ce mur, long d'une bonne centaine de mètres, qui cachait le dépôt d'autobus du quartier. Le protestataire était certain de trouver là l'audience dont il rêvait.

Tout avait commencé il y a maintenant dix ans, à l'automne 1978. On sortait de l'ère Mao Zedong. Deng Xiaoping était revenu l'année précédente aux affaires. Des personnages compromis dans les derniers rebondissements de la période maoïste s'accrochaient encore au pouvoir, soucieux de freiner les ardeurs réformatrices qu'on voyait déjà poindre dans les intentions de M. Deng.

Depuis plusieurs mois, des passes d'armes se produisaient entre les deux principaux camps en présence à la tête de ce qui restait du pouvoir : d'un côté, ceux qui, comme Hua Guofeng, s'étaient in extremis retournés contre Jiang Qing, la veuve de Mao, et sa « bande des quatre » au lendemain du décès du Grand Timonier en septembre 1976. De l'autre, la génération historique des vétérans de la Longue Marche, respectés de la révolution culturelle, qui, pour l'essentiel, avaient choisi de se regrouper derrière M. Deng pour reconstruire un parti sur les ruines laissées par Mao.

Les campagnes d'affiches qu'on avait pu voir fleurir sporadiquement à Pékin se bornaient toutefois à réclamer du régime qu'il révise son jugement condamnant comme « contre-révolutionnaire » - l'anathème suprême - la tentative de soulèvement du 5 avril 1976 contre les « gauchistes » au pouvoir, déguisés en honnêtes à Zhou Enlai (et peut-être encouragés en sous-main par le futur camp réformiste). Tout au plus certains auteurs s'en prenaient-ils à tel ou tel dirigeant, coupable d'avoir mal négocié les récents virages en épingle à cheveux de la ligne du parti - comme le maire de Pékin, Wu De, dernier haut responsable à avoir exhorté la population à critiquer Deng Xiaoping...

Première attaque contre Mao

C'est lorsque le maire de Pékin fut finalement démis, en octobre 1978, que l'inhabituel se produisit : loin de cesser, la campagne s'intensifia. Le 15 novembre, la décision tomba qui annulait le verdict officiel initial condamnant les émeutes d'avril 1976. Mais, dans la rue, le débat commençait à s'élargir. Un thème d'affiche laissait soupçonner que l'agitation n'allait pas s'en tenir là : on y mettait notamment le nouveau « timonier » du parti, Hua Guofeng, chef de la police lors de la répression des émeutiers d'avril 1976.

La grande surprise vint le 19 novembre. Au beau milieu d'une enfilade de pages de cahier d'école signées d'un énigmatique

pseudonyme, « l'ouvrier détenteur de la carte de travail numéro 0538 », figurait la première attaque nominale contre Mao Zedong. On sortait là, brusquement, de la langue de bois de la propagande, pour entrer dans le réel.

Le simple fait que le texte ne soit pas immédiatement arraché par les policiers en civil eut l'effet d'un feu vert pour la suite. Aussitôt, des dizaines d'affiches apparurent pour critiquer le « despotisme » de l'ère Mao Zedong et dénoncer, non plus seulement les manifestations les plus aberrantes du Grand Bond en avant de 1958, de la révolution culturelle puis de la période trouble des révolutions de palais qui suivit, mais, surtout, les mécanismes du pouvoir socialiste qui avaient permis ces dérapages catastrophiques.

Derrière les noms de plume en forme d'allusions historiques, des groupes, organisés ou fluctuants, commencèrent à poindre. Très vite, de l'affichette manuscrite, on passa à la revue ronéotée, distribuée à

la sauvette, toujours devant « le mur ». La semaine qui suivit l'apparition de la première attaque contre Mao fut de ces moments qui marquent l'histoire d'un régime. Pour la première fois depuis 1949, des discussions publiques, des rassemblements autour d'un créateur, s'organisaient sur des thèmes qui n'avaient pas été préalablement mis au point au sein du sérail.

Un brassage d'idées comme la Chine populaire n'en avait jamais connu se fit jour. Les journalistes étrangers, toujours tenus à l'écart de mouvements politiques dans le passé, se trouvèrent au centre de l'attention générale. On les pria d'expliquer les règles de fonctionnement des démocraties occidentales, de porter un jugement sur le régime chinois...

Des références inattendues émergèrent. Ici, une affiche réclamant la libération sexuelle. Ailleurs, une traduction d'extraits de l'Esprit des lois - Montesquieu à la rescousse d'un peuple privé depuis plus d'un quart de siècle de toute forme de légalité. Un art non officiel fit aussi surface. Des peintres qui se passaient des estampilles du pouvoir.

On a pu mettre en doute la spontanéité du mouvement. De fait, l'innocence ne caractérisait pas ceux qui permirent cette bourrasque de liberté de parole. M. Deng, pendant que la contestation s'amplifiait, convoqua une réunion plénière du comité central du parti qui allait accoucher de la plus ambitieuse réforme entreprise jusqu'alors en régime socialiste. Cette - troisième session plénière -, qui se tint le 18 au 22 décembre 1978, scella le cercueil du maoïsme, entama l'incorruptible élimination de ses derniers représentants à la tête de la direction chinoise.

Un autre événement, aux conséquences colossales, venait de sonner le glas de l'ère

maoïste : la normalisation complète des relations diplomatiques sino-américaines, annoncée le 16 décembre. Après la signature, en août, du traité de paix mettant fin à l'état de guerre qui régnait encore techniquement avec le Japon, la grande ouverture de la Chine, son retour au sein de la communauté mondiale, s'inscrivait dans les nouveaux canons du régime.

Au ras des trotoirs, tous les espoirs furent, d'un seul coup, permis. Des têtes émergèrent de la foule des contestataires aux vocations de chefs de file. Dès le début décembre, un homme avait fait parler de lui : un certain Wei Jingsheng, auteur d'un pamphlet tout d'abord affiché, puis ronéoté, qui récusait le programme officiel des « quatre modernisations », purement économiques, proposé par le régime, pour revendiquer une « cinquième modernisation » : la démocratie multipartite. Par la suite, il allait élaborer sur ce thème en énumérant, dans divers articles, les tares du système com-

muniste et les plus sombres aspects du régime : les prisons politiques, la misère absolue qu'il avait vue lui-même, l'injustice sociale, le despotisme de « serviteurs du peuple » s'érigeant en satrapes locaux à la faveur de ce que l'idéologie présentait comme la « dictature du prolétariat ».

Un discours de plus en plus dur

L'apparition, en pleine capitale chinoise, de la misère la plus noire, engendrée par les retournements politiques des décennies précédentes, fut sans doute l'aspect le plus étonnant de cette période. Dans le froid glacial de l'hiver pékinois, semblant surgir du fond des âges, des centaines de milliers de pauvres hères, loqueteux, boiteux, handicapés, malades, ou tout simplement démunis de tout, convergèrent vers le centre de la ville, submergeant par la puissance du nombre les représentants de l'ordre censés leur en interdire l'accès, pour réclamer justice des torts que leur avait infligés l'histoire tortueuse du régime.

Des mois durant, passant les nuits à même le trottoir, sous la neige, ils allaient faire le siège des instances supérieures qui, espéraient-ils, seraient en mesure de redresser les jugements abusifs des petits cadres locaux qui les avaient privés de moyens d'existence décentes, voire fait subir des traitements inhumains.

Le mouvement dissident mit quelques semaines à comprendre que la présence de ces foules illustrait les thèses minoritaires des plus farouchement opposants au régime en son sein, comme Wei Jingsheng. Le pouvoir prit peur. Déjà, début janvier, M. Deng, qui s'était auparavant prononcé pour la liberté d'expression du

« mur de la démocratie », avait fermement refusé de débattre, avec des interlocuteurs étrangers, de la question des droits de l'homme en Chine. L'un des contestataires, qui en avait appelé à Jimmy Carter pour que Washington vienne en aide au « mouvement démocratique », en fut pour ses frais : l'exécutif américain ne fit jamais, par la suite, le moindre rapprochement entre les dissidents soviétiques et leurs jeunes homologues anonymes chinois.

Puis, du régime, vint un discours de plus en plus dur envers les contestataires. Ils seraient bientôt accusés de crimes variés, allant du trouble sur la voie publique à la subversion.

Le feu rouge s'alluma le 16 février 1979, lorsque M. Deng accepta d'endosser la responsabilité de l'agitation devant ses pairs affolés. La reprise en main s'amorça, d'autant plus nécessaire du point de vue du pouvoir que l'orage grondait sur le plan extérieur : le lendemain de ce dis-

course de M. Deng, l'armée chinoise attaqua le Vietnam, en représailles après la conquête de Phnom-Penh par les « Bodoi » de Hanoi.

Tout se passa alors très vite, peu de contestataires prirent le risque de s'élever contre la guerre. Mais lorsqu'un Wei Jingsheng accepta d'en discuter le déroulement - peu glorieux pour l'armée chinoise - avec des journalistes étrangers, il n'en fallut guère plus pour décider la police politique à agir. Wei fut arrêté le 29 mars, quelques jours après avoir apposé, sur le « mur de la démocratie », un ultime brûlot, signé de sa revue, *Explorations*, reprochant à M. Deng de se conduire de la même manière « despotique » qu'en son temps Mao Zedong. Plusieurs autres dissidents disparurent simultanément.

Il allait falloir encore un an à M. Deng pour mettre au pas cette agitation qui s'était étendue, au fil des semaines, à la plupart des grandes villes chinoises, puis pour annuler purement et simplement les libertés d'expression jadis intro-

duites par Mao dans la Constitution. Les contestataires plus modérés qui s'insurgèrent contre ces arrestations, même s'ils n'étaient pas en accord avec le radicalisme de Wei Jingsheng, prirent, un par un, le chemin des geôles de la sécurité publique. Beaucoup y sont encore. Wei Jingsheng, condamné à quinze ans de détention le 16 octobre 1979, Xu Wenli, à quinze ans de détention en 1981, Liu Qing, à dix ans de « rééducation par le travail » expirant l'an prochain, Huang Xizhe, quatorze ans de détention en 1981...

Leurs noms ne sont pas aussi célèbres que ceux des hommes qui, sans être trop sérieusement inquiétés, disent aujourd'hui à haute voix ce que ces jeunes gens griffonnaient alors sur leurs stencils : l'astrophysicien Fang Lizhi, l'écrivain Liu Binyan (deux parus du Parti communiste, exclus en 1987), entre autres.

Mais l'apologie du « capitalisme moderne », qu'on peut lire désormais sous la plume de hauts dignitaires chinois, fait parfois figure d'appel à la subversion en regard des textes de la plupart de ces contestataires. L'un de ceux-ci, Ren Wanding, libéré après quatre ans de prison sans jugement, assure aujourd'hui fièrement que cet épisode a été annonciateur de bien des retournements idéologiques intervenus depuis, y compris la spectaculaire reprise des relations avec Moscou.

Avec le recul du temps, la question que suscite le déroulement de ce « printemps éphémère » est de savoir si le régime communiste chinois peut progresser sans que, sur son passage, s'accroissent, à chaque étape, les pots cassés.

FRANCIS DERON.



“GRAND JURY” RTL - Le Monde

JACQUES DELORS dimanche 18 h 15

animé par **Olivier MAZEROLLE** en direct sur **RTL**

avec André PASSERON et Claire TREAN (Le Monde) Paul-Jacques TRUFFAUT et Jeanine PERRIMOND (RTL)

Le conseil européen de Rhodes
Le sommet de la sérénité

RHODES
de notre envoyée spéciale
Ce fut jusqu'à sa conclusion samedi - mais il était vendredi soir presque déjà fini - le sommet de la sérénité. Un peu comme si l'on s'était réuni chez un grand malade à qui il faut prêcher le calme par l'exemple. M. Papandréou, dont on redoutait quelques initiatives intempestives, se borna pour toute provocation à faire visiter le centre de presse à sa compagne, Dimitra Liani, présentant ainsi celle qui depuis un an défraie la chronique grecque, à toute la presse européenne. Pour le reste, un dîner avec M. Jacques Delors, jeudi soir, avait suffi à ramener le premier ministre grec à la docilité, à substituer à l'ordre du jour ambitieux qu'il entendait imposer aux discussions le menu très aseptique proposé par la Commission.

les files, dont on sait que la Grèce ne manque pas. « On a déjà donné », répondit en substance M. Thatcher qui, malgré les consignes de « décontraction » qu'elle s'était données à elle-même l'avant-veille, n'en restait pas moins vigilante. Elle fit valoir que les fonds communautaires affectés aux régions défavorisées, « c'est déjà plus que le plan Marshall », et M. Papandréou n'insista pas. M. Mitterrand eut la part plus belle avec son idée d'Eurêka audiovisuel, que tout le monde approuve. Le projet fut même gratifié d'une phrase aimable de M. Thatcher et arracha au chancelier Kohl une envolée sur la culture européenne. Avant que le président n'arrivât, le dernier, à l'heure du déjeuner, le chancelier ouest-allemand avait passé une partie de la matinée à se promener seul dans la vieille ville de Rhodes, puis cinquante minutes à petit-déjeuner avec M. Thatcher. Cette dernière lui soumit son idée de réunir au printemps un sommet des chefs de gouvernement de l'OTAN.

Il aurait, affirmer les Anglais, trouvé un tel sommet « souhaitable ». M. Thatcher, elle, ne se promena pas; elle avait d'autres chats à fouetter. Notamment avec M. Martens à propos du prétre soupçonné d'appartenir à l'IRA et dont les Belges ont refusé l'extradition (voir ci-contre). La « Dame de fer » fut ensuite tout miel au conseil. Certains crurent même déceler quelques accents conciliants dans sa façon d'évoquer la dimension sociale de la construction européenne, même si elle prit bien soin de mettre en garde ses partenaires contre la tentation de « vouloir tout harmoniser ». Bref, tout se passa pour le mieux et sans éclat. Il reste aux dirigeants européens à souhaiter beaucoup de courage aux Espagnols qui prendront, en janvier, le flambeau de la présidence de la CEE et, avec elle, bien des difficultés restées en suspens à Rhodes.

CLAIRE TRÉAN.

L'harmonisation des impôts sur l'épargne
premier dossier de la mise en place du Grand Marché

RHODES
de notre envoyé spécial
Respectant le scénario convenu, les Douze ont émis de monter en épingle leurs divergences sur la mise en œuvre du marché unique, mais le curieux exercice de dynamique de groupe auquel se sont livrés les chefs d'Etat et de gouvernement n'a guère rapproché les points de vue. « Nous devrions nous concentrer sur les domaines où les consensus ont déjà émergé », a suggéré M. Thatcher. « Il ne faut pas tarder sur les sujets les plus difficiles », lui a répondu M. Delors, suivi par la grande majorité des autres orateurs. Dans sa hiérarchisation de la difficulté, M. Delors place acruellement en tête les problèmes fiscaux et ceux intéressant l'Europe des citoyens, à savoir la circulation des personnes et le droit de séjour. La libération des capitaux, programmée pour 1990, exige un rapprochement des impôts frappant les revenus de l'épargne, le président de la Commission estime que c'est « un dossier encore plus difficile » que le rapprochement des impôts indirects et, en particulier, des taux de la TVA. La Commission qui devait soumettre des propositions avant la fin de l'année, ne le fera pas avant le début 1989. M. Delors reconnaît, en effet, qu'il n'a pas encore trouvé de compromis satisfaisant entre les préoccupations contraires des gouvernements. Certains craignent que les capitaux s'enfuient de la Com-

munités si on y impose une fiscalité de l'épargne trop lourde. D'autres, dont la France, soulignent qu'en l'absence d'harmonisation, la concurrence entre les places financières de la CEE serait faussée. La Commission redoute, à l'évidence, qu'un désaccord persistant mette en péril la décision déjà prise concernant la libération complète des mouvements de capitaux. L'Europe sociale, autrement dit les mesures à décider pour faire en sorte que les salariés ne fassent pas les frais de la libération des échanges de biens et de capitaux, ne paraît pas inquiéter outre mesure le président de la Commission. Pourtant, les propos tenus sur ce thème par M. Thatcher n'ont pas révélé le moindre inflexionnement. Le premier ministre britannique a fait valoir que le progrès social résultera d'abord des bonnes performances économiques. Elle a ajouté que la participation des salariés à la vie des entreprises consistait moins, dans son esprit, à les associer à la gestion qu'à les intéresser aux bénéfices et à leur distribuer des actions. Il est vrai qu'elle reste tout à fait isolée. Au cours de l'échange de vues sur la situation économique internationale, M. Delors a exprimé le vœu que le président Bush s'explique clairement sur la méthode qu'il compte mettre en œuvre pour réduire les déficits extérieurs et budgétaires des Etats-Unis. Le président de la Commission s'est dit convaincu qu'une nouvelle baisse du dollar ne servirait

à rien (les usines américaines tournent déjà à pleine capacité et ne peuvent donc exporter davantage) et que la seule voie possible est de restreindre la demande grâce à une politique budgétaire plus rigoureuse et à une limitation des crédits. « Les marchés attendent des décisions de la nouvelle administration américaine. Il faut se rappeler que lorsque les gouvernements ne font rien, les marchés prennent le pouvoir », a conclu M. Delors.

PHILIPPE LEMAITRE.

Après le refus de visa américain à M. Arafat
L'Assemblée générale de l'ONU
se réunira à Genève le 13 décembre

A problème exceptionnel, solution inédite : l'Assemblée générale de l'ONU se réunira au centre des Nations unies à Genève, du 13 au 15 décembre, afin d'y évoquer l'un des points inscrits à son ordre du jour normal, celui intitulé « Question de la Palestine ». Ainsi l'O.L.P. pourra désigner son chef, M. Yasser Arafat, pour l'y représenter lors du débat. C'est la réponse, rapporte notre correspondant à New-York, Charles Lescaut, donnée, le vendredi 2 décembre, par l'Assemblée à la décision prise par les Etats-Unis de ne pas délivrer de visa d'entrée à M. Arafat, accusé de « détenir le contrôle d'une organisation dont certains membres se livrent au terrorisme ».

Le vote de la résolution a été sans équivoque : 154 voix pour, 2 contre - celles des Etats-Unis et d'Israël - et une abstention, celle de la Grande-Bretagne. Le texte « déplore que le pays hôte (les Etats-Unis) n'ait pas répondu favorablement à la demande formulée par l'Assemblée générale ; décide, sous la contrainte, des circonstances présentes et sans préjudice de la pratique normale, d'examiner la question de la Palestine en séance plénière à l'Office des Nations unies à Genève ».

Tous les pays occidentaux ont voté en faveur du texte, bien que plusieurs orateurs aient exprimé quelques réserves quant au langage et souligné que cette décision ne constitue en rien un précédent. Le représentant américain a expliqué que son gouvernement considérait le refus de visa comme un droit absolu, tout à fait compatible avec le statut de l'ONU sur le territoire américain. Néanmoins, a-t-il précisé, Washington participera normalement à la session de Genève.

Peu avant le vote de la résolution, le comité budgétaire avait fourni les informations concernant les coûts de l'opération. L'ensemble des dépenses est estimé à 650 000 dollars, dont environ 190 000 seront pris en charge par le secrétariat général et imputés aux dépenses normales de fonctionnement. La majeure partie - 460 000 dollars - sera demandée aux Etats membres sous forme de contribution obligatoire. C'est la première fois que l'Assemblée générale se réunira hors du siège pour des raisons de conflit politique. Les précédentes réunions, à Londres et à Paris, avaient été motivées par des considérations purement matérielles. Le problème palestinien a également été évoqué au sommet euro-

péen de Rhodes, rapporte Claire Tréan. La Grèce avait proposé diverses initiatives, dont la mise en place par la Communauté d'une troika qui eût été chargée d'entendre les parties au conflit et de tenter de rapprocher leurs points de vue dans la perspective de la réunion d'une conférence internationale. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas, notamment, s'y sont opposés. Certains pays se sont aussi déclarés hostiles à l'idée que les Douze soient représentés à la session genevoise de l'ONU au niveau ministériel, comme le souhaitaient aussi la Grèce ainsi que la France, l'Italie et, avec quelques nuances l'Espagne. Les Douze ont finalement convenu qu'ils déplaceraient, à Genève, leurs représentants à New-York et que la Communauté sera représentée en tant que telle par le ministre des affaires étrangères du pays qui la préside, le chef de la diplomatie grecque.

L'OTAN adopte un nouveau programme d'infrastructures

Les pays de l'OTAN ont annoncé, vendredi 2 décembre, une série de mesures visant à apaiser le polémisme entre les Etats-Unis et leurs alliés sur « le partage du fardeau » de la défense. Réunis à Bruxelles dans le cadre du Comité des plans de défense, les ministres de la défense de quinze pays de l'alliance (la France n'y siège pas) ont approuvé un programme d'infrastructures (bâtiments, routes, aérodromes, etc.) de 4,3 milliards de dollars, pour les années 1991 et 1992, et la mise à l'étude d'un projet d'ordre de soldats norvégiens, canadiens, ouest-allemands et américains.

(RFA, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Belgique) déjà présents dans le nord de la RFA. Par ailleurs, la Grande-Bretagne a annoncé que trente-cinq mille soldats de ses réserves opérationnelles, basés dans le nord de l'Angleterre, seraient désormais affectés en permanence à l'OTAN et passeraient sous le commandement intégré de l'alliance. De son côté, la Belgique a fait savoir qu'elle envisageait d'assigner des troupes au renforcement de la défense du nord de la Norvège au sein d'une unité constituée également de soldats norvégiens, canadiens, ouest-allemands et américains.

Proche-Orient
Le détournement d'un Ilionchine

Jérusalem va extraditer les cinq pirates de l'air

Israël va extraditer les cinq Soviétiques arrivés vendredi 2 décembre à bord d'un avion de transport détourné sur Tel-Aviv, a annoncé, samedi, un porte-parole du ministère des affaires étrangères. L'aviation israélienne a déclaré que les cinq pirates de l'air ont été conduits vers la piste militaire de l'aéroport, à l'ouest, loin du trafic civil, sur la seule piste laissée illuminée. Les pourparlers sont engagés. Les pirates ont réclamé un interocuteur parlant russe. Mous d'une heure plus tard, un porte-parole militaire annonce que « l'incident est fini » et que le détournement est heureux. Au pied de l'appareil, le sourire réjouit et entouré d'une brochette d'officiels tout aussi exubérants, M. Rabin a fait un rapide récit des événements. « Les pirates se sont rendus aux autorités israéliennes sans offrir la moindre résistance, de leur plein gré. (...) Ils avaient un fusil de chasse, (... revolvers et une grosse somme d'argent. » « Aucun d'entre eux ne paraît être juif. »

A en croire certains témoignages d'officiels israéliens, ce ne fut, de part et d'autre, que courtoisie et délicatesse. Une fois l'interprète arrivé, « ils ont demandé s'ils étaient en Syrie ou en Israël ». « Nous leur avons fourni une carte d'identité israélienne puis d'autres assurances à ce sujet, et ils sont descendus de l'avion après avoir d'abord laissé partir les huit membres d'équipage. »

M. Rabin a expliqué que les Soviétiques avaient, dès la mi-journée, formulé deux requêtes : qu'Israël accorde la permission d'atterrir à l'avion, puis qu'il extradite les « bandits » vers l'URSS une fois ceux-ci appréhendés. Le gouvernement israélien, a-t-il indiqué, M. Rabin, attendra de recevoir une demande d'extradition formelle avant de se prononcer. En tout état de cause, il se conformera à ses engagements internationaux, a-t-il assuré.

Sur la piste, l'avion est « mitraillé » sous toutes ses coutures par des dizaines de photographes et de caméramen. En haut de l'échelle de coupés, sanglé dans un impeccable uniforme bleu roi, l'ingénieur mécanicien Iouri Nikolaïev posait volontiers pour la presse. « Est-ce que vous êtes contents de visiter Israël ? - Oui, bien sûr », et d'assurer que ce fut « un vol tranquille » et que les pirates avaient été « très calmes », ne menaçant jamais les membres de l'équipage. Ceux-ci, avant de regagner l'URSS à bord de leur avion, seront les invités d'honneur des forces armées israéliennes.

ALAIN FRACHON.

conduisent vers la piste militaire de l'aéroport, à l'ouest, loin du trafic civil, sur la seule piste laissée illuminée. Les pourparlers sont engagés. Les pirates ont réclamé un interocuteur parlant russe. Mous d'une heure plus tard, un porte-parole militaire annonce que « l'incident est fini » et que le détournement est heureux. Au pied de l'appareil, le sourire réjouit et entouré d'une brochette d'officiels tout aussi exubérants, M. Rabin a fait un rapide récit des événements. « Les pirates se sont rendus aux autorités israéliennes sans offrir la moindre résistance, de leur plein gré. (...) Ils avaient un fusil de chasse, (... revolvers et une grosse somme d'argent. » « Aucun d'entre eux ne paraît être juif. »

A en croire certains témoignages d'officiels israéliens, ce ne fut, de part et d'autre, que courtoisie et délicatesse. Une fois l'interprète arrivé, « ils ont demandé s'ils étaient en Syrie ou en Israël ». « Nous leur avons fourni une carte d'identité israélienne puis d'autres assurances à ce sujet, et ils sont descendus de l'avion après avoir d'abord laissé partir les huit membres d'équipage. »

M. Rabin a expliqué que les Soviétiques avaient, dès la mi-journée, formulé deux requêtes : qu'Israël accorde la permission d'atterrir à l'avion, puis qu'il extradite les « bandits » vers l'URSS une fois ceux-ci appréhendés. Le gouvernement israélien, a-t-il indiqué, M. Rabin, attendra de recevoir une demande d'extradition formelle avant de se prononcer. En tout état de cause, il se conformera à ses engagements internationaux, a-t-il assuré.

Sur la piste, l'avion est « mitraillé » sous toutes ses coutures par des dizaines de photographes et de caméramen. En haut de l'échelle de coupés, sanglé dans un impeccable uniforme bleu roi, l'ingénieur mécanicien Iouri Nikolaïev posait volontiers pour la presse. « Est-ce que vous êtes contents de visiter Israël ? - Oui, bien sûr », et d'assurer que ce fut « un vol tranquille » et que les pirates avaient été « très calmes », ne menaçant jamais les membres de l'équipage. Ceux-ci, avant de regagner l'URSS à bord de leur avion, seront les invités d'honneur des forces armées israéliennes.

ALAIN FRACHON.

Dans les territoires occupés par Israël
Deux sérieux incidents ont opposé l'armée à des religieuses

JÉRUSALEM
de notre correspondant
Entre l'administration israélienne et les communautés catholiques installées dans les territoires occupés, les relations n'ont jamais été chaleureuses. Mais si, pour des raisons diplomatiques, ces dernières ont souvent choisi de ne point ébruiter les conflits et de les étouffer, il n'en va pas de même aujourd'hui. Une source officielle et haut placée auprès de la délégation apostolique à Jérusalem nous confie, mercredi 30 novembre, sa colère, après deux récents incidents ayant opposé des religieuses à l'armée israélienne. Le dimanche 27, expulsié cette source, des soldats ont escaladé le mur du couvent des sœurs de Santa-Maria-Gianellina, situé à Oras, sur la route de Bethléem à Hébron, en Cisjordanie. Les soldats ont enfoncé une porte - « foulé les lieux sans la moindre autorisation, sans le moindre respect, et avec un comportement insultant ». Motif de cette intervention : des gamins avaient planté un drapeau palestinien sur un arbre du jardin des sœurs.

Au début d'octobre, un incident plus grave avait eu lieu, selon la même source, dans la bande de Gaza. Deux religieuses, une Italienne et une Espagnole, appartenant aux Petites Sœurs de Jésus, ont été brutalement frappées par des soldats israéliens - l'une à coups de pied, l'autre à coups de crosse de fusil. Selon le récit fait par les sœurs à un journaliste de l'AFP, l'incident a eu lieu alors qu'elles s'étaient interposées pour empêcher les soldats de tabasser un jeune Palestinien du camp de Shatti. L'armée aurait assuré à la délégation apostolique qu'elle ignorait tout de cet incident.

A. F.

L'affaire Ryan provoque de vifs échanges entre Britanniques Belges et Irlandais

La polémique déclenchée entre Londres, Bruxelles et Dublin après le refus des autorités belges d'extraditer vers la Grande-Bretagne le prétre irlandais Patrick Ryan - accusé de complicité dans des attentats de l'IRA - et son expulsion vers l'Irlande a spectaculairement rebondi, vendredi 2 décembre, à Rhodes. Visiblement en colère après une rencontre avec le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, M. Margaret Thatcher a réaffirmé publiquement que cette décision « entamait gravement sa confiance dans la lutte contre le terrorisme ».

« Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'expliquer que le gouvernement belge a pris sa décision en toute légalité », répliquait un peu plus tard M. Martens en qualifiant la rencontre d'« amiable ». Il ajoutait avoir fait observer à sa collègue britannique que si cette application d'une loi nationale ne la satisfaisait pas, il deviendrait nécessaire d'élaborer une loi européenne. M. Thatcher n'a pas été plus assurée du côté irlandais. Le premier ministre irlandais, M. Charles Haughey, a annulé la rencontre qu'il devait avoir avec elle, comme il est de tradition lors des conseils européens, en précisant que les critiques de Londres à son gouvernement avaient été très mal reçues.

Dans une lettre adressée jeudi par le procureur général irlandais à son homologue britannique, Dublin a officiellement réitéré des éclaircissements sur certains points de la demande d'extradition que lui a adressé Londres après l'expulsion

du Père Ryan en Irlande. Arrivé vendredi 25 novembre en Irlande où aucune charge ne pèse contre lui, le prétre avait disparu le lundi suivant de la clinique privée où il était soigné après une grève de la faim. Le gouvernement irlandais avait réagi avec colère à la déclaration faite mardi dernier par le premier ministre britannique aux Communes, dans laquelle elle accuse Dublin et Bruxelles de manquer de détermination pour mettre en vigueur leurs belles déclarations dans la guerre antiterroriste. Le leader du parti travailliste, M. Dick Spring, avait demandé au premier ministre M. Haughey de répondre à M. Thatcher pour lui exprimer le mécontentement du peuple irlandais, tandis que le leader de la formation Fine Gael, centriste, M. Alan Dukes, exigeait qu'elle retire ses « déclarations provocatrices ».

L'affaire Ryan, nous indique notre correspondant à Dublin, Joe Mullholland, souligne une nouvelle fois les difficiles relations entre les deux pays à propos de la lutte contre le terrorisme de l'IRA. Le gouvernement de M. Thatcher n'a jamais été convaincu de la bonne volonté de M. Haughey dans ce domaine. Les difficultés énoncées par le premier ministre irlandais pour faire voter l'an dernier, à une partie de ses propres députés de sa formation Fianna Fail (nationalistes), la loi sur l'extradition n'a pas rassuré Londres. Depuis, l'opposition à l'extradition vers le Royaume-Uni s'est intensifiée au sein de la formation gouvernementale.

Les autorités soviétiques ont voulu éviter un bain de sang

MOSCOU
de notre correspondant
C'est très largement à une famille de musiciens de jazz que les pirates de l'air d'Orionkidze doivent d'avoir pu s'envoler sans encombre vers l'étranger. Les autorités soviétiques semblent en effet avoir voulu éviter, vendredi, que ne se répète le bain de sang sur lequel avait débouché, le 8 mars dernier, la tentative de la famille Ovetchin de détourner sur Londres le vol Irkutsk-Leningrad. Abandonnant leurs trompettes et bourant leurs fûts d'armes, les onze Ovetchin (huit adultes et quatre enfants) n'avaient alors eu aucune difficulté à passer les contrées d'embarquement puis à s'emparer de l'appareil. Humiliés, les services de sécurité s'étaient rattrapé en profitant, pour lancer un assaut, de ce que l'avion rechar-

geait ses réservoirs sur l'aéroport de Viborg. Pas la moindre précaution n'avait été prise pour préserver la vie des passagers qui ne couraient pas d'autre danger que de se poser à Londres. Bilan : une hôtesse et trois passagers tués, de nombreux blessés et six survivants seulement. Un véritable carnage qu'il avait suscité un tollé dans la presse soviétique et de vigoureuses plaintes des passagers et de leur familles. Plusieurs indices laissent penser que l'amateurisme sanglant des forces de l'ordre n'avait pas été apprécié non plus au Kremlin et le très court communiqué diffusé dans la soirée par l'agence Tass indique que c'est « la direction du pays » qui a « décidé, afin de sauver la vie des enfants, de fournir aux criminels un avion de transport soviétique. »

B. G.



مكنا من الأصل

Europe

La visite en France du chef de la diplomatie polonaise

M. Lech Walesa devrait être autorisé à venir à Paris

Le ministre polonais des affaires étrangères, M. Tadeusz Olechowski, a exprimé, vendredi 2 décembre, au terme de sa visite officielle à Paris, sa conviction personnelle que M. Lech Walesa serait autorisé à venir à Paris le 10 décembre, à l'invitation du président Mitterrand (le Monde du 3 décembre). « Dans l'atmosphère telle qu'elle est, telle qu'elle était au moment de l'invitation, oui, M. Walesa aura son passeport », a déclaré le ministre au cours d'une conférence de presse.

Une manière de rappeler combien, en Pologne, la situation politique est volatile... M. Olechowski s'est d'ailleurs refusé à dire si la décision de laisser voyager le président de Solidarité était déjà prise ou si elle faisait toujours l'objet de discussions. A Gdansk, M. Walesa a

confirmé avoir déposé une demande de passeport depuis une semaine. Premier chef de la diplomatie polonaise reçu à Paris depuis huit ans, M. Olechowski s'est, d'autre part, félicité d'avoir obtenu l'assurance d'un voyage de M. Mitterrand en Pologne l'an prochain, ainsi qu'une rencontre annuelle des ministres des affaires étrangères. Voilà qui devrait permettre de rétablir le dialogue entre Paris et Varsovie, même si M. Olechowski s'est déclaré « un peu jaloux » que le président de la République ait donné la priorité de ses voyages à d'autres pays de l'Est. Le chef de la diplomatie polonaise a ainsi estimé que son pays devrait avoir droit à « quelques préférences » dans ses relations avec la CEE, à laquelle la Pologne doit 65 % de ses dettes. « Si l'on nous donne au moins un traitement pas pire que celui de la RDA, devenue quasiment le troisième membre de la CEE, et de la Hongrie, alors la Pologne est prête à signer un accord avec la CEE », a déclaré M. Olechowski, qui a, par ailleurs, regretté la grande « prudence » des investisseurs français, comparée à celle des Allemands de l'Ouest ou des Italiens.

● URSS : l'affaire de Katyn doit être encore étudiée. — La question du massacre des officiers polonais à Katyn (Biélorussie) pendant la deuxième guerre mondiale nécessite un examen ultérieur approfondi. C'est ce qu'on décide les membres de la commission d'historiens soviétiques et polonais réunie à Moscou, a annoncé, vendredi 2 décembre, l'agence Tass. — (AFP.)

RFA

La direction du parti des Verts contrainte à la démission

BONN de notre correspondant

Par 214 voix contre 186, le congrès du parti des Verts ouest-allemand, réuni depuis le vendredi 2 décembre à Karlsruhe, a refusé la confiance à la direction de onze membres dominée par la tendance « fondamentaliste » de cette formation écolo-pacifiste.

Depuis plusieurs mois, se multipliaient les critiques envers la direction du parti et sa figure de proue, Mme Julia Diefurth. Deux courants principaux s'opposent dans le Parti vert : d'un côté, les « fondamentalistes » ou « fundis », jusque-là majoritaires, partisans d'une défense des objectifs et des idéaux du parti sans compromission avec les autres formations politiques ; de l'autre, les « réalistes politiques » ou « réals », favorables à des alliances avec les sociaux-démocrates. Entre les deux, un marais contrasté avait tout soucieux d'éviter un éclatement du parti qui lui serait fatal pour les prochaines échéances électorales.

La découverte d'irrégularités dans la gestion des finances du parti a porté le coup de grâce à une direction contestée de plus en plus violemment. La réputation de la ville destinée à devenir le siège central du parti près de Bonn s'est révélée non seulement un gouffre financier, mais également le prétexte d'une inter-

vention de la justice dans les comptes. Le parti devra payer plusieurs centaines de milliers de deutschmarks d'amendes pour avoir employé des ouvriers au noir, pour la plupart des anciens drogués, sans payer de charges sociales. On reproche également à Mme Diefurth et à son compagnon, M. Manfred Zierau, d'avoir touché des avances considérables pour financer une campagne contre l'entreprise chimique Hoechst qui n'a jamais eu lieu.

Ces manipulations financières et le désordre dans les comptes d'une formation qui a grandi trop vite sont d'autant plus dérangeants à la réputation des Verts que ces derniers s'étaient toujours érigés en accusateurs des autres formations politiques, en particulier en 1984 lorsque la CDU, le FDP et le SPD avaient été convaincus d'avoir touché illégalement des pots de vin du groupe financier Flick.

Les querelles internes des Verts et la perte de leur virginité comme parti irréprochable sur le plan de la moralité financière ne semblent pas, pour l'instant, avoir porté un coup sensible à leur crédit dans l'opinion publique. Les derniers sondages d'opinion leur accordent autour de 10% des suffrages. En 1987, lors des élections au Bundestag, ils avaient obtenu 9,1 % des voix et 42 députés au parlement.

LUC ROSENZWEIG.

Asie

PAKISTAN : la prestation de serment de M^{me} Bhutto

Le nouveau premier ministre vent améliorer les relations avec l'Inde

NEW-DELHI de notre correspondant en Asie du Sud

M^{me} Benazir Bhutto, après avoir prêté serment au palais présidentiel, vendredi 2 décembre, s'est adressée à la nation au cours d'une allocution télévisée, avec une photo de son père, l'ancien premier ministre Ali Bhutto, placée derrière elle. Le premier ministre a souhaité rencontrer son collègue indien à l'occasion du prochain sommet du SAARC (1), qui doit se tenir à Islamabad du 29 au 31 décembre. M. Rajiv Gandhi, de son côté, a adressé un message de félicitation très chaleureux à M^{me} Bhutto.

Une femme à la tête de l'opposition ?

Cette dernière a d'autre part souhaité un renforcement des liens du Pakistan avec les Etats-Unis, une amélioration des relations avec l'Union soviétique et a assuré qu'« Islamabad continuerait à soutenir les causes de l'islam et du tiers-monde. Curieusement, elle n'a fait aucune référence au conflit afghan. Sur le plan intérieur, au-delà d'une volonté affichée de combattre la pauvreté, de garantir la liberté de la presse et les droits des femmes, M^{me} Benazir Bhutto a rendu un hommage appuyé au chef d'état-major de l'armée, le général Beg, et au président Ishaq Khan, pour, a-t-elle dit, leur contribution à la restaura-

tion de la démocratie depuis le 17 août, date de la mort de l'ancien président Zia.

La tâche du nouveau premier ministre n'est pas aisée, dans la mesure où elle a affaire à une opposition parlementaire déterminée et forte. Cette opposition, regroupée au sein de l'Alliance démocratique islamique (IDA), que dirigeait jusqu'à présent M. Nawaz Sharif, est à la recherche d'un chef de file qui soit... une femme. Elle pourrait l'avoir trouvé avec Syeda Adida Hussain, députée de la région de Jhang (Pentjab), une « femme politique » dont la réputation est redoutable. Syeda Adida Hussain connaît bien le nouveau premier ministre pour avoir été membre de son parti, le PPP (Parti du peuple pakistanais), jusqu'en 1977. Désormais « indépendante », elle accepterait de devenir le chef de l'opposition parlementaire à condition de ne pas s'affilier à l'IDA. Pour les partisans de feu le général Zia, M^{me} Hussain offre, en outre, la garantie de détester Benazir Bhutto.

Le premier ministre devra, d'autre part, compter avec le bastion d'opposition qu'est devenue la province du Pendjab (60,5 % de la population), où M. Nawaz Sharif, sur le plan intérieur, au-delà d'une volonté affichée de combattre la pauvreté, de garantir la liberté de la presse et les droits des femmes, M^{me} Benazir Bhutto a rendu un hommage appuyé au chef d'état-major de l'armée, le général Beg, et au président Ishaq Khan, pour, a-t-elle dit, leur contribution à la restaura-

LAURENT ZECCHINI.
(1) Association sud-asiatique de coopération régionale, regroupant sept pays : Inde, Pakistan, Népal, Bhoutan, Maldives, Sri-Lanka, Bangladesh.

AFGHANISTAN : les négociations en Arabie saoudite

Moscou confirme la rencontre entre M. Vorontsov et la résistance

Le premier vice-ministre des affaires étrangères d'URSS et ambassadeur à Kaboul, M. Iouli Vorontsov, conduira les négociations avec les représentants de la résistance afghane qui doivent s'ouvrir, le samedi 3 décembre, à Taef, en Arabie saoudite, a-t-on annoncé officiellement, vendredi, à Moscou. Un vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski, a confirmé ainsi, au cours d'une conférence de presse à Moscou, des informations données à ce sujet, par la résistance à Islamabad.

Ces négociations, les premières substantielles après une rencontre préliminaire, le 27 novembre, à Islamabad, doivent porter sur le retour des soldats soviétiques capturés en Afghanistan, et sur d'autres sujets liés au conflit afghan, selon des sources dans la résistance afghane au Pakistan. Cependant, le ministre soviétique des affaires étrangères a publié, vendredi, une déclaration réclamant la convocation urgente d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, susceptible

de résoudre les problèmes tels que la neutralité et la délimitation du pays. Considérant qu'un « règlement total en Afghanistan est loin d'être atteint », le document propose un « travail préparatoire adéquat », qui devrait être entrepris par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar.

Kaboul a salué, vendredi, la rencontre de Taef et espère que ces discussions permettront de trouver une solution au conflit, a déclaré la radio officielle. La délégation de six membres de la résistance afghane, conduite par son chef, M. Burhanuddin Rabbani, a quitté, vendredi, Islamabad pour l'Arabie saoudite. Enfin, en accueillant cette rencontre, l'Arabie saoudite semble envisager un réchauffement de ses relations avec Moscou. L'Arabie saoudite et Bahreïn sont les deux seuls Etats arabes qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec l'URSS. — (AFP, Reuters.)

La préparation du sommet sino-soviétique

M. Gorbatchev a reçu le chef de la diplomatie de Pékin

M. Mikhaïl Gorbatchev et le ministre des Affaires étrangères M. Qian Qichen, ont eu, vendredi 2 décembre, une conversation de perspective du sommet sino-soviétique, confirmant que sa date « pourrait intervenir dans la première moitié de 1989 », a rapporté l'agence Tass. « Les deux parties attachent une grande importance » à ce sommet, a souligné l'agence dans son compte-rendu de la rencontre au Kremlin du numéro un soviétique et de M. Qian, « dont la visite à Moscou, de même que celle que doit effectuer son homologue à Pékin, entre dans la préparation du sommet ».

Alors que M. Gorbatchev soulignait que son pays « n'a aucune intention de léser les intérêts de qui-conque dans la région Asie-Pacifique », M. Qian a souligné le problème du Cambodge, soulignant que « sa solution servirait les intérêts » de ces deux pays comme ceux du Vietnam et du Cambodge et que « l'URSS et la Chine peuvent y contribuer ». Le chef de l'Etat soviétique s'est déclaré d'accord avec cette affirmation, notant que « du point de vue de l'URSS, une telle solution existe pour que cette solution soit abordée dans son étape finale ».

Pour autant que nous puissions le savoir, un esprit constructif caractérise l'attitude des camarades vietnamiens et la direction de la République du Kampuchea », a-t-il ajouté, soulignant qu'« un dialogue entre la Chine et le Vietnam pourrait jouer un rôle important ».

affirmé que, sur les cinquante mille soldats dont le retrait avait été décidé en 1988, 32 000 avaient déjà été rapatriés et que le reste le serait en décembre.

Sur le plan politique, les négociations entre Cambodgiens vont reprendre, au niveau des experts, les 8 et 9 décembre à Paris, selon le prince Sihanouk. Enfin, dans une lettre adressée au premier ministre vietnamien, M. Do Muoi, et remise par M. Alain Decaux, ministre délégué à la francophonie, M. François Mitterrand considère comme un « fait positif » le retrait vietnamien du Cambodge et exprime la volonté de la France de développer sa coopération avec le Vietnam. A l'issue d'un séjour de quatre jours, M. Decaux doit quitter le Vietnam par la France lundi. — (AFP, UPI.)

● AUSTRALIE : fermeture du consulat yougoslave à Sydney. — L'Australie a fermé, vendredi 2 décembre, le consulat de Yougoslavie de Sydney, après qu'un garde de sécurité, accusé d'avoir tiré sur un manifestant croate, ait refusé de se livrer à la police, a annoncé le ministre australien des affaires étrangères, M. Gareth Evans.

Le gouvernement australien avait donné jusqu'à 18 heures (heure locale 7 heures GMT) aux Yougoslaves pour livrer le garde, Zoran Matijas, soupçonné d'avoir blessé un Australien lors d'une manifestation, dimanche 27 novembre, de quelque mille cinq cents nationalistes croates. Vendredi, le ministre yougoslave des affaires étrangères a jugé « incompréhensible » la fermeture du consulat et ajouté que cette décision « gênera lourdement » les relations entre les deux pays. — (AFP.)

Amériques

L'installation du président Carlos Salinas de Gortari

Un charmeur à la tête du Mexique

(Suite de la première page.)

La carrière de M. Salinas de Gortari ressemble à un sans-faute. En 1970, à l'âge de vingt-deux ans, il est analyste au ministère des finances. Quatre ans plus tard, en 1974, il dirige le département d'études économiques du ministère, puis du plan et, en 1979, devient directeur général. A trente-quatre ans, il est ministre du budget et du plan.

Chercher l'obstacle

A l'annonce de sa désignation officielle comme candidat à l'élection présidentielle, le 4 octobre 1987, il dit à son père, Raúl Salinas Lozano — ministre du commerce et de l'industrie de 1958 à 1964 — : « Papa, on a mis vingt-cinq ans, mais on y est arrivé ». La réussite est familière. Sa mère, Margarita de Gortari Carvajal, économiste réputée, lui avait transmis le goût des études.

Pendant la campagne électorale, il a souvent cherché l'obstacle ; croi-

tant des militants du parti de droite, il va à leur rencontre et leur dit : « Vous voterez pour qui vous voudrez, le problème n'est pas là... ». Il cherche sans cesse la critique, même si au fond de lui il ne l'aime guère et n'est à l'aise qu'en petits comités ou dans l'intimité de rencontres au hasard des rues. Ce séducteur se trouve quelque peu désemparé devant une foule.

Dans ses fonctions antérieures, il a toujours tenu à garder un jardin secret, un petit bureau à l'écart de celui qui lui était attribué, une retraite pour de quotidiens moments de solitude, de réflexion et de lecture. Chaque fin de semaine, l'équitation reprend ses droits et, quand le temps le permet, le footing entretient sa forme. Peu de luxe l'entoure. Sa vieille montre en plastique rivée à son poignet en toute circonstance est un régulier sujet de plaisanteries. « La pile n'est toujours pas soignée... ». Détachement d'un homme qui n'a jamais manqué d'argent.

Son père possédait, outre une maison aux alentours de Mexico, un pavillon surnommé le Terrain, situé en plein centre de la capitale. Malgré une modeste façade et une entrée discrète, le Terrain rassemblait les trésors d'une jeunesse dorée, immense jardin, salle de billard, de cinéma et même une piste de bowling.

Ses conquêtes ne sont pas celles-là. Riant de son physique de petit

homme aux cheveux rares et aux oreilles larges — un cadeau à la cariatide, — il sait que l'essentiel est ailleurs et sans seulement dans cette moustache soulignant un visage aux yeux rieurs : « Passionné d'humour », comme le disent ses anciens maîtres. Passionné tout court. Par la réussite. Au point d'envoyer ses enfants dans un collège mexicaino-japonais et de traquer partout la compétence pour se l'adjoint.

Ses collaborateurs ne cachent pas leur admiration, ses adversaires, assez mal une certaine fascination. Malgré le reproche d'autoritarisme qui lui est souvent fait. Pour l'heure, le paradoxe est que ce charme n'a pas encore ? — réussi à séduire sa capitale. Son premier discours de président, bref et structuré, manquant de souffle. Sous le technocrate brillant, le tribun politique n'a pas périé. Il lui suffit peut-être, tout simplement, de le vouloir.

DENIS HAUTIN-GUIRAUD.

PÉROU

Soixante-huit paysans assassinés par la guérilla

Des guérilleros appartenant à l'organisation maoïste Sentier lumineux ont tué soixante-huit paysans dans un village reculé de la province andine, selon des sources locales. Le 22 novembre, a annoncé la police, vendredi 2 décembre à Lima. Selon le rapport, les victimes faisaient partie des « rondes d'autodéfense », une sorte de milice paysanne créée par les autorités locales pour défendre les villages contre les attaques de la guérilla. Ce serait un des massacres les plus graves commis cette année au Pérou. Au cours du seul mois de novembre, quatre cent trois personnes ont été tuées au cours d'opérations de la guérilla, selon Enrique Bernabé, un sénateur socialiste qui mène une enquête sur la violence dans le pays.

Jeddi, l'épouse du maire américain de Jersey-City (New-Jersey) et celle du maire péruvien de Cusco ont été tuées et six personnes — dont leurs maris — sérieusement blessées dans un attentat à l'explosif qui les transportait vers le célèbre site archéologique de Machu-Pichu. La police a conclu à un sabotage. — (AFP, AP.)

Rébellion militaire près de Buenos-Aires

Les autorités argentines nient avoir négocié avec les mutins

(Suite de la première page.)

Selon une source militaire, le général Dante Caridi, chef d'état-major de l'armée de terre, a commencé — peu avant les premiers coups de feu — de dialoguer, sur place, avec le chef des mutins, le colonel Mohamed Ali Seineldin. Ce dernier aurait réclamé une « loi de pacification » qui mettrait fin à tous les procès en cours contre les officiers suspects de violation des droits de l'homme sous la dictature. La démission du général Caridi et une augmentation du budget de la défense seraient également demandées par les mutins.

Ces demandes ont été catégoriquement rejetées par le chef de l'Etat, M. Alfonsín, qui, en visite aux Etats-Unis, a décidé d'écourter son séjour à Washington. Les commentateurs de la presse argentine laissent entendre qu'aucune solution de la crise ne pourrait intervenir avant son retour, samedi, à Buenos-Aires. Selon la presse, les rebelles ont au moins obtenu que le gouvernement examine leurs demandes.

Un porte-parole des insurgés, un prêtre, a affirmé que le général Caridi et le colonel Seineldin sont convenus « d'une trêve de deux semaines » au cours de laquelle « aucune sanction ne serait prise contre quiconque ». Le vice-président argentin, M. Victor Martínez, chef de l'Etat par intérim, a nié que le gouvernement ait « négocié » avec les mutins.

Cette rébellion a pris un caractère de gravité particulière en raison de la personnalité de son chef. Généralement présenté comme l'officier le plus populaire de l'armée de terre, le

colonel Seineldin est considéré comme le véritable dirigeant de la contestation au sein des forces armées. Agé de cinquante-quatre ans, ce fils d'immigrant syrien avait été suspecté par le gouvernement d'avoir été le « cerveau » de précédentes rébellions, dirigées sur le terrain par l'ex-lieutenant-colonel Aldo Rico, détenu depuis dix mois au pénitencier de Magdalena, à cent kilomètres au sud de Buenos-Aires, en attente de son jugement.

Une rumeur indiquant que cette prison était tombée aux mains des insurgés a été démentie vendredi par les autorités de la ville.

Le colonel Seineldin, qui avait regagné clandestinement l'Argentine cette semaine, en provenance de Panama, où il était détaché depuis quatre ans en qualité d'instructeur militaire, brigait vainement depuis un an le grade de général. Il y a quelques jours, le général Caridi avait, au contraire, décidé de le mettre en disponibilité sans commandement, ce qui aurait entraîné sa mise à la retraite dans un an.

Un quotidien de Buenos-Aires avait affirmé il y a six mois que le candidat péroniste à l'élection présidentielle prévue pour mai prochain, M. Carlos Menem (d'ascendance syrienne, comme le colonel Seineldin), avait l'intention d'en faire le chef d'état-major en cas de victoire de l'opposition à cette élection. M. Menem a catégoriquement démenti et, vendredi, il est intervenu publiquement pour exiger du gouvernement qu'il écrase la rébellion en faisant, si nécessaire, appel à l'aide de la population civile.

Afrique

ANGOLA : les discussions de Brazzaville

Divergences sur les garanties du retrait cubain

BRAZZAVILLE de notre envoyé spécial

Rien n'est encore joué. Les pourparlers sur le protocole d'accord pour le retrait des troupes cubaines d'Angola butent toujours sur le processus de vérification. A tel point que l'on se demandait samedi 3 décembre si celui-ci pourrait être effectivement signé.

Les Angolais et les Cubains refusent tout simplement d'aborder la question du contrôle du désengagement des forces de Fidel Castro, estimant que cela n'est pas du ressort des Sud-Africains et que le processus de vérification ne doit être abordé qu'avec les Nations Unies. Les Sud-Africains ne demandent pas de participer au contrôle, mais veulent des assurances sérieuses afin de ne pas avoir la désagréable surprise de constater, une fois l'indépendance de la Namibie réalisée, que bon nombre de Cubains sont toujours sur le sol angolais.

Luanda et La Havane répliquent qu'il s'agit d'une question annexée de leur seul ressort, et que les Nations unies offriront à ce sujet toutes les garanties nécessaires, à autant que la puissance intermédiaire, les Etats-Unis, fait partie du Conseil de sécurité.

Pour aboutir à la signature du protocole, il faudra donc que l'un des camps cède. A moins qu'un compromis ne soit trouvé sous la forme de la signature d'un document entérinant le consensus de Genève, mais avec une clause restrictive.

Cela aurait pour conséquence de provoquer un nouveau délai avant la signature du traité entre les trois Etats concernés qui seul ouvrira la voie au départ du contingent cubain et à la mise en application de la résolution 435 sur l'indépendance de la Namibie. Une mise en œuvre qui aurait déjà dix ans d'attente.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Politique

Diverses mesures d'ordre social adoptées à l'Assemblée nationale

Abstention centriste ; opposition du PCF, du RPR et de l'UDF

Le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS) a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 décembre. Estimant que ce DMOS faisait la part belle au patronat, les députés communistes ont voté contre, tout comme l'UDF et le RPR. Le RPR a tenté, en

vain, de convaincre l'Union du centre (UDC) de voter contre de façon à repousser ce texte qui comprend plusieurs mesures pour l'emploi de M. Jean-Pierre Soisson. L'UDC a finalement choisi l'abstention, permettant ainsi au texte d'être adopté par les seules voix socialistes. Au

nom de l'UDC, M. Adrien Zeller (Bas-Rhin) a estimé que sur trois points essentiels son groupe avait obtenu des concessions importantes du gouvernement : l'exonération pour le premier salarié des cotisations patronales pour les professions libérales et les exploitants agricoles, un régime spécial en matière de déplaçonnement des cotisa-

tions des allocations familiales pour les professions libérales (il en coûte 2,5 milliards de francs à l'Etat) et, enfin, la non-remise en cause de la loi Méhaignier sur le logement malgré les aménagements introduits par M. Maurice Faura, ministre du logement. « Le débat a été d'une incontestable utilité », a insisté M. Zeller.

La journée de vendredi n'aura pas été de trop pour que le ministre du travail, M. Jean-Pierre Soisson, finisse par trouver un terrain d'entente à propos du déplaçonnement des cotisations des allocations familiales (Le Monde du 3 décembre). Les centristes souhaitaient, en effet, que les professions libérales ne passent pas de ce système qui favorise les entreprises à forte main-d'œuvre. L'article 2 avait donc été réservé jusqu'à la fin de la discussion. A 2 heures, samedi 4 décembre, le suspense était levé, le ministre annonçant qu'il acceptait de voir son dispositif sous-amendé par l'UDC. Il devait recourir à un vote

chargés des entreprises de main-d'œuvre. M. Jean-Yves Chaudard (RPR, Vienne) a tenté, en vain, de convaincre les députés de l'UDC qu'ils étaient en train de se faire payer en monnaie de singe, le régime spécifique en question n'étant pas, à ses yeux, définitif. Les députés ont ensuite examiné les autres dispositions de ce projet de loi « patchwork ».

L'acteur Michel Creton, qui a bataillé pendant tout l'été pour cette mesure et qui assistait au débat, s'est félicité du vote des députés. Amendement Lamassoure. Les députés socialistes et communistes ont repoussé l'amendement Lamassoure de Charette (UDF) tendant à étendre à la SNCF et à la RATP la règle qui prévoit la retenue d'une journée de salaire, quelle que soit la durée d'une grève. « C'est une proposition à entendre », a estimé M. Jacques Lamassoure, a rappelé M. Evlin. Maison de Nanterre.

un avis sur les nominations des chefs de services. Le député RPR M. Chamart a estimé que cette disposition suscitait actuellement « une grande émotion » dans les CHU. Stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP) : moralisation. Les députés ont adopté plusieurs amendements reprenant les dispositions contenues dans le protocole d'accord signé le 24 octobre dernier avec les partenaires sociaux et tendant à « moraliser » les SIVP et à empêcher leur « détournement » : les SIVP ne pourront se substituer à des emplois saisonniers. Ils s'adressent « à des catégories spécifiques de jeunes » qui seront définies par décret, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après la signature d'un contrat entre l'Etat, l'entreprise et le jeune concerné.

Sécurité sociale : reconduction du relèvement de 0,4 %. Le ministre de la solidarité, M. Evlin, a précisé au cours du débat que le déficit de la sécurité sociale pour 1989 serait de 25 milliards de francs. Il a proposé et obtenu la reconduction du prélèvement de 0,4 % sur les revenus imposables et le relèvement d'un point du taux de la retenue pour les pensions civiles et militaires applicables aux fonctionnaires. Pour le groupe PCF, M^{me} Maguette Jacquandin s'est vigoureusement élevée contre « ce nouveau ponctionnement ».

Cette maison dispose d'un nouveau statut, celui d'établissement public de la Ville de Paris à caractère social et sanitaire, dénommé « Centre d'accueil et de soins hospitaliers ». Handicapés : l'hébergement des adultes. Les députés ont adopté à l'unanimité l'article additionnel introduit par le Sénat, qui favorise l'hébergement des handicapés quand ils deviennent adultes dans des établissements spécifiques leur évitant d'être envoyés dans des établissements psychiatriques. M. Michel Gilbert, secrétaire d'Etat aux handicapés, a annoncé la création de mille huit cent trente places en C.A.T. (Centre d'aide par le travail) et de sept cents places nouvelles dans les centres adaptés qui accueillent les personnes lourdement handicapées.

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

durée d'au moins six mois, les bénéficiaires du RMI, l'Etat prend à sa charge, pendant la même durée, les cotisations patronales. Très critiquées par les députés communistes, qui ne voient dans ces mesures qu'une nouvelle incitation à la précarité de l'emploi, les CRE ont en revanche reçu le soutien des membres de l'opposition.

Le ministre de la solidarité, M. Evlin, a précisé au cours du débat que le déficit de la sécurité sociale pour 1989 serait de 25 milliards de francs. Il a proposé et obtenu la reconduction du prélèvement de 0,4 % sur les revenus imposables et le relèvement d'un point du taux de la retenue pour les pensions civiles et militaires applicables aux fonctionnaires. Pour le groupe PCF, M^{me} Maguette Jacquandin s'est vigoureusement élevée contre « ce nouveau ponctionnement ».

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

CHU : la voix des médecins titulaires. Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner

Le dispositif final du « revenu minimum d'insertion »

Voici l'essentiel des dispositions de la loi instituant le revenu minimum d'insertion adoptée par l'Assemblée nationale le 30 novembre.

● Qui a droit au RMI ? Toutes les personnes dont les ressources sont inférieures au montant du revenu minimum (2 000 F pour une personne seule) et qui sont âgées de plus de vingt-cinq ans ou ont un ou plusieurs enfants ont droit de recevoir une allocation correspondant à la différence entre leurs ressources et ce minimum. Malgré les demandes de certaines associations (caritatives ou de chômage), le gouvernement n'a accepté, en effet, d'étendre le bénéfice de l'allocation qu'aux moins de vingt-cinq ans chargés de famille : il a craint que tous les stagiaires, travailleurs collectifs, etc., prévus pour les jeunes n'apparaissent moins avantageux que le RMI. Or celui-ci ne doit pas se substituer à ces systèmes d'insertion, pas plus qu'aux prestations légales (pensions, allocations familiales, etc.), mais être seulement le dernier recours.

● Le montant du RMI et les ressources prises en compte. Le montant du RMI augmente avec la taille du foyer à partir du montant de base de 2 000 francs pour une personne isolée (1), mais le montant du foyer est évidemment pris en compte, y compris, notamment, les prestations familiales, contrairement à ce qu'avaient souhaité les associations. Sont exceptées cependant les aides occasionnelles et certaines prestations comme l'allocation de rentrée scolaire. D'autre part, l'allocation logement n'est que partiellement prise en compte, de façon à permettre à tous les bénéficiaires du RMI de recevoir une aide au logement, considérée comme un outil essentiel dans la lutte contre la précarité. Il en va de même pour la possession ou la disposition d'un logement.

● Les bénéficiaires du RMI, s'ils n'ont pas de couverture sociale, sont affiliés automatiquement à l'assurance-maladie « personnelle » - leur cotisation étant payée par le département sur les fonds d'aide sociale. Les anciens agriculteurs ou

travailleurs indépendants, qui ont perdu leurs droits à l'assurance-maladie parce qu'ils ne payaient plus leurs cotisations, doivent normalement les retrouver.

● Qui reçoit les demandes ? Les demandes peuvent être déposées auprès des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, auprès du service départemental d'action sociale (c'est-à-dire qu'elles peuvent être recueillies par les assistantes sociales de secteur) ou d'associations agréées par le préfet (notamment pour les personnes sans domicile fixe). Souhaitant que l'on ait le plus grand nombre de « points d'accueil » pour recueillir les demandes, l'Assemblée nationale et le gouvernement ont refusé de réserver ce droit aux centres communaux d'action sociale, comme le voulaient les associations.

● Tous ces organismes rassemblent les informations sur la situation familiale du demandeur, ses droits et ses ressources.

● Le versement du RMI. L'allocation est normalement versée par les caisses d'allocations fami-

liales et, pour les anciens exploitants ou salariés agricoles et leurs familles, par les caisses de mutualité sociale agricole. Ce sont ces caisses qui vérifient les informations sur le lieu de résidence, la situation de famille, l'activité et les ressources des candidats au RMI, comme le précise un des projets de décret, au besoin en s'adressant directement aux administrations concernées.

● La durée de versement et les conditions d'attribution. Après la première demande, le revenu minimum est accordé provisoirement pour trois mois (la durée du versement est calculée à partir de la date de dépôt de la demande). Il est ensuite prorogé pour une durée de trois mois à un an, en fonction d'un « contrat d'insertion » établi avec la commission locale d'insertion, dans les trois mois qui suivent la demande. Ce contrat tient compte des aspirations et des possibilités du bénéficiaire du RMI, et précise aussi les démarches et les activités qu'il doit accomplir (stages, activités d'intérêt collectif dans une administration ou une association, formation, ou simple apprentissage de l'autonomie) et les aides qui peu-

vent lui être apportées. Le bénéficiaire du RMI doit s'engager à participer aux activités d'insertion convenues avec lui.

Le « contrat » peut être révisé s'il ne correspond pas aux possibilités du bénéficiaire du RMI, ou ne peut être respecté faute de moyens de subsistance ou d'activités à offrir. Il peut être renouvelé par périodes de trois mois à un an, mais le versement de l'allocation peut aussi être suspendu si le bénéficiaire ne respecte pas ses engagements - et être ensuite rétabli lorsqu'un nouveau contrat a été conclu.

Ces dispositions ont aussi fait l'objet de longs débats au Parlement. Ceux-ci résultaient de deux soucis difficiles à concilier : celui d'affirmer le lien entre le versement de revenu et l'insertion, celui de faire de l'insertion une obligation pour l'administration et les élus et non une « contrepartie » imposée au bénéficiaire. Beaucoup ont voulu éviter de faire du RMI un instrument de « contrôle social », en particulier, M. Jean-Michel Belorgey, rapporteur de la commission des affaires sociales de l'Assemblée,

prompt à dénoncer les tentatives inquisitoriales de l'administration. Il fallait aussi adapter l'insertion - aux moyens du bénéficiaire du RMI afin qu'elle ne se transforme pas sournoisement en moyen d'exclusion.

● Les commissions et conseils. Dans les départements seront créés des « commissions locales d'insertion » en nombre variable selon l'étendue et la population du département (en principe au moins une par arrondissement). Ces commissions sont chargées de préparer les moyens d'insertion pour les bénéficiaires du RMI. Elles doivent comprendre un représentant de l'Etat et « au moins un membre du conseil général, élu d'un canton situé dans le ressort de la commission », un maire ou un conseiller municipal d'une commune située sur ce territoire, deux représentants d'entreprises ou d'organismes économiques ou sociaux : ils seront choisis par le préfet et par le président du conseil général.

Un « conseil départemental d'insertion » sera chargé de définir les politiques et les moyens d'insertion pour le département. Coprésidé par le préfet et le président du conseil général (le gouvernement qui avait réservé cette présidence au préfet, a fait cette concession aux parlementaires et aux élus locaux), ce conseil comprend notamment « des représentants de la région, du département et des communes », des commissions locales d'insertion, d'entreprises, d'associations et d'organismes économiques et sociaux.

● Le financement des dépenses. C'est l'Etat qui (grâce notamment aux ressources procurées par l'impôt de solidarité sur la fortune) financera le revenu minimum. En revanche, les conseils généraux devront consacrer des actions d'insertion une somme égale à 20 % du montant des allocations servies dans le département.

Cette proposition, suggérée par l'Assemblée, a l'avantage « d'impliquer » les départements. Le Sénat avait fait la part belle aux collectivités locales en prévoyant à la fois un plafond de dépenses, et un « remboursement » lorsque ces dépenses dépassaient les économies apportées par le RMI, ce qui favorisait trop les départements qui n'avaient consacré que peu d'argent à l'aide sociale.

Considérant aussi que le RMI était une prestation « d'aide sociale » et relevait donc de la responsabilité des départements, en vertu de la loi de décentralisation, le Sénat réclamait que les crédits du RMI soient transférés aux départements - à charge à eux de verser les allocations - à partir de 1992. Il a seulement été prévu une révision de la loi au plus tard le 30 juin 1992 : le gouvernement devra présenter au Parlement, avant le 2 avril 1992, un « rapport d'évaluation » de la loi, et proposer les modifications nécessaires au système actuel.

GUY HERZLICH.

(1) Des dispositions spéciales sont prévues pour les DOM. Le RMI y aura un montant inférieur, pour tenir compte de celui du SMIC (Le Monde du 18 octobre).

P. R. D.

Jean-Michel Belorgey : un socialiste franciscain

Jean-Michel Belorgey, à qui le dispositif final du RMI doit beaucoup, est pourtant devenu président de la commission des affaires sociales par hasard ; c'est-à-dire par le libre jeu démocratique. Le CDS et son représentant le plus symptomatique, Jacques Barrot, ayant décliné l'offre qui leur était faite, le poste ne pouvait que revenir à un socialiste. Une fois n'est pas coutume, l'impréparation fut fatale aux courants et sous-courants du PS. Si bien que la candidature de Jean-Michel Belorgey fut spontanément couronnée, apportant ainsi la preuve que la démocratie permet, parfois, de distinguer les meilleurs.

Car cet homme de quarante-quatre ans fait bel et bien partie des meilleurs : esprit subtil, profond, rapide, il n'essaie

JUSTICE

Un arrêt de la chambre d'accusation de Lyon

Vingt membres d'Action directe renvoyés devant la cour d'assises spéciale du Rhône

LYON de notre bureau régional

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, présidée par M. Michèle Pougnaud, a rendu, vendredi 2 décembre, un arrêt de renvoi concernant la branche lyonnaise du groupe Action directe (le Monde du 31 août 1988). Au terme de 340 pages de cet arrêt, la cour a déféré vingt personnes - dont quinze sont actuellement détenues - devant une cour d'assises spécialement constituée, composée de sept magistrats professionnels. Un vingt-et-unième inculpé avait bénéficié d'un non-lieu décerné par M. Marcel Leconte, juge d'instruction à Lyon, en charge du dossier.

Dix-huit des membres du groupe - au premier rang desquels André Olivier, Max Frérot, Joëlle Crepet, Emile Ballandras et Bernard

blanc qui en constituait le « noyau dur » - répondront de crimes et délits commis dont le détail se décompose ainsi : trente-trois actions violentes dont trois meurtres, cinq tentatives d'homicides volontaires, quinze faits de violence commis sur trente-trois personnes, quatre prises d'otages impliquant la séquestration de cinq personnes et deux attentats à l'explosif. Deux autres membres - Pascal Fort et Henri Cachan-Hérillat - sont poursuivis sur le seul chef d'association salvisur et comparaitront à l'audience. Les vingt-sept attentats à l'explosif commis par le groupe dans la région parisienne entre mai 1982 et octobre 1985 ont été instruits distinctement et seront l'objet d'un second procès qui se tiendra ultérieurement à Paris.

Dans ses attendus la chambre d'accusation a rejeté l'exception

d'amnistie soulevée par les avocats de deux des inculpés, François Polak et Monloup Aissou, considérant d'une part que les délits en cause commis en 1980 et 1981 relevaient du droit commun et n'avaient pas été revendiqués comme des actes « politiques » et d'autre part que M. Aissou avait refusé de s'en expliquer (le Monde daté 7 et 8 août 1988) tandis que François Polak ignorait tout des objectifs réels du groupe.

En tenant compte des possibles et probables pourvois en cassation susceptibles d'être produits par les avocats des fillettes et du délai de leur examen, le procès d'Action directe de Lyon, qui nécessitera plusieurs semaines d'audience, pourrait s'ouvrir au milieu du mois de mai 1989.

ROBERT BELLERET.

A Nancy

La technique des empreintes génétiques utilisée dans l'affaire Weber

Une société française va utiliser, pour la première fois, la technique des empreintes génétiques dans une affaire criminelle. M. Gilbert Thiel, juge d'instruction à Nancy, a en effet officiellement désigné, vendredi 2 décembre, la société strasbourgeoise Appligène pour tenter d'identifier un tronc humain découvert dans la Marne en 1985 sur la commune de Poigny (Seine-et-Marne). Selon certaines hypothèses, ce cadavre mutilé pourrait être celui de Bernard Hettier, ancien ami de Simone Weber, suspectée de l'avoir assassiné et d'avoir déposé son cadavre avec une meuluse à béton.

Depuis trois ans, le tronc humain découvert dans la Marne n'a pas pu être identifié. La technique des empreintes génétiques sera-t-elle ici d'un grand secours ? Rien n'est certain. On sait que les prélèvements qui ont été adressés à la société Appligène qui devaient arriver le 2 décembre à Strasbourg, sont de fort mauvaise qualité, compte tenu de l'état dans lequel fut retrouvé le cadavre et du délai qui s'est écoulé avant qu'on décide de réaliser ces prélèvements.

Selon toute vraisemblance, les phénomènes de putréfaction auront détruit l'ADN des cellules, que la technique des empreintes génétiques cherche à visualiser. Bien que d'une structure particulièrement stable, l'ADN humain doit être conservé dans certaines conditions, faute de quoi son analyse ne permet plus de fournir des informations fiables et exploitables.

L'affaire instruite par le juge de Nancy soulève, d'autre part, une seconde difficulté de taille. En supposant qu'elles puissent être obtenues, les empreintes génétiques du tronc humain ne permettraient pas, à elles seules, d'identifier ce dernier comme étant celui de Bernard Hettier. Il faudra donc comparer ces empreintes à d'autres obtenues chez les descendants de l'ex-ami de Simone Weber. On sait que les empreintes génétiques sont en partie transmises de manière héréditaire, ce qui permet précisément d'utiliser cette technique pour une recherche (ou une contestation) de paternité. Dans cette affaire, si une conclusion peut être obtenue, elle sera implicitement basée sur le postulat que Bernard Hettier était bien le père biologique de ses enfants.

On peut donc craindre que la « première » que constitue la demande officielle faite par un magistrat à la seule société française spécialisée dans les empreintes génétiques ne permette malheureusement pas de conclure de manière définitive. JEAN-YVES NAU.

Quatorze inculpations après l'occupation de la Turkish Airlines. - Quatorze personnes, douze hommes et deux femmes, de nationalité turque qui avaient occupé, mercredi 30 novembre, les locaux de la Turkish Airlines à Paris (le Monde du 2 décembre) ont été inculpées, vendredi 2 décembre, de séquestration illégale de personnes rendues à la liberté avant le cinquième jour par Mme Lucie Le Hou, juge d'instruction au tribunal de Paris. Ces quatorze inculpés, qui ont tous été laissés en liberté, avaient investi, au dernier jour de la visite à Paris du premier ministre turc M. Turgut Ozal, les locaux de la compagnie aérienne Turkish Airlines, situé rue de l'Échelle à Paris et retenu, pendant six heures, les quatre employés de cette agence. Ils avaient décidé d'eux-mêmes de mettre fin à cette occupation.

Au tribunal de Londres

Les coupables indulgences du juge Cassel

LONDRES de notre correspondant

Des voix s'élèvent de toutes parts pour demander la démission d'un juge qui n'a infligé qu'une peine symbolique à un homme qui s'est livré à des attentats sexuels sur la fille d'un premier ministre de sa femme, une fille de douze ans retardée mentalement. Des parlementaires conservateurs et travaillistes se sont emparés de l'affaire, mercredi 30 novembre, aux Communes et le Lord Chancelier (ministre de la Justice) a ouvert une enquête.

Ce sont surtout les attendus de la sentence qui suscitent le scandale. Sir Harold Cassel, un juge londonien âgé de soixante-deux ans, a estimé que la gravité de la femme de l'accusé était à l'origine de tout. « C'est une période pendant laquelle les femmes n'approuvent guère de besoins sexuels et cela a posé des problèmes considérables à un jeune et vigoureux mari », a-t-il déclaré. Il a condamné celui-ci à deux années de mise à l'épreuve. Le « jeune et vigoureux mari », un ancien policier devenu ouvrier, est donc sorti libre du tribunal.

Les satisfactions du tunnel. La presse fait largement écho à la colère de la mère. Celle-ci estime que le juge est « complètement défectueux ». Sa fille, qui est dépressive et a un âge mental de sept ans, lui a demandé, mardi, lorsqu'elle est rentrée chez elle après le procès, si son beau-père avait été « puni ». Que répondra à cela, demande-t-elle ? Le juge avait affirmé que la fille avait été beaucoup plus troublée par les questions des policiers que par les attouchements auxquels elle-même, qui ont eu lieu pendant environ un an, mais n'ont jamais abouti à des relations sexuelles complètes. La mère est indignée d'être présentée en quelque

sorte comme la coupable, d'autant que le juge lui a reproché d'avoir été imprudente en laissant ses fillettes s'approcher du lit conjugal... Elle a demandé le divorce mais affirme que justice n'a pas été faite.

Sir Harold s'attendait à ce que la mère et le mari ne soient pas impliqués dans l'affaire. En prononçant une peine aussi légère, il s'est tourné vers le « jeune mari » en lui disant : « Votre procès est terminé mais le mien, par l'opinion publique, va commencer. » Sir Harold, qui est de toute manière à un mois de la retraite, a été surpris de voir suspendre le monde. Ce n'était pas la première fois ; ce juge excentrique a déjà souvent fait parler de lui. Ayant à juger un voleur de moto, il s'était aperçu que ce dernier n'avait pas d'avocat. Il avait alors changé de place dans le tribunal et contesté les arguments qu'il avait précédemment lui-même développés contre le délinquant. Il avait ainsi obtenu l'acquiescement de l'accusé. A une autre occasion, il avait, contre l'avis de la police, laissé partir de séance, pour le déjeuner, un voleur confirmé. « Si vous ne vous présentez pas à la reprise de l'audience, je passerai pour un farnes imbécile », avait-il dit. L'intéressé avait disparu.

Les factrices de ce vieux juge, ancien d'Oxford, n'ont pas amusé les associations de défense des enfants maltraités. Elles considèrent que si celui-ci n'est pas sanctionné, d'une manière ou d'une autre, les mineurs victimes d'abus sexuels de la part de leurs proches, hériteront davantage de témoignages. Sir Harold semble dire que, dans certains cas, il veut mieux que l'affaire reste enfouie dans le secret des familles. Il invite à un réexamen des principes généralement admis pour ce genre d'affaires et souhaiterait visiblement provoquer un débat. « Puisque ce juge nous a invités à faire son procès, nous devons à l'unanimité le déclarer coupable et incompetent », estime un parlementaire travailliste.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Nominations de magistrats

Le conseil supérieur de la magistrature, réuni jeudi 1er décembre au palais de l'Élysée sous la présidence de M. François Mitterrand, a nommé :
Conseillers à la Cour de cassation, MM. Jean-Claude Laplace, Pierre Mabilet, Olivier Renard-Payen, Michel Edin, présidents de chambre à la cour d'appel de Paris, et Pierre Blin, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens.
Premier président de la cour d'appel de Bordeaux, M. Michel Vigneron, président du tribunal de grande instance de Marseille.
Premier président de la cour d'appel de Toulouse, M. Raymond Exerrier, directeur de l'école nationale de la magistrature.
Premier président de la cour d'appel de Reims, M. Madeleine Sabatini, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris.

SCIENCES

Cinq astronautes dans la nouvelle navette américaine

Atlantis : la « mission secrète » a pris un bon départ

Et de deux pour la NASA : deux mois après le fué réussi de Discovery, la navette spatiale Atlantis s'est à son tour arrachée de cap Canaveral, le vendredi 2 décembre à 15 h 31 (heures françaises). Elle emménage dans l'espace cinq astronautes américains chargés d'effectuer une mission militaire dont l'objet, secret de police, serait le déploiement d'un gros satellite espion d'un coût estimé à 500 millions de dollars (trois milliards de francs).
« Une très bonne amission. Atlantis n'a rencontré aucun problème en direction de son orbite », a estimé M. Brian Welch, commentateur de la NASA pour la mission. Il s'en est fallu de peu, pourtant, pour que des conditions météorologiques défavorables n'entraînent, comme la veille, un nouveau report du lancement. Prévu à l'origine pour le jeudi 1er décembre, le tir avait dû à la dernière minute être

SPORTS

TENNIS : le tournoi des maîtres

Leconte pour le compte

Le suspense restait entier, vendredi 2 décembre, à l'issue des trois premiers tours qualificatifs pour les demi-finales du tournoi des maîtres de tennis. Seul Boris Becker, face auquel Henri Leconte a abandonné sur entente, était assuré de jouer dimanche. Les trois autres places devaient se jouer samedi, d'une part entre Wlender et Edberg, d'autre part entre Lendl, Agassi et Hlasek.

NEW-YORK de notre envoyé spécial

Pour avoir pris beaucoup de leçons, Henri Leconte n'a pas beaucoup retenu. En tout cas, il ne sait toujours pas qu'il ne sert à rien de se cacher le visage en essayant d'intercepter un lob. Il avait d'ailleurs appelé le soigneur de l'ATP à un changement de côté pour se faire placer un bandage. Mais, contre toute évidence, Leconte avait alors affirmé que ce n'était rien, qu'il n'avait pas peur de Boris Becker, son prochain adversaire, qu'il croyait toujours la qualification possible pour les demi-finales.

Henri Leconte n'a donc rien appris, rien retenu des leçons pourtant cruelles de cette saison qui s'achève avec le rang de numéro un national alors que ses échecs ont obliéré dans l'esprit du public ses performances. Il ne sait toujours pas qu'il ne sert à rien de fanfaronner, de rouler des mécaniques.

C'était déjà quasiment un miracle de le retrouver à New-York disputant le tournoi des maîtres. « Abracadabra », avait justement tiré un confère résumant ainsi tout ce qu'il y avait d'irrationnel, pour ne pas dire de fumeux, dans sa victoire de Bruxelles qui lui ouvrait toutes grandes les portes du Madison Square Garden.

Abracadabra ! Vendredi soir le magicien n'était plus qu'un méchant prestidigitateur qui se prenait les pieds dans la moquette au moment de faire son numéro. Il n'avait rien appris. Donc, Or la vérité aurait obligé à dire jeudi soir après sa défaite contre le Suédois Mats Wilander, une défaite aussi cruelle au demeurant que celle de la finale de Roland-Garros, qu'il s'était sérieusement fait mal à une cheville en essayant d'intercepter un lob. Il avait d'ailleurs appelé le soigneur de l'ATP à un changement de côté pour se faire placer un bandage. Mais, contre toute évidence, Leconte avait alors affirmé que ce n'était rien, qu'il n'avait pas peur de Boris Becker, son prochain adversaire, qu'il croyait toujours la qualification possible pour les demi-finales.

VAL-D'ISÈRE de notre envoyé spécial

Carole Merle a pris l'habitude, lors des entraînements, de se relever légèrement dans les derniers virages de la piste, afin de dissimuler ses performances à ses adversaires. Une précaution de champion, qu'elle a remarquablement bien tiré en remportant le titre mondial.

notre « Riton » national ne changera jamais. Faut-il s'en réjouir, faut-il le regretter ? Il y a un tel décalage entre son talent - réel - et les moyens qu'il emploie que son image risque de rester floue. En tout cas, elle n'aura jamais la netteté de celle d'un Lendl.

Et pourtant le cliché de l'invincibilité du futur ex-Tchécoslovaque avait bien jauni. Il était arrivé ici dépourvu de sa première place mondiale, de ses titres du Grand Chelem. Il n'avait pas disputé de tournoi depuis sa défaite en finale de Flushing Meadow. Il s'était fait opérer d'une épaule. Il avait été tenu en échec au premier tour par le Suisse Jakob Hlasek. Et pour défendre son dernier titre, sa dernière couronne, celle de maître qu'il a remportée ces trois dernières années, il devait absolument battre vendredi soir la dernière coqueluche des courts, l'Américain André Agassi, ce teen-ager peigné « after-punk » qui croit que le tennis est un western. Boum-boum, ce n'est pas Boris Becker, c'est lui, avec ces services et ces coups droits explosifs.

Autant dire que c'était très mal parti pour Lendl. Les vingt-sept premières minutes, c'est-à-dire le premier set, furent crispulaculaires, l'agonie d'un champion. Il paraissait incapable de tenir la balle dans le court et même de

Le futur circuit ATP

NEW-YORK de notre envoyé spécial

La proposition lancée jeudi 1er décembre comme une ultime bouée de sauvetage du Grand Prix de tennis par l'administrateur du Conseil professionnel (IMTC), Marshall Happer, n'a pas modifié la position de l'Association des joueurs (ATP), qui a confirmé vendredi 2 décembre, par la voix de son directeur, Hamilton Jordan, son intention de créer son propre circuit à partir de 1990.

Un comité spécial de l'ATP va adresser aux directeurs de tournoi des formulaires de candidature afin de bâtir d'ici au mois de février 1989 un nouveau calendrier de compétitions. Celui-ci ménagerait aux joueurs deux mois de repos à la fin de l'année et instaurerait, outre les quatre tournois du grand chelem et la Coupe Davis, une « série » de treize épreuves dotées d'un mil-

lion de dollars. La répartition des tournois se fera selon plusieurs critères : géographiques (Amérique, Europe, reste du monde) ; techniques (terre battue, dur, gazon) ; historiques et économiques (contribution au jeu, renommée des organisateurs, avantages en espèces et en nature aux joueurs).

Aucun joueur ne serait forcé de jouer dans un tournoi de moindre importance. La gestion de ce circuit serait répartie paritaire entre l'ATP et les organisateurs de tournoi. Même s'ils regrettaient que les propositions de Marshall Happer ne soient pas prises en considération, ceux-ci sont, dans l'ensemble, déçus à négocier avec l'ATP. Mais, concrètement, trois des cinq tournois en salle européens devraient disparaître, dont probablement l'Open de Paris-Bercy.

A. G.

SKI ALPIN : Critérium de la première neige

Michela Figini : retour au sommet

Victoire suisse pour la première descente féminine inscrite au programme de la Coupe du monde de ski alpin. Michela Figini a en effet remporté, vendredi 2 décembre, la course d'ouverture du Critérium de la première neige à Val-d'Isère ; elle précède deux Allemandes de l'Ouest, Régine Moeslechner et Michaela Gerg, et la Française Carole Merle.

VAL-D'ISÈRE de notre envoyé spécial

Carole Merle a pris l'habitude, lors des entraînements, de se relever légèrement dans les derniers virages de la piste, afin de dissimuler ses performances à ses adversaires. Une précaution de champion, qu'elle a remarquablement bien tiré en remportant le titre mondial.

La lutte était certes difficile, car la skieuse suisse désirait la victoire. La médaille des Jeux de Sarajev, en 1984 voulait faire oublier sa neuvième place à Calgary. Une nouvelle fois, elle souhaitait s'imposer face à sa camarade d'équipe Maria Walliser qui, sur ces mêmes pentes l'an dernier, lui avait laissé la deuxième place. « Mon objectif est de reprendre le titre mondial

soutenir l'échange avec son rival américain. La messe de requiem était dite quand Agassi eut trois balles de break. Au quatrième jeu de la deuxième manche, c'était comme un *lie missa est*.

Mais Lendl, vendredi soir, était Lazare. Le mort ressuscitait au moment précis où on l'attendait. Fascinant miracle, ou plus simplement miraculeux basculement de situation. Agassi n'allait plus tout à fait aussi vite. Lendl ajustait de mieux en mieux son service. Il conclut ainsi la deuxième manche et attaqua la troisième en alignant dix points. Bref, Lendl allait signer en deux grosses heures sa troisième victoire en trois rencontres sur l'Iroquois nouveau. A celui-ci, il reste à apprendre la patience. Mais il sait déjà tellement de choses...

ALAIN GRAUDDO.

RÉSULTATS DU 2 DÉCEMBRE

Groupe Rod Laver : Boris Becker (RFA) b. Henri Leconte (FRA) 6-0, 1-0, 6-3.
Classement : 1. Becker, 2 v ; 2. Wilander et Edberg, 1 v ; 3. Leconte, 1 v.
Groupe Fred Perry : Jakob Hlasek (SUI) b. Tim Mayotte (EU) 7-5, 6-3 ; Lendl (TCH) b. André Agassi (EU) 1-6, 7-6, 6-3.
Classement : 1. Hlasek, 2 v ; 2. Lendl et Agassi, 1 v ; 3. Mayotte, 0 v.



THÉÂTRE

« Hamlet » par Patrice Chéreau

« La rive d'en face du fleuve »

Après avoir ouvert le dernier Festival d'Avignon, le spectacle de Patrice Chéreau, Hamlet, tragédie d'un prince, est à Nanterre, avec Gérard Desarthe et Nada Strancar.

Une grande plaque de lumière balaise le plateau, révèle l'assemblage oblique de surfaces disparates, à la fois plancher et mur, couché comme vu du dessus. Le décor de Richard Peduzzi pour Hamlet est le même que dans la Cour d'honneur du spectacle de Patrice Chéreau à été créé cet été (Le Monde du 12 juillet). Après Villeurbanne et Grenoble, il se trouve en ce moment aux Amandiers de Nanterre. A l'intérieur d'un mur, sans le ciel, sans les murailles. Seulement un mur qui se fonde dans le noir, s'écarte pour laisser passer le cheval fantôme du roi assassiné. Martèlement des fers sur le bois, éclats de la lune sur la carapace métallique qui enserre le col, protège les pattes. Le manteau noir du cavalier sans visage tournoie, la tête se cabre et s'enfuit. Superbe image gothique dans une mise en scène intense, qui, au travers des péripéties baroques, retrouve la continuité inexorable des tragédies.

tient de tout son corps à ce monde disloqué qu'il refuse. Homme nouveau de la Renaissance à la recherche d'une morale, contre l'obscurantisme barbare du Moyen Age? Peut-être mais pas seulement, mais plus. Le programme cite Fernando Pessoa: « La rive d'en face du fleuve n'est jamais, puisqu'elle se trouve en face, la rive de ce côté-ci; c'est là toute la raison de ma souffrance... »

Hamlet porte en lui cette souffrance qui, autant que le rire, est le propre de l'homme, moderne, le désir d'insatisfaction. C'est en quoi il se distingue des gens d'Élisenor, plutôt habitués à vivre leurs pulsions sans se préoccuper des conséquences. Ils ont des générosités malhabiles, des ruses, des cruautés d'enfant. Le regard d'Hamlet est lucide, amer, parfois amusé. Tout quand il s'agit de cette femme altière, dominatrice, formée pour se faire obéir, la reine, sa mère. Il ne supporte pas de la voir soumise, physiquement soumise à un homme qu'il méprise.

Le piège de la conscience

Nada Strancar a repris le rôle de Gertrude, la reine, la mère tant admirée. Voix vibrante, chevelure rousse, chair blanche dans une robe bleu nuit, elle est trop visiblement épanouie pour ne pas « offenser gravement » non pas son époux mort, mais Hamlet. Sans prendre garde à lui, à son trouble, à son dégoût fasciné, devant tous, devant lui, elle se coule dans les bras de l'homme qui



rend heureuse. Wladimir Yordanoff a repris le rôle de Claudius, roi fratricide, dont il a fait un mâle braché au front bas, aussi brutal et dangereux qu'un sanglier.

Patrice Chéreau resserre l'action sur le trio familial. Les autres sont des comparses, Polonius (Bernard Ballet) fut sûrement homme de bien - ses enfants le respectent - mais reste enroqué dans le confort de sa fonction. Horatio (Thibault de Montalembert) a choisi une fois pour toutes de ne pas agir, de rester pour raconter. Laërte (Vincent Perez) est un naïf perpétuellement manipulé. Les sbires Rosencrantz et Guildenstern (Bruno Todeschini et Olivier Rabourdin) sont des Dupond et Dupond shakespeariens... Le personnage d'Ophélie (Marianne Denicourt, au jeu hésitant) se dilue quelque peu. Elle a du mal à exister en face de Nada Strancar, magnifique et redoutable vampire.

Entre elle et Gérard Desarthe s'engage un combat sans merci qui les unira dans la mort. Hamlet cherche une vérité interdite. Il élimine les obstacles qui l'en séparent, en éleve d'autres. Profondément, il sait que la vérité est inavouable. Pour l'aborder, il emprunte les masques de la folie, utilise ceux du théâtre afin de « prendre au piège la conscience du roi ». Quand il fait représenter par des comédiens le meurtre de son père, d'abord Claudius demeure interdit, et la première réaction de Gertrude est de rire. Comme si déjà elle avait oublié sa part dans le crime. Elle est sans mémoire, parfaitement imperméable

ble au remord. Hamlet n'y peut rien et pourtant elle l'aime.

Ici mieux qu'à Avignon - à cause du plein air qui absorbe les nuances, de la démesure spectaculaire de la nuit qui détourne l'attention - on perçoit mieux le réseau de liens qui enchaînent les personnages les uns aux autres. Liens d'intérêt, de complicité. De tendresse animée aussi. Histoires de passions abruptes, et de cadavres dans le placard, au sens propre. La force de la pièce son pouvoir tiennent de ça : tout y est concret. Fantômes et fantômes se matérialisent sans pour autant divulguer leurs secrets.

Dans ce spectacle irréfutable, splendide et simple. Patrice Chéreau a su tourner autour des veriges intérieurs, a cerné le mystère des personnages, leur instabilité. Ils ne s'installent pas dans une ligne de conduite, aussi complexe soit-elle. Même connaissant les détails de l'intrigue, on est pris dans une sorte de suspense. Les gens sont imprévisibles, et bien sûr en premier Hamlet, Desarthe, nerveux, exigeant, fragile, en manque d'amour. Mais plus cruel encore que sa mère ou Claudius, parce qu'à un moment donné il fait mal, il tue, comme quelqu'un qui s'écarte en vain le brouillard de devant ses yeux. La surce de la pièce, son pouvoir, c'est que les morts ne s'accumulent pas simplement par fantaisie délectable, mais qu'ils sont indispensables à l'accomplissement du destin d'Hamlet.

COLETTE GODARD.

Théâtre des Amandiers, Nanterre, 20 heures. Jusqu'au 11 février. Tél. : 47-21-18-31.

La lumière et la couleur

Dans Hamlet, il y a des rouges carmin et des bleus nuit, des noirs qui charrient, et le blanc fleur de la robe d'Ophélie. Le visage fin de Gérard Desarthe, harné par ses ombres, et celui, sanguin, de Bernard Ballet. Polonius nourri d'intrigues, et l'espace immense, le ciel et le sol fissuré, et les passions qui cognent sous les voûtes crénelées. L'infiniment grand... et l'infiniment secret.

Cette émotion de la couleur et de la lumière, du théâtre et des acteurs, révélateurs, au sens premier du terme, de ce que le monde voudrait être caché. Tout cela nous est donné par les photographies que Claude Garner a réalisées cet été à Avignon et cet automne au TNP de Villeurbanne. C'est l'œuvre de Pina Bausch et d'Antoine Vitez, c'est la première fois qu'il rencontre Patrice Chéreau. Il y a eu peu de mots échangés. « J'ai été impressionné », dit Garner, par les

indications de Chéreau pendant les répétitions, sur le rythme de son spectacle. Par ces coups de fouets de la lumière, ces vagues de noir et de blanc, cette manière, sans cesse, de relancer la machine. C'est par là je crois que Patrice Chéreau trappe notre inconscient.

Le travail de Claude Garner est celui d'un peintre. Il fait d'abord parler la couleur et la forme. Il n'expose pas ses photographies côte à côte, il en a fait des montages. Et l'étreinte du rouge carmin et du bleu nuit, corps étirés du roi et de la reine, écrou de poids du crime et du désir le vaste plateau où erraient des ombres. Le visage de Hamlet, perdu sur un nez qui semble tourner de bleu gris tremblé, appartenant au même univers que celui du spectre emporté dans un galop sur royaume des morts.

O. Ct.

VARIÉTÉS

Un nouvel album avant un nouveau spectacle

L'alchimie Souchon

Alain Souchon a repris le métier de chanteur. En écrivant presque toutes ses chansons.

Alain Souchon n'avait pas publié d'album depuis trois ans. Comme toujours, le nouveau LP (et compact) a été enfanté avec beaucoup de douleur. Souchon s'est heurté à sa lenteur naturelle, à une nécessité intérieure de courir après les mots et aux difficultés d'une collaboration avec Laurent Voulzy, son compositeur habituel. Plusieurs fois de suite, Souchon et Voulzy sont partis ensemble à la campagne sans rapporter une ligne ou une note. « L'alchimie entre Voulzy et moi, est complexe », dit Alain Souchon,

elle prend beaucoup de temps. » Finalement, Souchon et Voulzy n'ont écrit que trois chansons du nouvel album : « Ultra moderne solitude », « Dandy et l'attitude quelqu'un ». Et en dehors d'une collaboration avec David Noll et Franck Langolff pour Normandie Lustrine, Alain Souchon a imaginé seul le reste du disque : les Cadors, Quand je serai KO, Comédie, La Chanson parfaite, On se cache des choses et la Beauté d'Avia Gardner.

La nouvelle production d'Alain Souchon contient encore ce mélange d'humour, de tendresse et de douleur, de désarroi, de légère folie et de dérision, de fragments d'émotion et de sentiments incertains. Et avec un goût très fort du bonheur. « Avec Ultra-Moderne Solitude, je n'ai pas

cherché de fioritures. J'aime que les mots participent au mouvement de la vie, que les codes de langage se modifient, que des termes anglais viennent boussuler un peu l'ordre des choses. Les chansons d'Il y a dix ans, je ne pourrais plus les écrire aujourd'hui. Le monde a bougé. Je n'aime plus la même musique. Je ne suis plus le même. Je me suis dégoûté de l'enfance un peu réveuse. Je fais attention de parler moins de moi, de raconter plus les autres. »

Après plusieurs rôles au cinéma, Alain Souchon est heureux de retrouver le métier de chanteur. En avril prochain, Alain Souchon présentera son nouveau spectacle au Théâtre des Champs-Élysées. CLAUDE FLEOUTER. * LP et compact Virgin.

« Albertine en cinq temps », de Michel Tremblay

La rage de vivre

Une tragédie intimiste, qui bouillonne de rage, de séve, de vie. Une femme, à cinq âges de sa vie, dialogue avec elle-même.

On n'aurait pu rêver meilleure pièce contemporaine pour inaugurer le Studio des Champs-Élysées rénové, dont Louis Jovet dessine les plans de scène et de salle, et qui accueillit Gaston Bary, Lugué, Poe. Albertine en cinq temps, du Québécois Michel Tremblay, est une tragédie, dure, décapante. Lugubre au fond, mais la rage y cogne si fort, mêlée à des odeurs de vie et de mort, de feuilles mortes et de frites, que le spectacle nous emmène bien loin au-delà du larminoement.

C'est une idée forte que d'imaginer une femme dialogant avec elle-même, à cinq âges de sa vie, entre trente et soixante-dix ans. Elles se chicanent, ces Albertine, et se jugent. La plus âgée a oublié le docteur de ses trente ans. À cinquante ans, elle a cru qu'elle pouvait réinventer sa vie, dévier le cours de son destin de femme seule, de mère tragique. À soixante ans, elle sait que le destin revient toujours frapper et que ça fait très mal. À soixante-dix ans, elle s'excuse, avec un doux sourire, de la rage qui, parfois encore, lui saute à la gorge. Toutes prennent à témoin leur sœur Madeleine, la douce et souriante, qui n'a pas quitté la campagne, qui aime son mari, l'attend, élève sans révolte des enfants sans problèmes. Madeleine, qui n'a pas cherché à corriger de l'ornière toute tracée. La pièce de Tremblay est construite, finalement, comme un conte : à partir d'un poétisme dont on oublie vite l'invasion blanche tant l'histoire racontée remue de végètes.

Le metteur en scène, québécois également, André Brassard, est un familier de l'œuvre de Michel Tremblay. Il a eu la bonne et juste idée de semer un peu de trouble sur l'âme d'Albertine. Plus que les rides, les traces du temps, c'est la douleur, l'abandon, qui marquent les traits. Ses cinq Albertine ne se ressemblent en aucune manière, mais il y a, entre elles, cette complicité familiale terrible, sans détours; elles ne se font pas de cadeaux. À trente ans, Albertine (Brigitte Mounier) est encore une belle fille, un peu sauvage, qui rue dans les brancards. À quarante ans (Marie-France Santon), une femme finie, dure, amère, une ménagère en pantoufles qui se laisse aller. À cinquante ans (Nadia Barentin), la voilà toute pimpante, fumant, buvant des cocas. Elle a un travail, enfin, c'est une femme indépendante, qui a envoyé sa douleur et ses enfants au rencart. À soixante ans, le cheveu défilé, gris (Huguette Faget), elle n'est plus que l'ombre d'elle-même. France Delahalle porte avec front les soixante-dix ans d'une Albertine prisonnière d'une chambre d'hospice à l'odeur de mort. Elle a le sourire, la lumière de ces vieilles gens qui n'attendent plus rien.

Autour de Catherine Cauwet, Madeleine, solide et pure - avec le charme désuet d'une femme de pionnier dans les vieux films américains - ces cinq Albertine tout en contrastes, en aspérités, jouent sans accent - elles sont françaises - et la langue de Tremblay s'en passe, qui rape et creuse, avec une solide santé. Entre les hauts murs gris froid du décor d'André Acquart, il y a juste un petit lit blanc, d'ici ou d'ailleurs, et ces « chaises bergantes » qui, au Québec, rythment le temps qui passe.

O. Ct.

An Studio des Champs-Élysées, 47-23-35-10.

PHOTO

« Le corps à deux têtes », chez Picto Bastille

Le parcours de la Comète

Figure, mémoire et personnalité du milieu photographique, Pierre Gassmann ouvre un nouvel espace par une double exposition collective.

Lorsqu'en 1950 Pierre Gassmann fonda l'atelier Pictorial Services rue de la Comète à Paris, il ne prévoyait pas que trente-huit ans après, à l'initiative de son fils Edy, se créerait dans Paris un quatrième laboratoire, suréquipé, ultra-moderne, destiné à répondre aux besoins de tous les professionnels.

La réputation mondiale de Picto est indissociable de la personnalité de Gassmann. Elevé à Breslau dans le laboratoire de radiographie maternel, il a grandi, comme il dit, dans « la soupe ». Emmercé par le développement, il mue la chambre noire en salle de jeu, prend sa première photo à treize ans et a la chance de voir chez lui, le dimanche, Paul Klee, John Heartfield et Moholy-Nagy.

Fuyant l'Allemagne nazie, il débarque à Paris en 1933. Il a vingt et un ans et ne parle pas le français. Il admire Brassai, Kertesz, Tabard et Man Ray. Très tôt, il rencontre Caps, Gisèle Freund, Halsman, Blumenfeld, tous réfugiés comme lui. Et se lie d'amitié avec Henri Cartier-Bresson. Inspiré par René Clair, il photographie sa découverte de Paris et apprend un jour avec stupeur que Brassai habite son immeuble. Il mettra trois mois avant d'oser lui montrer ses photos.

À la Libération, il installe un laboratoire dans sa salle de bains et

opère en free-lance. De la tour Eiffel au quai d'Orsay, en passant par le marché aux timbres, il couvre tous les sujets : le passage d'Exodus, le retour des prisonniers allemands chez eux ou la création d'Israël. Ami de Chym et de Bischoff, il contribue à la naissance de l'agence Magnum. Mais, très critique envers sa propre création, il cesse de photographier et s'installe à son compte comme tireur professionnel.

Son credo tient en une phrase : « La technique n'est qu'un moyen, ce qui compte c'est d'avoir l'œil. » Outre Cartier-Bresson, il tire Larrigue, Tabard et Doisneau. En 1958, il archive l'œuvre photographique de Man Ray. Expert en procédés anciens, il salue les plaques d'Atget, restaure Bayard et Rignaut.

Pour l'heure, Picto Bastille est encore en chantier. L'aile droite a été aménagée en salle d'exposition. Refusant de traiter la galerie comme un petit musée, Pierre Gassmann reste fidèle à la photokina et au Salon de la photo, dont il fut directeur artistique.

L'exposition se décompose en deux sections. La première est centrée autour de Man Ray, présent par un rayogramme de 1919 autant que par Demain dont il n'existe qu'un exemplaire au monde. Déclinaison personnalisée d'un thème dont les deux termes - splendeur, misère - sont traités à part égale, l'ensemble des tirages, modernes pour la plupart, a été choisi pour la qualité esthétique ou émoive plutôt que pour la rareté.

Les recherches de Blumenfeld sur la couleur en 1941 jouxtent des superpositions et la célébrissime

« Carmen », modèle pour le baiser d'Auguste Rodin (1982) posant en chair et en os, à Paris, à l'âge de soixante-dix ans. Accroché sans préséance, ce patchwork est tissé de chefs-d'œuvre inédits.

De Willy Maywald à Sougez, on passe à un superbe nu pudique de René-Jacques, en 1933, produit d'une commande, le seul qu'il ait jamais réalisé. Invention, pur jeu, fait brut, la filiation avec les anciens est assurée par les corps paysages, au sténopé, de Ilan Wolff. Et le reportage sur les bains de Tbilissi par le Moscovite Pinkhasov, ancien photographe de plateau de Tarkovski, fixé à Paris depuis trois ans.

Le dynamisme, la curiosité générale de Gassmann, trouvent leur prolongement dans l'innovation d'une cimaise libre. Répondant à la vocation d'un lieu où par essence naît la photo, Monique Plon, la directrice, a eu la belle idée d'accueillir dix jeunes opérateurs peu connus. Outre Patrick Zacks et Patrick Bouvier, se détache surtout la série « Luttes et empreintes », portraits en groupes, au virage partiel marouffé, de Dominique Roux, révélé par ses paysages nocturnes en couleurs. Le Belge Jean Janssis, travail subtil à la gamme bichromatée. Et les recherches assez hockeysiennes d'Olivier Perrot. Opérant sur des contacts agrandis, ce jeu formel sur la fragmentation superpose les négatifs découpés d'un même modèle, confiant à la lumière le soin d'unifier la disparité de la composition.

PATRICK ROEGERS.

« Le corps à deux têtes », Picto Bastille, 53 bis, rue de la Roquette, 75011 Paris, jusqu'au 31 décembre.

CINÉMA

Cycle Murnau au Musée d'Orsay

Neuf films de Friedrich Wilhelm Murnau, le grand cinéaste expressionniste allemand des années 20, sont projetés à l'Auditorium du Musée d'Orsay. L'homme de tous les troubles, de tous les antres, des images nocturnes et convulsives. Homo sexual tourmenté, il a tourné des histoires délectables, mis en scène des personnages de monstres pathétiques. Et il est mort en 1931 après avoir tourné Tabou à Tahiti, en même temps que son valet, dans un accident de voiture. La Musée d'Orsay présente jusqu'au 22 décembre : la Marche dans la nuit, la Découverte d'un secret, La terre qui flambe, les Financiers du grand-du, Le Dernier des hommes, Faust, l'Aurore, Tabou, et le plus célèbre, Nosferatu, aimé des surréalistes.

Auditorium du Musée d'Orsay, 18 F. Tél. : 40-49-48-70.

MERCREDI LE SUD UN FILM DE FERNANDO E.SOLANAS GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE A CANNES 88

مكتبة من الأصل

Communication

M. Maxwell lancera « The European » le 9 mai

Le magnat britannique de la presse, M. Robert Maxwell, a annoncé, à l'occasion du quarantième conseil européen à Rhodes, que son futur quotidien, *The European*, paraîtrait le 9 mai 1989. Le premier numéro sera diffusé gratuitement à sept millions d'exemplaires. Il comprendra quatre cahiers (actualités, affaires-économie, sports, loisirs-mode).

Un numéro de lancement a été distribué à Rhodes. On y trouve notamment des articles signés par MM. Henry Kissinger, Jack Lang et lord Plumb, président du Parlement européen.

Le futur quotidien sera imprimé à Paris, Londres, Bruxelles et Munich, ainsi que dans les autres pays où sa distribution dépassera 35 000 exemplaires. M. Maxwell a annoncé qu'il comptait recruter deux cent cinquante journalistes et qu'il espérait une diffusion aussi en URSS, pays auquel il est lié par un accord sur la modernisation de la presse. Le lancement de *The European* représentera, selon M. Maxwell, un investissement de 20 à 30 millions de francs (entre 210 et 320 millions de francs) et une campagne publicitaire de l'ordre de 50 millions de francs.

La 5, M6 et la presse régionale devant la CNCL

Quelques semaines après l'annulation par le Conseil d'Etat, pour vice de forme, de quatre autorisations d'émettre délivrées à la 5 et à M6, la CNCL a procédé, vendredi 2 décembre, aux auditions publiques nécessaires à leur réattribution. Mais les deux chaînes privées devaient cette fois affronter deux projets de télévision locale : Télé-Sud-Picardie et RCL-TV.

MM. Philippe Ramond, directeur délégué de la 5, Jean Drucker, PDG de M6, ont bien été successivement plaqués pour le renouvellement de leurs autorisations. « Par réalisme » pour la 5, qui est, selon son directeur, « une des réussites du paysage audiovisuel », même si elle « peut mieux faire » — une allusion sans doute à son cahier des charges, qui sera examiné mi-décembre par la CNCL. Par justice pour M6 puisque, selon son PDG, « c'est par volonté de nuire au développement de sa chaîne qu'ont été présentées certaines candidatures établies en toute hâte ».

Face à la 5, le projet local mené par le réalisateur de télévision Paul

Renty, Télé-Sud-Picardie, était candidat à Chéry-sur-Marne, près de Château-Thierry. Ses promoteurs ont insisté sur la défense de l'identité régionale en affirmant avoir « eux aussi le droit de s'exprimer ».

RCL-TV était, quant à elle, candidate à Lyon et au Mans, et se voulait une « initiative originale et novatrice » de télévisions régionales ou syndicales réunissant une dizaine de quotidiens régionaux (*Le Provençal, la Voix du Nord, etc.*) et... TF1. Après avoir longuement interrogé RCL-TV sur ses rapports avec la Une — notamment sur les programmes et la publicité — la CNCL a noté quelques « blancs » dans le dossier et entendra les dirigeants de la presse régionale jeudi au cours d'un entretien complémentaire. Elle n'a pas précisé la date de sa décision finale qui n'interviendra, toutefois, qu'à l'issue du débat au Parlement sur le projet de loi sur l'audiovisuel. Projet de loi qui pourra « valider » l'ensemble des réseaux des cinquième et sixième chaînes aujourd'hui contestés.

EN BREF

● La concertation dans l'audiovisuel public. — Quatre personnalités ont été désignées, vendredi 2 décembre, pour animer les groupes de travail consacrés à l'avenir de l'audiovisuel public, une concertation annoncée lors des graves de la fin septembre. M. Jean-Pierre Hoss, ancien directeur général de RMC, dirigera le groupe sur les missions et la complémentarité des entreprises du secteur. M. François Gicquel, ancien PDG de la Régie française de publicité, animera le groupe sur les moyens humains et financiers ainsi que sur les méthodes de gestion. M. Jean Lallier, membre du cabinet de M. Michel Rocard, est désigné pour le groupe consacré aux outils de fabrication, à la conservation et à l'exploitation du patrimoine. Enfin, M. Jacques Vistel, médiateur du cinéma, se consacrera aux enjeux internationaux, notamment européens. Chaque groupe sera composé de six syndicalistes (CGT, CPDT, FO, SNJ, CFTC et CGC), de représentants des ministères concernés, de personnalités qualifiées désignées ultérieurement et de cadres des neuf entreprises concernées (A.2, FR.3, SEPT, SFF, INA, TDF, Radio-France, RFO et RFI).

● Dépôt de bilan de « Narodowiec ». — Le quotidien de langue polonaise *Narodowiec*, destiné aux Polonais de l'étranger et écrit à Lens, a déposé son bilan, vendredi 2 décembre, sans cesser toutefois sa parution. Fondé en 1909, *Narodowiec* qui tirait à 57 000 exemplaires en 1945, n'en diffuse plus que 8 000 aujourd'hui, la génération des Polonais isolés laissant la place à une nouvelle génération mieux intégrée. Aussi le quotidien, qui emploie trente-sept personnes, envisage-t-il de créer un mensuel de langue française destiné aux descendants de ses premiers abonnés.

● Non-parution de *Sud-Ouest* et du *Quotidien de Paris*. — Pour des raisons différentes, les journaux *Sud-Ouest* et le *Quotidien de Paris* n'ont pas paru, vendredi 2 décembre. Des articles de travail organisés par le Livre CGT ont conduit la direction du journal régional à renoncer à sa parution. Ce mouvement était destiné à appuyer des revendications concernant notamment les problèmes de la sous-traitance, de la formation professionnelle, de la précarité et des conditions de travail. La non-parution du *Quotidien de Paris* s'explique par un problème technique lié à l'informatique du journal.

LE MONDE diplomatique

Décembre 1988

SATAN

Par Claude Julien

Du diable, il est beaucoup question, pour condamner un film que l'on n'a pas vu, voire « justifier » le SIDA. Satan, en revanche, paraît absent des folles constructions d'édifices religieux dans un tiers-monde en banqueroute, des transactions financières purement spéculatives, des campagnes électorales avilissantes. Et pourquoi l'y découvrirait-on, en ce monde du dieu-argent ?

MOSCOU ET LE RÉVEIL DES NATIONALITÉS

L'Union soviétique est-elle menacée d'éclatement ? Pourquoi, soudain, tant de meetings monstres dans les Républiques de Transcaucasie et de la Baltique ? Comment des tensions interethniques ont-elles pu dégénérer en véritables pogromes ? La « perestroïka » et les réformes en cours sont-elles en péril ? Le Monde diplomatique s'interroge sur le stratège de Moscou et sur les leçons que tire M. Gorbatchev du « laboratoire » balte.

En vente chez votre marchand de journaux

Le Carnet du Monde

Naissances

— Marie et Michel DUSSOL ont la joie d'annoncer la venue de leur camarade

Benoît,

né le 30 novembre 1988.

— M. RENAN et M^{me} MUNOZ, Tania et Mayela ont la joie d'annoncer la naissance de

Sylvain-Nicolas,

le 18 novembre 1988.

— Valérie VARAINE et François BOSTNAVARON ont la joie d'annoncer la naissance de

Pauline,

le 30 novembre 1988.

4, rue de la Comète, 75007 Paris.

Décès

— Grenoble. Meylan, Ancey.

M. Jacques Benoit-Cattin, M. Bernard Benoit-Cattin, ses enfants,

M. Léonce Benoit-Cattin, M. et M^{me} Félix Benoit-Cattin, M^{me} Marguerite Benoit-Cattin, M^{me} René Clement-Cuzin, M^{me} Anne-Marie Clement-Cuzin, M^{me} Henri Clement-Cuzin, M. et M^{me} Robert Clement-Cuzin, M^{me} Maurice Clement-Cuzin, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs.

Les familles Benoit-Cattin, Clement-Cuzin, Canet, Guyot, Chevrant, Jubert et Collot.

Parents et alliés.

ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Charles BENOIT-CATTIN, née Marie-Louise Clement-Cuzin,

survenue le 29 novembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe de funérailles a été célébrée en la chapelle Dou-Bosco de Meylan, le vendredi 2 décembre, à 10 h 15.

19, chemin de l'Ermitage, 38240 Meylan.

Boulevard de France, 9 bis, avenue de Chambéry, 74000 Annecy.

— Le président national et le conseil d'administration de l'Association pour adultes et jeunes handicapés ont la tristesse de faire part du décès de

Edmond BREUILLARD, président d'honneur de l'Association.

Ses obsèques auront lieu au cimetière d'Ankervilliers, le mardi 6 décembre 1988, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons la mort, survenue à Paris, du sculpteur

Jean CARTON, membre de l'Académie des beaux-arts.

Une messe sera célébrée, le mercredi 7 décembre, à 17 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

[Né à Paris, le 23 mai 1911, Jean Carton était ancien élève de l'École nationale supérieure des beaux-arts. Lauréat du prix Biennal (1946), du prix Chab de France, décerné par le Musée (1960), il avait obtenu la médaille d'argent de l'Exposition internationale de Bruxelles. Parmi ses sculptures les plus célèbres, on peut citer *Esprit au Sénat*, *Notre Médica*, la borne de *Notre Espérance*, le buste de président *Macron*, réalisé entre autres années.]

— M^{me} Ruth Goldman, ses enfants et petits-enfants, ont la grande tristesse de faire part du décès subit de

Albert GOLDMAN, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, médaille militaire, croix du combattant de la Résistance,

à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

L'inhumation aura lieu le lundi 5 décembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Un car sera à disposition place de la République, devant l'hôtel Holiday Inn, à 10 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

— L'Amicale de liaison des anciens résistants juifs (AMILAR) a la tristesse de faire part du décès, survenu le 1^{er} décembre 1988, de son camarade

Albert GOLDMAN, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille militaire, croix de guerre.

Résistant de la première heure, il fut le dirigeant des groupes de combat juifs de Lyon.

Ses obsèques auront lieu le lundi 5 décembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

GALERIE COARD

12, rue Jacques-Callot - 75006 PARIS - 48-26-99-78

PHILIPPE BONNET

Jusqu'au 20 décembre

— Les anciens du bataillon FTP-MOI Carmagnole-Liberté ont la douleur de faire part du décès de leur camarade

Albert GOLDMAN, chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre 1939-1945.

Ses funérailles auront lieu, le lundi 5 décembre, à 11 heures, au cimetière de Bagneux. Rendez-vous à l'entrée principale.

[Agé de soixante-dix-neuf ans, Albert Goldman, qui était né en Pologne, avait émigré en France en 1924. Naturalisé français, il s'était engagé dans les chasseurs d'Alsace en 1939 et avait rejoint, après le départ de juin 1940, les rangs de la Résistance, participant à la formation des premiers « groupes de combat ».]

Proche du Parti communiste, il avait intégré l'un de ses groupes, le bataillon FTP-MOI Carmagnole-Liberté, participant à des opérations de guérilla urbaine dans l'agglomération lyonnaise, avant de devenir responsable en 1943, de la formation politique et militaire, et d'assurer en 1944 la coordination des actions entre les FTP et l'Armée secrète. Le 24 août 1944, Albert Goldman devait être l'un des dirigeants de l'insurrection armée de Villeurbanne, qui allait opposer pendant trois jours les résistants aux troupes allemandes.

Titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre 1939-1945, qui lui fut attribuée sur le champ de bataille, Albert Goldman avait été fait chevalier de la Légion d'honneur, le 19 novembre dernier, à Versailles, pour ses faits de guerre et activités dans la Résistance. Domicilié à Montrouge avec son épouse Ruth, Albert Goldman avait eu quatre enfants : Pierre, associé au printemps 1979, Jean-Jacques (le chausson), Évelyne et Robert.]

— Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie

Et tous les personnels, ont appris avec une profonde tristesse le décès, survenu le 22 novembre 1988, de

M. Michel HULIN,

professeur de physique à l'Université, directeur du palais de la Découverte.

Il prient M^{me} Hulin ainsi que sa famille d'accepter leurs très sincères condoléances.

M. Garnier, président, université Pierre-et-Marie-Curie.

— M. Pierre-Yves Koenig, M. et M^{me} Jean-Jacques Koenig, M. et M^{me} Alain Koenig, M^{me} Henriette Renach-Koenig, Thomas, Prun, Nicolas, Laurence, Cécile, Emmanuelle, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Marie-Louise Revole, Bermondy, Marescau, Ortol, Sicamoni, Leclerc, ses frères, sœurs, belles-sœurs, beaux-frères, neveux et nièces, M^{me} Philippe Koenig et ses enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Pierre-Yves KOENIG, née Françoise Ortol,

survenue le 1^{er} décembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 5 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Christophe de Javel, 23, rue de la Convention, 75015 Paris.

Ni fleurs ni couronnes. Des dons pour l'ARC.

— M. et M^{me} François Labrunie, Jacques, Philippe et Etienne, M^{me} Hélène Juliard, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Henriette Labrunie ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Raymond LABRUNIE, née Andrée Juliard,

survenue le 2 décembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 5 décembre, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Crozatier, Paris-15^e.

23, rue des Morillons, 75015 Paris.

— M^{me} Michel Lancelot, née Marie-Dominique Mistler, M^{me} Marie-Madeleine Matzneff, M. et M^{me} Laurent La Fosse, M. et M^{me} Ulrich La Fosse, M^{me} Alexandra de la Bloche et ses enfants, M. et M^{me} Nicolas Matzneff,

ont la douleur de faire part de la disparition de

M^{me} Jean MISTLER, née Séphane Baillet,

leur mère, sœur, grand-mère et tante, survenue le 2 décembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu, le mercredi 7 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6^e, à la mémoire de son mari.

Jean MISTLER, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française,

dispara le 11 novembre 1988.

Qu'ils restent unis dans votre souvenir.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue de l'Université, 75007 Paris.

— Le docteur et M^{me} Mathieu Olivier, M. et M^{me} Pierre Jourdan-Barry, M^{me} Willy Bastard, M. et M^{me} François Olivier, ses enfants, M. et M^{me} Stéphane Olivier, M. et M^{me} Didier Reinach, M. et M^{me} Nicolas Baum, M^{me} Rita Jourdan-Barry, M^{me} Nadine Jourdan-Barry, M. et M^{me} Charles-Antoine Rougier, M. et M^{me} Jean-Jacques Chastour, M^{me} Dominique Caillaux, M. et M^{me} Régis Molist, M. et M^{me} Eric Abadie, M. Nicolas Bastard, M. et M^{me} Robert Maunder, M^{me} Véronique Olivier,

ses petits-enfants, Sandra, Aurélien, Pierre-Etienne, Romain, Alexandra, Xavier, Fabrice, Hadrien, Olivia, Marine, Angélique, Flavie, Victoria, Emilie, Marie, Cordelia, Edouard, Noémie, Louis, Olympia et Corine, ses arrière-petits-enfants,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

M^{me} François OLIVIER, née Johanna Stangen,

le 2 décembre 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père Burn, fazariste, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine, le lundi 5 décembre, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Mons (Var), le mardi 6 décembre 1988, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Son épouse, Danièle, et ses enfants, Béatrice, Isabelle et Laurence, ses frères, Jean-Louis et Claude, et leurs épouses, Anne-Marie et Simone, Les familles, Virelizier, Gros, Sentenas, Colfer, Durand-Viel et Glibain, Ses proches et ses amis, vous disent leur tristesse après le décès de

André VIRELIZIER,

qui les a quittés soudainement le 1^{er} décembre 1988.

Une messe sera célébrée, le mardi 6 décembre, en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4^e, à 13 h 45.

Anniversaires

— Il y a cinq ans disparaissait

M. Isuecher BER FRYDMAN.

Sa famille et ses amis demandent à ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.

— En ce dix-neuvième anniversaire de la mort de

Jean-Sébastien CARBONEL,

une fervente pensée est demandée par sa famille à tous ceux qui l'ont aimé.

— Le 5 décembre 1968 décédait subitement le

professeur Libové FISEROVA BÉLSKÁ,

professeur à l'université de Prague, puis à l'UNESCO depuis 1946.

Nous qui lui sommes restés reconnaissants, vous prions de conserver son souvenir lumineux.

Familles Filera, (Paris, Strasbourg, New-York), Hornsky (Boston).

— En ce trentième anniversaire, le souvenir de

M^{me} Lucienne GENET, (21 juin 1909 - 4 décembre 1958),

demeure vivant dans le cœur de ses enfants,

Christiane Menasseyrie, Jean-Noël Genet, Et de tous ceux qui ont connu son attention aux êtres, son amour de la vie, sa générosité.

— En ce deuxième anniversaire du rappel à Dieu de notre très cher

Serge LIFAR,

artiste incomparable et homme de cœur, une messe sera célébrée à sa mémoire, le jeudi 15 décembre, à 19 heures, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, 12, rue Daru, Paris-8^e.

Communications diverses

— La société d'Histoire du radicalisme organise, le jeudi 8 décembre à 18 h 15, une conférence-débat au cours de laquelle M. Maurice Agulhon, professeur au collège de France, traitera le sujet suivant : « Réflexions sur l'histoire du bouquet phrygien sous la III^e République ». Cette conférence aura lieu au Centre de recherches de l'université Paris-1, 9, rue Malher, Paris-6^e (métro Saint-Paul).

— La vente annuelle d'entraide et d'amitié de l'Association Championnet, au profit de ses instituts médico-pédagogiques et professionnels, foyers de jeunes travailleurs et œuvres de jeunesse, aura lieu les 2 décembre (de 13 heures à 21 heures), 3 décembre (de 11 heures à 17 heures) et 4 décembre (de 11 heures à 17 heures), à la Fondation Abbé J.-Bernard, 16, rue Georgette-Agutte, Paris-18^e.

Association Championnet, 14, rue Georgette-Agutte, 75018 Paris, CCP n° 509 12 F Paris.

Soutenances de thèses

— Université Paris-II, le jeudi 1^{er} décembre, à 15 heures, salle des conseils, M. Stéphane Madoule : « Les agricultures du tiers-monde face au marché des céréales ».

— Université de Nantes, le lundi 5 décembre à 9 heures, dans les locaux de la faculté de droit, M. Dominique Gaurier : « La mise par écrit des normes juridiques et ses conséquences sur la formation de la pensée juridique ».

— Université Paris-V-René Descartes, le mardi 6 décembre à 16 heures, salle 234 (Sorbonne), galerie Claude-Bernard, escalier P, 1^{er} étage, 1, rue Victor-Cousin, M^{me} Maryse Amelinau : « L'habitat moderne indien, mythe ou réalité ? Le cas de Haux-Khas à New-Delhi ».

— Université Paris-VII, le mardi 6 décembre à 16 heures, Centre Cuisinier, salle 305, 3^e étage, M^{me} Joëlle Mesnil : « La démythologisation dans la culture contemporaine » (thèse de psychologie).

— Université Paris-III, le mercredi 7 décembre à 9 heures, salle Bourjic, M^{me} Annie Gouezec, épouse Bouillaguet : « La pratique intertextuelle de Marcel Prus dans *A la recherche du temps perdu* : les domaines de l'emprunt ».

— Université Paris-IV, le jeudi 8 décembre à 14 heures, bibliothèque d'histoire des religions, 1^{er} étage, M. Pierre Sarr : « Le bonheur dans le « De Beata Vita » : La correspondance et les sermons au peuple de saint Augustin ».

— Université Paris-VIII, le vendredi 9 décembre à 10 heures, salle G201, M^{me} Béatrice Giblin-Delvallet : « La région, territoires politiques : le Nord-Pas-de-Calais ».

CARNET DU MONDE

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques 79 F

Abonnés 69 F

Communications diverses 82 F

Renseignements : 42-47-95-03

Ralph STEADMAN

DIEU!

Par la grâce du verbe et du dessin, Ralph Steadman interprète le rôle de Dieu à sa façon : divin!

Aubier

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Régions

UN SONDAGE CSA-CAISSE DES DÉPÔTS

Les décideurs locaux et la décentralisation

Que pensent les élus locaux, bien sûr, mais aussi les chefs d'entreprise, les fonctionnaires, les journalistes ou les représentants des associations, bref, les « décideurs » locaux, des mesures de décentralisation adoptées au cours des dernières années ? Le sondage com-

mandé par le Crédit local de France qui fait partie du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, à la société CSA permet d'apporter une première réponse. Globalement la décentralisation est bien reçue. Elle a pour la majorité

des personnes interrogées des effets bénéfiques sur la vie politique locale et surtout sur l'activité économique des communes, départements et régions, même si, ombre au tableau, elle paraît avoir entraîné un accroissement sensible des impôts locaux.

DES CONSÉQUENCES FAVORABLES

La politique de décentralisation menée depuis quelques années a-t-elle, selon vous, contribué à l'amélioration des rapports entre les administrés et les pouvoirs publics ? Diriez-vous qu'elle y a contribué...

Beaucoup	8 %
Assez	24 %
Un peu	41 %
Pas du tout	20 %
Ne se prononcent pas	7 %

Dans quelle mesure a-t-elle contribué à l'amélioration des rapports entre les citoyens et les élus locaux ? Elle y a contribué...

Beaucoup	8 %
Assez	24 %
Un peu	41 %
Pas du tout	20 %
Ne se prononcent pas	7 %

Sur le plan administratif, diriez-vous que la décentralisation a, dans l'ensemble, rendu la prise de décision plus rapide ou moins rapide qu'avant ?

Plus rapide	48 %
Moins rapide	11 %
Ni plus ni moins rapide	35 %
Ne se prononcent pas	6 %

Pour chacun des domaines suivants, pouvez-vous dire si la décentralisation a plutôt contribué à améliorer la situation ou plutôt contribué à la dégrader ?

	A améliorer %	A dégrader %	Ni l'un ni l'autre %	Ne se prononcent pas %
L'action sociale et sanitaire	56	5	24	15
L'urbanisme et l'aménagement	52	8	20	10
L'éducation	38	8	38	16
L'intervention économique	53	7	30	10
La culture	47	6	33	16

Voici un certain nombre d'opinions que l'on entend parfois à propos de la décentralisation. Pour chacune d'elles, pouvez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec cette opinion ?

	Plutôt d'accord %	Plutôt pas d'accord %	Ne se prononcent pas %
La décentralisation est un facteur de développement de l'activité économique au niveau local	81	17	2
La décentralisation a provoqué un accroissement sensible des impôts locaux	58	37	7
La décentralisation accroît l'influence des citoyens sur les décisions prises par les élus locaux	53	39	8
La décentralisation a fortement accru les dépenses de fonctionnement des collectivités locales	63	27	10
La décentralisation a pour conséquence une trop grande politisation de l'activité économique des collectivités locales	43	48	11
La décentralisation contribue à rapprocher davantage les collectivités locales et les entreprises	75	16	7
Les collectivités locales ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour conduire la décentralisation	62	23	15
La réussite de la décentralisation passe par une meilleure coordination des activités de l'Etat et des collectivités locales	90	4	6

[La décentralisation risque-t-elle de politiser l'activité économique des collectivités locales ? Les réponses globalement sont partagées mais sont largement positives chez les chefs d'entreprise (63 % de « plutôt d'accord »), chez les habitants de l'agglomération parisienne (67 %) et d'une façon générale, les personnes qui appartiennent aux partis de droite paraissent redouter davantage que ceux qui votent à gauche en risque de politisation : on trouve 49 % de « plutôt d'accord » à l'UDF, 48 % au RPR, 35 % seulement au PS.]

POINT DE VUE

Le oui des chefs d'entreprise

par PIERRE RICHARD (*)

Si la France est née à travers un grand mouvement de centralisation, elle vit aujourd'hui largement décentralisée. Une fois les institutions stabilisées, on constate en effet que, progressivement, de manière continue et comme irrésistible, la responsabilité des affaires quotidiennes a été confiée aux échelons proches des usagers : les collectivités locales.

Ce mouvement de décentralisation s'étend avec des rythmes très inégaux sur deux siècles : en 1789, création des communes et des départements qui constituent le noyau dur du tissu local que nous connaissons, progrès accomplis par la III^e République avec, notamment, les deux grandes lois de liberté locale de 1871 et 1884, accélération du processus au cours des vingt dernières années avec la consécration des lois de décentralisation de 1982-1987.

Six ans après ces textes fondamentaux et à la veille des élections municipales de 1989 il était intéressant d'essayer d'en tirer un premier bilan, de mesurer comment ces réformes de structure étaient entrées dans les mœurs ?

A cet égard le sondage réalisé par CSA pour le Crédit local de France vient compléter les enquêtes réalisées précédemment. Ces dernières appliquées à un échantillon représentatif de l'ensemble de la population avaient montré que si l'opinion était globalement favorable à la décentralisation, les principes en restaient abstraits et mal connus, ses effets peu sensibles. De leur côté les maires avaient témoigné des évolutions profondes de leur métier.

Pour mieux percevoir l'impact de la décentralisation, il a donc paru intéressant de cerner l'ensemble de la cible directement impliquée par la décentralisation, ce que nous avons appelé les « décideurs », en rapprochant les points de vue du secteur public (élus et fonctionnaires), du secteur privé (chefs d'entreprise et personnalités qualifiées).

Il ressort de cette enquête un très large consensus sur les effets positifs de la décentralisation, son principe, ses modalités et ses effets. Mais, au milieu de toutes ces appréciations, deux éléments nous apparaissent particulièrement positifs.

1) 81 % des décideurs considèrent que la décentralisation est un facteur de développement économique et, à ce titre, renforce la position de la France à l'échelle de 1992 : un pays développé est de nos jours un pays décentralisé. Le score est encore plus important pour les chefs d'entreprise. Pour ceux qui emploient plus de vingt salariés, le taux approche 90 %.

2) L'urbanisme est considéré comme le secteur ayant été le plus touché par la décentralisation et cela de manière très positive (près de 60 %). Là encore, ce score est plus élevé pour les seuls chefs d'entreprise et les maires de commune de plus de 2.000 habitants.

Ces deux réponses montrent que le métier de l'élu local a bien changé. Il s'agit d'un nouveau métier : celui de promoteur du développement économique et non plus seulement de fournisseur d'équipements publics. L'élu local est le chef d'orchestre des forces vives du pays, qu'elles soient privées ou publiques, toutes jouant une même partition bien comprise par tous : la partition du développement local.

La décentralisation et la modernisation du financement de l'économie — avec l'émergence d'un grand marché financier en France ouvert à tous — ont heureusement sonné le glas de l'économie administrée et rigide que connaissaient les collectivités locales. Celles-ci sont entrées désormais de plain-pied dans l'économie réelle au côté des entreprises : elles peuvent désormais mettre leur force (550 milliards de francs de chiffre d'affaires, dont 135 milliards d'investissements annuels) au service du développement économique de notre pays.

(*) Président du directeur du Crédit local de France.

FAUT-IL CONTINUER ?

D'une manière générale, diriez-vous que le transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités locales a été...

Trop important	16 %
Pas assez important	38 %
Ou juste comme il faut	33 %
Ne se prononcent pas	13 %

[49 % des moins de trente-cinq ans, 50 % des électeurs du RPR, 40 % des électeurs de l'UDF, mais seulement 34 % des électeurs du PS estiment que le transfert de compétences n'a pas été assez important.]

Selon vous, des trois échelons suivants (la commune, le département, la région), quel est celui qui a le plus bénéficié de la décentralisation ?

La commune	6 %
Le département	45 %
La région	40 %
Ne se prononcent pas	9 %

S'il fallait supprimer un de ces échelons, lequel devrait disparaître à votre avis ?

La commune	7 %
Le département	16 %
La région	30 %
Aucun de ceux-ci	38 %
Ne se prononcent pas	9 %

[15 % des moins de trente-cinq ans (mais 3 % des cinquante-cinq-soixante-quatre ans), 10 % des habitants de l'agglomération parisienne (mais 4 % des habitants des communes de moins de deux mille habitants), 15 % des électeurs du RPR, 10 % de ceux de l'UDF (mais 4 % de ceux du PS et des radicaux de gauche) se prononcent pour une suppression éventuelle de la commune.]

Sondage exclusif CSA/Caisse des dépôts et consignations réalisé du 13 au 19 septembre 1988 auprès d'un échantillon national représentatif de quatre cent un décideurs locaux (élus, chefs d'entreprise, hauts fonctionnaires, membres des comités économiques et sociaux, journalistes de la presse régionale et responsables d'associations).

Selon vous, quelles sont les formes d'intervention économique qui seront le plus développées par les collectivités locales au cours des prochaines années ?

L'offre de services spécifiques pour les entreprises qui s'installent	33 %
La mise à disposition de terrains ou de locaux adaptés	53 %
Un soutien personnalisé aux entreprises locales (aides, exonérations d'impôts locaux, garanties)...	47 %
La participation financière à des montages comprenant des capitaux publics et privés	26 %
Ne se prononcent pas	10 %

DEMAIN L'EUROPE

Si vous pensez au grand marché européen de 1992, estimez-vous que la décentralisation favorisera ou non les relations économiques et financières directes entre les décideurs locaux et les instances communales ?

Favorisera	72 %
Ne favorisera pas	15 %
Ne se prononcent pas	13 %

Dans la perspective du grand marché européen, diriez-vous que la décentralisation représente pour la France un atout, un handicap ou ni l'un ni l'autre ?

Un atout	65 %
Un handicap	7 %
Ni l'un ni l'autre	22 %
Ne se prononcent pas	6 %

Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE
chaque mercredi
(éditions datées jeudi)
Renseignements : 45-55-91-82.
Poste 4138

LE CONGRÈS DES AGENCES D'URBANISME

La solidarité commence dans la ville

Les élus et les techniciens des agences d'urbanisme rassemblés à la Réunion pour leur deuxième rencontre nationale ont, durant trois jours, réfléchi à « la dynamique urbaine dans la compétition internationale ».

En arrière-plan de ces travaux, Georges Cavalier, bras droit de Yves Dauge, responsable fraîchement nommé à la tête de la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, a rappelé le souci du gouvernement de « changer la ville » en engageant toute une série de mesures pour améliorer en profondeur la situation de bon nombre de quartiers ou de cités de banlieue complètement dégradées.

Cette politique d'orientation prévoit, notamment, la possibilité d'établir des « contrats de ville pluriannuels », venant en complément des contrats de plan Etat-régions en cours de négociation.

Dans cet environnement favorable, les délégués ont adopté, à l'unanimité et sans débat général, une « charte des agences d'urbanisme ». Après de nombreuses années de pratique dans le cadre de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), ce document formalise les ambitions et les règles de fonctionnement de ces organismes techniques (1).

Ce bel unanimisme s'explique, peut-être, par le fait que le texte avait fait l'objet, préalablement, d'une discussion intime et que les partenaires étaient tombés d'accord sur un point essentiel : les agences restent des « outils » politiques, et, à côté de l'Etat, qui maintient naturellement son engagement, les élus doivent conserver un rôle prépondérant.

Ainsi confortés, de l'extérieur et de l'intérieur, dans leur rôle d'acteurs fondamentaux du développement urbain, les animateurs des agences pouvaient se froter les mains : « C'est pas demain que nous disparaîtrons », confiaient, ravis, plusieurs participants.

Peut-être même assistera-t-on prochainement à une renaissance de certains bureaux d'études et de programmation un peu hâtivement fermés, ou verra-t-on des agglomérations, moyennes, voire petites, recourir aux compétences d'une agence de grande ville.

Car, désormais, on parle de « projet », terme qui correspond davantage à une stratégie et suppose plus de souplesse dans la mise en œuvre, encore que, sur ce point, aucune solution pratique n'ait été avancée pour traduire ensuite cette exigence dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Pour Claude Neuschwander, on est ainsi passé « de la logique des institutions à la logique des acteurs ». L'élaboration de ces « projets » ne doit pas être, pour autant, l'épanage des grandes villes.

Evolution des mentalités

Des agglomérations plus modestes peuvent y prétendre, en s'efforçant de « privilégier leurs spécificités », afin de présenter une « image urbaine originale et de qualité ». Pour satisfaire leurs ambitions de développement, les villes ne doivent pas hésiter à recourir à la coopération intercommunale. C'est une évolution des mentalités très profonde que les travaux ont fait apparaître : beaucoup de villes tendent désormais à préparer leur avenir non plus en terme de « concurrence » ou de « rivalités » avec les autres collectivités de son secteur, mais en terme de « complémentarité ».

La notion de « réseau » est d'ailleurs revenue maintes fois dans les débats, avec toutefois un souci d'équilibre pour faire en sorte que les villes métropoles ne se développent pas seules. Les « locomotives urbaines » doivent au contraire s'efforcer de tirer avec elles des collectivités moins chanceuses et prendre en compte l'arrière-pensée, généralement à vocation agricole, pour préparer aussi la protection ou le développement de celui-ci.

Dans cette politique interurbaine que le Datar appelle aussi de ses vœux, les agences d'urbanisme peuvent parfois jouer un rôle fédérateur. Une coopération s'est ainsi engagée entre les agences de Brast, de Rennes, de Nantes et d'Angers. Et dans la région Rhône-Alpes, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Valence se rencontrent déjà au sein de l'association Initiatives urbaines et développement local (INUDEL).

Pour faire face aux grands défis européens, les villes n'ont d'autres choix que de développer des équipements économiques forts, capables de structurer l'agglomération — le Datar s'est engagé à les aider — tout en menant parallèlement des efforts pour assurer la fonction sociale de l'urbanisme, seule capable de réduire les inégalités.

Les deux fonctions ne peuvent être dissociées si l'on veut éviter les dangers d'une « ville à deux vitesses ». Jean Riquardt, président de la FNAU, député (UDF) et maire d'Ecully, dans le Rhône, en ajoute une troisième : le développement culturel qui permet, selon l'expression de François Gendreau, vice-président de l'Association des maires de France, de faire de la cité ce « lieu privilégié de brassage, d'échange et de connaissance » qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être.

BERNARD ELIE

(1) La FNAU regroupe actuellement trente-deux agences dont quatre opèrent dans les départements d'outre-mer.

UN EVENEMENT
L'ŒUVRE PLASTIQUE
JEAN MARAIS
Par Jean Tardy
Préface Maurice Tuzet
Disques, médailles, monnaies, gravures, dessins, estampes, tapisseries : l'œuvre plastique de Jean Marais, peu connue du grand public, jalonne un parcours de mêmes rythmes, couleurs, géométries, formes.
Illustré. Une découverte.
25 x 27,5 cm, 192 p., 140 ill. quadri., 30 ill. noir et blanc. Relié pleine toile sur japonis couvré.
publié par : 370 F
LA CALADE 13080 AUL-EN-PROVENCE 42 21 61 44



La poursuite de la grève à la RATP

- Echec des négociations avec les syndicats
- M. Delebarre ne refuse pas le débat sur un service minimum

En dépit de nouvelles rencontres entre le directeur général de la RATP et les quatre syndicats CFDT, CFTC, FO-Exécution et machinistes autonomes - qui avaient demandé une augmentation uniforme de dix points - en fin d'après-midi du vendredi 2 décembre, aucun rapprochement n'a été constaté. Les syndicats ont rejeté sur la direction la responsabilité de la poursuite du conflit.

Pour sa part, M. Henri Krawczyk, secrétaire général de la CGT, a déclaré que « M. Delebarre et Rocard ont fait ce qu'il fallait pour que la grève à la RATP s'étende et pour que toutes les organisations syndicales s'y retrouvent... En se faisant traiter de manipulateurs, d'escrocs, de guillottes, les gens se sont sentis insultés ». Le mouvement a été tel que - les

organisations syndicales qui se tenaient sur la réserve ont été amenés à se joindre au mouvement ».

Les grèves continuent de fait dans le métro et les autobus. On a constaté un durcissement du mouvement, vendredi soir, chez les conducteurs de métro (bien que la CGT et le syndicat autonome traction, majoritaires, n'aient pas appelé à la grève) et chez les ouvriers des ateliers de « petite révision », alors qu'une partie de ceux de « grande révision », dans le métro et le RER, avaient repris le travail.

Samedi 3, le trafic était toujours arrêté sur les lignes A et B du RER (où la navette Nation-Bobigny-Saint-Léger est suspendue pendant le week-end) et sur la ligne 11 du métro. Quatre lignes de métro (1, 2, 4

et 6) fonctionnaient avec des intervalles importants entre les trains, le trafic (plus espacé le week-end) étant normal ailleurs. De même, sur les autobus, le trafic était normal ou presque pour les lignes dépendant de seize dépôts sur vingt-trois, et il n'était sérieusement perturbé que pour celles du sud et sud-est (Fontenay, Créteil, Ivry). La situation ne devait pas se modifier pendant le week-end.

La poursuite des grèves a entraîné des protestations dans les milieux patronaux : M. René Bernasconi, président de la Confédération générale des PME, qui a rencontré M. Rocard vendredi après-midi, a demandé un moratoire d'un mois pour les échéances fiscales, sociales et financières des entreprises, ainsi

qu'une nouvelle définition du droit de grève dans les services publics.

Après MM. Fourcade, Grotteray et Lamassoure, M. Delebarre lui-même, lors d'une interview sur Canal Plus samedi, a déclaré : « qu'il faut peut-être accepter de discuter et de réfléchir à ce que pourrait être un service minimum à la RATP » en raison de l'importance des transports collectifs dans la région parisienne. Selon le ministre des transports ce débat ne peut être refusé mais « n'est pas d'une urgence totale » : « Ce n'est pas l'affaire d'un projet de loi du gouvernement, mais c'est la responsabilité des organisations syndicales ». Il a évoqué « la volonté de blocage et d'entrave au service public » de « certaines organisations syndicales ».

Le gouvernement : pas plus de 2,2 %

Pour le gouvernement, la partie qui se joue à la RATP est doublement redoutable. Confronté à l'impopularité grandissante d'un conflit qui perturbe la vie quotidienne des Parisiens, et plus encore des banlieusards, il ne peut pas se permettre de bouger, face aux revendications exprimées par les syndicats des bus, du métro et du RER. Il est condamné à la fermeté. Le sort de toute sa politique salariale, dans la fonction publique et les entreprises du secteur public, dépend de sa capacité de résistance d'aujourd'hui. Si jamais il devait céder à la pression, il ruinerait un équilibre difficilement obtenu et provoquerait des réactions en chaîne, incontrôlables.

Dans cette affaire, l'augmentation salariale de 2,2 % en niveau, pour 1989, sert de point nodal. C'est sur cette base que cinq organisations syndicales de la fonction publique, sauf la CGT et la CGC, ont signé le 17 novembre le « relevé de conclusions sur le dispositif salarial ». C'est sur cette base encore que quatre fédérations, sauf la CGT, ont signé, le 17 novembre également, un accord salarial à EDF-GDF. C'est toujours sur cette base que la direction de la SNCF a fait de nouvelles propositions, le 1^{er} décembre, lors d'une troisième séance de négociations.

Ce chiffre de 2,2 %, on le retrouve bien sûr dans les dernières mesures annoncées par la direction générale de la RATP, dans la nuit du 29 au 30 novembre, à toutes les organisations syndicales. Il fait partie de cet ensemble de dispositions dont M. Michel Rocard, le directeur général, disait qu'elles « vont aux limites des possibilités de l'entreprise ».

Après avoir donné l'impression de tergiverser à l'automne, le gouvernement se tient maintenant à cette barre. Et ce d'autant plus que, pour la première fois depuis des années, il peut s'enorgueillir d'avoir obtenu des syndicats l'assentiment formel de sa politique salariale. A Matignon, on ne fait guère de mystère d'avoir, depuis, donné des consignes

extrêmement « dures » pour que cette ligne ne soit pas enfoncée. On veut imposer par règle ce qui a été conclu à EDF et dans la fonction publique.

Pollution salariale ?

Au ministère des transports, le message est tout aussi clair. « Même si on a pu y être accusé de « laxisme » dans le traitement du dossier des aiguilleurs du ciel, on objecte que, dans ce cas, il n'existait pas alors de risque de « pollution salariale ».

« Pollution salariale ? » Le terme résume bien les raisons qui concourent à ce choix délibéré de fermeté. Si, d'aventure, une entreprise ou une catégorie relevant de la politique salariale du gouvernement obtenait davantage, les conséquences seraient désastreuses. Non seulement la cohérence d'ensemble serait rompue, par laquelle M. Michel Rocard entend faire la démonstration, à la fin de sa faculté à bien gouverner, mais les chocs en retour se multiplieraient. Ainsi qu'on le répète à l'envi dans l'entourage de M. Michel Delebarre, chaque secteur serait fondé à invoquer la « clause de l'entreprise la plus favorisée », pour exiger, un alignement. Une surcote s'ensuivrait qui, conflits sociaux aidant, accorderait un « prime aux jours d'absentéisme ». Des protestations fuseraient de toutes parts chez les fonctionnaires, qui s'estimeraient lésés et donc seraient démotivés.

Tout aussi grave, cela aurait également pour effet d'apporter un coup de désaveu aux organisations syndicales qui, il y a si peu de temps, ont été capables de s'engager pour une signature à EDF et dans la fonction publique. Leur courage ou leur sens des responsabilités ne serait pas récompensé et il y aurait fatalement des séquences.

Enfin, la CGT triompherait sur toute la ligne et démontretrait, concrètement, que seule sa stratégie de harcèlement s'est révélée payante. Le front enfoncé à la RATP, par exemple, tous les accords risqueraient d'être dénoncés. L'objectif cégétiste, qui vise bien à démanteler la politique salariale du gouvernement, serait atteint. Sa victoire serait éclatante et obtiendrait à peu de frais puisque, tout aux PTT qu'à la RATP, la centrale syndicale n'a pas fait donner le gros de ses troupes. Elle s'est bornée à accompagner des conflits catégoriels situés à des endroits stratégiques.

Dans ce contexte, les revendications ne peuvent pas être satisfaites, et c'est bien tout le dilemme. C'est vrai à la RATP pour la demande de 1 000 francs d'augmentation pour chaque agent, défendue par la CGT, comme pour les dix points d'indice (soit 300 F), réclamés par les cinq syndicats - FO-exécution, indépendants, autonomes sauf traction, CFDT et CFTC - en plus de ce qui a été virtuellement obtenu.

Même dans le cas des dix points d'indice, l'exigence syndicale apparaît totalement incompatible avec la politique gouvernementale. Au total, cela représenterait une dépense supplémentaire de 420 millions de francs, à ajouter aux 300 millions déjà nécessaires pour tenir les engagements du 29 novembre, les retraites étant également affectées. Sachant que la masse salariale et les retraites pèsent pour 8,1 milliards de francs dans le budget de l'Etat, l'effort est considérable. Mais surtout, cela reviendrait à attribuer une augmentation de 3,3 %, sans commune mesure avec la fameuse règle des 2,2 %.

Comme un rapprochement plausible des positions se paraît pas devoir intervenir, tant le fossé est grand, la grève risque de se poursuivre. Et il faudra que le gouvernement fasse le gros dos et subisse la montée des mécontentements, chez les usagers cette fois.

ALAIN LEBEAUX.

La direction : « Le désaccord est entier »

La direction générale de la RATP est coincée. Ayant reçu tous les syndicats un à un, entre le 1^{er} et le 2 décembre, elle a dû constater que les positions étaient inconciliables. « Le désaccord est entier, patent », dit-on à la RATP. Ce que confirme un communiqué, publié dans la soirée de vendredi, selon lequel « aucune reprise de la négociation entre la RATP et les différentes organisations syndicales n'est actuellement prévue ».

Les demandes syndicales, inéchangées, sont en effet jugées « hors échelle de ce qui peut être accordé », ce qui soit les 1 000 F pour tous revendiqués par la CGT ou les dix points d'indice supplémentaires réclamés par les autres.

La direction ne peut que répéter ce qu'elle avait déjà dit. A savoir que la politique salariale définie par le gouvernement pour le secteur public (voir d'autre part) lui interdit d'aller au-delà des propositions qu'elle a faites. Et que le plan d'entreprise, notamment en ce qui concerne les effectifs, ne peut être remis en cause.

L'ensemble des dispositions proposées et les diverses mesures catégorielles annoncées ont « un impact financier considérable », et il n'est pas envisagé de les améliorer. « Nous sommes au taquet », affirme la direction générale qui reconnaît qu'en raison des circonstances elle a « dû aller très vite jusqu'au maximum de ce [qu'elle pouvait] faire ».

Dès lors, qu'est-il possible de proposer pour sortir de ce conflit et permettre à chacun de ne pas perdre la face ? « Il faut trouver des solutions mais on manque d'imagination », admet-on. La direction pourrait prendre l'engagement d'examiner telle ou telle situation particulière, d'agir sur les conditions de travail ou de regarder d'un peu plus près les évolutions de carrière.

Faute de pouvoir répondre par des éléments quantitatifs, sauf mesures catégorielles discrètes qui consisteraient à « déplacer des lignes », comme on l'explique au ministère des transports, l'effort pourrait porter sur des éléments qualitatifs. On ne peut pas en effet exclure « des avancées qui ne remettraient pas en cause les grands équilibres ».

Cette méthode, toute en douceur, réclame du temps et de l'habileté. Elle suppose aussi de tout mettre en œuvre pour garder le contact, et peut certes déboucher, à un moment ou à un autre, sur une réunion. Mais, apparemment, les conditions ne sont pas encore réunies alors que M. Michel Rocard, le 1^{er} décembre,

avait cru pouvoir souhaiter « que des négociations reprennent ».

Compte tenu de l'écart observé entre la direction et les syndicats, certains en viennent à espérer que « la raison triomphera » et que, calculs faits, les grévistes se rendront compte que ce qui leur est proposé « est bon à prendre ». On peut aussi tablir sur un lent pourrissement du conflit, les retenues sur salaire entraînant la reprise du travail, comme cela commence à se produire timidement. Une chose est sûre : l'hypothèse des élections au comité d'entreprise - du 5 au 20 décembre - pèse beaucoup sur l'attitude adoptée par les syndicats.

A. L.

Les autres mouvements

PTT, Transmanche, Air France...

Tandis que les grèves continuent, en province comme à Paris, dans les transports urbains, certains autres mouvements paraissent s'essouffler.

• Aux PTT, après la reprise du travail effective ou décidée à Arras, à Lyon-Montrochet et au centre de l'aéroport de Nice, des grèves continuent dans les centres de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Marseille.

• A la Sécurité sociale, si le travail doit reprendre, lundi 5 décembre, à la caisse primaire de Marseille, des grèves continuent encore dans le Midi, notamment à Montpellier, Perpignan et Béziers.

• A l'ASSÉDIC de Nantes qui couvre les départements de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de Vendée, les grévistes ont voté, vendredi 2 décembre, la reprise du travail lundi, après une semaine de grève.

• Dans les transports maritimes et les ports, le trafic sera perturbé le

5 décembre, la CGT ayant décidé une journée d'action concernant la « filière maritime ». De plus, la CGT redoute que l'armement naval SNCF, qui exploite des navires sur la Manche, ne soit cédé à l'armateur américain James Sherwood, qui contrôle aussi British Ferries associé à la SNCF dans le pool Sealink.

• Dans les transports en commun, la grève a pris fin samedi à Strasbourg au bout de quarante-huit heures. Les syndicats (CGT, CFDT, FO), qui réclamaient une augmentation de 500 F par mois, ont obtenu 220 F. D'autres grandes villes de province, comme Nancy et Toulouse, sont affectées par des mouvements similaires.

• Dans les transports aériens, la grève des mécaniciens d'Air France continue et la compagnie a dû annuler plusieurs vols pendant le week-end. Renseignements : tél. : (1) 43-20-11-55 (répondre).

REPÈRES

Chômage

Légère baisse au Japon

Le taux de chômage japonais s'est établi au Japon à 2,4 % de la population active, contre 2,5 % en septembre et 2,8 % en octobre 1987, a annoncé, vendredi 2 décembre, l'Agence de gestion et de coordination. Officiellement, le nombre des sans-emplois s'est ainsi inscrit à 1,5 million. Le nombre d'employés et de salariées s'est, pour sa part, accru de 1,4 % par rapport à octobre 1987, pour s'élever à 850 000 personnes.

Production industrielle

Baisse de 0,8 % en RFA

La production industrielle allemande a reculé de 0,8 % en octobre en données corrigées des

variations saisonnières, indique le ministère de l'économie. Ces chiffres provisoires interviennent après le recul de 2 % - chiffre définitif - enregistré en septembre. Sur deux mois, la production industrielle globale enregistrée toutefois une progression, un rythme annuel de 3,7 %. Dans son sens strict - hors énergie, bâtiment et mines - ce rythme atteint 4,5 %.

Travaux publics

+ 15 % en un an

Les réalisations des entreprises de travaux publics ont atteint près de 12 milliards de francs au cours du mois de septembre. Sur les neuf premiers mois de 1988, l'activité a progressé de 15 %, en francs constants, par rapport à la même période de l'année précédente, note la Fédération nationale des travaux publics, le 2 décembre.

Les effectifs ouvriers continuent de progresser. En trois trimestres, le nombre des effectifs productifs a crû de 8 000 postes, + 18 % en moyenne annuelle.

• Location de voitures : fusion Europcar et InterRent. - La firme ouest-allemande Volkswagen et la Compagnie internationale française des wagons-lits et du tourisme (CIFWLT) ont décidé de fusionner leurs filiales dans le domaine de la location de voitures - InterRent et Europcar. - a annoncé le 2 décembre la Compagnie des wagons-lits. L'accord définitif, qui prévoit un partenariat 50/50, a été signé à Bruxelles. « L'exploitation sera faite, généralement, sous la marque Europcar et, temporairement, en RFA et Scandinavie, sous la marque InterRent », précisent les wagons-lits, qui ont pris le contrôle d'Europcar en mars dernier.

• Succès de la privatisation de British Steel. - L'émission de titres britannique, faite à l'occasion de la privatisation du groupe sidérurgique britannique, a été « largement souscrite ». Cinq cent mille petits investisseurs, selon les bureaux londoniens, se sont portés acquéreurs des 480 millions de titres mis en vente au prix de 125 pence l'action. Ils se voyaient offrir 23 % de l'émission, le reste étant proposé aux investisseurs étrangers (33 %) et aux institutionnels (44 %). Mais leur part pourrait être augmentée jusqu'à 42 %, en fonction de l'ampleur de la souscription.

Conflits sociaux et vie quotidienne

Marseille se lasse...

(Suite de la première page.)

On a vu, cependant, se constituer dans les derniers jours un collectif d'usagers en colère tandis que les auxiliaires de santé (infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes) manifestaient devant la mairie.

La grève des agents de la Régie des transports marseillais (RTM) déclenchée à l'appel de tous les syndicats de l'entreprise (CGT, CFDT, FO, indépendants, autonomes et CSL) pour des revendications essentiellement salariales a touché, elle, cent soixante-mille personnes empruntant, chaque jour, les réseaux de transport public de la ville. Suivie par 70 % des chauffeurs d'autobus et de tramway et par 30 à 70 % des conducteurs du métro, selon les équipes, elle a pris la forme d'arrêts de travail tournants aux heures de pointe du matin (entre 7 h 30 et 8 h 30) et du soir (entre 17 h 30 et 18 h 30) mais aussi de débrayages sauvages dont deux d'entre eux se sont prolongés durant plusieurs heures.

Des usagers en colère

Bien que la direction ait informé sa clientèle par des affichettes apposées dans les stations et par voie de presse, le mouvement a causé une importante gêne et suscité des réactions de mécontentement de plus en plus vives des usagers. « On a vu se multiplier les refus de paiement sur les lignes », indique un agent d'accueil, et plusieurs chauffeurs ont été pris à partie. « Le cas le plus extrême : celui d'un usager excédé - et un peu énervé - qui a brisé à coups de marteau la vitre d'un autobus. A plusieurs reprises la direction a été contrainte de fermer

les grilles du métro pour des raisons de sécurité, mais les voyageurs ont la plupart refusé d'évacuer les quais ou les rampes en stationnement. « Les minutes de grève témoignent un usager, il y a de l'électricité dans l'air, et quand j'arrive au bureau, je suis plus fatigué qu'après une journée de travail. » Selon les agents d'accueil de l'Espace Info de la RTM au centre-ville, les problèmes les plus fréquents sont ceux de leurs enfants et de salariés aux prises avec leurs employeurs qui réclament des « justificatifs » de la grève. Dans l'une des lettres reçues, une dame se plaint des difficultés qu'elle rencontre pour rendre visite à son mari hospitalisé dans un quartier éloigné de son domicile. « En temps normal », explique-t-elle, « je mets 1 h 30 et maintenant le poste mon temps en attente. Ce qui est insupportable. » Beaucoup d'autres réclament des remboursements de préférence à la réduction de 30 % qui a été décidée par la direction de la RTM sur les cartes Azur d'abonnement mensuel. Financièrement très supportable par les grévistes (environ 300 F par mois de perte pour un chauffeur) et insidieux dans ses effets, le conflit risque de durer. La municipalité a accepté de faire bénéficier le personnel de l'abaissement du taux de TVA sur sa dotation, qui représente une somme de 7,5 millions de francs et se traduira par une augmentation individuelle de 120 F par mois (au lieu de 1 500 F réclamés initialement). D'autre part les grévistes ont obtenu la distribution d'un bonus de 4,6 millions de francs réalisé sur l'exercice 1988. Mais les négociations achoppent encore sur le mode de répartition de ces enveloppes.

Quant à la grève du tri postal à laquelle ont appelé la CGT, la CFDT et les syndicats autonomes et qui a succédé à un premier arrêt de quatre jours de transporteurs postaux, elle n'est pas moins douloureuse pour les usagers de Marseille et du département depuis, surtout, que les deux centres de tri manuel et automatique de Marseille-Gare ont été bloqués par les grévistes (contre 35 et 50 % du personnel). La direction de la Poste a ouvert deux centres de tri parallèles à Vitrolles qui fonctionnent avec le concours de cadres et d'agents d'exécution non grévistes et d'auxiliaires recrutés pour la circonstance.

Trois semaines sans courrier

Malgré ces « chantiers supplémentaires » qui permettent d'écouler, en priorité, une partie du courrier intradépartemental, un retard considérable a été pris, évalué à 1 300 000 objets pour le centre de tri automatique et à 80 000 sacs de lettres volumineuses et de paquets urgents pour le centre de tri manuel. La chambre de commerce, pour sa part, a organisé un centre de dépôt recevant le courrier. « Il y a vingt-sept jours que nous n'avons rien reçu », se lamente, notamment, le patron d'une société de conserveries de Saint-Chamas. Comme nous travaillons exclusivement avec des produits frais que nous devons payer comptant et que les règlements de nos clients ne nous parviennent plus, la situation est devenue dramatique. » Les problèmes créés par le tarissement du courrier sont en fait multiples, qu'il s'agisse de documents administratifs attendus par des particuliers, de prélèvements adressés aux laboratoires par les

hôpitaux et les cliniques, de cartes de chômage expédiées par l'ANPE, de convocations de la justice ou de dossiers ne parvenant pas aux professions judiciaires, etc. Le service de Chronopost, très onéreux, et dont le trafic a été multiplié par huit, ne constitue au demeurant qu'un palliatif. Comme pour celui de la Sécurité sociale, le conflit porte sur des revendications de caractère national liées aux rémunérations et des questions locales relatives à l'organisation et au régime du travail. Mais le hic est que, sur le fond, celles-ci, selon la direction de la Poste, « ne sont pas négociables sauf à mettre par terre une organisation qui est celle de tous les centres de tri de France ».

L'ensemble de ces conflits traduit, incontestablement, un profond malaise marseillais qui tient à une situation économique très déprimée. A l'arrière-plan se profilent, aussi, des motifs politiques. « Il faut prouver que les socialistes ne sont pas capables de gérer la ville », estime un responsable du service public qui vise plus particulièrement la droite. Ainsi, M. Jean-Claude Gaudin ne s'est pas fait faute de dénoncer le « pourrissement de la situation », à propos de la grève de la RTM dont il a imputé la responsabilité à la mairie socialo-communiste. Mais certains considèrent que le jeu est plus complexe entre les socialistes pezzistes soucieux de vouloir torpiller le maire de Marseille, M. Vigouroux et les communistes qui auraient, eux, intérêt, comme au plan national, à faire pression sur le PS dans la perspective des municipales. L'amalgame étant d'ailleurs fait entre des grèves d'origine et de caractère très différents.

GUY PORTE.

هكذا من الأصل

Revue des valeurs

سكنا من الأصل

BOURSE DE PARIS

«UNE semaine pour rien» - «terme et sans saveur». Les expressions ne manquent pas pour résumer ce début du mois boursier de décembre et surtout les cinq séances écoulées. Le bilan à lui seul est éloquent. L'indice CAC, ce baromètre de la place parisienne, n'a quasiment pas varié durant cette période. Il terminait vendredi à 392,3, en très légère baisse (- 0,3 %) par rapport au niveau du 25 novembre. Quant à l'activité, elle a littéralement fondu comme neige au soleil. De plus de 2 milliards de francs négociés quotidiennement sur le marché à règlement mensuel, elle est tombée à 1,3 million et parfois moins, révélant ainsi l'état d'indécision des intervenants. La position de place à fin novembre, qui recense le montant des achats à découvert, est-elle aussi révélatrice. Les achats à découvert se sont sensiblement réduits sur un mois (- 1,5 %) revenant à 4,50 milliards de francs tandis que la position vendeur a peu évolué (+ 0,45 %) s'établissant à 1,934 milliard de francs. Signe que le marché marque un temps d'arrêt et que les intervenants n'excluent pas une petite baisse des cours.

Cette pause est jugée, par l'ensemble des opérateurs, comme étant nécessaire après la forte hausse enregistrée dès le rentrée de septembre (15 %) durant neuf semaines consécutives qui porte à 50 % la progression moyenne des valeurs françaises depuis le début de l'année. Depuis trois semaines, la Bourse s'efforce de consolider son avance, faisant du surplace. Elle avait cependant jusqu'alors un niveau d'activités plus soutenu. «C'est pour mieux répartir», affirment les optimistes qui tentent de décoder de nouvelles «situations spéciales» (OPA ou dévouement de privatisées) qui sont les moteurs de la hausse depuis plusieurs mois. Les pessimistes craignent que ce piètement général de la cote ne dure encore longtemps, au moins jusqu'à l'investiture de M. George Bush à la présidence des Etats-Unis, au mois de janvier prochain.

«Nous serons alors fixés sur la politique économique», Enfin, les analystes penchés sur leurs graphiques estiment que ce mouvement de consolidation, pas encore achevé, ne peut se faire que sur «une tendance légèrement baissière». Toutefois, hors circonstance exceptionnelle, l'indice CAC ne devrait pas tomber au-dessous du seuil de 380.

Tous se retrouvent néanmoins pour apprécier la résistance du marché quels que soient les événements. Lundi, la perspective d'une remontée des prix du pétrole à la suite de la réunion de l'OPEP et les craintes d'un relèvement des taux à travers le monde n'a guère effleuré et la journée se soldait sur un recul de 0,61 %. Scénario identique, le lendemain, avec l'annonce de la dégradation du commerce extérieur de la France et celle d'une hausse effective des taux aux Etats-Unis. Les valeurs françaises ne perdant alors que 0,10 %.

Grisaille

L'aggravation de la situation à la RATP et les renaissances sociales observés sur divers fronts dès le milieu de la semaine n'ont pas non plus vraiment troublé les esprits. L'indicateur de tendance gagnait même 0,83 % mercredi et reculait de 0,16 % vingt-quatre heures plus tard. Enfin, vendredi, alors que les chiffres du chômage américain de novembre (5,4 %) et surtout celui de l'augmentation des créations d'emplois entraînaient une nette baisse du MATIF (les intervenants craignant un surchauffe de l'économie, une reprise de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt), la Bourse restait de marbre. Elle ne se dépréciait que de 0,50 %.

Ce calme des gestionnaires n'aura été troublé que par des péripéties pour le moins fâcheuses. A commencer, pendant la quasi-totalité de la semaine (à l'exception de lundi), par des multiples et mystérieuses coupures de courant. En éteignant subitement les écrans informatiques installés rue Vienne, elles paralysaient régulièrement l'activité du jeune marché d'opions sur indices CAC 40 ainsi que celle du MATIF. Vendredi, alors que l'électricité venait d'être rétablie, une alerte à la bombe a complètement démotivé les opérateurs qui durent évacuer le palais Brongniart. Ils attendirent près d'une heure que la police ait fouillé vainement les lieux, avant d'y revenir au milieu d'après-midi.

Suppressions d'emplois à la SBF

Cette semaine encore, l'actualité financière a été peu formée. La Société générale, la CGE et Eurotunnel restent néanmoins les valeurs les plus travaillées (voir tableau). L'affaire de la Société générale était au centre de nombreuses conversations. Les professionnels s'étonnaient de l'absence de transparence dans toutes ses opérations menées depuis le début de l'été. Certains allaient même jusqu'à évoquer des «dépôts d'intérêt» tandis que d'autres estimaient qu'il aurait été «plus sage» de lancer une OPA sur cet établissement financier. Les investisseurs qui semblent avoir redécouvert le titre Eurotunnel après des achats massifs à la fin novembre pressent leurs bénéfices entraînant un déclin des cours (voir encadré).

Des annonces de contrats ont aussi stimulé momentanément quelques actions comme Bonnyges après la signature d'un protocole d'intention pour un contrat de 4 milliards de francs en URSS et Alstom dont les chantiers de l'Atlantique construisent un et peut-être deux paquebots pour la Royal Caribbean pour un montant de 300 millions de dollars. L'effervescence observée ces temps

Semaine du 28 novembre au 2 décembre

derniers autour des Nouvelles Galeries a enfin pu s'expliquer. A l'origine du mouvement se trouve la firme IEP (International Equity Pacific), une filiale du groupe néo-zélandais Brierley qui a acquis 5,007 % du capital de cette chaîne de magasins. Quelles sont les véritables intentions de cet investisseur présent souvent comme un raidier ? Au siège des Nouvelles Galeries, dans l'ignorance des projets de ce nouvel actionnaire, la direction se contente de rappeler que le conseil d'administration, à lui seul, détient 61 % des titres. Le groupe n'est donc apparemment pas opérable.

Un an après son introduction récente en Bourse en plein coup de la tempête boursière (le 26 novembre 1987), le titre Canal+ demeure très recherché pour les investisseurs. Les rumeurs persistantes évoquant la possibilité d'un rapprochement de la Générale occidentale avec la Générale des Eaux.

Sur le second marché, la morosité a été troublée par l'introduction récente de la société Viel, une société d'intermédiation financière qui n'opère qu'avec les banques et les compagnies d'assurances. Cet AMI (agent du marché interbancaire) a été massivement demandé avec plus de 6,4 millions de titres pour 300 000 offres. La demande a pu être satisfaite qu'à hauteur de 4,6 %. L'introduction était réalisée sous l'égide de la BNP et de la société de Bourse Meunier. Sur le marché, certains évoquent déjà un renforcement de la collaboration entre cet AMI et Meunier. Viel pourrait entrer prochainement dans le capital de l'ex-charge d'agents de change.

La semaine s'est achevée sur un fond de grisaille pour les 542 salariés de la Société des Bourses Françaises (SBF) qui ont appris la convocation, mercredi 7 décembre, d'un comité d'entreprise extraordinaire. L'ordre du jour porte la présentation d'un plan social avec diminution d'effectifs. 173 postes devraient être supprimés, soit le tiers des emplois de cette organisation professionnelle. Les modalités prévues n'ont pas été rendues publiques, mais d'elles dépendront les réactions. Certains redoutent déjà des tensions sociales qui perturberaient le déroulement des séances.

DOMINIQUE GALLOIS.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Eurotunnel	+14	Pictelbrom	- 8,5
Société gén.	+ 8,6	Sefring	- 7,6
SFIM	+ 8,4	Lachaire	- 6,4
Canal Plus	+ 6,4	Norton	- 5,8
Gis. occid.	+ 6,1	BIV	- 5,7
Stratix	+ 5,5	Cal. Lafayette	- 5,5
Coditel	+ 5,4	Chargars	- 5,4
Total	+ 4,9	Valco	- 5,1
Grangon	+ 4,7	Casio	- 5
Frangor	+ 4,7	Alpi	- 4,6
Saltpar	+ 3,9	Radiostricte	- 4,6
Cytophysique	+ 3,8	SCREG	- 4,6
Olipar	+ 3,4	Calas	- 4,5
Tiles Lutzme	+ 3,4	Nar. Mizan	- 4,3

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (%)

Société	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Société gén.	1 170 332	658 289 151
CGE	1 290 041	453 588 205
Eurotunnel	7 384 534	365 805 379
Sourire Perrier	175 954	229 280 782
Frangor	171 117	211 818 503
Valco	309 448	184 394 639
Thomson-CSF	796 340	157 928 500
Saint-Gobain	283 308	152 006 602
Esalor	43 939	143 503 326
BSN	25 100	141 495 547
Paribas	293 757	132 751 797
Suez	390 159	120 000 873
Général occid.	150 232	117 910 425
Olipar	228 436	110 931 993

(*) Du 24 novembre au 1^{er} décembre inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Or fin (à la livre)	78 900	81 000
Or fin (à la once)	78 950	80 900
Plaque française (20 fr.)	472	470
Plaque française (10 fr.)	470	468
Plaque suisse (20 fr.)	481	488
Plaque suisse (10 fr.)	481	488
Plaque allemande (20 M.)	480	486
Souverain	824	824
1/2 souverain	822	823
1/4 souverain	408	412
Plaque de 20 dollars	2 570	2 880
10 dollars	1 285	1 440
5 dollars	780	780
50 pesos	2 885	3 000
30 marks	887	885
10 Roubles	882	887
5 Roubles	316	320

Les plaques d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

Banques, assurances

	2-12-88	Diff.
Bail Equipement	299	+ 4
Banque (C*)	469	+ 17
Cetelem	640	+ 20
CFP	865	+ 42
CFI	1 057	+ 7
Chargars SA	1 165	+ 71
Eurofinance	1 486	+ 250
Hérin (La)	570	+ 5
Immo. Pl. Moteurs	330	+ 1
Locofrance	420	+ 1
Loctrudis	871	+ 6
Midi	1 581	+ 24
Middland Bank	1 845	+ 2,50
O F P	1 470	+ 15
Paris. de réoc.	419	+ 2
Prétabil	1 120	+ 22
Schneider	558	+ 4
Société gén.	3 884	+ 44
Suez (C* Fin.)	303	+ 5,50
UCB	172,50	+ 1,50

Matériel électrique

	2-12-88	Diff.
Alcatel	2 394	+ 70
Alstom	374,90	+ 9,90
CGE	395,50	+ 12,50
Crouzet	469,80	+ 8,80
CSEE (ex-Signaux)	565	+ 24
Générale des Eaux	1 518	+ 33
IBM	792	+ 9
Immatériel	1 380	+ 9
ITT	2 029	+ 18,50
Legrand	3 270	+ 78
Leroy-Somer	1 052	+ 7
Lynnais des Eaux	1 158	+ 8
Mérieux	215	+ 5
Mérieux-Gérin	3 290	+ 38
Motulux	105,50	+ 4,50
PM Labinal	827	+ 25
Radiostricte	2 850	+ 25
Schlumberger	193	+ 0,10
SEB	774	+ 12
Siemens	1 620	+ 7
Thomson-CSF	200,50	+ 4

Alimentation

	2-12-88	Diff.
Béghin-Say	520	+ 4
Bonniais	2 720	+ 15
BSN	5 620	+ 60
Carrefour	2 964	+ 9
Casino	171	+ 11
Euroespresso	2 270	+ 13
Guyonnet et Gaec.	730	+ 4
Lesieur	2 850	+ 65
L'YMH (Wolfs-Stein)	3 180	+ 6
Nestlé	28 050	+ 778
Océid. (Gie)	800	+ 17
Oldo-Caly	424	+ 8
Pernod-Ricard	1 175	+ 35
Prunodis	2 505	+ 65
St-Louis-Bouillon	1 023	+ 7
Sourire Perrier	1 311	+ 11

Valeurs diverses

	2-12-88	Diff.
Accor	539	- 2
Ayroun	2 240	- 30
Bis	815	- 10
Bis	2 130	- 20
COIP	1 271	+ 106
Club Méditerranée	518	+ 36
Emilor	3 469	+ 109
Europe I	1 662	+ 18
Grande City	3 179	+ 7,60
Hachette	251,10	- 7
HAVAS	621	- 7
L'Air liquide	595	- 11
L'Oréal	3 845	+ 75
Navigation Mixte	1 170	- 52
Nord-Est	124,50	+ 0,50
Saint-Gobain	534	+ 7
Sanofi	777	+ 2
Skis Rossignol	1 226	+ 19

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Déroulé
Wall Street, qui attendait anxieusement depuis le début de la semaine les statistiques du chômage aux Etats-Unis, a réagi négativement, vendredi, à la fermeté inattendue de la situation de l'emploi. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé la semaine à 2 092,28, soit sur un gain de 17,60 points par rapport à la clôture du 25 novembre.

Le relèvement du taux de base bancaire d'un demi-point, lundi, a créé un léger malaise chez les investisseurs, vite oublié par la suite. Le Dow Jones, durant trois séances, s'orientait à la hausse et progressait de 40 points. Vendredi, l'indice tombait sous la barre des 2 100 points.

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Alcoa	52 7/8	51 1/2
ATT	29 1/4	28 3/4
Boeing	62	62 3/8
Chase Man. Bank	27 5/8	27 3/4
Du Pont de Nemours	80	80 7/8
Eastman Kodak	44 5/8	44 7/8
Exxon	50	51 3/4
Ford	50	51 3/4
General Electric	43 3/4	43 7/8
General Motors	61 7/8	63 1/2
Goodyear	47 3/8	47 3/4
IBM	116	119 1/8
ITT	48 7/8	51
Mobil Oil	43 5/8	44 1/4
Pfizer	33 3/8	33 3/8
Schlumberger	33 3/8	33 3/4
Texaco	46 1/2	46 7/8
Union Carbide	103 1/2	107 3/4
USX	25 1/8	24 3/4
Westinghouse	20 3/4	21 1/2
Xerox Corp.	55	54 3/4

Comparaisons internationales mensuelles des principales places boursières

Pays	1988 E	1989 E	Rendement 1988 %	Indice au 22/11	Var. indice depuis le 25/10 %
FRANCE	13,5	12	3,4	389 (CAC)	+ 0,1
USA	11,5	n. d.	3,2	2 071 (Dow Jones)	- 4,8
JAPON	67	63	0,5	29 423 (Nikkei)	+ 7,3
ANGLETERRE	11,3	10,3	5	1 487 (FT-SE)	- 0,9
BEA	16	13,3	2,7	527 (FAZ)	- 0,8
AUTRES :					
HOLLANDE	9,9	9,4	4,9	270 (ANPCBS)	- 4,4
SUISSE	13,8	12,6	3,4	561 (Swiss Bank)	- 3
ITALIE	11,3	n. d.	3,3	575 (Comit)	- 1,1
ESPAGNE	15,7	12,7	3	282 (Madrid SE)	- 2,9
EUROPE	13,3	12,4	3,2		- 1,2

Les cours des actions correspondent à la date de la dernière liquidation de la source de Paris.
P/E : cours de l'action au 22/11/88 sur bénéfice par action 1988 et 1989 estimés.
Rendement 1988 E : rendement moyen sur le dividende 1988.
Sources : Euro Equities fournit les données historiques et les prévisions sur l'Europe. Destroys Associates fournit les données historiques et les prévisions sur la France, les Etats-Unis et le Japon.

LONDRES

Déprimé
Une note sombre a dominé le Stock Exchange, le marché souffrant encore des effets des chiffres désastreux du déficit commercial annoncé le vendredi précédent et de la hausse consécutive des taux d'intérêt. Le terme boursier a enregistré un mauvais départ, les investisseurs s'inquiétant de la balance commerciale britannique et du haut niveau des taux d'intérêt. La crainte que la fermeté de la livre sterling ne réduise les bénéfices des grandes firmes exportatrices a également déprimé la tendance. La privatisation de British Steel a été au centre des préoccupations. Cette émission a finalement été souscrite, mais la nouvelle a peu apporté de soutien à la cote. Le marché a terminé la semaine en baisse.

Indice «FT» du 2 décembre : 100 valeurs, 1 765 (contre 1 794,7) ; 30 valeurs, 1 439,7 (contre 1 462,6) ; mines d'or, 178,7 (contre 175,7) ; fonds d'Etat, 86,90 (contre 87,48).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Beecham	459	448
Bowater	421	414
BP	248	243
Charter	478	468
Courtauld	267 1/2	244
De Beers (*)	11 5/8	11 7/16
Free Gold (*)	8 3/16	8 3/8
Glan	10 5/8	10 17/32
GUS	16 3/4	15 3/4
ICI	988	970
Reattors	460	467
Shell	992	973
Unilever	450	443
Vickers	165 1/2	157
War Lons	29 15/16	29 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Stagnation
A nouveau peu d'affaires cette semaine sur le marché allemand où certains boursiers, au vu des faibles ventes de samedi, l'indice Nikkei pulvérisant son dernier record établi mercredi. Les experts s'attendent à la voir franchir rapidement le seuil des 30 000 yens et ils anticipent une hausse des titres jusqu'au mois de janvier. Indices du 3 décembre : Nikkei 29 665,50 (contre 29 363,59) ; général 2 295,16 (contre 2 273,70).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
AEG	190	185,50
BASF	281	282,20
Bayer	295,90	294,30
Commerzbank	238,50	231,70
Deutschebank	511,50	513
Hoechst	298,10	297
Karstadt	411	409
Mannesman	185,70	182,50
Siemens	476,20	481
Volkswagen	315,70	318,70

TOKYO

Record
La Bourse de Tokyo a terminé en forte hausse au cours de la demi-séance de samedi, l'indice Nikkei pulvérisant son dernier record établi mercredi. Les experts s'attendent à la voir franchir rapidement le seuil des 30 000 yens et ils anticipent une hausse des titres jusqu'au mois de janvier. Indices du 3 décembre : Nikkei 29 665,50 (contre 29 363,59) ; général 2 295,16 (contre 2 273,70).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Alcat	593	640
Bridgestone	1 380	1 300
Canon	1 330	1 360
Fuji Bank	4 650	4 640
Honda Motor	1 910	1 960
Matsushita Electric	2 360	2 400
Mitsubishi Heavy	1 010	1 050
Sany Corp.	6 600	6 450
Toyota Motor	2 500	2 450

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 2 décembre 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	106,70	106,15	105,60	105,40
+ haut	106,70	106,15	105,60	105,40
+ bas	106,60	106,10	105,50	105,30
Dernier	106,65	106,10	105,55	105,30
Compassion	106,65	106,10	105,50	105,30

Nombre de contrats : 15 661.

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Retenue à la source: l'euro marché sera-t-il épargné?

Les efforts visant à assujettir les revenus des capitaux à une retenue à la source dans tous les pays membres de la Communauté européenne prennent un tour différent de celui que l'on prévoyait. L'euro-marché, tel qu'il existe depuis vingt-cinq ans, pourrait être affecté. Néanmoins, il n'a d'ailleurs subi aucune mesure fiscale américaine, il a dû sa prodigieuse expansion à la pleine liberté dont il jouit, et la perspective de tout contrôle ou imposition est toujours apparue comme une menace sérieuse. Les premières indications dont on dispose au sujet des intentions communautaires ne sont encore guère cohérentes. Elles portent trop la marque de discordances politiques pour pouvoir être appliquées sans sérieux amendements. Mais ce serait certainement un erreur pour qui s'intéresse de près ou de loin au marché international des capitaux que de les négliger pour autant.

On pensait généralement que l'exemple de la République fédérale d'Allemagne allait être suivi en ce domaine. Les intérêts et les dividendes servis sur les titres offerts sur le marché national allemand seront soumis à un précompte de 10 % à partir du début de l'année prochaine. En revanche, les intérêts des obligations internationales en deutschemarks (les euro-obligations) continueront d'être versés nets de tout impôt. Le traitement fiscal des titres en deutschemarks dépendra donc du marché sur lequel ils seront émis.

Or, les services des Communautés européennes prennent, semble-t-il, les problèmes d'une autre manière. Ils ne s'intéressent apparemment pas à la nature des différents marchés des capitaux, qu'elle soit nationale ou internationale, mais aux emprunteurs eux-mêmes et à leur origine. Une première ébauche de directive communautaire traitant de la retenue à la source vient de voir le jour. Si elle devait être appliquée, le fisc de chaque pays membre préleverait directement, au profit de l'agent payeur une portion des intérêts des emprunts contractés par tout débiteur du pays en question, qu'il s'agisse de l'Etat lui-même, d'une collectivité locale ou de tout autre résident.

Nulle mention n'est faite de l'euro-marché. Cette omission inquiète de nombreux spécialistes, qui voudraient que d'emblée la position privilégiée de l'euro-marché soit reconnue par Bruxelles, une fois pour toutes. D'autres, les plus confiants, espèrent que le statut fiscal des euro-obligations ne sera pas mis en question et pensent que, si l'ébauche de directive n'en dit mot, c'est peut-être parce qu'il n'y a rien de nouveau à préciser à ce sujet.

Si les efforts d'harmonisation fiscale devaient aboutir à l'intérieur de l'Europe des Douze, cela ne signifierait pas pour autant que certains pays procéderaient à une réduction du taux actuel de leur précompte mobilier. En effet il n'est question pour l'instant que d'établir un taux minimum commun et des disparités pourraient subsister. La retenue à la source belge est de 25 %, par exemple, contre 12,5 % en Italie; elle sera de 10 % en Allemagne.

Mais dans des Etats tels que les Pays-Bas ou le Luxembourg, où aucune ponction à la source n'est actuellement effectuée sur les revenus des capitaux, l'introduction d'un tel impôt, même au taux minimum, représenterait un changement grave. C'est même précisément à cause de l'attitude très libérale de ces deux pays que de plus en plus de sociétés financières s'y montent ou s'y développent, à l'abri de l'emprise du fisc des pays voisins. En particulier, l'activité déployée au Grand-Duché par les banques et les fonds communs de placement d'origine allemande est devenue intense, et cette évolution paraît en grande partie liée à la perspective d'une retenue à la source en Allemagne. De plus, de nombreuses entreprises européennes ont choisi d'établir dans ces deux pays des sociétés financières qui n'ont souvent pour principale activité que celle d'emprunter à leur place. Ces véhicules financiers seraient donc un premier chef touchés par une généralisation du système de retenue à la source.

Quoi qu'il en soit, le plus surprenant dans l'épave tracée par les services communautaires bruxellois est leur indifférence totale à l'égard des débiteurs étrangers au marché européen. Appliquer leur projet reviendrait donc à permettre à un emprunteur américain ou japonais de solliciter un marché des capitaux en Europe à des conditions plus favorables que celles qui seraient consenties à un emprunteur domicilié dans un des douze pays de la Commu-

auté. Ce serait bien sûr une distorsion de premier ordre. Mais au vu des développements récents sur les marchés financiers allemands, il est éventuellement à se demander si les propres marchés des capitaux, à cause de l'existence d'une retenue à la source dont ils sont les premiers victimes, les Trésors de Bonn et de Rome doivent actuellement, pour attirer des souscripteurs, offrir une rémunération plus importante que celle que des débiteurs de bien moindre qualité servent sur des euro-emprunts libellés en lire ou en marks.

Quant aux organismes supranationaux, les services communautaires demeurent muets à leur sujet. Nul ne serait à vrai dire surpris de voir confirmer un statut particulier qui les ferait échapper à toute forme de taxation à meilleur compte que se financer en marks, à l'instar des Etats eux-mêmes. Il ne ferait finalement que poursuivre une pratique déjà bien établie dont le dernier exemple est celui de la « titrisation » à laquelle vient de procéder la CECA. La Communauté européenne de charbon et deacier, sans doute pour prolonger ou remplacer un prêt bancaire en marks, a lancé avec succès un placement privé obligataire de 242,5 millions de DM pour une durée inhabituellement brève (trois ans et deux mois) à des conditions fort intéressantes pour elle (un taux de rendement brut de 4,62 % seulement). C'est la Bayerische Vereinsbank qui s'occupe de cette opération.

Pour ce qui est des dernières émissions internationales en ECU ou en dollars, on constate qu'une mode tend à s'imposer parmi les eurobanques: celle d'offrir aux grands débiteurs des émissions qui procurent aux prêteurs un rendement attrayant, et de s'assurer des mandats grâce à des swaps conventionnels défilant toute concurrence. Nagnère, le contraire était en vogue: on cherchait plutôt à lancer un swap à des conditions raisonnables, et pour cela, il fallait proposer une émission obligataire à un rendement impossible. L'investisseur ne peut que se réjouir de cette évolution et espérer que la mode actuelle persiste un peu plus longtemps qu'une autre.

CHRISTOPHE VETTER.

LES DEVISES ET L'OR

L'ascension de la livre sterling

La livre sterling monte, battant tous ses records à Francfort, à 3,22 DM et frôlant les 11 F à Paris. Motif: le nouveau relèvement des taux d'intérêt britanniques à la veille du week-end qui, à 13 %, s'établit à leur plus haut niveau depuis trois ans et demi, rend de plus en plus attractifs les placements à court terme en livres sterling. De plus, mercredi dernier, M. Nigel Lawson, le chancelier de l'Echiquier, a déclaré que le gouvernement ne voulait pas voir baisser la livre afin de ne pas aggraver l'inflation, dont le rythme annuel dépasse 6 %. Selon certains analystes, ce rythme pourrait atteindre 7 % et même 8 % en 1989, ce qui laisse supposer que le loyer de l'argent restera très élevé en 1989 éventuellement à 15 %. Dans ces conditions, tous les détenteurs de capitaux se précipitent à Londres, où les rendements sont les plus élevés du monde occidental, l'Italie comprise.

Des placements à court terme, rassurés d'ailleurs, certains investisseurs se sont très assurés sur l'avenir de la livre à moyen terme. Outre l'inflation galopante, ils regardent avec inquiétude l'alourdissement des déficits extérieurs de la Grande-Bretagne, celui de la balance des paiements courants passant de 15 milliards de livres (165 milliards de francs) en 1988 à près de

18 milliards de livres (200 milliards de francs) en 1989, à un niveau comparable avec celui des Etats-Unis, toutes choses égales par ailleurs. Le comportement actuel de la livre donne tout son sel aux analyses des fameuses « données fondamentales » qui, en principe, influencent la tendance. Si on se fait à ces seules données, la livre serait en chute libre...

Absence de confiance

Le dollar s'est un peu raffermi sur des marchés toujours sceptiques sur son aptitude à ne pas baisser. L'annonce d'un accord à l'OPEP, susceptible de porter le prix du baril de pétrole à 15 dollars, et peut-être à 18 dollars, l'a raffermi fugitivement, dans la mesure où la hausse du brut signifie hausse des prix domestiques américains, inflation et donc hausse des taux d'intérêt. De même, la publication des chiffres de chômage (voir ci-dessous) a dopé quelques instants: toujours la hausse des taux. Mais, en fin de semaine, ses cours retombaient mollement. La confiance n'y est pas.

Au milieu de toutes ces variations, le franc français n'a guère été agité, du moins vis-à-vis du DM, la seule référence valable aux yeux des opérateurs. Le cours de la devise allemande a oscillé entre

3,4150 F et 3,4180 F, ce qui a reflété une grande stabilité, avec un peu de baisse lorsque l'ascension de la livre sterling a un peu déprimé le mark, et une petite remontée par la suite. L'annonce d'un déficit commercial de 4 milliards de francs en octobre n'a pas autrement perturbé les marchés, qui ne tablent pas sur un réaménagement du SME avant le courant de l'année prochaine, au cas où la lire italienne donnerait à nouveau des signes de faiblesse, ce qui n'est nullement exclu. Même les probations et le durcissement des conflits sociaux n'inquiètent pas les opérateurs. Sauf la situation s'aggravait vraiment. Et certains de rappeler l'accès de faiblesse du franc de la fin 1986 et de début 1987, au moment des affrontements avec les étudiants et la grève des cheminots. En attendant, les trois points supplémentaires que l'on obtient sur des placements en francs par rapport à ceux obtenus sur des placements en marks suffisent à maintenir les parités, que la Banque de France n'a pas eu à défendre.

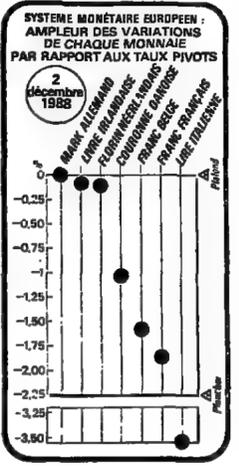
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	SEIL	Franc suisse	Franc allemand	D. mark	Franc belge	Florin	Lira italienne
New-York	1,8580	—	16,9723	69,4131	57,0026	2,7669	51,2620	8,7781
Paris	1,8420	—	17,0271	69,5652	58,2072	2,7777	51,4428	8,7781
Bruxelles	16,9729	5,9990	—	407,80	341,50	16,3742	303,02	4,6200
Amsterdam	16,9729	5,9730	—	408,55	341,85	16,3139	303,35	4,6062
Zurich	3,6922	1,4490	24,5218	—	83,7572	4,0085	74,3076	1,1329
Frankfurt	2,6461	1,4375	24,4768	—	83,6728	3,9930	74,2518	1,1274
Madrid	3,1143	1,7120	29,2525	119,51	—	4,7722	88,286	1,3474
Bonn	67,2927	35,22	6,1296	24,9965	209,35	—	18,5743	2,8318
Bruxelles	64,348	36	6,1297	25,8435	209,54	—	18,5950	2,8235
Amsterdam	3,4247	1,8280	33,0011	134,57	112,71	—	8,3837	—
Stockholm	3,5680	1,5240	31,9053	134,67	112,69	—	8,3777	—
Milan	237,635	127,9	315,74	892,57	728	—	35,119	685,89
Tokyo	225,25	121,48	305,45	83,7819	70,1734	—	3,3517	62,2564
Osaka	223,18	121,10	296,19	84,2434	70,4889	—	3,3639	62,5516

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 2 décembre, 4,8673 F contre 4,8497 F le vendredi 25 novembre.



MATIÈRES PREMIÈRES

Mésentente franco-ivoirienne sur le cacao

Après avoir fluctué entre 1 200 et 1 300 livres par tonne en 1987 sur le marché de Londres, les cours du cacao ont véritablement descendu à toute vitesse en 1988, sans même faire une pose sur les paliers successifs. De moins de 1 000 livres la tonne en mars, ils sont tombés à l'automne juste au-dessus des 700 livres. Fin novembre, ils sont remontés avec peine et irrégulièrement jusqu'à 840 livres. Le 2 décembre, une tonne de fèves s'échangeait à 856 livres. Les origines du mal sont connues. Pour la cinquième saison consécutive, le marché est en situation d'apoplexie, accablé d'excédents qui atteignent 135 000 tonnes au terme de la saison 1988-1989 (d'octobre à septembre), selon les dernières prévisions de l'ICO (Organisation internationale du cacao). Cette crise ouverte met sur la sellette la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao avec une récolte de l'ordre de 600 000 tonnes attendue cette année. Depuis plusieurs semaines, des rumeurs circulent entre Abidjan, Londres et Paris, suivant lesquelles la compagnie française de négoce Sucres et dérivés, l'un des principaux opérateurs sur le cacao en Côte d'Ivoire, serait sur le point de monter une opération d'urgence en faveur du premier pro-

ducteur mondial de fèves. Le 29 novembre, on apprend ainsi dans la capitale ivoirienne qu'un accord venait d'être conclu entre le président Félix Houphouët-Boigny et Sucres et dérivés, visant à écouler 100 000 tonnes de cacao ivoirien vers l'Europe (et 16 000 tonnes à destination de l'Union soviétique).

Cette opération, qui doit avoir lieu, de source ivoirienne, avant le 31 décembre, ne règle pas le problème au fond. Elle est d'un montant trop faible pour soulager le marché. La transaction devrait s'établir à partir d'un prix de 500 F CFA le kilo (soit 10 F), soit 200 F CFA en deça du prix de revient du cacao officiellement annoncé par la Côte d'Ivoire. Ce rabais résulte en réalité de l'encadrement des droits de sortie payés par les douanes. A Abidjan, on estime en milieu de semaine que ce manque à gagner serait compensé par la France, qui accorderait un prêt de 400 millions de francs, via la Caisse centrale de coopération économique.

C'est ici que le bât blesse. Si des délégations françaises se sont rendues en Côte d'Ivoire au cours des dernières semaines, elles n'ont en aucun cas pris l'engagement de s'associer à une opération qui met en jeu une compagnie privée - Sucres et dérivés - et un Etat. Depuis le début de cette crise, Paris tente en vain d'infléchir la position ivoirienne sur deux points: les prix intérieurs du cacao, qui sont considérés comme trop élevés compte tenu de la faiblesse des cours mondiaux; l'acceptation par Abidjan de mesures globales visant à résorber le déficit public (de l'ordre de 10 milliards de francs), qui dépasse le seul poste « cacao ». La France a certes proposé un appui de 400 millions de francs à la Côte d'Ivoire, mais il s'agit d'un « prêt conditionnel ». « C'est un appât pour inciter le président ivoirien à prendre les mesures nécessaires », précisait-on jeudi à l'Elysée. « La France ne peut agir seule pour consentir ce prêt de 400 millions de francs. Il faudra aussi le soutien de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. » Mais une délégation française en visite à Washington mi-

novembre pour plaider la cause de la Côte d'Ivoire après que l'FMI a pu mesurer à quel point ce soutien n'était pas acquis. « Il faudrait que le pays entreprenne certaines réformes pour que l'FMI et la Banque mondiale y apportent une contribution », confiait ces jours-ci un membre de la délégation française.

C'est une sorte de bras de fer, par négociant interposé, que semblent aujourd'hui engager Paris et Abidjan. La Côte d'Ivoire entend manifestement forcer les choses en diffusant des informations que la France doit chaque fois démentir ou préciser. Ainsi a-t-on appris de source ivoirienne que l'accord envisagé (certains disent conclu) avec Sucres et dérivés porterait au total sur 400 000 tonnes de cacao. Outre les 100 000 tonnes livrées en Europe, 100 000 seraient expédiées vers l'URSS, et 200 000 tonnes seraient stockées dans différents ports de la CEE. Signataire de l'accord international sur le cacao, qui prévoit la mise en place d'un stock régulateur, la France n'envisage pas de contribuer à la constitution d'un stock national parallèle. Dans ce contexte, le dialogue risque de tourner court entre la Côte d'Ivoire, Paris et les principaux créanciers d'Abidjan. Les prix du cacao s'en ressentiront d'autant.

ERIC FOTTORINO.

Vient de paraître, aux éditions Eska, le *Marché international de l'or*, de Christos Kizias, responsable des opérations sur les métaux précieux à la trésorerie de la Banque française du commerce extérieur (BFCE). Après un bref rappel historique de la naissance du marché libre de l'or, l'auteur en propose une analyse duale, présentant d'abord ses aspects physiques (la production minière du monde entier, les transactions des autorités monétaires, la demande et ses différentes motivations) avant d'entrer dans une analyse des marchés et des instruments financiers (options) basés sur l'or. Un livre utile au moment où Paris se prépare à ouvrir un marché à terme de l'or.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Nouveau coup de vent d'ouest

La météo est bien mauvaise, en ce moment, sur les marchés financiers, où, à Paris notamment, on incrimine les rafales du vent d'ouest. La semaine dernière, l'annonce d'un nouveau relèvement des taux d'intérêt britanniques, portés de 12 % à 13 %, jetait un froid. Cette fois-ci, ce sont les nouvelles en provenance des Etats-Unis qui font frissonner un peu les opérateurs.

Tout d'abord, les banques américaines relèvent leurs taux de base d'un demi-point, les portant de 10 % à 10,5 %, troisième relèvement depuis mai dernier. Une telle augmentation était prévisible, en raison d'un renchérissement des ressources des banques. Depuis le dernier relèvement du mois d'août 1988, le taux des certificats de dépôt dans les banques avait augmenté d'un point, et celui du marché interbancaire, les Federal Funds, avait progressé d'autant, avec l'accord tacite des autorités monétaires, qui pouvaient ainsi diriger leur politique sans trop le dire.

Comme ce relèvement était prévisible, il était déjà inscrit dans les cours des produits et instruments financiers, et les marchés n'en furent pas autrement affectés. Ce ne fut pas le cas, en revanche, pour les chiffres du chômage américain pour le mois d'octobre. Pendant toute la semaine, et même avant, les opérateurs avaient attendu la publication de ces chiffres, prévus pour la veille du week-end. Une augmentation du chômage aurait montré que la surchauffe s'atténuait et que la Réserve fédérale ne se sentirait pas obligée de serrer le frein, c'est-à-dire de durcir sa politique en relevant son taux d'escompte. Pour les marchés, une telle augmentation, bien accueillie, aurait donné un signal de baisse des taux, un phénomène anticipé par les opérateurs américains, puisque le rendement de l'emprunt du Trésor à terme s'était relevé, en huit jours, de 9,20 % à 9,03 % vendredi matin.

Une diminution du chômage, au contraire, aurait indiqué que l'expansion de l'économie se poursuivait, avec pour conséquence quasi-inévitable une action restrictive de la part des autorités monétaires. Vendredi, à 14 h 30 heure européenne, 9 h 30 heure de New-York,

le verdict tomba: le taux de chômage remonta certes de 5,3 % à 5,4 % de la population active, cela constituant un signal de baisse des rendements. Mais les créations d'emplois faisaient un véritable bond, passant de 238 000 en octobre, chiffre révisé au lieu des 304 000 précédemment cités, à 463 000. Des deux indications, les marchés ne retiennent que les créations d'emplois, et immédiatement le rendement d'un relèvement du taux d'escompte fédéral réapparut, le rendement de l'emprunt à terme au passif, d'un coup de 9,03 % à plus de 9,16 %.

Une belle déception pour les opérateurs qui avaient parié pour la stabilité, et à nouveau le réveil des craintes d'une hausse des taux l'an prochain aux Etats-Unis. On sait qu'à ce sujet deux écoles s'affrontent. Pour les optimistes, le ralentissement de l'expansion est inévitable en 1989, ce qui entraînera automatiquement une baisse des taux après toutefois une hausse dans l'immédiat. Cette opinion explique qu'aux Etats-Unis les taux courts soient presque parvenus au voisinage des taux longs, le rendement des bons du Trésor à trois mois et six mois n'étant qu'à un demi-point au-dessous de ceux des bons à dix et à trois ans. Un tel phénomène indique toujours que les marchés ne s'attendent plus à une hausse fondamentale sur les taux et tablent sur un reflux ultérieur. Si toutefois cette situation se prolongeait, il faudrait que l'écart normal entre taux longs et courts se rétablisse, au moins de deux points. Cela pourrait se faire soit par une augmentation des taux longs, soit par une diminution des taux courts. Les pessimistes penchent pour un renchérissement des taux longs parce qu'ils jugent inévitable un certain relèvement de l'inflation.

En tout cas, le vent froid d'Amérique a touché le MATIF. Vendredi, dès l'annonce des chiffres du chômage, le cours de l'échéance décembre, qui s'était maintenu toute la semaine au-dessus de 106,50, montait même à 106,70 jeudi, revenant brutalement à 106,30. « Ce ne sera pas bon », s'exclamaient un opérateur...

Sur le front des émissions, la vedette est revenue à la dernière adjudication d'obligations assimilables du Trésor (OAT), qui s'est effectuée sans surprise. Le Trésor a levé 9 milliards de francs, dont 2,5 milliards de francs pour l'OAT 8,50 %, 2 012 pour 7 milliards de francs demandés, ce qui prouve l'intérêt de certains investisseurs pour les titres « longs » (vingt-cinq ans), comme les caisses de retraite ou les compagnies d'assurances. La tranche 8,70 % mai 1995 a fourni 3,9 milliards de francs.

Les rendements ont été stables, respectivement 9,16 % contre 9,14 % en octobre dernier et 8,56 % contre 8,54 %. La seule surprise a été l'importance des obligations renouvelables du Trésor (ORT) présentes au paiement comme il est possible de le faire depuis le mois d'octobre. Cette fois-ci, l'échange a porté sur 3,25 milliards de francs, ce qui est considérable et équivaut à 8 milliards de francs le montant des rachats d'ORT effectués par le Trésor depuis deux mois, ce qui ramène à un peu plus de 28 milliards le montant de ces titres en circulation, contre 39 milliards de francs à l'émission entre 1983 et 1985. Ces rachats ne font pas tout à fait l'affaire du Trésor, qui préférerait « laisser » ses paiements de coupons sur les ORT effectués en fin de période, à hauteur de 35 milliards de francs en 1989, 1990 et 1991. L'Etat, on le sait, ne rembourse jamais vraiment ses emprunts (sauf le 7 % 1973 au début de l'année): simplement, il emprunte à nouveau pour solder les émissions antérieures. En revanche, le budget annuel doit prendre en compte le paiement des coupons, ce qui explique le souci de la Rue de Rivoli d'expliquer la « bourse » des trois prochaines années de toutes les façons.

F. R.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 Le conseil européen de Rhodes. - L'Assemblée générale de l'ONU se réunira à Genève. - Le détournement d'un avion soviétique sur Israël.	5 Diverses mesures d'ordre social adoptées par l'Assemblée nationale. - Le dispositif final du revenu minimum d'insertion. 6 Budget de la recherche et crédits de l'éducation votés au Sénat. - « Livres politiques », par André Laurens.	7 Justice : 20 membres d'Action directe renvoyés devant la Cour d'assises spéciale du Rhône. - Sports : Lacosta étendu pour sa compte au Tournoi des maîtres.	9 Hamlet, mis en scène par Patrice Chéreau. - Un nouvel album d'Alain Souchon. - Photo : « Le Corps à deux têtes », chez Picta Bessille. 11 Communication.	13 La poursuite de la grève dans les transports parisiens. - Les craintes d'inflation aux Etats-Unis. 14 Revue des valeurs. 15 Crédits, changes, grands marchés.	Abonnements 2 Carnet 11 Météorologie 8 Mots croisés 6 Spectacles 10	● L'actualité de la semaine REP ● La météo du week-end METEO ● L'information 24 h sur 24 JEUX ● Sports : les résultats du week-end SPO 36-15 tapez LEMONDE

Les élections au Venezuela Une volonté de changement

CARACAS
de notre envoyée spéciale

Phosphorescent au soleil dans son costume immaculé et perché sur une gigantesque plate-forme, Carlos Andrés Pérez a donné rendez-vous aux milliers de ses partisans massés en bon ordre pour le 4 décembre, au soir des élections, devant le palais présidentiel de Miraflores.

La veille, du haut d'une autre plate-forme, elle aussi à la mesure des gratte-ciel de Caracas, le principal rival de « CAP », Eduardo Fernández, alias « el Tigre », candidat du Parti démocrate-chrétien COPEI, avait pris dans les mêmes termes le même engagement.

Vingt-trois candidats, affublés parfois de noms d'animaux (autre « le tigre », il y avait un « lion », un « buffle », un « coq » et même une « fourmi »), se sont envoyés... des noms d'oiseaux entre deux promesses exotiques, dont : « Faire gagner le Coupe du monde de football en 1992 au Venezuela ».

A quel bon tout cela ? Depuis trente ans que la démocratie a ici succédé à la dictature, les deux « monstres » - le COPEI et l'AD - se partagent le pouvoir à coups de mandats de cinq ans. Chrétiens-démocrates ou sociaux-démocrates, quelle différence ? Un peu plus de populisme d'un côté, de « rasignamiento » vendicatif de l'autre. Question de nuances et de personnalités. Parfois les deux mastodontes se soulèvent les projets pour mieux se différencier !

Comment, il est vrai, échapper à un certain « mimétisme » en cette année 1988 avec ces problèmes « incontournables » que sont une dette extérieure évaluée de 30 à 32 milliards de dollars, une inflation

sans frein et la perspective d'une « vérité des prix » remise au lendemain de l'élection ? Austérité et renégociation d'une dette qui absorbe, jusqu'à ces derniers mois, près de 50 % des recettes d'exportation sont donc au programme des deux candidats. A cette différence près que Carlos Andrés Pérez aborde le problème dans une perspective de regroupement des débiteurs latino-américains, tandis que M. Fernández est, lui, favorable à des « discussions personnalisées », où les atouts du Venezuela (son pétrole) pourraient lui valoir un traitement plus favorable.

Gadget

« A programme égal, confie, candidate, M. Pedro Nikken, un des stratèges du COPEI, les gens votent sur la personnalité du candidat ; et nous sommes désavantagés. Il est vrai que, face au retors Carlos Andrés Pérez, « el Presidente » (il a été au temps de l'opulence, à la tête de l'Etat de 1974 à 1979), « el Tigre », en dépit de son nom rugissant, n'a montré que des dents de lait ; et son programme - si nécessaire pour effacer le souvenir de la gestion du démocrate-chrétien Herrera-Campins (1980-1984), marquée par la chute des cours du pétrole de 1981 - manque de substance.

Selon le mot d'un intellectuel : « Jamais la dictature de la démocratie n'a paru aussi lourde que cette année ». Les failles du système, devenues plus visibles, sont régulièrement dénoncées par une presse qui n'échappe pourtant pas à un certain contrôle. Il y a la corruption, bien sûr, mais aussi les injustices sociales et, plus encore, l'incapacité des partis à se régénérer.

Changer ! Seul cette aspiration unanime peut expliquer la candidature d'Isenia de Villalba. Une femme ! La première à se risquer dans la jungle de la campagne présidentielle vénézuélienne. Gadget ? Pas complètement car, comme l'explique un diplomate européen, « elle produit le même effet de fraîcheur et de surprise que les Verts en Europe il y a quelques années : en posant des vraies questions ». De plus, même si elle exploite, à l'évidence, le patronyme de son mari, Jovito, « pionnier » de la démocratie et fondateur, naguère, de l'Union républicaine démocratique (centre gauche) qu'elle préside aujourd'hui, Isenia de Villalba incarne, à cinquante-neuf ans, un courant d'ouverture et de concertation. Le visage aigü, avec l'aisance que confère une certaine culture internationale, cette femme « de bonne volonté », qui se dit « venue à la politique par l'action sociale », est créditée, de manière étonnante, de la quatrième place dans les sondages. La preuve, comme elle le déclare, que « le cœur [son emblème] et la raison peuvent triompher de la dictature de l'argent ».

« Vraie gauche »

Mais la véritable tentative pour créer une « troisième force » vénézuélienne, c'est vers la gauche qu'il faut aller. C'est dans la gauche que se développe surtout, dans l'agriculture, le logement, le commerce de détail et les services.

● **ITALIE : accord gouvernemental pour la constitution du pôle chimique Enimont.** - Le ministre italien des participations d'Etat a annoncé, le vendredi 2 décembre, qu'il donnait son accord à la constitution du pôle chimique national Enimont par la compagnie pétrolière publique ENI et le groupe privé Montedison. Le projet, bouclé l'été dernier (le Monde daté 31 juillet-1^{er} août), prévoit qu'Enimont disposera d'actifs apportés pour 4 000 milliards de lires (environ 18 milliards de francs) par l'ENI et pour 5 500 milliards de lires par Montedison, qui détendront, par ailleurs, chacun 40 % de la nouvelle société (au capital de 4 000 milliards de lires), le solde de 20 % étant placé sur les marchés financiers.

● **L'Union du peuple corse (UPC) et M. Joxe.** - L'éditorial de l'hebdomadaire *Arriti* daté du 24 novembre donne la réaction de l'Union du peuple corse (UPC, autonomiste) après les voyages en Corse de M. Lionel Jospin, puis de M. Pierre Joxe, accompagné de M^{me} Edith Cresson (le Monde du 24 novembre). L'UPC réagit positivement aux déclarations de M. Joxe, mais affirme que M. Jospin « avait recours à son compte le litane des poncifs antinationalistes » et reproche à M^{me} Cresson de ne pas être « venue en appui à [le] démarche politique » de M. Joxe. L'éditorial d'*Arriti* conclut : « L'UPC estime que cette dernière visite ministérielle est un peu à l'image de l'action gouvernementale : si M. Joxe essaye de donner le « la », il n'est guère entendu par les autres ministres du gouvernement Rocard. Dès lors, le doute s'installe, et seuls des faits tangibles pourront le dissiper. »

candidature du charismatique, mais contesté Teodoro Petkoff, cinquante-six ans, le moustache aussi drue que le vert, ancien guérillero et ex-membre du PC. Catalysant les aspirations de changement, somme toute modérées de l'électorat, le MAS, même s'il rêve encore d'un changement radical, à base de cogestion et de coopératives, a opéré un spectaculaire « recentrage ». « Nous avons simplement dézoomé la « perestroïka », dit en riant Teodoro. Le recentrage lui vaut les plus vives critiques de la « vraie gauche », incarnée par David Nieves, ancien *barbudo* torturé par la police politique. M. Nieves déplore dans tout Caracas « cette gauche perdue du MAS en proie à la tentation du tripartisme ». Il n'empêche. Appuyant avec intelligence des candidats indépendants mais incontestés et populaires dans les provinces (là où, comme le dit M. Petkoff, « le monopole des partis est le plus vulnérable »), le MAS peut marquer des points au Congrès. Il se placera ainsi en position de force dans l'hypothèse où le parti qui enlèverait la présidence n'aurait pas de majorité parlementaire.

Mais plus que tout, le MAS - dont les origines doctrinaires inégalement toujours - s'est donné une grande crédibilité en étant le premier à dénoncer le massacre de quatre pêcheurs, le 29 octobre dernier, à El Amparo, à la frontière colombienne. Un massacre dans lequel l'armée et surtout la police politique, la Disip, sont impliquées. Le gouvernement a prétendu que ces pêcheurs aidaient la guérilla colombienne. Mais l'autopsie des cadavres semble indiquer que les victimes ont été exécutées. Quoi qu'il en soit, cette affaire a montré que les règles du jeu entre le pouvoir et l'armée étaient à revoir. D'urgence. Sur la défensive, « CAP » a dû, au risque de briser l'unité de son parti, désavouer le gouvernement de M. Jaime Lusinchi dans cette affaire - l'un des rares mauvais points d'une présidence modeste, mais honorable. Et pour faire bonne mesure, le candidat de l'AD a promis de dissoudre la Disip. L'un des chefs de la police politique, surnommé le « Rambo vénézuélien » pour sa tendance à la bavure, M. Heary Lopez Sisco, vient déjà de prendre une retraite anticipée, fort à propos.

La publication de bons indices relance les craintes d'inflation aux Etats-Unis

Le chômage a marginalement progressé en novembre pour toucher 5,4 % de la population active américaine contre 5,3 % en octobre, selon les statistiques publiées vendredi 2 décembre par le département du travail. Mais plus que ce très léger recul, c'est la création de 463 000 emplois qui a impressionné les marchés financiers et fait renaitre les craintes de résurgence de l'inflation, et par là-même d'un durcissement de la politique du crédit de la réserve fédérale.

Comme les résultats mensuels du commerce extérieur, le chômage fait désormais partie des indices fétiches des marchés financiers. Cet intérêt comporte une certaine logique. Après six ans de croissance ininterrompue aux Etats-Unis, les usines tournent à 84 % de leurs capacités de production et les signes de tension sur le marché de l'emploi se multiplient. S'enchaînent alors les anticipations : un chômage très restreint reflète une activité et une consommation trop fortes pour permettre aux déficits extérieurs américains de se réduire rapidement. Il pousse les feux de l'inflation et renforce les arguments de ceux qui, au sein de la réserve fédérale, entendent le temps venu de calmer le jeu en augmentant les taux d'intérêt.

Cette logique s'est traduite dans les minutes qui ont suivi l'annonce de fortes créations d'emplois en novembre par un repli de Wall Street, précurseur d'un relèvement de la hausse de l'argent et par une remontée des bons du Trésor à trente ans causée de surcroît par des attraits (voir la chronique de François Renard page 15). Le dollar lui-même était provisoirement dopé à New-York. Le sentiment prévalait, après le relèvement des taux de base des banques américaines, porté de 10 % à 10,5 % lundi 28 novembre, que la FED ne résisterait plus longtemps à la tentation de relever le taux d'escompte, actuellement de 6,5 %, pour prouver sa détermination à lutter contre l'inflation.

La vitalité de l'activité économique avait été confirmée par la publi-

cation d'une batterie d'indices, cette semaine. L'indicateur composite censé préfigurer la conjoncture a progressé de 0,1 % seulement en octobre mais reflétait la bonne tenue de l'industrie. Une indication confortée, vendredi 2 octobre, par une nouvelle hausse des commandes passées à l'industrie de 1,6 %, et de 0,2 % si l'on exclut le militaire, toujours en octobre, de 3,5 %, le plus forte hausse depuis trois ans et demi, portant la progression sur dix mois à 0,4 % par rapport à la période correspondante de 1987. Les analyses avaient prévu une baisse, compte tenu du renchérissement de la construction.

Conclusions hâtives

Ces éléments sont encore trop ténus pour trancher. Mais les économistes soulignent que la tendance de fond de la croissance est encore sans doute de 4 % alors que la Réserve fédérale souhaiterait un atterrissage en douceur vers 2,5 %. La remontée des cours du pétrole ne manquera pas, en outre, d'avoir des conséquences sur le niveau des prix.

Sur cette toile de fond, les experts mettent en garde contre les conclusions hâtives à propos des chiffres sur l'emploi. Les délais de réponse sont longs en ce domaine. « Tout ce qu'on peut affirmer, au vu de l'indice de novembre, c'est que l'activité était très forte il y a trois ou quatre mois », affirme l'un d'eux. La création de 463 000 emplois contre une moyenne de 240 000 au cours des deux mois précédents reste malgré tout impressionnante.

En créant 71 000 postes en octobre, l'industrie confirme sa renaissance. Reste à savoir quand les tensions sur le marché de l'emploi se répercuteront sur les salaires et enclencheront un processus inflationniste. La question reste ouverte pour le moment. La productivité, durant le deuxième trimestre, est restée légèrement supérieure aux salaires, limitant à 0,6 %, en taux annuel, le renchérissement du coût du travail par unité produite.

FRANÇOISE CROUGNEAU.



EN BREF

● **AFRIQUE DU SUD :** libération du journaliste noir Zwelakhe Sisulu. - Un journaliste noir, M. Zwelakhe Sisulu, a été relâché vendredi 2 décembre, après avoir été détenu durant près de deux ans sans jugement en vertu de l'état d'urgence imposé dans le pays depuis juin 1985. M. Sisulu, trente sept ans, fils de Walter Sisulu, un personnage de premier plan du Congrès national africain (ANC), lui-même en prison, est rédacteur en chef de l'hebdomadaire catholique *The New Nation*. Selon une source gouvernementale, il a été libéré sous réserve de demeurer à l'écart de la « subversion ». - (AFP).

● **URSS :** création d'une commission pour les réfugiés du Caucase. - Le gouvernement soviétique a annoncé, vendredi 2 décembre, la création d'une commission nationale chargée d'apporter une aide matérielle aux réfugiés du Caucase et de faciliter leur installation, soit en Arménie, soit en Azerbaïdjan. Le communiqué du conseil des ministres fait état d'une « importante part de la population obligée de quitter ses lieux de résidence habituelle ». - (Corresp.)

● **VIETNAM :** libération d'un archevêque. - Radio-Vatican a annoncé, mercredi 30 novembre, la libération de l'archevêque vietnamien François Xavier Nguyen Van Thuan, coadjuteur de Ho-Chi-Minh-Ville, après treize ans de prison sans procès. La radio du Saint-Siège affirme avoir appris cette nouvelle grâce à une lettre adressée au Vatican par le cardinal Joseph Marie Trinh Van Can, archevêque de Hanoi. Mgr Van Thuan, qui est âgé de soixante ans, avait été chargé au début des années 70 par la conférence épiscopale vietnamienne de la gestion des secours aux victimes du conflit. Depuis sa libération, le prêtre réside chez le cardinal Trinh Van Can à Hanoi, a indiqué Radio Vatican. - (AFP.)

● **ESPAGNE :** signature du traité de défense avec Washington. - Le nouvel accord de défense entre les Etats-Unis et l'Espagne a été signé jeudi 1^{er} décembre à Madrid. Cet accord, conclu fin novembre à New-York, était intervenu après plusieurs mois de négociations au cours desquelles l'Espagne a été membre de l'OTAN depuis 1982 - exigeait une réduction des troupes américaines en Espagne. Les Etats-Unis vont retirer une escadre de 72 chasseurs bombardiers F-16 de la base de Torrejón de Ardoz, près de Madrid. - (AFP.)

● **Hausse de 60 % des investissements étrangers en Chine.** - Les investissements étrangers en Chine ont augmenté de 50 % au cours des dix premiers mois de l'année pour atteindre 3,8 milliards de dollars (23 milliards de francs), a annoncé, vendredi 2 décembre, l'agence Chine nouvelle. Quelque quatre mille quatre-vingt-dix projets de sociétés mixtes ont été approuvés, soit 175 % de plus que durant la période correspondante de 1987, précise l'Agence. Ces entreprises à capitaux étrangers assurent à la Chine de nouveaux flux d'exportation (1,5 milliard de dollars), notamment de produits industriels. Les exportations de biens industriels ont augmenté de 68 % durant les dix premiers mois de l'année.

● **Le BNP détient 51 % de la BIAO.** - La BNP va détenir 51 % de la Banque internationale de l'Afrique de l'Ouest (BIAO), après en avoir reconstitué les fonds propres et s'être substituée à la COIFA (Compagnie financière France-Afrique). Cette dernière, détenue à 43 % par le BNP, était le principal actionnaire de la BIAO, aux côtés du Banco do Brasil (20 %), de l'Union de banque suisse (20 %) et d'intérêts africains (9 %). La BIAO, spécialisée dans le négoce international des matières premières et le financement des entreprises françaises à l'exportation, a souffert des difficultés des pays africains, dans lesquels elle est fortement implantée. D'où l'augmentation des provisions pour créances douteuses, qui a entraîné la disparition de ses fonds propres.

● **L'économie parallèle soviétique représente 145 milliards de dollars.** - L'économie parallèle représenterait un chiffre d'affaires annuel de 145 milliards de dollars (870 milliards de francs) en Union soviétique, selon les estimations du directeur de l'Institut hongrois de recherche sur le travail, M. Lajos Héthy, dont un entretien a été publié, vendredi 2 décembre, dans le bulletin

de liaison du Bureau international du travail (BIT). Rappel constant des « faiblesses du secteur étatique » pour M. Héthy, cette économie « secondaire » se nourrit, dans tous les pays socialistes, des déduites et se développe surtout dans l'agriculture, le logement, le commerce de détail et les services.

● **ITALIE : accord gouvernemental pour la constitution du pôle chimique Enimont.** - Le ministre italien des participations d'Etat a annoncé, le vendredi 2 décembre, qu'il donnait son accord à la constitution du pôle chimique national Enimont par la compagnie pétrolière publique ENI et le groupe privé Montedison. Le projet, bouclé l'été dernier (le Monde daté 31 juillet-1^{er} août), prévoit qu'Enimont disposera d'actifs apportés pour 4 000 milliards de lires (environ 18 milliards de francs) par l'ENI et pour 5 500 milliards de lires par Montedison, qui détendront, par ailleurs, chacun 40 % de la nouvelle société (au capital de 4 000 milliards de lires), le solde de 20 % étant placé sur les marchés financiers.

● **L'Union du peuple corse (UPC) et M. Joxe.** - L'éditorial de l'hebdomadaire *Arriti* daté du 24 novembre donne la réaction de l'Union du peuple corse (UPC, autonomiste) après les voyages en Corse de M. Lionel Jospin, puis de M. Pierre Joxe, accompagné de M^{me} Edith Cresson (le Monde du 24 novembre). L'UPC réagit positivement aux déclarations de M. Joxe, mais affirme que M. Jospin « avait recours à son compte le litane des poncifs antinationalistes » et reproche à M^{me} Cresson de ne pas être « venue en appui à [le] démarche politique » de M. Joxe. L'éditorial d'*Arriti* conclut : « L'UPC estime que cette dernière visite ministérielle est un peu à l'image de l'action gouvernementale : si M. Joxe essaye de donner le « la », il n'est guère entendu par les autres ministres du gouvernement Rocard. Dès lors, le doute s'installe, et seuls des faits tangibles pourront le dissiper. »

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

Trois militants des Jeunesses communistes condamnés pour violences à agents

Trois militants des Jeunesses communistes, qui s'étaient opposés à l'expulsion d'un Comorien, Ali Hassan, vingt-deux ans, à l'aéroport de Marseille-Margane, le 23 novembre, et qui s'étaient, pour ce faire, affrontés aux forces de police, ont été jugés, vendredi 2 décembre, par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence et condamnés à des peines de prison avec sursis pour violences à agents.

Laurent Trochu et Franck Le pizera, ont été condamnés à huit mois de prison avec sursis, Soumeia Yayia, de nationalité comorienne, à six mois de la même peine. Les trois jeunes gens devront, en outre, verser 500 francs d'amende chacun et 1 000 francs de dommages et intérêts aux policiers qui, blessés lors de ces affrontements, les avaient identifiés comme étant leurs agresseurs. Deux autres prévenus, dont un reporter de Radio-Gaïre ont été relaxés par le tribunal, alors que le ministre public avait requis un an de prison avec sursis pour chacun des inculpés.

L'énocité du jugement a provoqué de vives réactions de la part des deux cents manifestants - parmi lesquels le député communiste Guy Hermier et le secrétaire général des JC, Jacques Berret - venus soutenir leurs camarades devant le palais de justice.

Le numéro du « Monde » daté 3 décembre 1988 a été tiré à 551 099 exemplaires

A B C D E F G

Estimant qu'il ne s'agit pas d'une « bonne affaire »

La CGT de Moulinex critique le plan de reprise de l'entreprise par les salariés

Selon la CGT de Bagnolet, en région parisienne, où se trouve le siège social de Moulinex, la direction a « refusé » de réviser l'identité des banques créancières et « le montant des taux d'intérêt sur les prêts consentis au personnel ».

Invité à racheter la société à son actual et seul propriétaire, la CGT estime que l'appel des dirigeants de l'entreprise « à la confiance des salariés ne saurait suffire » et que le prix de vente envisagé (« 28 F l'action », qui cotait 105,90 F le 1^{er} décembre à la Bourse de Paris), « ce n'est pas une bonne affaire. Ni pour les salariés concernés ni pour l'entreprise ».

Agé de quatre-vingt-sept ans et sans héritier direct, M. Jean Mantelet, fondateur, en 1937, et président-directeur général de la société, avait annoncé en février dernier son intention de céder son entreprise au personnel sous la forme d'une promesse de vente qui prendrait effet à son décès.

Le texte présenté mardi 29 novembre au comité central d'entreprise élargi à toutes les catégories de personnel un projet pré-

voyant initialement que les seuls cadres détendraient la majorité du capital. Potentiellement, 25 dirigeants sont concernés, ainsi que 550 cadres et 8 500 autres salariés. Le personnel de Moulinex est invité à racheter pour 240 millions de francs les actions de la Finap (dont M. Mantelet conservera le contrôle sa vie durant), une société holding contrôlant 45,2 % des actions Moulinex (le reste étant réparti dans le public) et 60 % des droits de vote. M. Mantelet s'engage à céder, à sa mort, ses titres Finap à une société financière Moulinex à créer et qui serait contrôlée par quatre actionnaires principaux : une société des fondateurs regroupant sept personnes, qui aura 25,69 % du capital et 50 % des droits de vote, et trois sociétés, regroupant les cadres dirigeants (19,7 % du capital et 13 % des droits de vote), les cadres et assimilés (18,7 % et 12,3 %) et le reste du personnel (30,8 % et 20 %).

Le solde du capital et des droits de vote (5 % et 3,3 %) est attribué à des intervenants financiers dont le nom n'a pas été précisé.

LE MARCHÉ DE L'ART SUR MINTEL

Pour acheter et vendre des objets d'art

36.15 LEMONDE

Code ARTLINE

RAYONNAGES BIBLIOTHÈQUES A VOS MESURES

PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

25 années d'expérience

R-M. Leroy, Editeur - 208, av. de Malin, 75014 Paris. M^{me} A. A. - Tél. : 45-48-57-48

JIGGER

18-07, M. STARCHER, 75000 PARIS

SHOES & FASHION

299F

Mrs. Hand

LA MODE TOP AUX PRIX ROCK!

RADIO TELEVISION

COMMUNICATION

Le Divan:
quand le silence parle



**L'affaire
du courrier de Lyon:**
refaire
l'Histoire

François Furet
à « 7 sur 7 »:
l'irremplaçable
historien
de la Révolution



**LES ASSOCIATIONS
DE TÉLÉSPECTATEURS**

La France en retard

Semaine du 5 au 11 décembre



Supplément au n° 13 840. Ne peut être vendu séparément. Dimanche 4 - Lundi 5 décembre 1988.

inches

**Les débats
de l'opposition**

M. Giscard d'Estaing
prêche l'union à l'UDF.
M. Juppé annonce
la réforme du RPR.
PAGE 10

**MM. Lech Walesa
et Sakharov
à Paris**

M. Mitterrand les a invités
pour le 10 décembre.
PAGE 8

**Crise entre
le Zaïre
et la Belgique**

Le coup de colère
du président Mobutu.
PAGE 7

**Les beurs
et les municipales**

Des candidatures négociées
avec les partis.
PAGE 12

Le sommaire complet
se trouve page 32.

ion de
confit
ris. Le
légère
totale-
e par
ti rou-

uvre est
le gou-
voir les
re, pour
le selon
général
doit pas
ouverne-
est pas
ligne, a
u, secré-
dément
eurs. «
runbes ?
s de ses
l'érentes
estre sur
ocultions
t et aux
ctement

MURT.
16
32.)

GATT à Montréal

quatre-vingt-seize pays membres du GATT
tarifs douaniers et le commerce) se retrou-
s à Montréal pour dresser, pendant quatre
années de négociations commerciales multi-
ind. Cette rencontre est probablement la
ussu la plus lourde de risques pour le GATT.
siment d'incertitude et d'affrontement, les
sion sur la CEE pour régler rapidement le
litique des subventions agricoles.
irecteur général du GATT, 80 % des pro-
à Montréal pourraient être résolus en une
se fort dépendent de tribucher sur les 20 %
notamment l'agriculture et la protection de

PHILIPPE LEMAITRE page 26
du « Monde de l'économie ».)

Le Monde

ÉCONOMIE

Le commerce international :
aux masques de Montréal ;
des services ; le protectionnisme
exportations américaines.

La chronique de Paul Fabra :

Héritage de George Bush
Pages 21 à 24

nement dont certains membres.
en l'absence de M. Alfonsín, ont
hésité à fulminer contre la sé-
dition ? En ce cas - le plus proba-
ble, - le candidat péroniste,
M. Carlos Menem, déjà donné
favori, l'emporterait.

O, il est une
donnée comble dans la vie publi-
que de la plus grande république
hispanophone du continent sud-
américain : la famille politique
fondée au milieu des années 40
par le général Peron, pour popu-
laire qu'elle ait été et demeure,
n'a jamais été un parangon
d'esprit démocratique et de res-
pect des droits de l'homme.

C'est dire qu'une « politique
de l'attention » - faite de sym-
patie, mais aussi de complai-
sance - continuera de s'imposer
à l'égard de l'Argentine comme
d'autres démocraties latino-
américaines, de la part de ces
gouvernements européens et
américains requis par les inté-
ressés eux-mêmes d'appuyer
leur processus, par le biais,
notamment, d'un allègement de
leur dettes.

M 0147 - 1206 0 - 4,50 F



- Le ministre, contrairement à
certaines affirmations, ne nous a
pas demandé d'augmenter notre
participation dans la Société
générale. Il reste qu'il est de

ressort de la direction générale
de l'entreprise.

- Dans la bataille autour de la
Société générale entre
M. Georges Pébereau, l'assailant

Propos recueillis par
CLAIRE BLANDIN
et ERIK IZRAELEWICZ.
(Lire la suite page 28.)

Naples et sa vedette

Saint Maradona

Avant de recevoir les Giron-
dins de Bordeaux le mercredi
7 décembre en match retour
des huitièmes de finale de la
coupe de l'UEFA, Naples
accueillait Florence en cham-
pionnat d'Italie. Les footbal-
leurs napolitains se sont
imposés (2-0) et aborderont
en confiance ce second rendez-
vous après leur victoire (1-0)
du match aller.

NAPLES
de notre envoyé spécial

Drôle d'ami que le confrère ita-
lien qui avait averti : « Gare aux
clichés ! » Facile à dire. Les clichés
sont partout dans Naples. La ville,
comme son culte du foot, comme
son « maradonisme » enjoué, se
décline en signes mystérieux qui
résistent à toute rationalité.

Pour gloirner l'intrus, bien sûr.
De bonne guerre. Par respect aussi
d'une vérité de soi qu'on sait com-
plexe, mouvante, toujours métapho-
rique. Basta des faits, des chiffres :
le détour par l'ésotérisme, le mar-
veilleux, parfois le grandiloquent, en
tout cas par une religiosité profonde,
est obligé. Les récits de la vie
empruntent leurs éléments au
regain d'une tragédie chronique
qu'on vous donne, ultime coquette-
rie, pour fantaisie méridionale. Cela
vaut pour les ballons, puisqu'à
Naples le ballon est souvent une rai-
son de vivre.

Difficile, oui, d'échapper aux
images toutes faites alors que les
commentaires sportifs de la péni-
sule charriant à propos des miracles
locaux du championnat les symboles
écoulés mais éternels d'une représen-
tation para-normale de Naples.

PHILIPPE BOGGIO.
(Lire la suite page 16.)

PRIX FEMINA ETRANGER



AMOS OZ

La boîte noire

Un grand roman...
magnifiquement maîtrisé, violent,
émouvant, faisant vibrer toutes les variétés de
l'amour, du plus innocent au plus destructeur.

PIERRE ENCKELL, L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI

Une plongée romanesque dans le monde
oppressant des haines familiales... qu'Amos Oz
dépeint avec une terribile précision.

CATHERINE DAVID, LE NOUVEL OBSERVEUR

120 F
Germann-Levy

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 156 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 4 000 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 18 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 120 esc. ; Sénégal, 235 F CFA ; Suède, 12,50 sc. ; Suisse, 1,80 fr. ; USA, 1,80 \$; USA (West Coast), 2 \$.

هكذا من الأصل

فكرنا من الأصل

Débats

GRÈVES

Le piège

par MAURICE DUVERGER

DANS quelques mois, Margaret Thatcher fêtera le dixième anniversaire de son accession au pouvoir. Remerciera-t-elle comme ils le méritent les salariés qui lui ont donné la victoire par leurs terribles débrayages de l'hiver 1978-1979 ? Les Britanniques n'oublient pas les enfants privés de lait, les cancéreux sans soins à Birmingham, la pénurie d'eau potable à Manchester, les morts sans sépulture à Liverpool.

Les citoyens supportent mal ces grèves inadmissibles par la disproportion des moyens et des fins. Si elle ne leur avait pas tourné la tête, l'énorme puissance des syndicats du Royaume-Uni leur aurait permis d'éviter ces excès. Ils paieraient longtemps les conséquences de leur aveuglement, car la gauche ne paraît pas proche de revenir au pouvoir à Londres.

L'affaiblissement des appareils syndicaux en Italie y développe une autre forme d'ultra-grèves. Comme ils ne peuvent plus contrôler les revendications de la base, celles-ci explosent de façon anarchique, à travers des groupes spontanés. Sans expérience de la négociation, sans conscience du possible, ils parviennent difficilement à des accords durables. Les conflits de ce type se multiplient par contagion et s'éparpillent en luttes épuisées.

Des professions minuscules mais bien situées peuvent ainsi paralyser d'importants secteurs de l'économie nationale : les bagagistes ou les contrôleurs du ciel bloquent les transports aériens, les aiguilleurs stoppent les chemins de fer, les agents de régulation coupent le courant électrique, arrêtent ainsi le fonctionnement des usines, le chauffage des appartements, la réfrigération des denrées périssables. A la différence

du gouvernement de Londres, celui de Rome n'est pas menacé par de tels errements, le système électoral empêchant de les sanctionner. Une semi-anarchie endémique s'enkyste donc en permanence.

Entrée plus tard dans ce mouvement, la France commence à rattraper le temps perdu. Après la vague de l'hiver 1986-1987, qui vit la droite débordée par les grèves des chemins de fer, des transports parisiens et de l'EDF, voici la gauche submergée par celles des infirmières, des chauffeurs de camions postaux, des agents de la RATP. Ces débrayages présentent une originalité, en combinant le système italien et le système britannique.

Socialistes et communistes

La multiplicité des syndicats et la maigreur de leurs effectifs aboutissent, comme au-delà des Alpes, au foisonnement d'assemblées générales et de « coordinations » de circonstance, dans le style de mai 1968. D'un autre côté, la CGT demeure une organisation assez forte pour guetter la moindre étincelle et s'employer avec succès à la transformer en incendie par une démagogie systématique et aveugle.

Les socialistes vont-ils donner à ce bras séculier du parti communiste les moyens de garder sa puissance de désordre pendant toute la législature ? Leur comportement actuel à l'égard du partenaire de l'ex-gauche unie conduit à poser la question. Aider celui-ci à maintenir ses positions municipales, qui constituent l'une des

bases essentielles de son influence, c'est une stratégie suicidaire. Elle s'écarte des principes démocratiques, rejette le PS vers son image archaïque d'avant 1981 et attribue au PCF une puissance factice qui favorisera la CGT dans ses entreprises de déstabilisation sociale. Négocier avec les communistes quelques gentillesses provisoires comme l'abstention dans le vote final du budget ou la modulation dans tel ou tel projet pour l'ombre, car ils redoutent insupportables une fois les municipales passées.

Le parti gouvernemental doit prendre conscience du danger qui le menace s'il renonce à jouer le jeu de la Cinquième République pour s'enliser un peu plus dans le marais de la Quatrième où il a commencé à mettre le pied au lendemain de l'élection présidentielle. Elle l'avait porté à 44,5 % des intentions de vote (y compris celles pour ses alliés du MRG et d'autres petites formations) au sondage BVA des 20 et 21 mai dernier.

L'autre jeu

En quinze jours, le coup de barre au centre qui a suivi lui a fait perdre sept points et demi. Le glissement a continué. Il risque fort de s'accroître si les grèves persistent à se développer, comme elles le font depuis l'été, ce qui dépend en partie de l'agitation entretenue par la CGT. Elle ne diminuera pas si les socialistes se livrent à des contorsions pour obtenir l'abstention communiste au lieu de recourir au 49-3 qui permet de s'en passer.

La plupart de leurs électeurs souhaitent que la force de leur parti dans les municipalités reflète le choix des citoyens au premier tour, qui déterminera la composition des listes d'union du second. En faisant cadeau à Georges Marchais des mairies où les citoyens souhaiteraient ramener le PCF à son influence d'avant 1983, Michel Rocard et Pierre Mauroy sidèrent les communistes à se rapprocher de l'objectif qu'ils s'efforcent d'atteindre depuis qu'ils ont rompu le programme commun en 1976 : écartier durablement les socialistes du pouvoir en y réinstallant la droite pour longtemps afin de n'être pas réduits à une force d'appoint d'un gouvernement de gauche, ce qui leur est intolérable. Une fois maintenus dans leurs positions municipales d'aujourd'hui, ils retrouveraient toute leur capacité de nuire à travers une CGT bénéficiant aussi de toute cette force consolidée.

En politique, il n'est jamais bon de tendre l'autre joue quand on reçoit des gifles. Il vaut mieux affaiblir la main qui les donne. Rien ne justifierait qu'on lui maintienne sa vigueur. Sauf ses inconditionnels, les électeurs de gauche n'apprécieraient guère une telle générosité envers le Parti communiste. Les plus modérés regretteraient profondément qu'on stabilise ainsi l'un des grands facteurs de grève de ces derniers mois, d'autant qu'il risque de trouver un terrain de plus en plus favorable dans les difficultés engendrées par le marché unique européen. Il suffirait d'une M^{me} Thatcher française pour que nos socialistes se trouvent, en fin de législature, dans la situation des travailistes britanniques depuis 1979.

Privé-public : les deux logiques

Par CLAUDE ALLÈGRE (*)

CONTRAIREMENT à ce qu'affirmait Walras, l'intérêt général n'est pas égal à la somme des intérêts particuliers, pas plus qu'une maison n'est équivalente à un tas de briques suivant l'image d'Henri Poincaré. Le tout n'est pas égal à la somme des parties.

Cette tautologie que cent ans de recherches dans toutes les disciplines scientifiques ont permis d'établir d'une manière absolument générale semble aujourd'hui oubliée. La mode libérale aidant, le conscient de certains et l'inconscient des autres tendent à effacer la différence fondamentale qu'il y a entre secteur privé et service public.

Or l'un a comme finalité l'intérêt individuel et donc le profit alors que l'autre a pour objet l'intérêt collectif et donc la solidarité. Le développement des sociétés modernes a conduit dans des contextes historiques ou géographiques variés à juxtaposer ou substituer entreprise privée et service public dans l'exercice de certaines tâches. Constatant cela, les idéologues de tous bords ont concu hâtivement que privé et public étaient des concepts totalement substituables. Le dualisme dans la réalisation de fonctions semblables a conduit à analyser et comparer les techniques de gestion en ignorant la finalité ultime des deux systèmes.

Que le chat appartienne au service public ou au service privé, il faut d'abord qu'il attrape des souris, comme le dit justement M. Deng, et l'on a raison de comparer l'efficacité des méthodes de gestion des deux systèmes et de transférer dans l'un ce qui apparaît comme bon dans l'autre, mais ces comparaisons d'efficacité doivent rester purement techniques

et ne pas occulter les différences de finalité.

Comment s'étonner qu'une chaîne de télévision dite publique fasse des programmes semblables aux chaînes privées et ait des grilles de salaires dilatées lorsqu'on admet que la publicité alimente les deux tiers de ses recettes ?

Comment s'étonner que nos forêts perdent chênes et hêtres au profit des résineux lorsqu'on constate que l'Office des forêts est soumis à des règles de rentabilité commerciale ?

Comment s'étonner que certains proposent de faire appel aux assurances privées pour financer directement ou indirectement nos hôpitaux publics ?

Il importe de redéfinir les missions et les rôles de chacun. D'appliquer aux uns et aux autres leur logique propre. Pour le service public une grille de salaires peut être moins attrayante mais la compensation est une garantie de l'emploi et une mission à accomplir. Pour le secteur privé, la concurrence avec ses conséquences pour les salaires et pour l'emploi est comme le régulateur des lois d'un marché sans monopole, sans tricherie et sans intervention, autres qu'arbitrales, de l'Etat.

Espaces contigus

Ces deux espaces socio-économiques doivent entretenir des relations de contiguïté et jamais de continuité, c'est-à-dire que les frontières de chacun doivent être bien définies sous peine d'instaurer la confusion ou la concussion.

Dans un paysage ainsi clarifié, le rôle éminent du service public apparaîtra en pleine lumière. Soumis aux contraintes de ses missions et à une évaluation rigoureuse, il pourra même s'améliorer, dépasser ses tendances bureaucratiques, redéfinir ses nouveaux rôles dans une société moderne. Un service public dynamique attractif jouera d'abord un rôle déterminant dans la dynamisation de notre économie et de notre société. D'une manière plus profonde encore, la reconnaissance de la nécessité du « nous » collectif en complément du « je » solitaire pourrait constituer un des fondements d'une nouvelle morale pour notre jeunesse qui plus que d'autres souffre de ne se voir proposer comme idéal que la loi de la jungle dans un monde où seule la réussite individuelle et solitaire est louée et donnée en exemple.

Après avoir reconnu et dénoncé les excès des idéologies où la société étouffait l'individu, après avoir constaté les échecs des idéologies où l'individu niait le concept même de société, n'est-il pas temps de revenir à un équilibre ?

(*) Président du groupe des experts du Parti socialiste.

BONHEURS

La part du plaisir

par ALBERT MEMMI

Il existe un paradoxe du plaisir : universellement recherché, il est loin d'avoir une approbation unanime. Il inquiète surtout qu'il séduise. Monsieur Le Trouhadec saisi par la débâche est scandaleux et incompréhensible : le démon de midi est une sorte de folie.

Un apiculteur astucieux a cru habile de livrer à ses abeilles un dépôt de sucre : ces braves petites bêtes, suisses de surcroît, habituées à la mesure, périrent victimes de leur glotonnerie. On connaît cette expérience classique : des rats, à qui un dispositif permet de se procurer une jouissance saine, meurent d'épuisement et de faim.

Le plaisir est contraire aux normes et semble ne servir à rien. Tout pouvoir, donc tout ordre, s'en méfie : Du pain et des jeux, à condition qu'ils soient contrôlés

par l'Etat. Le joueur lui-même, cerné, conditionné par un soupçon si général, finit par se condamner. A peine si l'on avoue jouer aux mots croisés.

Le libertinage absolu, s'il existe, est certes une impasse ; loin d'y trouver une extase continue, on s'y écroule et quelquefois l'on s'y détruit. Un ami à l'esprit espégle a coutume de commander trois desserts en guise de repas, ce qui amuse l'assistance, mais personne ne le suit — non par simple conformisme, mais parce que, tout compte fait, le dessert ne saurait constituer tout un menu.

Casanova, figure-type du libertin, se ménageait des repos entre deux plaisirs. Une vie réduite à un chapelet de jouissances serait

aussi lassante qu'un film exclusivement composé de scènes comiques ; il faut des temps faibles pour mieux goûter les forts. Même Épiure, qui passe pour le patron des jouisseurs, se limitait au pain et à l'amitié.

Mais prétendre évacuer le plaisir de nos vies serait une erreur et une injustice.

Nous n'avons pas inventé le plaisir ; il est un appât, un piège et une récompense de la nature. Nos sens s'en trouvent encouragés à fonctionner mieux. L'acquiescement des piments et des poivrons fait manger et boire malgré la chaleur ; la beauté des visages et des corps encourage à la perpétuation de l'espèce.

Le plaisir s'apprend. Qui nous donnera le livre des plaisirs, inventaire et mode d'emploi ;

coût pour soi, et surtout pour les autres ? Il n'est pas nécessaire que les plaisirs soient variés, écrits et violents ; on peut se réjouir à contempler la mer ou à la terrasse d'un café. Le plaisir n'est qu'une goutte dans le cocktail du bonheur, mais quelle saveur il lui donne !

Le plaisir n'est pas toujours opposé aux devoirs ; le plus souvent il les couronne et les rend supportables. On jouit mieux quand on a bien travaillé, notait Montaigne. On peut retourner la formule : on travaille mieux quand on sait que l'on va jouir. « Tu seras comptable de tous les plaisirs que tu n'as pas pris », affirmait un sage du Talmud. Le plaisir serait en somme une espèce de devoir ; j'avoue la croire aussi.

BUSTES

Robespierre partout !

A la suite de votre article « Polémique sur un buste de Robespierre », paru dans le Monde du 18 novembre, je vous précise que :

- A Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), dans un square du centre de la ville, a été érigé en 1949 un buste grand format de Robespierre par Séraphin. La municipalité présente ainsi la tête décapitée, selon le mot de Tallien, du « nouveau Catilina ».

- A Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) il existe une rue Robespierre et, qui plus est, une station de métro Robespierre.

- A Paris, en 1946, la municipalité avait décidé de donner à la place du Marché-Saint-Honoré, 1^{er} arrondissement, le nom de place Robespierre. Cette appellation disparut en 1950.

- A Moscou, en 1918, fut érigé une statue de Robespierre.

Jacques CHARRIER, Docteur en histoire, Paris.

(*) Président du groupe des experts du Parti socialiste.

Le Monde DE L'EDUCATION 15 F

ENQUETE

LE DRAME DES ENFANTS FOUS

• La vie des familles • Médecine ou psychanalyse : le débat sur les thérapies • L'aide des organismes spécialisés • Peut-on scolariser ces enfants ?

GRANDES ECOLES

LES REVERS DE LA MÉDAILLE

Formation : les faillites du système. Grands corps et sélection des élites. Les mafias d'anciens élèves.

EVALUATION

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Agrégations, CAPES : le bilan et les préparations efficaces aux concours externes et internes.

PRATIQUE

Livres, disques, films et jeux : la sélection de Noël.

NUMERO DE DÉCEMBRE, 116 PAGES
E. vente chez votre marchand de journaux

Le Monde 7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 850572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Édité par la SARL Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Faivet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beuve-Méry, fondateur.
Administrateur général : Bernard Woufs.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Correspondant en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 - Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-88-81.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composé 36-15 - Tapez LEMONDE

Le Monde
PUBLICITE

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois

6 mois

9 mois

1 an

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Localité : _____
Pays : _____

Changements d'adresse définitifs en préambule : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

URSS: faute d'entente entre les autorités locales

Le Kremlin veut reprendre en main le maintien de l'ordre au Caucase

MOSCOU de notre correspondant

Faute de pouvoir forcer Arméniens et Azeris à un compromis, la direction soviétique est de plus en plus tentée par la manière forte. Tandis qu'un communiqué officiel menace de « faire répondre de leurs actes » tous ceux qui contribuent à enflammer les passions, le conseil des ministres de l'URSS vient, en effet, d'annoncer que des « pouvoirs administratifs ou criminelles » seraient engagés contre toutes les personnes « désobéissant l'économie » des deux Républiques.

Publiée samedi 3 décembre, cette « résolution » du gouvernement fédéral revient à déclarer illégaux les grèves qui, depuis le début de l'année, paralysent régulièrement le sud du Caucase. Le parquet de l'URSS et le ministère de l'Intérieur ont, en conséquence, été « chargés d'inspecter sans délai sur tout cas d'entente à la commission du travail ».

Parallèlement, la « protection » des aéroports, des gares, des champs de pétrole, des centrales électriques, des réservoirs d'eau et des voies de communication sera « organisée vingt-quatre heures sur vingt-quatre ». Les gouvernements des deux Républiques sont enfin enjoins d'organiser un « travail d'explication » sur les suites pénales qu'aurait désormais les avertissements.

Reste à voir quelles seront les possibilités d'application réelle de cette résolution, mais elle traduit en tout

état de cause la volonté du pouvoir central de réaffirmer, dans les deux Républiques, l'existence d'un Etat et de suppléer pour cela les autorités locales. Jeudi dernier déjà, c'est le procureur général adjoint de l'URSS qui avait menacé les propagateurs de « slogans nationalistes » des foudres de la loi, et depuis vendredi c'est le gouvernement de Moscou qui a pris en charge le problème des réfugiés en créant à cet effet une commission nationale.

Au bord de l'abîme

Le Kremlin espère parvenir ainsi à rétablir un minimum d'ordre, à empêcher une nouvelle dégradation de la situation et à apparaître surtout comme un recours pour les populations qui, des deux côtés de la frontière, ont besoin d'aide et de protection. Peut-être cela donnera-t-il des résultats, et, sans à laisser penser que les deux Républiques ne font plus partie de l'URSS, le Kremlin ne pouvait, au demeurant, plus rester les bras croisés.

Ce durcissement de ton n'en soulève pas moins la difficulté fondamentale de tout le projet réformateur de M. Gorbatchev. Alors qu'une des pièces maîtresses de la « perestroïka » est le renforcement des pouvoirs intermédiaires appelés à contenir les crises au niveau local, le secrétaire général n'a en effet plus eu à l'autre bout de l'échelle que d'exposer le pouvoir central en première ligne.

La contradiction entre l'ambition et la réalité est d'autant plus cruelle pour lui qu'elle est soulignée la semaine même où ont été adoptés les premiers amendements constitutionnels et législatifs que demandaient ses réformes.

Cela ne signifie pas que la démarche de M. Gorbatchev soit vouée à l'échec. Cela confirme en revanche qu'on est entré, maintenant que les réformes deviennent réelles, dans une nouvelle étape du gorbatchévisme. Contraints et forcés, les conservateurs ont dû se résigner à laisser faire le changement, mais un péril autrement plus redoutable que leur résistance se fait maintenant jour. Car le profond désir du changement s'impose aux esprits et ouvre la voie à l'explosion des contradictions, des frustrations et des ambitions — nationales et très bientôt sans doute, sociales.

Depuis la publication, dimanche, d'un long communiqué rendant compte des discussions ouvertes jeudi dernier, au siège du comité central, entre dirigeants de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie, on sait que M. Gorbatchev n'a rien pu obtenir de ces derniers et que les deux Républiques « se trouvent au bord de l'abîme ».

Alors que la poursuite des confrontations pourrait, lit-on dans la Pravda, « mener beaucoup de ce qui a été acquis au cours des années de pouvoir soviétique (...) on ne s'occupe, même au niveau de la direction des deux Républiques, que de se rejeter la responsabilité des événements ».

Pis... les Républiques ne parviennent pas du tout à entendre et de coordonner leurs actions sur une seule des questions relatives à la normalisation de la situation. Il n'y a aucun désir de parvenir à un compromis (...); la presse locale arrose les passions [et] il n'y a aucune ligne politique claire dans le travail des organisations du parti et des cadres [qui] ont perdu le contrôle des événements [et] abandonné, pour une partie d'entre eux, les positions internationalistes ».

On sent tout le poids des deux nationalismes dans la totale confusion des conclusions auxquelles on est parvenu.

Des milliers de réfugiés

D'une part, on crée une commission (une de plus) où siègeront des membres du bureau politique et des représentants des deux Républiques et qui va devoir définir « dans les délais les plus brefs les solutions optimales ou probables du Haut-Karabakh en excluant toute modification de son appartenance à l'Azerbaïdjan ».

Voilà qui satisfait les Azeris, mais on explique dans le même temps qu'un remaniement des frontières est inacceptable « dans les conditions actuelles » — ce qui fera extrêmement plaisir aux Arméniens puisqu'il sera donc acceptable demain. Au demeurant, l'idée de la nécessité d'un compromis revient sans cesse dans ce texte qui explique qu'il « faut chercher une

issue ensemble », qu'il ne doit y avoir « ni vainqueurs ni vaincus » : qu'aucun des deux parties ne doit « se sentir lésé » et que « la clef des problèmes se trouve dans les deux Républiques ».

Comprenez qui pourra. Au milieu de tout cela, on dénonce une tentative de « déstabiliser la situation », afin de « mettre fin à la « perestroïka », et, en attendant, dans chacune des deux Républiques, des dizaines de milliers de réfugiés arméniens ou arméniens sont accueillis dans la solidarité nationale. Des quêtes sont organisées en leur faveur. Côté arménien, une aide d'urgence leur est fournie par le gouvernement, et quand on ne peut les installer dans les maisons de repos et campings disponibles, ils sont logés, des deux côtés, dans des familles qui leur ouvrent leur maison.

D'ampleur donc, cette solidarité exprime la cohésion des deux populations qui se sentent, l'une et l'autre, totalement impliquées dans le conflit. Politiquement, cette générosité n'a ainsi rien d'encourageant, et a long reportage de l'industrie socialiste vient de confirmer que les autorités azerbaïdjanaises avaient entrepris, localement en tout cas, de systématiquement pousser dehors les familles arméniennes.

Plusieurs familles réfugiées d'Azerbaïdjan ont, en effet, raconté au quotidien comment elles avaient été officiellement averties qu'on ne pouvait plus « répondre de leur sécurité » et qu'on leur conseillait de « partir dans

les plus brefs délais ». Certaines ont disposé de trois jours. D'autres de quelques heures seulement et beaucoup sont parties en devant tout abandonner — manteaux compris.

Juste au nord, en Géorgie, il avait fallu, mardi dernier, que M. Gorbatchev fasse lire un message personnel à une foule de manifestants rassemblés dans le centre de Tbilissi pour que cessent des grèves de la main d'œuvre dix jours plus tôt en protestation contre les amendements à la Constitution. En Lituanie, la direction du Sajudis, le Front populaire local, vient de souhaiter que les lois soviétiques ne puissent s'imposer contre celles de la République. C'était rejoindre la position du Parlement estonien, que le Soviet suprême de l'URSS vient de déclarer anticonstitutionnelles, et sur cette lancée, le Sajudis a également demandé que soient déclarés « illégaux » les accords germano-soviétiques de 1939 sur l'annexion des pays Baltes par l'URSS.

A noter : l'« Etoile rouge », le quotidien du ministère de la défense, regroupe maintenant sous une seule rubrique ses reportages très fournis sur le Caucase et les pays Baltes. L'année semble suggérer par là que la même anarchie y prévaut et, samedi, c'est une photo encadrée qui faisait lient entre ces différents articles. Elle montrait d'« anciens combattants internationaux » — autrement dit des anciens d'Afghanistan — apportant à de jeunes soldats toute leur expérience du maintien de l'ordre. A suivre ?

BERNARD GUETTA.

Aucune concession dans les amendements constitutionnels adoptés

MOSCOU de notre correspondant

Publié durant le week-end des 3 et 4 décembre, le texte définitif des amendements législatifs et constitutionnels ne marque pas la moindre concession aux partisans d'une évolution confédérale de l'URSS.

Aucune des prérogatives fédérales dont l'affirmation avait indigné les pays baltes et la Géorgie n'a en effet été réellement rognée à l'issue de la « discussion nationale » close, jeudi dernier, par le vote du Soviet suprême. Les nombreux changements de formulation marquent souvent, néanmoins, une volonté de rassurer les républicains sur la volonté du pouvoir central de développer leur autonomie au sein de l'Union.

Le nouvel article 108 de la Constitution, l'un des plus contestés, stipule ainsi que sont de la « compétence unique » du Parlement fédéral « les questions de la structure nationale-étatique relevant de la compétence de l'Union (...) » et non plus « la composition de l'URSS

[et] la ratification de la Constitution de nouvelles républiques et régions autonomes au sein des républiques fédérées ».

La différence est insignifiante, mais l'accent est mis sur les limites du pouvoir central au lieu de l'être sur celles des républiques fédérées. Très contesté aussi, l'article 113 fait toujours relever du Soviet suprême la définition des prix, des salaires et des systèmes de propriété, mais comporte désormais en préambule la formule : « Dans le cadre des compétences de l'URSS... ».

Autre exemple de modification, légèrement moins formelle celle-ci, la proclamation de l'état de siège demeure du ressort du président du Soviet suprême mais la question doit maintenant être « obligatoirement traitée avec le président du Soviet suprême de la république concernée ».

Pour ce qui est des nouvelles procédures électorales, la multiplicité des candidatures n'est pas devenue, malgré de nombreux appels en ce sens, une obligation constitution-

nelle. Au lieu (première mouture) de stipuler que « les bulletins de vote comportent, en règle générale, un nombre plus élevé de candidats que de mandats », le nouvel article 100 dispose que « les bulletins de vote peuvent comporter n'importe quel nombre de candidats ».

Il paraît que cette formulation serait plus libérale mais ce qui ne l'est, en revanche, pas ce sont les dispositions définitives sur la représentation parlementaire directes des organisations sociales. Alors que l'on pouvait (première version) prétendre à cette représentation toutes les organisations légales « ayant des instances à l'échelle de l'Union ou d'une république », ne le peuvent désormais plus que celles ayant des instances fédérales.

Sont aussi directement et clairement exclus les Fronts populaires des trois républiques baltes qui n'existent qu'à l'échelle de leur république.

B. G.

Moscou exprime sa « reconnaissance » à Jérusalem après l'extradition des pirates de l'air

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a reçu samedi 3 décembre le chef de la délégation consulaire israélienne à Moscou, M. Arie Levin, pour lui exprimer sa reconnaissance à Jérusalem « reconnaissance » de l'URSS au « gouvernement israélien pour la détermination et l'extradition des pirates de l'air d'un avion soviétique », a rapporté l'agence Tass.

« L'Union soviétique a apprécié le fait que la partie israélienne ait pris sans retard les mesures, prévues par les conventions internationales, pour renvoyer l'avion et son équipage et pour extraditer ceux qui avaient commis ce crime », a dit M. Chevardnadze.

JERUSALEM de notre correspondant

Les milieux officiels israéliens auront rarement eu des mots aussi

aimables et chaleureux pour les autorités soviétiques. Ils en étaient encore lundi 3 décembre à se congratuler pour avoir su « gérer » « parfaite coopération » avec Moscou, l'étonnante équipée du groupe de pirates de l'air soviétiques venus se poser vendredi à Tel-Aviv, et renvoyés dès samedi dans leur pays d'origine.

Si les Soviétiques avaient voulu sonder le comportement des Israéliens, ils n'auraient pas trouvé meilleure occasion. Et si les Israéliens avaient voulu montrer aux Soviétiques qu'ils pouvaient être un partenaire fiable, c'est réussi. On attend à Jérusalem, non pas un brusque réchauffement des relations bilatérales, mais une nouvelle amélioration d'un climat qui n'a cessé de se détériorer depuis bientôt deux ans.

Dès qu'ils furent convaincus que les cinq pirates de l'air (quatre hommes et une femme) étaient bien des « droit commun » en cavale, après avoir obtenu un rapport, les responsables israéliens n'ont pas hésité. Agissant en sa qualité de ministre de l'Intérieur, le chef du

gouvernement, M. Itzhak Shamir, a ordonné qu'ils soient remis à un groupe de policiers et d'enquêteurs soviétiques arrivés samedi à Tel-Aviv. Après une nuit en prison, les pirates de l'air ont donc repris le chemin de l'aéroport Ben-Gourion. Trois d'entre eux ont été embarqués à bord du Tupolev 154 qui avait amené les policiers soviétiques. Les deux autres pirates sont repartis un peu plus tard, dans la soirée de samedi, à bord de l'Ilyouchine-76 qui s'était posé la veille à Ben-Gourion. Partis du nord du Caucase, les pirates avaient obtenu l'appareil, le droit de décoller et une très forte somme d'argent, contre la libération de trente enfants qu'ils avaient pris en otage. La rançon, entraposée la nuit dans une banque israélienne, a évidemment été remise aux policiers soviétiques. Les huit membres de l'équipage de l'Ilyouchine ont été traités dans un des plus grands hôtels de Tel-Aviv.

Les Israéliens assurent avoir obtenu l'assurance que les pirates ne seront pas condamnés à mort.

ALAIN FRACHON.

PORTUGAL Les contestataires ont été exclus du comité central du PCP

LISBONNE de notre correspondant

M. Alvaro Cunhal a été réélu, dimanche 4 décembre, secrétaire général du Parti communiste portugais. Les quatre jours de travaux du douzième congrès du PCP, à Porto, ont confirmé l'existence de divergences au sein de cette formation dont les résultats électoraux se détachent constamment à 18 % des voix aux législatives de 1983, 15,3 % en 1985 et 12,5 % l'année dernière. Certains, désignés très communément comme M. José Luis Judas, l'un des principaux responsables de la toute-puissante Confédération des travailleurs portugais, et M. Barros Moura, député au Parlement européen, ont sévèrement dénoncé la stratégie « orthodoxe » suivie par le parti ces dernières années.

Face à la contestation, la direction du PCP a suivi une double voie. Elle a, d'une part, renoué profondément le comité central, d'où ont été exclus tous les éléments critiques. D'autre part, elle a introduit des modifications exprimant une certaine ouverture dans le programme politique. Ainsi, le PCP s'affirme désormais prêt à « garantir l'exercice des libertés démocratiques, notamment la liberté de la presse et la liberté de formation de partis politiques ».

Il considère que l'intégration du Portugal dans la Communauté européenne « a créé une situation nouvelle, qu'il faut prendre en considération dans la détermination d'une politique nationale et démocratique ». Dans la période de préparation du congrès, des rumeurs avaient circulé sur l'éventuelle démission d'un secrétaire général adjoint qui fonctionnerait comme un successeur potentiel à M. Alvaro Cunhal, âgé de soixante-cinq ans, à la tête du PCP depuis 1961. Mais cette question n'a pas été abordée. Le congrès a été contrôlé, d'un bout à l'autre, par M. Cunhal.

JOSÉ REBELO.

Plus de 67 % des électeurs ont dit non à une limitation de l'immigration

La xénophobie fait de moins en moins recette en Suisse. En tout cas, par 506 468 « non » contre 732 021 « oui », le corps électoral helvétique a clairement rejeté, dimanche 4 décembre, une « initiative populaire pour la limitation de l'immigration ».

C'est la sixième fois en une vingtaine d'années que les référendums nationaux ont été repartis à l'attaque contre « la surpopulation étrangère », mais en vain, au grand soulagement des autorités fédérales inquiètes des conséquences d'une éventuelle acceptation de ce projet, non seulement pour l'économie nationale, mais aussi pour l'image de la Suisse à l'étranger. Signe de l'importance de l'enjeu, la participation au scrutin a atteint 52,3 %, ce qui est relativement élevé pour la Suisse.

Une fois de plus, le débat avait été relancé par l'Action nationale. Ce parti d'extrême droite, qui avait connu un certain succès au début des années 70, ne dispose plus que de trois députés au Parlement helvétique. Mais il avait recueilli cent treize mille signatures pour obtenir l'organisation d'une consultation populaire. Estimant que la Suisse est actuellement surpeuplée, l'Action nationale proposait une panoplie de mesures pour ramener sa population de 6,6 millions à 6,2 millions d'habitants. Les étrangers, au nombre d'environ 1 million, soit 15 % de la population résidente, auraient évidemment été les premiers à faire les frais d'une telle politique.

Si le projet avait été accepté, leur nombre aurait dû être réduit de 300 000 au cours des quinze prochaines années. De plus, en l'espace de quatre ans, le nombre des saisonniers aurait été ramené de 157 000 à 100 000, et celui des frontaliers de 144 000 à 90 000. Autre innovation, l'admission de réfugiés aurait également été soumise à la réglementation limitant l'immigration.

SUISSE

Dans sa campagne, l'Action nationale n'a pas hésité à semer la confusion en recourant à de curieux amalgames. Ainsi son initiative était-elle « nécessaire » au nom de la protection de l'environnement et pour « éviter une catastrophe écologique ». « Plus il y a d'habitants, plus on pollue l'environnement », proclamait-elle sur ses slogans. Elle ne se privait pas de rappeler que 300 000 étrangers habitant la Suisse possèdent une voiture. Leurs véhicules « n'ont pas de catalyseur, leurs gaz d'échappement ne sont pas contrôlés, ils empestent l'air et provoquent des bouchons dans nos rues. Cela s'appelle l'empoisonnement de l'environnement grand style ».

En rejetant cette initiative par 67,3 % des voix, les Suisses ne se sont pas laissés prendre par les sirènes et les simplifications hâtives de l'Action nationale. Le gouvernement fédéral en tête, tous les partis, de l'extrême gauche à la droite, de même que les syndicats ouvriers et les associations patronales avaient recommandé aux électeurs de rejeter « résolument » cette proposition, tant pour des raisons économiques qu'humanitaires. Sur une population active de 3 millions de personnes, un quart sont des étrangers, et il aurait fallu renoncer à 280 000 travailleurs immigrés, soit près d'un salarié sur dix.

En outre, le gouvernement avait jugé cette initiative discriminatoire à l'égard des étrangers et des réfugiés. En cas d'acceptation, la Suisse, qui a déjà renoncé à adhérer à la CEE, se serait isolée davantage en Europe dans la perspective du marché unique de 1993. Berne aurait dû dénoncer des conventions internationales sur les réfugiés et des accords sur l'immigration avec la France et l'Italie.

Le corps électoral helvétique a également nettement rejeté, diman-

che 4 décembre, par 65,8 % de « non » contre 34,2 % de « oui », une proposition de l'Union syndicale suisse visant à abaisser progressivement la durée hebdomadaire du travail à quarante heures sans diminution de salaire.

Annuellement la durée hebdomadaire de travail s'élève encore à près de quarante-trois heures en moyenne, avec des variations sensibles. Un tiers des salariés travaillent quarante-cinq heures ou plus, notamment dans l'hôtellerie et la construction, tandis que les quarante heures sont déjà en vigueur dans la chimie, la métallurgie, l'horlogerie et le secteur public.

Commentant les résultats de la consultation, un porte-parole des adversaires de l'initiative syndicale a estimé que « les Suisses ont opté pour le bon sens plutôt que pour la solution étatique dont on voit actuellement les inconvénients, notamment en France ».

JEAN-CLAUDE BURHÉR.

● ROUMANIE : arrivés à Paris d'opposants expulsés de Hongrie. — Trois opposants roumains, réfugiés à Budepest et militants du mouvement Romaine Libera, ont été expulsés de Hongrie après avoir participé, le 15 novembre, à un rassemblement interdit à Budepest pour commémorer les émeutes de Brasov. D'abord envoyés à Vienne, puis au Danemark, ces trois Roumains se trouvent depuis le 1^{er} décembre, selon la Ligue roumaine de défense des droits de l'homme, dans la zone internationale de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, où ils attendent un avis des autorités françaises.

A "LIBRE ET CHANGE" (M6) LE 7 DÉCEMBRE

Pierre Bitoun

LES HOMMES D'URIAGE

Grâce aux témoignages de ceux qui y ont vécu (Hubert Beuve-Méry, le fondateur du journal, Le Monde ; Paul Defouvier, le créateur de La Vieillesse ; Jean-Marie Domenach, le philosophe ; Jacques Douar, le chanteur ; Simon Nora, l'ancien conseiller de Mendès France ; Yves Robert, le cinéaste, et bien d'autres...), Pierre Bitoun laisse parler les acteurs d'une des périodes les plus troubles et les plus intéressantes de l'histoire contemporaine de la France.

Le Pelerin

L'enquête remarquablement présentée et conduite, de Pierre Bitoun, est indispensable pour saisir dans toute sa complexité cette énigme que fut l'aventure d'Uriage.

Lire

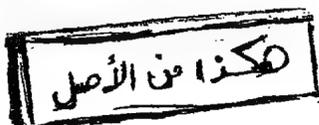
Ce livre est une remarquable contribution à l'intelligence d'un phénomène mal connu, la vitalité de la « forme-réseau » qui depuis la Résistance a coexisté sous la IV^e et la V^e République avec la « forme-Parti » au sein de la classe politique française.

La Quinzaine Littéraire

Un voyage biographique dans la société française.

Le Monde Diplomatique

LA DÉCOUVERTE



Asie

هكذا من الأصل

PAKISTAN : le nouveau gouvernement

M^{me} Bhutto opte pour la continuité en politique étrangère

M^{me} Benazir Bhutto, qui vient de former son gouvernement, a annoncé, samedi 3 décembre, des mesures en faveur de la libération de plusieurs centaines de prisonniers politiques et la restauration des syndicats. Le nouveau premier ministre a reçu de nombreux messages de félicitations, y compris du gouvernement soviétique et du régime de Kaboul.

NEW-DELHI
de notre correspondant
en Asie du Sud

En reconduisant dans ses fonctions le ministre des affaires étrangères du général Zia, M^{me} Benazir Bhutto a fait un geste important pour montrer sa volonté « de réconciliation et non de revanche ». Yaquob Khan, qui a obtenu l'accord de son parti, l'Alliance démocratique islamique (IDA), qui regroupe les partisans de l'ancien chef de l'Etat, pour faire partie du gouvernement, est un homme dont la com-

ptence est internationalement reconnue et qui était aussi un proche confident du général Zia. Yaquob Khan est la personnalité de loin la plus connue parmi les dix-sept ministres et secrétaires d'Etat du nouveau gouvernement, dont la liste a été rendue publique dimanche 4 décembre.

Le choix de Yaquob Khan, que l'on a souvent qualifié de « pro-américain », annonce une continuité dans la diplomatie pakistanaise, notamment s'agissant du conflit afghan, ce que l'intéressé a d'ailleurs immédiatement confirmé. Agé de soixante-huit ans, ce général, retraité depuis 1971, a notamment été commandant du Pakistan oriental (l'actuel Bangladesh), dont il devint administrateur de la loi maritale sous la présidence de Yahya Khan. Ancien ambassadeur à Paris (1971-1972), à Washington (1973-1979) et à Moscou (1979-1980), il fut de nouveau ambassadeur en France de 1980 à 1982. Ministre des affaires étrangères de 1982 à 1985, il retrouva ses fonctions dans le gouvernement intérimaire formé par le

général Zia en juin. Candidat malheureux au poste de directeur général de l'UNESCO, Yaquob Khan parle notamment l'anglais, le français, l'italien, l'allemand, le russe, le persan et l'arabe.

Les autres ministres et secrétaires d'Etat, tous membres du Parti du peuple pakistanais (PPP), la formation du premier ministre, sont dans l'ensemble assez jeunes et peu connus. M^{me} Bhutto s'est attribuée les portefeuilles de la défense et des finances.

Un autre officier à la retraite, le général Naseerullah Khan Babar, est nommé conseiller spécial du premier ministre. Le nouveau cabinet respecte un rigoureux équilibre provincial et ethnique : neuf ministres sont originaires du Pendjab, quatre du Sind, trois de la province du Nord-Ouest et un du Balouchistan. Ce gouvernement sera élargi ultérieurement, notamment par l'entrée de membres du MQM, le parti des mahadjirs (immigrés venus de l'Inde après la partition de 1947) qui fait désormais partie de la majorité gouvernementale.

LAURENT ZECCHINI

CORÉE DU SUD

Large remaniement ministériel

TOKYO
de notre correspondant

Le président Roh Tae-woo a procédé, lundi 5 décembre, à un important remaniement de son gouvernement. Sur les vingt-trois ministres, trois seulement ont conservé leurs fonctions. Dans un souci évident de se démarquer de l'héritage de son prédécesseur, M. Chun Doo-hwan, le chef de l'Etat, a cherché des personnes qui ne soient ni d'anciens militaires ni compromis avec le régime précédent. Tâche délicate principalement au sein du Parti pour la justice et la démocratie (PJD), la formation gouvernementale. Le nouveau cabinet ne comprend guère de personnalités de premier plan. Il apparaît comme un gouvernement de gestionnaires, composé essentiellement (quatorze sur vingt-trois) de membres du PJD.

Le nouveau premier ministre, M. Kang Young-hoon, est un ancien général, mais qui a pour lui d'avoir été contraint à quitter l'uniforme en 1961 à la suite du coup d'Etat militaire de Park Chung-hee, qu'il avait condamné. Il avait été nommé ambassadeur à Londres puis auprès du Vatican par l'ex-président Chun Doo-hwan. Il occupait récemment les fonctions de secrétaire adjoint du PJD. Le vice-premier ministre et chef de l'agence de planification, es d'autres termes le maître d'œuvre de la politique économique, est un professeur de l'université de Séoul, M. Cho Soou.

M. Ho Joong, ancien ambassadeur en Arabie Saoudite, remplace le ministre des affaires étrangères sortant, M. Choi Kwang-soo, transfuge du dernier gouvernement. M. Roh a d'autre part confié à un opposant, M. Kim Chang-keun, membre du bureau politique du parti pour la réunification démocrati-

que, formation de M. Kim Young-sam, le portefeuille des transports. C'est enfin l'ancien président de l'organisation olympique coréenne, M. Park Seh-jik, qui prend la direction de l'agence de planification de la sécurité nationale (ex-KCIA).

Ce remaniement ministériel devrait être suivi incessamment d'une réorganisation de la direction du PJD dont les membres avaient donné leur démission en masse le 23 novembre, à la suite des excuses publiques faites à la nation par M. Chun. Au sein du parti gouvernemental, M. Roh a des difficultés à parvenir à un équilibre entre une aile dure toujours puissante et les modérés qui pensent qu'il faut marquer une rupture nette avec le régime précédent.

Il n'est pas certain que la composition du nouveau gouvernement apaise le climat politique. M. Kim Dae-jun, principale figure de l'opposition, a déjà dénoncé la présence au sein du cabinet d'« hommes qui ont soutenu la dictature de Chun ». Il a annoncé que son parti ne voterait pas la confiance au nouveau gouvernement. La nomination du premier ministre doit être approuvée par le Parlement où les trois partis d'opposition détiennent la majorité.

Le remaniement ministériel intervient en outre à un moment d'incertitude. M. Chun et l'ancien chef de l'Etat, M. Choi Kyu-ha, ont reçu une convocation pour venir témoigner devant le Parlement sur le massacre de Kwangju. Légalement, ils sont passibles de peines de prison s'ils ne se présentent pas.

PHILIPPE PONS.

● Accord commercial avec l'URSS. — La Corée du Sud et l'Union soviétique ont signé, le vendredi 2 décembre, à Moscou, un accord en vue de l'établissement de représentations commerciales dans les deux pays au début de 1989, a annoncé, à Séoul, la KOTRA, organisme d'Etat chargé du commerce.

L'organisme sud-coréen a signé, mercredi, un accord similaire avec la Bulgarie, et envisage d'ouvrir vers la fin du mois de mars prochains des bureaux commerciaux permanents en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en RDA. Des bureaux sont déjà ouverts en Hongrie et en Yougoslavie. — (AFP.)

Après leurs entretiens à Moscou

Chinois et Soviétiques jugent « impérative » la tenue d'un sommet en 1989

Moscou. — Le ministre chinois des affaires étrangères, M. Qian Qichen, qui s'était entretenu la veille avec M. Gorbatchev, a déclaré, le samedi 3 décembre au cours d'une conférence de presse, que « les deux parties jugent impérative la tenue d'un sommet » qui couronnerait le processus de la normalisation sino-soviétique et qui devrait se tenir « dans la première moitié de 1989 ». Le chef de la diplomatie soviétique, M. Edouard Chevardnadze, a été invité à se rendre à Pékin au début de l'année prochaine pour poursuivre la préparation de cette rencontre.

La création a, d'autre part, été décidée d'un « groupe d'experts militaires et diplomatiques » chargé d'étudier les questions relatives à « une diminution des forces militaires » dans les régions frontalières, ainsi que « les mesures de confiance » qui pourraient être adoptées dans ce domaine.

S'agissant du Cambodge, l'agence Tass rapporte que M. Gorbatchev a demandé que Chinois et Vietnamiens négocient directement à ce sujet. Interrogé sur ce point, M. Qian Qichen a rappelé que la Chine s'était déjà déclarée prête à discuter directement avec Hanoï si le Vietnam annonçait simultanément un retrait total et sans condition de ses forces stationnées au Cambodge. « A ce jour, a-t-il dit, ces conditions n'ont pas été remplies par le Vietnam. »

Le ministre chinois des affaires étrangères, qui a quitté Moscou en fin de journée, a fait une escale de cinq heures à Tokyo avant de regagner Pékin afin d'informer les autorités japonaises des résultats de ses entretiens de Moscou.

[Les négociations entre Cambodgiens, qui devaient reprendre à Paris au niveau des experts les 8 et 9 décembre (Le Monde daté 4-5 décembre), ont été reportées aux 20 et 21 décembre.]

AFGHANISTAN

Les pourparlers de Taëf entre M. Vorontsov et les résistants ont porté sur le retrait des troupes soviétiques

Les pourparlers entre les représentants des résistants afghans et une délégation soviétique à Taëf (Arabie saoudite) se sont terminés dimanche 4 décembre dans la soirée après une troisième et ultime séance. Selon l'agence saoudienne de presse SPA, cette dernière séance a permis aux deux délégations d'« achever l'examen des questions relatives à la solution de la question afghane ». Elle s'est déroulée en présence des deux délégations conduites par le président de l'Alliance des sept partis de la résistance afghane, M. Burhanuddin Rabbani, et le premier vice-ministre des affaires étrangères et ambassadeur d'URSS à Kaboul, M. Jouli Vorontsov.

Les moudjahidins ont obtenu que les pourparlers portent sur la poursuite du retrait des troupes soviétiques, alors que la délégation soviétique ne souhaitait pas en arriver là, préférant n'aborder que la question des prisonniers de guerre. Les quelque 50 000 soldats soviétiques encore en Afghanistan doivent avoir quitté le pays avant le 15 février. Moscou a suspendu ses retraits de troupes, en raison de l'aggravation de la situation militaire. La résistance a, en outre, demandé à Moscou des réparations de guerre et le déminage de la zone encore sous le contrôle des forces soviétiques en Afghanistan. — (AFP.)

RENTABILISEZ VOS INVESTISSEMENTS

LOC' INFO
VOUS PROPOSE
LA LOCATION EVOLUTIVE sur matériels informatiques
ICL.DEC.BUL...
LOGICIELS BUREAUTIQUE

MULTILOC-INFO
OFFICE SEIN/COM/IN/LOC
15, RUE DE LA GARE
93380 DOZAN
78 43 0755

(Publicité)

CANAL INFOS

LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE L'ÉVÉNEMENT ET L'INFORMATION



CANAL INFOS, le premier service TV d'information en continu a été lancé aujourd'hui sur le réseau câblé de Marseille. Une dépêche ou une photo de presse « tombe » et vous êtes les premiers informés par CANAL INFOS. CANAL INFOS, réalisé en collaboration avec l'AFP, c'est 18 heures par jour, 90 éditions successives et en permanence actualisées : une

synthèse de l'actualité, les dernières nouvelles et des magazines. La vidéographie haute définition et la technologie numérique employées pour le transport satellite de CANAL INFOS vous donnent à chaud les meilleures images de l'actualité. En créant CANAL INFOS, COMMUNICATION-DÉVELOPPEMENT et l'AFP proposent aux abonnés une nouvelle génération de l'information et font courir le câble plus vite que l'antenne.



COMMUNICATION-DÉVELOPPEMENT
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - DÉVELOPPEMENT

LES NOUVELLES VOIES DU CÂBLE

Asie

SINGAPOUR

Un redressement spectaculaire

SINGAPOUR. de notre envoyé spécial.

Fastueuses illuminations, gigantesques placards publicitaires, sapins de plastique, neige synthétique et décorations pour tous les goûts, Singapour s'éveille, depuis la mi-novembre, au rythme du grand-messe commerciale de Noël. Le budget des fêtes de fin d'année promet de battre tous les records. Après tout, pourquoi pas ? Les élections législatives de septembre se sont plutôt bien passées et la succession de M. Lee Kuan Yew se prépare avec un bon temps d'avance. Surtout, la crise est bel et bien passée, avec une croissance prévue de 9 % en 1988. Singapour - l'un des revenus par tête les plus élevés d'Asie (près de 8 000 dollars) et 2,6 millions d'habitants sur six cent vingt kilomètres carrés - se veut, de nouveau, une île heureuse.

Architecte d'un succès qui dépasse toutes les espérances, M. Lee Kuan Yew distribue les bons points aux plus méritants, tolère mal les écarts, comprend encore moins les critiques et entend que tout soit jugé, réfléchi et planifié de longue main. Austère et autoritaire, cet homme d'ordre est également un intendant de grand talent et un habitué des prix d'excellence. Tout cela, au fond, n'est pas pour déplaire à une population qui compte trois Chinois sur quatre habitants, et qui est donc fortement imprégnée d'une morale confucianiste plaçant le père au-dessus de tout soupçon.

Hier, certes, il y eut la crise, la première dans l'histoire de la petite cité-Etat. Une croissance négative ou nulle en 1985 et 1986 due à deux facteurs auxquels une économie extravertie est particulièrement sensible : la récession internationale et une

perte de compétitivité consécutive à une augmentation des salaires. L'alerte a été d'autant plus chaude que l'île venait de vivre, pendant quinze ans, une expansion exemplaire de 15 % en moyenne chaque année. Mais la situation financière était demeurée saine : pas d'inflation, pas de déséquilibre budgétaire et un contrôle du déficit commercial.

Le tir a donc été vite corrigé, des solutions ayant été mises au point dès la fin de 1985. La reprise a été à la mesure d'une angoisse bien passagère. Singapour a renoué avec l'expansion dès 1987, grâce à un gel de deux ans des salaires, à une réduction des cotisations patronales, à une baisse de l'impôt sur les sociétés et à des mesures de privatisation. Il restait à franchir le cap électoral de septembre 1988, ce qui s'est fait sans grande douleur.

Estiment sans doute que l'heure de lâcher trop de lest n'était pas venue, M. Lee Kuan Yew a fait comprendre qu'il ne tolérerait pas d'ingérences dans la vie de la petite république. La circulation de journaux étrangers jugés hostiles a été réduite. Un diplomate américain, chargé des contacts avec l'opposition, a été invité à quitter le pays. A la suite de la « découverte » d'un « complot marxiste », une poignée de militants et de travailleurs sociaux a échoué en prison. Cultivant la « différence » par rapport aux régimes occidentaux, jugés trop laxistes, - le pouvoir a affiché la couleur : le temps de la récréation n'était pas venu.

Le 3 septembre, deux électeurs sur trois lui ont donné raison, le système électoral renvoyant au Parlement quatre-vingt députés du PAP (Parti d'action populaire, celui du gouvernement) et un seul de l'opposition. Après ce résultat « rassurant », deux

autres opposants ont été invités, ainsi que la loi le permet, à participer aux débats du Parlement, toutefois sans droit de vote. Les choses sont ainsi rentrées dans l'ordre voulu par M. Lee Kuan Yew, ce qui lui permet de se consacrer à deux tâches plus sérieuses : conforter la prospérité de la république et en assurer la stabilité politique, en organisant sa propre succession.

Sur ce chapitre, un premier dossier semble bouclé : l'Assemblée devrait adopter en janvier ou en février une réforme constitutionnelle permettant l'élection au suffrage universel d'un président - fonction aujourd'hui honorifique - disposant d'un droit de veto sur les dépenses publiques. Il s'agit de ne pas gaspiller le trésor accumulé en un quart de siècle. Les éventuelles candidatures étant examinées par un comité de cinq « sages », il faudra avancer un curriculum exemplaire pour prétendre à la fonction de gardien du temple.

Un poste à la mesure de M. Lee, qui, à l'âge de soixante-cinq ans, entend prendre du recul ? La réponse n'est pas évidente. Le premier ministre parle d'abandonner sa charge, dans un an ou deux, à son principal adjoint, M. Goh Chok Tong, qui, à quarante-sept ans, s'affirme comme le chef de file d'une brillante relève de gestionnaire. Mais le « père » n'a pas annoncé son choix : le ministre secrétaire général du PAP et décideur peut-être, le moment venu, de s'octroyer un ministère sans portefeuille, histoire de continuer de prodiguer ses conseils à la nouvelle génération à laquelle il confie, de plus en plus, l'expédition, sous son contrôle des affaires courantes.

L'ennui guette

Mais l'avenir de Singapour et sa vocation de place financière sont surtout tributaires de l'environnement régional. Le petit Etat à dominante chinoise au cœur d'un monde islamisé compte sur la stabilité de ses voisins, où les minorités chinoises ont été réprimées par le passé - en 1969 en Malaisie et en 1965 en Indonésie - et demeurent mal intégrées. On s'inquiète, ici, du moindre soubresaut au-delà des frontières. L'ASEAN, l'association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui regroupe les Etats non communistes de la région, dont l'Indonésie et la Malaisie, est la pierre angulaire de la politique étrangère. Les échanges commerciaux et les voyages en Chine ont beau se multiplier, on ne reconstruit Pékin que lorsque Djakarta s'y décide également. Et, tout en aidant les tentatives existant sur son propre marché - c'est le cas en ce moment dans le domaine de l'emploi et de l'encadrement intermédiaire, - des solutions sont immédiatement imaginées. Enfin, s'il le faut, elle pallie les manques des autres : le port de Bangkok étant aujourd'hui engorgé, le transbordement de marchandises en direction des ports plus modestes du sud thaïlandais se fait à Singapour.

Etant le plus petit des NPI - nouveaux pays industrialisés, - Singapour a besoin de diversifier ses marchés, surtout depuis le resserrement de celui des Etats-Unis (un tiers des exportations). Il s'inquiète de voir l'Europe devenir, en 1992, une « force majeure ». Mais l'expansion économique régionale, à l'exception de la Birmanie et des Etats indochinois, constitue une garantie sur ce point : en période de croissance, il y a toujours une place pour le meilleur fibre de la classe.

Bien sûr, tout cela produit une société propre, bien élevée, industrielle, instruite et que guette l'ennui. Ce qui ne fait sûrement pas le bonheur de tous ceux qui regagnent l'île après avoir collectionné les lauriers dans des universités américaines ou britanniques. Singapour fait l'effet d'un vaste centre commercial à mode asiatique. Tout immense de plus de trente ans y est considéré comme une antiquité.

Privés de moyens d'expression et d'influence, les intellectuels y tempèrent - en privé - contre l'inculture des sociétés de consommation. Alors que les autres « tigres asiatiques », la Corée du Sud et Taïwan, vivent, avec l'accès aux richesses, une libération de leurs systèmes politiques, Singapour ne change pas de cap. Ainsi le veut M. Lee Kuan Yew, et ainsi en sera-t-il tant que la majorité des descendants d'exilés chinois qui dominent cette société s'en accommodera.

PATRICE DE BEER.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Océanie

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les relations avec Paris sont devenues « très constructives »

MATAURI-BAY. de notre envoyé spécial.

A l'horizon, à proximité des îles Cavalli, par 23 mètres de fond, le Rainbow Warrior a trouvé sa dernière demeure. Il y a tout juste un an, Hôtellers et marins se brotaient les mains dans cet extrême nord de la Nouvelle-Zélande frappé par le chômage et la crise économique : l'arrivée de la fameuse épave dans leurs eaux signifiait pour eux une augmentation des touristes désireux de plonger pour la voir.

Responsable merci, militant actif pour le transfert de l'épave, M. Dover Samuels, plongeur professionnel, se réjouit de l'afflux des étrangers (plus de 30 % en un an). Matauri-Bay a dû batailler ferme pour avoir l'épave, et la suite qui sera bientôt tirée à Auckland, où le bateau avait été coulé, bien des gens s'intéressaient à l'exploitation commerciale de l'épave, assure M. Samuels.

L'affaire du Rainbow Warrior a créé un dommage durable aux relations avec Paris, déjà rendues délicates par les désaccords sur le nucléaire, la Nouvelle-Calédonie et l'accès des produits agricoles néo-zélandais au Marché commun. Un relatif attachement des « Kiwis » à la France - l'engagement du français fut longtemps obligatoire pour entrer à l'université, comme le rappelle le premier ministre, M. David Lange - n'a pas réussi à renverser la vapeur. D'autant que les Néo-Zélandais ont hérité des Anglais une solide méfiance envers les « managers de grenouilles ».

Dans son bureau au haut du Parlement - surnommé à Wellington la « Ruée » en raison de sa forme - M. Lange, connu pour son vocabulaire coloré et son tempérament explosif, s'efforce aujourd'hui de calmer le jeu. Surtout depuis que M. Michel Rocard est devenu premier ministre, comme le confirme M. Russell Marshall, ministre du commerce et des relations extérieures, « la perception de la France a changé en Nouvelle-Zélande ». Les relations sont devenues « très constructives ».

M. Lange n'en veut pour preuve que la capacité de Paris et de Wellington de se mettre d'accord sur le choix d'un arbitre chargé de régler le sort des deux agents français impliqués dans l'attentat contre Greenpeace, rentrés en France sans l'accord des Néo-Zélandais. « Ce n'est plus une affaire politique », estime M. Lange, c'est au tribunal qu'il revient de trouver la solution convenable.

« Il n'est pas correct de dire que la Nouvelle-Zélande ait entretenu des sentiments anti-français », affirme-t-il. Mais il est difficile d'expliquer à des grands pays ce que ressentent des pays plus petits. » Ce n'est donc pas

per esprit anti-français que M. Lange s'oppose aux essais nucléaires : « Nous sommes en faveur d'un traité interdisant totalement les expériences nucléaires, et nous croyons en un monde sans tests. Nous disposons déjà d'une technologie nous permettant de nous tenir froids à tout fois. Nous n'avons pas besoin de la perfectionner encore plus ! » Ce qui explique la broutille avec les Etats-Unis qui a entraîné le départ de la Nouvelle-Zélande de l'ANZUS (pacte militaire avec les Etats-Unis et l'Australie).

En revanche, M. Lange se dit « optimiste mais réaliste » en ce qui concerne la situation en Nouvelle-Calédonie. Et de rappeler que, « bien que nous ayons été présentés comme exigeants une indépendance immédiate », il estime que « si la France se retire, cela causerait le plus sérieux risque possible de déstabilisation ». Il assure donc que « la Nouvelle-Zélande soutient ces changements constructifs ». « Nous essayons de comprendre l'équilibre entre les difficultés des Français sur place et les aspirations des Canaques ».

M. Marshall est plus précis sur la Nouvelle-Calédonie. Le ministre, qui s'est entretenu longuement avec M. Rocard en mars à Paris, apprécie « la sensibilité de M. Rocard envers la Pacifique sud », qui a « touché les cordes sensibles ». « De notre point de vue, nous entretenons actuellement de très bonnes relations avec la France. » Les accords de Matignon - qu'il préfère au Plan Pissani - sont « la meilleure chance d'une solution en Nouvelle-Calédonie. C'est un succès remarquable, et très encourageant vu du Pacifique sud », bien qu'il se montre « un peu inquiet » du vote négatif des calédoïens au dernier référendum.

Au ministère du commerce et des relations extérieures de Wellington, on se dit prêt à faire tout ce qui est possible pour aider à l'application des accords de Matignon, à participer à des programmes de formation des Canaques (en anglais, en agriculture) et à encourager la coopération des autres pays du Pacifique avec la Nouvelle-Calédonie. Des contacts entre Français et Néo-Zélandais ont déjà eu lieu discrètement, en particulier pour voir si la Nouvelle-Calédonie pourrait tirer des enseignements de la manière dont les Néo-Zélandais tentent de résoudre les conflits fonciers avec les Maoris.

En fait, M. Lange fait désormais partie de velours. Reste à savoir s'il agit d'une attitude tactique ou d'un changement profond dans des relations régulièrement exacerbées par des coups de tabac. Car on sent toujours chez M. Lange, derrière son sourire débonnaire, une force imprévisible.

Les instants les plus fous ne sont pas les plus chers

NEW YORK 1 890 F

LONDRES 490 F

CORSE 590 F

VENISE 790 F

MADRID 990 F

MONTREAL 1 890 F

DAKAR 1 910 F

ANTILLES 2 490 F

LA REUNION 3 600 F

BANGKOK 3 900 F

PAPEETE 6 800 F

VOLS ALLER RETOUR AU DEPART DE PARIS. PRIX A PARTIR DE

NOUVELLES FRONTIERES

66, BD SAINT-MICHEL
42 73 10 64 MINITEL 36 15 + NF

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Amériques

VENEZUELA : candidat de l'Action démocratique

M. Carlos Andres Perez a été élu à la présidence

M. Carlos Andres Perez, candidat de l'Action démocratique (AD, au pouvoir), a été élu, dimanche 4 décembre, président du Venezuela avec une nette avance sur son rival

CARACAS de notre envoyée spéciale

Il n'a pas changé. Seule sa voix s'est cassée : et ses soixante-dix ans sont désormais inscrits dans la cavité mal compensée par les « pattes » volontairement accentuées. « El hombre que camina » (l'homme qui avance) — son premier slogan — a fait son chemin depuis sa campagne vigoureuse de 1973 : le vol de retour au palais de Miraflores où il entrera officiellement le vendredi 9 décembre.

Quinze ans après, président une nouvelle fois : « CAP » n'en avait



jamais douté. Pour cet Andin, tenace et insouciant, né en 1913 à Rubio au pied de la cordillère, onzième enfant d'un petit planteur, la politique n'a-t-elle pas toujours été sa ligne d'horizon ? Il n'a pas seize ans qu'il milite déjà au Parti national démocratique, l'ancêtre clandestin, sous la dictature, de l'Action démocratique (AD), le grand parti social-démocrate dont il portera désormais les couleurs. Plus tard, jeune homme turbulent renvoyé de deux écoles, il sert d'agent de liaison, en octobre 1943, entre les leaders de l'AD et les insurgés qui renversent le gouvernement laïcs Medina Angerria, Romulo Betancourt — le père de la démocratie —, le remarque et en fait son secrétaire particulier au gouvernement provisoire : à vingt-deux ans à peine, le petit Andino tête, pénètre une première fois à Miraflores. Pas pour longtemps. La dictature de Marcos Perez Jimenez le chasse, lui et son

démocrate-chrétien, M. Eduardo Fernandez. Les premiers résultats officiels dérivés par le Conseil suprême électoral accordent 51,7 % des suffrages à M. Perez et 36,3 % à M. Fernandez. Celui que la presse locale appelle le « vieux champion » avait déjà dirigé le pays pendant le « boom » pétrolier des années 1974 à 1979.

Le retour du « vieux champion »

mentor. Prisons, exils : à La Havane puis au Costa-Rica. Journaliste éphémère, il y médite sur la fragilité des démocraties et la fatalité de cette Amérique latine éclatée : quelle force si elle s'unifiait ? Déjà, le « syndrome de Bolivar », le libérateur.

Avec la chute de Perez Jimenez, il se retrouve de nouveau aux côtés de Betancourt, ministre de l'Intérieur — un poste intenable. Commencent les « anos de fuego » (les années de feu). La gauche étudiante, le PC et de nombreux intellectuels, séduits par l'exemple castriste, rêvent d'un Venezuela plus radical. Les fractions armées s'organisent, on tire à Caracas. « CAP » fait face avec une brutalité qu'on lui reproche encore : arrestations, arbitraire inévitable dans une démocratie encore convalescente. Essoufflé, la guérilla parle-elle d'annistie ? Le ministre répond : « Annistie ? Plutôt la mort du système ! »

Un capital de popularité intact

En 1973, c'est lui qui est à la tête du « système », cette fois. Les Américains se frottent les mains. L'ardeur qu'il a mise à combattre la « subversion » semble de bon augure. Erreur. Carlos Andres part en guerre contre « la dictature des multinationales » et « libertador » d'une économie moderne, prône une Amérique latine solidaire et maîtrise des sandinistes, renoue avec Cuba, joue un rôle décisif dans les négociations sur le canal de Panama. Sur tout, il nationalise le fer et le pétrole. Ce pétrole qui coule à flot et qu'il s'efforce de « semer », selon le vœu de Betancourt, pour en faire jaillir le Venezuela moderne. Malheureusement, le nouveau Messie de la prospérité est pris au piège de l'opulence. Le pays agit en rentier insouciant et la richesse profite à ces « douze apôtres », comme les appelle la rumeur populaire. Ces grands entrepreneurs qui placent leur argent à l'étranger dès que les cours de l'or noir fléchissent. C'est le règne de la compromission (l'ancienne oligarchie sait monnayer ses concessions), celui de la « palanca », le kickback. Carlos Andres lui-même échappe, à une voix près, à un vote de défiance du congrès sur la corruption.

Quinze ans après, le retour d'El Presidente, lié aux nostalgies

de l'âge d'or, n'est pas facile. A son premier mandat, il avait eu à gérer un « Venezuela-soudite », selon le mot d'un journaliste. C'est un « Venezuela-tiers-monde » qu'il retrouve : 32 milliards de dollars de dette extérieure, le chômage évalué à 30 % (8 % officiellement), prix artificiels et administration pléthorique. En partie d'ailleurs hérités de sa propre gestion.

Il n'empêche. Le capital de popularité de Carlos Andres Perez est intact. Corrompu ? Peut-être, mais de façon démocratique. « Les autres ont pu en profiter », dit un professeur à peine ironique. L'homme de la rue, séduit par son charisme un tantinet machiste et démonstratif, lui sait gré aussi d'une certaine discrétion dans sa vie privée. Sa maîtresse officielle, Cecilia, dont il a une petite fille, n'a jamais été mêlée aux affaires publiques, contrairement à celle du président sortant Luisini, dont les ambitions politiques ont déclenché un scandale national. Même ses adversaires, comme l'écrivain José Vicente Rangel, ancien candidat de la gauche et « conscience » de la démocratie vénézuélienne, reconnaissent que « CAP » a « l'étiquette d'un homme d'Etat, ni cultivé ni intellectuel, mais doué d'un sens politique remarquable. Policier quand il le fallait, conciliateur ensuite ».

A-t-il mûri, comme le disent ses amis ? Certes. « CAP » a pris du champ avec les sandinistes et « on peut travailler avec lui », remarque un diplomate américain. A preuve, sa prestation dans les récentes discussions entre le gouvernement américain et le général panaméen Noriega. Est-il, au contraire, plus populiste et imprévisible que jamais dans ses ambitions « bolivariennes », notamment sur le problème de la dette ? On le dit fasciné par le grand diplomate depuis sa vice-présidence à l'Internationale socialiste. A peine dix dimanche, la jubilation enfantine qu'il a mis à téléphoner « en direct » devant les caméras de télévision l'Argentin Raul Alfonsín pour l'assurer de son soutien était significative. Le grand Fidel Castro lui-même lui a affirmé un jour : « Il faut un leader à l'Amérique latine : toi ! ». Et certains ajoutent que si « CAP » veut à toute force créer un poste de premier ministre, c'est pour qu'il gère les affaires courantes, tandis qu'il s'occupera, lui, de l'Histoire, avec un grand H.

« Manos a la obra » (mettons les mains à la pâte), ce fut aussi un des premiers slogans. Les Vénézuéliens, qui ont élus « CAP » et n'ont pas oublié pour autant les lacunes de sa première présidence, viennent de lui retourner l'invocation.

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

MEXIQUE : au lieu d'embarquement

sur le « Granma »

Le pèlerinage de Fidel Castro

TUXPAN de notre envoyé spécial

C'est un petit port de pêche, sur l'emplacement d'une cité précolombienne connue sous l'ancien nom de Tuxpan, le « Lieu du lapin » : un petit bourg semblable à tant d'autres qui bordent le golfe de Mexico. Un matin de novembre 1956, quatre-vingt-deux hommes ont embarqué ici, pour Cuba, à bord d'un bateau rafistolé. Le bateau s'appelait le Granma. Le capitaine s'appelait One lo Pino. Mais le vrai maître à bord était Fidel Castro. Trente-deux ans plus tard, le chef de l'Etat cubain est revenu, dimanche 4 décembre, accompagné par le nouveau ministre mexicain de l'Intérieur, M. Fernando Gutiérrez Barrios. L'occasion est l'inauguration d'un Musée de l'amitié méxicano-cubaine. Curieuse coïncidence : le ministre était, en 1956, directeur de la sécurité de son pays et il avait alors fait arrêter le général cubain. Ce dimanche, il est respectivement « Fernando » et « l'ami Fidel », tout simplement. Le Mexicain se souvient, dans son discours, de « ces adolescents », engagés dans une « lutte insurrectionnelle », qui seront « les vainqueurs de la tyrannie », de Fulgencio Batista, et « les chevaliers de la liberté ». Fidel Castro, devant un auditoire de quelques milliers de personnes subjuguées, raconte, lui, l'histoire du départ du Granma.

ment ? A crédit, en hypothéquant les deux supras d'un ami méxicain » (1). Et encore, la méconnaissance de la navigation, alors que le Granma dut prendre la mer en pleine tempête. Il mettra environ deux jours de plus que prévu pour arriver dans l'orient de l'île. Et l'ultime sélection des hommes « par le poids et la taille. On a pris les plus minces, les plus maingres. Parce qu'un bateau prenait la place de deux ». Le départ, enfin, au petit matin du 25 novembre, avec la peur « d'accrocher l'hélice dans les câbles du bac ». L'embarquement dépassé, l'hymne national est chanté par un équipage qui ne tarde pas à être malade. « J'ai eu la chance d'être l'un des rares à y échapper », déclare Castro.

Tout à tour ému et enjoué, le chef de l'Etat cubain n'en oublie pas pour autant la politique : « Quand la révolution a eu des ressources, j'ai remboursé l'hypothèque. Ce n'était pas la même chose que la dette antérieure : c'était une dette d'honneur ! » Fidel Castro dresse aussi le bilan de son retour au Mexique à l'occasion de la prise de fonctions du président Salinas de Gortari. « Un voyage officiel, car je ne voulais pas me mêler des affaires internes de ma seconde patrie », dit-il, évoquant les reproches de l'opposition de gauche, qui l'a accusé de légitimer un pouvoir qu'elle récuse. Il souhaite « que personne ne se sente offensé par cette visite ».

DENIS HAUTIN-GURAUT.

(1) M. Castro avait, jusque-là, reconnu avoir reçu des fonds, pour estimer, de l'ancien président cubain Carlos Prio.

ARGENTINE : les nouvelles menaces contre la démocratie

La reddition du chef des mutins n'a pas mis un point final à la crise

La reddition, dimanche 4 décembre, du chef des militaires insurgés, le colonel Mohamed Ali Seineldin, qui avait lancé, vendredi, le mouvement de rébellion dans les banlieues de Buenos-Aires, n'a pas mis un point final à la crise. D'une part, tous les mutins n'avaient pas déposé les armes, ni dans leur réduit des environs de la capitale,

ni à Mercedes, ni à Cordoba, en province, où des unités d'infanterie avaient fait connaître, dimanche, leur adhésion au soulèvement. Plus grave encore : on soupçonne à Buenos-Aires que, une fois encore, le gouvernement du président radical Raul Alfonsín ait secrètement cédé à certaines exigences des rebelles, en dépit d'un démenti.

La CGT, la grande centrale syndicale, dominée par les péronistes, a appelé pour lundi à une manifestation pour la défense de la démocratie. Le président Alfonsín a reçu du monde entier des messages de soutien, dont celui du président François Mitterrand et du secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz.

BUENOS-AIRES de notre correspondante

L'apparente victoire de la démocratie face aux militaires rebelles qui ont tenu le pays en haleine pendant trois jours laisse tout de même aux Argentins un goût douteux : comment, en effet, se peut-il que les hommes du colonel Mohamed Ali Seineldin, homme fort de l'armée de terre, aient accepté de déposer les armes sans conditions, sans que les troupes loyales au gouvernement aient tiré un seul coup de feu ?

Plusieurs heures après la publication, dimanche soir, du communiqué officiel annonçant la fin de la rébellion, les mutins se trouvaient toujours à l'intérieur de la garnison de Villa Martelli, à une dizaine de kilomètres du centre de Buenos-Aires, où ils étaient retranchés depuis samedi après-midi. Et le régiment rebelle de Mercedes (100 kilomètres à l'ouest de la capitale) n'était toujours pas rentré dans le rang, non plus, apparemment, qu'une autre unité à Cordoba (600 kilomètres au nord-ouest de Buenos-Aires).

Quant au colonel Seineldin, il a été transféré, selon des sources dignes de foi, au siège de l'état-major de l'armée de terre à Buenos-Aires.

Le président Raul Alfonsín, apparemment épuisé, mais radieux, a pris la parole dans la soirée de dimanche pour annoncer, sous les vivas de ses partisans, la « victoire » : le chef de l'Etat était rentré en hâte samedi matin des Etats-Unis. La seule raison de ce dénouement inespéré serait la supériorité des forces loyales, qui disposaient de trent-cinq chars d'assaut et de nombreuses pièces d'artillerie lourde contre une dizaine de tanks seulement aux rebelles.

M. Alfonsín s'est contenté de féliciter les forces armées d'avoir su remplir leur rôle. Il a réaffirmé son soutien au chef d'état-major, le général Dante Caridi, celui-là même que les mutins voulaient remplacer par un chef « de combat », le considérant comme un « bureaucrate ». Mais pas un mot sur les incidents de dimanche après-midi entre manifestants, rebelles et forces de l'ordre. Ils ont pourtant fait, selon les témoignages, deux ou trois morts — un ou deux civils et un policier — et trente-cinq blessés, dont vingt-neuf civils. On a vu, dans cette banlieue ouvrière, des scènes stupéfiantes : les seuls Argentins à s'opposer physiquement aux rebelles étaient... des civils, qui ont été accusés à coups de pierres le camp de Villa Martelli. Et l'on a pu voir la police intervenir

pour les faire cesser. Les manifestants ont alors retourné leurs jets de pierres contre les forces de l'ordre. Et les soldats mutins ont défendu la police en lançant des gaz lacrymogènes contre les manifestants !

La rébellion avait éclaté, vendredi matin, à l'école d'infanterie de Campo de Mayo, la principale base militaire du pays, située à la périphérie de Buenos-Aires. Alors que le vice-président Victor Martinez assurait l'intérim du président Alfonsín, qui s'était rendu à l'investiture du nouveau président mexicain, M. Salinas, avant de se diriger vers Washington et New-York. L'affaire sembla d'abord devoir se résoudre rapidement. Une annonce officielle était faite, en effet, dès le vendredi matin : la rébellion était maîtrisée « sans négociation ». Et les mutins répondraient de leurs actes devant la justice militaire.

Le chef des rebelles, le colonel Seineldin, un fils d'immigrants syriens, était rentré clandestinement pour l'occasion de Panama. Or, depuis quatre ans, il était détaché en qualité d'instructeur. De par son ancienneté, il aurait dû déjà être promu au grade de général. Mais le général Dante Caridi, chef d'état-major de l'armée de terre, venait justement de décider de le mettre en disponibilité. Cela aurait entraîné sa mise à la retraite automatique au bout d'un an. Ce militaire que beaucoup qualifient de « héros » à cause du courage dont il a fait preuve lors de la guerre des Malouines en 1982, jouit d'une grande popularité au sein de l'armée. C'était déjà lui qui se trouvait à l'arrière-plan des deux précédents soulèvements militaires dirigés, l'un et l'autre, par l'ex-lieutenant-colonel Aldo Rico, à Pâques 1987 et en janvier 1988.

La pensée politique du colonel Seineldin se trouve bien illustrée par une déclaration qu'il a faite au sujet du département d'Etat américain, qu'il a décrit comme... « truffé de communistes ».

Le scénario de la dernière en date des rébellions a été assez semblable aux deux précédents. Les « carapintadas » (des militaires « de terrain », ainsi dénommés pour leur visage maquillé façon camouflage) se soulèvent, formulant des revendications avec lesquelles les haut gradés semblent tout d'abord ne pas se solidariser. Mais très vite, une complicité se fait jour. Certains rejoignent les mutins. Les affrontements avec les « fidèles » ne dépassent pas « quelques coups de feu ». A chaque fois, les insurgés gagnent un peu de terrain sur le plan de leurs revendications. Cette fois, il s'agissait pour

sux d'arracher au pouvoir civil ce qu'ils appellent « une loi de pacification ». Son fondement serait une reconnaissance officielle du rôle nécessaire joué par l'armée pendant la dure répression contre la subversion, dans la seconde moitié des années 70. Une telle reconnaissance impliquerait une amnistie totale pour les trente-trois officiers déjà condamnés ou encore poursuivis pour violations des droits de l'homme sous la dictature (1976-1983). Cette loi supposerait également le rétablissement de son niveau traditionnel du budget de l'armée, réduit de moitié par le président Alfonsín, ainsi qu'une purge au sein de la hiérarchie militaire.

Chaque fois, ces hommes insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'un coup d'Etat, mais bien d'une affaire interne à l'armée. Il n'empêche que, jusque-là, le pouvoir civil a payé le prix réclamé, tout en proclamant bien haut qu'il ne négocie pas avec un couteau sur la gorge.

Un doute persistant

Samedi, de retour au pays, Raul Alfonsín ordonnait d'éloigner la rébellion « dans la journée ». Pourtant, il n'a pas trouvé un seul militaire pour intervenir, et le colonel Seineldin s'est même payé le luxe de changer, cet après-midi-là, de garnison, passant de Campo-de-Mayo à Villa-Martelli sans être inquiété par les forces qui l'assiégeaient ! Dimanche encore, le chef de l'Etat a dit et redit que l'assaut était sur le point d'être donné, appelant également la population à descendre dans la rue pour soutenir la démocratie.

Dimanche à Villa-Martelli, dans la cité populaire de San-Martin, limitrophe de la capitale, les autorités avaient entrepris dès l'aube d'évacuer la population pour éviter de faire des victimes civiles. Elles se sont heurtées à la résistance d'un

grand nombre d'habitants qui hésitent à abandonner leur maison par crainte des pillages. Mais la lenteur de l'opération, selon certains délégués, retardait indéfiniment l'assaut tant attendu.

La détermination affichée par le chef de l'Etat de ne pas négocier avec les rebelles — et celle des mutins de ne céder sur aucune de leurs revendications — a rendu la situation de plus en plus tendue au fil des heures. Toutes les chaînes de télévision appelaient la population à manifester.

Mais, cette fois, les citoyens, dans l'ensemble, se sont montrés moins ardents à répondre aux exhortations. Samedi, la place du Congrès a accueilli environ 100 000 personnes. Mais dimanche, la foule était bien moindre. Sans doute l'attitude rassurante de Raul Alfonsín, affirmant que les institutions n'étaient pas en danger, y aura-t-elle été pour quelque chose. Peut-être aussi nombre d'Argentins n'avaient-ils pas oublié cette sensation, qui avait été la leur lors de la première crise en avril 1987, d'avoir été floués : après les avoir appelés à descendre dans la rue, le président Alfonsín avait affirmé avoir obtenu la reddition des rebelles sans conditions ; et peu après on apprenait que presque toutes les exigences des mutins avaient été satisfaites : démission du chef d'état-major et loi d'amnistie partielle, notamment.

Dimanche soir, 4 décembre, le doute a subsisté. Pas la moindre manifestation de joie. M. Antonio Cafiero, chef du Parti péroniste d'opposition, a bien résumé l'impression ambiante en déclarant : « Nous pensons que ceci ne s'est pas fait au détriment du pouvoir civil. Ou tout au moins, nous voulons nous convaincre qu'il n'en a pas été ainsi ».

CATHERINE DERIVERY.

146 BD DE GRENNELLE
OUVERTURE DU PREMIER
ESPACE GOLF AUTOMOBILE
DE PARIS
GRATUIT
ENTRAINEMENT
INITIATION
ESPACE GOLF
Dard'rac
PEUGEOT TALBOT
MINI TEL 3615 DARD'RAMAT 3 45 75 62 80

LE MONDE ET SES PUBLICATIONS
Gérez vos abonnements sur minitel
24 heures sur 24 - 7 jours sur 7
ABONNEMENTS
3615 LE MONDE

ALTERNATIVES
ECONOMIQUES n° 62
décembre
EN KIOSQUE Les nouveaux
pays
16 F industrialisés

« Bientôt Noël ! »

سكزا من الأصل

Diplomatie

La réunion des Douze à Rhodes

Un sommet à moitié convaincant

RHODES
de notre envoyé spécial

Dans l'esprit des Douze, comme de la Commission européenne, la première vertu du conseil européen de Rhodes devait être de nature pédagogique : établir que la Communauté pouvait aller de l'avant. Les chefs d'Etat et de gouvernement délibéraient de manière harmonieuse, même lorsque des divergences profondes, dûment identifiées, subsistaient entre les pays membres.

La démonstration n'a été qu'à moitié convaincante. Certes, il n'y a pas eu d'éclat ; mais la discussion s'est terminée samedi sur un ton acide, que laissait transparaître le compte rendu final fait par M. Mitterrand pour la presse française, et elle n'a pas été suffisamment productive pour qu'on soit convaincu que « ce qui nous rapproche est plus important que ce qui nous divise ». Telle avait été la réplique de M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne, au lendemain du discours de combat prononcé par le premier ministre britannique à Bruges. La charge de querelles potentielles que contenait

cette intervention reste intacte. L'affrontement demeure programmé pour la fin du printemps 1989 et il portera sur les trois principaux dossiers, qui seront abordés au cours de la présidence espagnole, puis française : la dimension sociale du grand marché, le rapprochement des fiscalités, le renforcement de la coopération économique et monétaire. « On peut souhaiter beaucoup d'énergie à M. Gonzalez », a dit le président de la République, qui retirait de ce sommet l'impression que certains — M^{me} Thatcher pour ne pas la citer — souhaiteraient voir « s'embourber » le processus communautaire.

Certes, la Communauté n'est pas bloquée, et c'est ce qui distingue cette crise de celles qui l'ont précédée. Les Douze ont pu constater que la mise en place du marché intérieur s'opérait à un rythme satisfaisant. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont joué leur rôle en invitant le conseil des ministres de la CEE à « achever rapidement » l'examen des textes concernant les marchés publics, les banques et services financiers, le rapprochement des normes techniques et la propriété industrielle ; ou encore en rele-

vant des domaines où les progrès ne sont pas assez rapides : l'énergie, les contrôles vétérinaires, la libre circulation des personnes. Cette dernière implique la suppression des contrôles aux frontières. Le Royaume-Uni, invoquant la menace terroriste, hésite à s'engager dans cette voie, alors que M. Mitterrand fait remarquer que ce n'est généralement pas aux frontières qu'on arrête les terroristes. Les Douze ont accepté l'idée que la création d'un espace sans frontières « était liée au progrès de la coopération intergouvernementale dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité inter-

nationale, la drogue et les trafics de toutes natures ». Pour accélérer les progrès nécessaires, il ont décidé, à l'initiative de M. Delors, que chaque Etat membre désignerait un responsable chargé de coordonner les efforts de coopération en matière de sécurité. Restent cependant les dossiers les plus conflictuels. M^{me} Thatcher n'a pas changé d'avis sur l'inutilité d'une politique d'accompagnement social. A ses yeux, la prospérité et l'équité résulteront tout naturellement du

supplément de croissance suscité par le grand marché. Le texte final s'en tient sur le sujet à une formulation peu contraignante, où certains repèrent déjà des possibilités de compromis.

Le désaccord sur la politique fiscale est plus net. Voici quelques mois, les Français n'ont donné leur feu vert à la directive sur la libération des mouvements de capitaux qu'à la condition que les Douze rapprochent les impôts prélevés sur le revenu des actions et des obligations. M^{me} Thatcher est contre une telle harmonisation et l'a répété avec vivacité samedi. « J'ai dû intervenir pour que le lien entre la libre circulation et l'harmonisation fiscale soit respecté dans les conclusions de la présidence », a inouïté M. François Mitterrand. Et encore, le texte adopté n'est pas dépourvu d'ambiguïté.

Les états généraux de l'audiovisuel La réunion de Rhodes a été fructueuse pour le président de la République, qui a vu son projet d'« Euréka » audiovisuel chaudement accueilli. La CEE apportera son appui aux efforts entrepris par ses industriels pour dévelop-

per et vendre un système européen de télévision à haute définition. Le conseil européen a approuvé l'idée de convoquer, au printemps prochain, « une réunion qui rassemblera toutes les parties prenantes du secteur de l'audiovisuel dans la Communauté, mais aussi hors de la Communauté, et qui, en s'inspirant de l'expérience d'Euréka, aura pour objet d'encourager l'émergence d'un véritable marché audiovisuel européen ».

Les Douze ont demandé que la directive communautaire sur la « télévision sans frontières », qui déterminera dans quelles conditions les programmes peuvent librement circuler dans la CEE, soit établie en conformité avec la convention du Conseil de l'Europe, récemment approuvée à Stockholm.

On a pu noter, à propos de l'audiovisuel comme de l'environnement, la volonté exprimée par les chefs de gouvernement d'étendre la coopération au-delà des Douze. Bien sûr aux pays de l'AELE (Association européenne de libre échange), mais aussi, avec une sollicitude particulière et nouvelle, aux pays de l'Est.

PHILIPPE LEMAITRE.

Les états généraux de l'audiovisuel

La réunion de Rhodes a été fructueuse pour le président de la République, qui a vu son projet d'« Euréka » audiovisuel chaudement accueilli. La CEE apportera son appui aux efforts entrepris par ses industriels pour dévelop-

Les frustrations de M. Mitterrand et de M. Delors sur la question palestinienne

Si l'Europe avance sur le plan économique, même en se réservant pour de prochains conflits, elle reste incapable de perier d'une seule voix de politique étrangère. Le communiqué final des Douze se borne ainsi sur la question palestinienne à renvoyer au texte mis au point par les ministres des affaires étrangères le 21 novembre, avant la décision des Etats-Unis d'interdire l'accès de leur territoire — et aux Nations unies — à M. Arafat. « Personnellement, j'aurais souhaité qu'on complétât ce texte », a déclaré samedi à Rhodes M. Mitterrand, qui a ajouté, à propos de la décision américaine : « Je préfère ne pas la comprendre, car cela me donnerait une vision pessimiste de l'avenir. Sur le plan du droit, il n'est pas possible pour un pays hôte d'intervenir dans la vie intérieure d'une organisation internationale de cette manière. » Le président aurait préféré aussi « voir constaté par écrit la représentativité de l'O.L.P. ». Quant à la reconnaissance de l'Etat palestinien, « de nombreux pays de la Communauté n'y sont pas prêts », a noté le président, en ajoutant : « D'autres pensent qu'entre la reconnaissance et la non-reconnaissance, il y a des étapes significatives : je suis de ceux-là ».

Le sujet a, semble-t-il, donné lieu à l'un des débats les plus tendus à Rhodes. M^{me} Thatcher s'est, en effet, opposée à toute critique par les Douze de la décision américaine : elle a rejeté les propositions grecques appuyées par la France et l'Italie, notamment celle consistant à se faire

représenter à haut niveau — par les ministres des affaires étrangères — à la réunion de Genève, où les Nations unies entendront M. Arafat. M^{me} Thatcher, cette fois, n'était pas seule ; elle a été suivie par le Danemark et les Pays-Bas et, bien que de façon plus discrète, par l'Allemagne. Cette dernière observe traditionnellement et pour des raisons historiques une certaine réserve sur le sujet, et M. Mitterrand ne peut compter sur l'appui du chancelier, qui, en bien d'autres domaines, donne aux initiatives françaises l'impulsion nécessaire. On peut noter aussi que M. Gonzalez ne s'est pas rangé résolument, sur cette question, du côté de la France et des pays du Sud.

M. Jacques Delors, pour sa part, analyse la position, finalement très modérée, des Douze comme un échec de la concertation. Il s'en est plaint dimanche, lors de l'émission « Le grand jury RTL-le Monde ». « Les Palestiniens attendaient un geste de l'Europe, l'Europe ne l'a pas fait », a-t-il regretté. « Il faut que l'Europe soit utile, positive, se fasse désirer, non seulement sur le plan économique — c'est déjà le cas — mais aussi sur le plan de la politique étrangère. » Ce différend européen a été immédiatement enregistré du côté palestinien. Le chef du F.D.L.P., M. Hawatmeh, a déploré dimanche à Damas l'« incapacité de la CEE d'adopter une position unie et de faire pression sur Washington et Tel-Aviv pour hâter la tenue d'une conférence internationale de paix ».

G. T.

Pour le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

MM. Lech Walesa et Andrei Sakharov à Paris le 10 décembre

Lech Walesa et Andrei Sakharov, deux prix Nobel de la paix, seront, si tout va bien, les invités de M. François Mitterrand, samedi 10 décembre, pour marquer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'académicien Sakharov, qui se trouve en ce moment aux Etats-Unis, viendra à Paris sur le chemin du retour. Le dissident soviétique Lev Timofeev, que M. Mitterrand avait vu lors de son passage à Moscou il y a dix jours, a aussi été invité, mais ne dispose pas pour l'instant de passeport.

Quant au président de Solidarité, il devait aller chercher son passeport lundi, après avoir reçu l'assurance qu'il serait autorisé à voyager, pour la première fois depuis 1981. Reste cependant le problème du professeur Bronislaw Geremek, l'un de ses plus proches conseillers, parlant francophone et francophile, sans lequel il ne veut pas se déplacer à Paris. M. Geremek a essayé plusieurs fois de passer ces derniers temps, mais on peut imaginer que les autorités polonaises, une fois prise la décision de laisser sortir M. Walesa, qui était le plus difficile,

feront un petit effort pour M. Geremek. Le vœu de M. Lech Walesa de profiter de ce voyage pour se rendre à Lourdes ne sera, en revanche, pas exaucé, faute de temps, selon son porte-parole. Sa femme, Danuta Walesa, pour sa part, restera à Gdansk. M. Walesa souhaite rencontrer à Paris les dirigeants syndicaux français, sauf ceux de la CGT, a indiqué M. Geremek.

Les autorités tchécoslovaques ne seront pas en reste : après M. Alexandre Dubcek, le leader du « printemps de Prague », qui a pu passer deux semaines en Italie le mois dernier, c'est son ancien ministre des affaires étrangères, M. Jiri Hajek, signataire de la Charte 77, qui va être autorisé à se rendre en Autriche, à l'invitation de l'Institut de recherche sur la paix. Ce sera aussi, pour M. Hajek, le premier déplacement à l'étranger depuis 1969.

A Prague, cinq mouvements d'opposition, dont la Charte 77, ont appelé à un rassemblement le 10 décembre pour commémorer la Déclaration des droits de l'homme. — (AFP, UPI.)



MORGAN STANLEY INTERNATIONAL

takes pleasure in announcing the relocation of its
Fixed Income Division and Capital Markets Services
in London to

**Colegrave House
70 Berners Street
London W1P 3AE**

Switchboard: 01-709 3000
Telex: 8812564 Fax: 01-709 3960

FIXED INCOME DIVISION

SALES		
International Bond Sales:-		
UK	01-872 2900	Mortgage Backed Securities 01-872 2850
German	01-872 2910	High Yield Securities 01-872 2930
French	01-872 2905	U.S. Governments 01-872 2800
Benelux/Nordic/Italian	01-872 2915	
Japanese	01-872 2935	TRADING
Middle East	01-872 2940	International Bond Trading:-
Bank Coverage	01-872 2930	Dollar 01-262 1123
Central Banks	01-872 2920	Non Dollar 01-872 2890
Money Markets	01-872 2830	Financing Desk/Bonds Borrow 01-872 2820
		Floating Rate Notes 01-872 2825
		ECP/CD's 01-872 2840
		U.S. Governments 01-872 2800

CAPITAL MARKETS SERVICES
(Tel: 01-872 2740 Fax: 01-709 3970)

Debt Syndication	01-872 2750
Swaps Trading	01-872 2760
Capital Markets Coverage	01-872 2770
Short & Medium Term Financing	01-872 2780

December 5, 1988

MORGAN STANLEY INTERNATIONAL a le plaisir de vous annoncer ses nouvelles coordonnées à Londres.

Le gouvernement face à l'agitation sociale

Course contre la montre

Un mal aux racines profondes, aggravé — ou au moins entretenu — par une pédagogie insuffisante, et « pollué » par un affrontement politique partiel...

Acteur direct, et souvent critiqué, dans les conflits, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, l'a reconnu samedi à Grenoble...

La ministre rocardienne n'est pas le premier à souligner la crise des « médiateurs » dans les conflits sociaux. Mais, à la lumière de son expérience avec les infirmières...

Mal à l'aise pour traiter ces mouvements, le gouvernement voit quand même un avantage dans

cette mutation : son calme relatif, et parfois surprenant, devant les mouvements sociaux tient au fait qu'il est persuadé que l'ensemble de ces mouvements, malgré le PCF et la CGT, ne sont pas, au fond, dirigés contre lui...

Selon cette analyse, le gouvernement est donc engagé dans une sorte de course contre la montre : déjà « à la remorque » (comme l'ensemble de la classe politique) des mutations profondes de la société...

Dans ce contexte, la pédagogie gouvernementale, le mode de gestion des difficultés, prennent toute leur importance. Et c'est là que le bât blesse.

Avec une cruauté bonhomme, et, peut-être, un secret sentiment de revanche, M. Jacques Delors, dimanche, lors du « Grand Jury RTL-le Monde », a mis le doigt, tout en se refusant à « tirer sur le pistolet »...

Tracer des « perspectives », redonner vie au « contrat », l'ironie du sort veut que ces idées soient précisément celles qui animent, en principe, M. Rocard. Le message de M. Delors — la France entre dans la « dernière ligne droite » de l'effort — n'est pas, fondamentalement, différent de celui de M. Rocard...

Certes, le gouvernement n'a pas attendu M. Delors pour prendre conscience du fait qu'il est

confronté à un préoccupant « déficit d'explication ». Comblé ce déficit est désormais à l'ordre du jour. Le pari n'est pas gagné d'avance, et la pédagogie n'est pas seule en cause...

Le gouvernement pouvait, d'emblée, tourner le dos à la politique de gestion « au coup par coup » des conflits sociaux pour engager une vaste négociation qui se serait apparemment à ce qu'a prôné avec constance M. Jean Poperen...

Il est sans doute trop tard pour changer son fusil d'épaule, face au PCF qui augmente sa pression et engage, lui aussi, une sorte de course contre la montre avec le gouvernement : l'annonce, à la fin de l'année ou au début de 1989, de l'élaboration d'un « projet d'entreprise » pour la fonction publique...

JEAN-LOUIS ANDRÉANL

Devant les jeunes rocardiens

« La rigueur n'est pas une fin en soi », souligne M. Claude Evin

GRENOBLE de notre envoyé spécial

M. Claude Evin, porte-parole du gouvernement, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, a mis à profit son intervention, samedi 3 décembre, devant la première convention régionale des clubs Forum (jeunes rocardiens), réunis sur le thème « Réinventer la politique »...

Accueilli, devant l'hôtel où se réunissait cette convention, par quelques dizaines de manifestants, notamment de pharmaciens,

M. Evin a expliqué aux jeunes rocardiens que l'agitation sociale est liée à la « perception » que les salariés ont de la situation économique mais est surtout « la manifestation de l'évolution de notre société ».

Le ministre a réfuté l'idée que l'individualisme régresserait désormais « seul en maître », et a précisé : « Les actions collectives n'ont pas disparu (...) mais ne sont plus construites comme par le passé. Aujourd'hui, ces actions collectives

ne sont plus structurées par un projet à long terme (...). Un mouvement de coordination est sans doute (...) la manifestation (...) d'un « ras-le-bol », mais l'expression de cette manifestation, elle, est subtile alors que l'expression d'un mouvement syndical s'inscrit (...) dans la durée ».

C'est pourquoi, selon M. Evin, « les mouvements qui se manifestent aujourd'hui sont sans doute plus dominés par l'exigence du présent et ils révèlent même (...) un souci corporatiste (...) étroitement mêlé avec des engagements collectifs qui se font sur des valeurs abstraites, absolues ». Conséquence : « Les médiations qui structurent les actions du mouvement ouvrier tra-

ditionnel tendent à s'effacer, les compromis en sont d'autant plus malaisés à définir. Il s'agit là d'un défi majeur pour le socialisme, qui a besoin d'acteurs sociaux reconnus ». Dans ce paysage « plus tourmenté qu'il n'y paraît », la gauche se doit pas oublier, si elle veut se faire entendre, que « la rigueur n'est pas une fin en soi, mais (...) un temps nécessaire pour engager les réformes qui permettent de transformer la société française en profondeur ».

Le ministre a conclu : « C'est dans la capacité de la société à contractualiser et à négocier avec elle-même que résideront les chances du socialisme ».

J.-L. A.

Au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Jacques Delors définit une bonne politique salariale

Invité, dimanche 4 décembre, du « Grand Jury RTL-le Monde », M. Jacques Delors, président de la commission des Communautés européennes, a donné son sentiment sur la situation économique et sociale de la France. « Une note d'optimisme, a-t-il dit, est autorisée aujourd'hui, à condition, bien entendu, de ne pas relâcher l'effort de la dernière ligne droite. (...) Il convient toutefois de bien distinguer la rigueur sous azimut que j'ai dû proposer en 1982-1983 et la rigueur dans la croissance qui appelle, à mon avis, que l'on dessine quelques perspectives, de façon à ne pas manquer cette dernière ligne droite ».

Interrogé sur la gestion de l'agitation sociale par M. Michel Rocard, M. Delors s'est refusé à « tirer sur le pistolet », mais a répondu : « Il faut redonner au contrat sa vigueur, son état d'esprit initial. (...) Il faut repartir de la base. Voilà ce qu'il faut dire aux Français : nous sommes dans la dernière ligne droite de la rigueur, sauf si la situation économique internationale devient un jour plus mauvaise, bien entendu. Nous allons créer cette année cent cinquante mille emplois contre quatre-vingt mille l'an dernier ; nous allons avoir une croissance située entre 3,5 % et 4 % ».

A propos de salaires

Nos exportations augmentent de 8 %, mais nos capacités de production sont un peu étroites. Il y a des risques de surchauffe, donc d'inflation : il faut donc maintenir la rigueur.

« Qu'est-ce que la rigueur ? », a continué l'ancien ministre des Finances. « C'est gérer mieux. Il faut dire aux Français que, dans le cadre du contrat, où leurs rémunérations seront liées aux progrès de la production, à la stabilité monétaire, entre autres, ils pourront obtenir davantage, qu'ils participeront aux fruits de l'effort collectif et qu'ils le méritent bien puisqu'en 1983 ils ont accepté, sans motif, la déstabilisation des salaires, ce qui a été quand même quelque chose de très important ».

M. Delors a donné sa définition d'une bonne politique salariale en proposant trois éléments : « Salaire partiaire » (lié à l'état de l'économie), « salaire participation » (lié à l'état de l'entreprise), « salaire promotion » (lié à la carrière du salarié).

M. Lajoinie promet un « Noël agité »

« On va vers un Noël agité et le gouvernement n'entend pas raison », a déclaré M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, le dimanche 4 décembre à l'émission du « Grand Oral » de la radio Pacific FM. Il a ajouté que démanteler « la clé de la situation du gouvernement et la direction des entreprises » et que « beaucoup de patrons, dans le privé, ont consenti des augmentations de salaires qui n'ont pas été consenties dans le public et c'est pourquoi le mouvement ne s'est pas déclenché dans le privé ».

A propos des élections municipales, M. Lajoinie a expliqué qu'il ne pouvait y avoir des listes avec les « renouveaux » car « ils ne représentent rien » ; quant à M. Pierre Juquin « il a disparu de la circulation ».

L'opinion selon l'IPSOS et la SOFRES

Critiques majoritaires mais confiance maintenue à M. Rocard

L'opinion publique s'apprécie guère les grèves dans les services publics, mais ne se sent pas encore à l'aise en ce qui concerne le droit de grève de ses agents, et si elle en fait porter la responsabilité aux gouvernants, ceux-ci conservent la confiance d'une majorité de sondés. C'est en tout cas l'analyse qui ressort de deux sondages qui viennent d'être publiés.

Le premier a été réalisé auprès de huit cents personnes, les 28 et 29 novembre, par IPSOS pour le Point. Il en ressort que si 56 % des sondés sont favorables à une « modification dans un sens restrictif de la loi concernant le droit de grève dans le service public », 64 % estiment que ses agents doivent « avoir le droit de faire grève à n'importe

quelle date pourvu qu'ils aient déposé un préavis ». De même, si 55 % des sondés désapprouvent l'attitude des salariés de la RATP, 57 % celle de ceux des P et T, 63 % celle de la CGT, et 52 % celle du gouvernement, 54 % ne souhaitent pas que les ministres concernés soient remplacés, ce chiffre montant à 60 % pour le premier ministre.

Pourrait M. Michel Rocard perdre 9 points de confiance, en un mois, au baromètre de la SOFRES publié par le Figaro Magazine, et réalisé du 21 au 24 novembre auprès de mille personnes. Mais avec 13 % des sondés qui lui font « tout à fait confiance » et 44 % qui lui font « plutôt confiance », il reste nettement

au-dessus de la barre des 50 % (57 %). M. François Mitterrand a aussi gagné 3 points de confiance à perdre 5 points en un mois. Comme toujours dans les périodes de crise, M. Raymond Barre en profite : 49 % des sondés souhaitent « lui voir jouer un rôle important au cours des mois et des années à venir ». Il gagne cinq points en un mois, alors que M. Giscard d'Estaing n'en gagne que deux, à 36 %, et M. Chirac que un, à 35 %. M. Jean-Marie Le Pen, il est vrai, en gagne trois, à 11 %, alors que M. François Lottard en perd cinq, à 37 %, et M. Pierre Méhaignerie en perd deux, à 27 %, malgré, ou à cause de ses gentillesse pour le gouvernement.

L'impatience des « administrateurs » de l'Assemblée nationale

Le mal à l'âme des nantis

Profitant de l'arrivée à l'hôtel de Lassay d'un nouveau président de l'Assemblée nationale tout désireux de revaloriser le rôle et l'image du Parlement, les « administrateurs » du Palais-Bourbon ont saisi sur l'occasion pour faire valoir auprès de lui « la priorité du renforcement de l'administration parlementaire ».

Présidé par M. Jean-Yves Grehal, l'Association des administrateurs de l'Assemblée nationale, qui regroupe environ 70 % de ces hauts fonctionnaires sur un total de cent cinquante et un, a remis pour la première fois à M. Fabius « une contribution à son réflexion sur les structures administratives et les carrières ». Elle juge qu'il existe « un manque global d'efficacité d'une administration très hiérarchisée, au sein de laquelle une part excessive des énergies est absorbée par la résolution des conflits internes ». Elle dénonce « l'absence de structures de communication et de relations extérieures, la faiblesse des services des études, la difficulté de l'informatisation et l'excès de hiérarchie ». L'association se plaint aussi d'un ralentissement de l'avancement dû à une pyramide des âges qui a été rajoutée dans les années 60.

Elle souhaite que les deux postes de secrétaires généraux actuels soient fondus en un seul et qu'il y ait cinq directeurs généraux alors qu'il n'y en a pas aujourd'hui et qui se

répartiraient les dix-sept services actuels, dirigés par des « directeurs ». A cet effet, l'association va consulter l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale pour recueillir leur avis sur ce projet de réforme.

Les suggestions faites par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée — recrutés par un concours spécial du niveau de celui de l'ENA — montrent que les structures administratives du Palais-Bourbon ont effectivement besoin de s'adapter. D'ailleurs, M. Fabius avait déjà décidé de regrouper en une direction unique les services de communication et de presse ainsi que ceux de l'informatique avant de recevoir la visite des administrateurs.

Il est vrai aussi que ces fonctionnaires de l'Assemblée nationale, qui sont tous convaincus de leur haute valeur professionnelle, souffrent parfois de ne pas voir leurs talents s'épanouir puisqu'ils sont avant tout et par destination les auxiliaires des élus et les serviteurs du pouvoir législatif.

Ils souffrent d'être les héros obscurs et anonymes du travail législatif, fournissant les discours, les rapports, les discours, qui leur permettent de briller au soleil de la renommée.

Le fait de vivre dans un monde relativement clos peut parfois exacer-

ber les rivalités. Le personnel de l'Assemblée nationale compte de nombreuses autres catégories. Au-delà des administrateurs, les administrateurs adjoints, au nombre de soixante-quinze, constituent un corps spécial correspondant à celui des attachés des administrations centrales de l'Etat. Il y a aussi quelque deux cents secrétaires, des employés de bureau, environ cent cinquante agents, le corps des sténos et celui des secrétaires des débats, qui sont souvent d'anciens normaliens.

A ce microcosme s'en ajoutent d'autres, mais qui ne se plangent pas à lui tant les frontières invisibles sont nombreuses et étanches au sein du « Palais » : les quelque mille six cents « collaborateurs » de députés — institués en 1976 — attachés directement à la personne des élus et choisis par eux bien que payés par l'Assemblée nationale ; les secrétaires des groupes parlementaires, qui se sont beaucoup développés avec, notamment, un secrétariat général, des attachés de presse, des conseillers et des experts qui préparent les propositions de lois, les amendements, les discours et qui disposent de leurs propres documentations informatisées. Si les cinq cent soixante-dix-sept députés sont ainsi entourés d'environ trois mille personnes, l'« élite » des cent cinquante

et un administrateurs se sent parfois isolés.

Beaucoup d'entre eux souhaiteraient parfois pouvoir briser la routine d'une carrière confortable mais trop linéaire — avec seulement trois grades : administrateur, conseiller, directeur de services — en obtenant des « détachements ». Mais outre la difficulté de principe à entreprendre la règle sacro-sainte de la séparation des pouvoirs, qui les amène de se mettre au service de l'exécutif, les administrateurs de l'Assemblée — et ceux du Sénat plus encore — souffrent d'un lourd handicap : ils sont trop bien payés ! En effet, à qualification égale, ils ne peuvent trouver ailleurs qu'au Palais-Bourbon de rémunération équivalente. Car à leur traitement, qui se situe aux niveaux les plus hauts des grades de la fonction publique nationale, s'ajoutent les primes pour séances de nuit qui, par exemple de 1981 à 1987, ont représenté en moyenne annuelle 30 % à 40 % du traitement, mais qui, en 1988, ne devraient s'élever... qu'à environ 11 %.

Si ces « nantis » n'ont pas d'états d'âme, ils ont cependant mal à l'âme car leur unique souci, assurent-ils, est de moderniser l'administration pour « mieux servir l'Assemblée dans le respect des valeurs permanentes d'objectivité et de discrétion ». Naturellement !

ANDRÉ PASSERON.

Il n'y a pas que les spéculateurs qui ont le droit de jouer sur l'art.



2 décembre 1988 : lancement du jeu de société « La Jungle de l'Art ». C'est Tours, avec son Centre de Création Contemporaine, qui l'édite. Artistes en herbe ou collectionneurs dans l'âme, tout le monde a sa chance. A Tours, la création prend chaque jour des couleurs nouvelles.

A Tours la matière grise prend des couleurs.

TOURS

كندا من الأصل

Politique

Au Forum «RMC-FR 3»

M. Alain Juppé propose de « démocratiser » le RPR

M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, invité du « Forum FR 3-RMC », dimanche 4 décembre, a cité « deux points faibles » de son mouvement : « Notre image dans l'opinion publique est parfois un peu vieillie, parfois même un petit peu ringarde. Il faut lui redonner plus de modernité. » D'autre part, a poursuivi M. Juppé : « Il faut que le RPR soit davantage un lieu où on réfléchit, où on débâte, où on dialogue ».

Indiquant les « directions générales » du projet de réforme des statuts du RPR qu'il soumettra au comité central du 17 décembre, puis à un congrès extraordinaire le 29 janvier, M. Juppé a poursuivi : « Je souhaite que partout, dans nos assemblées, au niveau du département, de la région, et au niveau national, il y ait exclusivement des membres élus. Soit des élus du suffrage universel, des députés, des conseillers régionaux, etc., soit des élus de la base du RPR, élus par les militants, mais qu'il n'y ait plus de membres nommés. Ou simplement à titre tout à fait exceptionnel. Voilà une première grande réforme : la démocratie, c'est d'abord l'élection. Et puis, deuxième innovation : je

trouve qu'il est tout à fait normal que le secrétaire général du Rassemblement des clubs Perspectives et réalités, réunis samedi 3 décembre à Paris en assemblée générale (1), a montré que, sur ce chemin cahoteux de l'union, il n'est point bon de mettre pied à terre à la première embardée. M. Giscard d'Estaing a choisi aujourd'hui une méthode : la discrétion. Ce qui ne le dispense pas, dans la coulisse, de redoubler d'activité.

A ceux qui, par exemple, lui ont reproché samedi d'être moins présent sur les médias que M. Pierre Méhaignerie, M. Giscard d'Estaing a rétorqué que cela était « intentionnel », qu'il n'entendait pas « participer aux querelles » mais plutôt marquer le moment venu, « les étapes du redressement de l'opposition ». Et d'abord bien sûr de l'UDF. Le 15 décembre, il sera l'invité de « Questions à domicile » sur TF 1, au nouveau siège de l'UDF, qui va quitter ses locaux vétustes du boulevard de la Tour-Maubourg pour la rue François-1^{er}. Occasion de montrer que la maison UDF a des moyens et des ambitions.

M. Hervé de Charette a été chargé de rédiger une plate-forme municipale libérale. A la mi-janvier, tous les candidats UDF aux élec-

Récupération

EN annonçant une réforme des statuts du RPR, M. Alain Juppé veut marquer son passage au secrétariat général du mouvement par une initiative hautement démocratique. Tous les dirigeants du mouvement aux échelons national et local seront désormais élus soit par la base militante, soit préalablement au suffrage universel, comme le parlementaire ou les élus locaux. Pour spectaculaire que soit cette annonce, son effet n'en est pas moins relativement limité. En vertu des statuts adoptés lors de la fondation du RPR en 1976 (et modifiés en 1986), seuls les secrétaires départementaux sont « nommés » par le secrétaire général. Lui-même « nommé » par le président qui, lui, est élu au suffrage direct des adhérents. Mais la nomination du secrétaire fédéral doit être soumise à la ratification du comité départemental, lui-même composé d'élus et dirigé par un président élu.

La réforme envisagée par M. Juppé devrait toucher d'autres instances du mouvement dont le président nommé discrétionnairement les membres, le conseil national et la commission exécutive. Enfin, le secrétaire général pourra à l'avenir

être censuré par le comité central. Ainsi les statuts du RPR ressembleront davantage à la nature et à l'articulation des institutions de la V^e République elle-même.

Par cette réforme, M. Juppé vise à retirer toute prise au reproche de vie suffisamment démocratique adressé au RPR par ses adversaires politiques ou par ses alliés, mais aussi par ses propres « rénovateurs ». Il prend également de vitesse — comme il l'avait déjà fait à propos de la Nouvelle-Calédonie en organisant une consultation des instances et à propos du Front national en condamnant toute alliance avec lui — le groupe des « rénovateurs » qui avaient souhaité de telles réformes. M. Philippe Séguin et ses amis ne pourront qu'approuver de tels projets qu'ils avaient espérés de leurs vœux. Ainsi le RPR entend mettre à profit la cure d'opposition à laquelle il est contraint depuis sept mois non seulement pour tenter d'organiser l'opposition autour de lui, mais aussi pour donner à ses structures et à son action un nouvel élan.

L'assemblée des clubs Perspectives et réalités M. Giscard d'Estaing, missionnaire de l'union de l'opposition

Plus qu'un combat, l'union de l'opposition est pour M. Valéry Giscard d'Estaing un sacerdoce. Devant ses fidèles des clubs Perspectives et réalités, réunis samedi 3 décembre à Paris en assemblée générale (1), l'ancien président de la République a montré que, sur ce chemin cahoteux de l'union, il n'est point bon de mettre pied à terre à la première embardée. M. Giscard d'Estaing a choisi aujourd'hui une méthode : la discrétion. Ce qui ne le dispense pas, dans la coulisse, de redoubler d'activité.

A ceux qui, par exemple, lui ont reproché samedi d'être moins présent sur les médias que M. Pierre Méhaignerie, M. Giscard d'Estaing a rétorqué que cela était « intentionnel », qu'il n'entendait pas « participer aux querelles » mais plutôt marquer le moment venu, « les étapes du redressement de l'opposition ». Et d'abord bien sûr de l'UDF. Le 15 décembre, il sera l'invité de « Questions à domicile » sur TF 1, au nouveau siège de l'UDF, qui va quitter ses locaux vétustes du boulevard de la Tour-Maubourg pour la rue François-1^{er}. Occasion de montrer que la maison UDF a des moyens et des ambitions.

M. Hervé de Charette a été chargé de rédiger une plate-forme municipale libérale. A la mi-janvier, tous les candidats UDF aux élec-

tions municipales seront rassemblés à Paris. Enfin, le président de l'UDF proposera bientôt aux partenaires RPR la mise en place d'« une structure permanente et rationnelle » afin de « mieux organiser l'union ».

Car M. Giscard d'Estaing a également une pédagogie : prendre une idée simple, s'y tenir et la répéter à satiété. Union, union, union. En revenant avec autant d'insistance sur cette exigence pour l'opposition, et même s'il s'est constamment gardé de l'impliquer directement, ce message d'évidence être traduit comme un rappel à l'ordre à ces centristes qui s'interrogent aujourd'hui sur l'opportunité de censurer le gouvernement Rocard. Union, a donc rappelé le président de l'UDF, parce que c'est la simple question d'honnêteté politique vis-à-vis de l'électeur : « Nous sommes dans l'opposition. Il ne faut pas nous le reprocher. C'est le choix de nos électeurs. Leur vote ne doit pas être déçu ».

Union aussi pour préparer l'alternance. « On pouvait faire autrement, n'a pu empêcher une nouvelle fois de regretter M. Giscard d'Estaing. La dissolution de mai dernier a coupé la France en deux. Tout le mal vient de là. Où est la France unie ? On ne renvoie pas pour la faire battre la majorité avec

laquelle on veut travailler, huit jours après avoir lancé le slogan de la France unie. » Aujourd'hui, M. Giscard d'Estaing considère donc que chacun doit tenir « son rôle » : « Etre clairement dans l'opposition ne signifie pas être contre tout ce qu'on propose. Les mesures bonnes, nous les soutenons, mais cela ne signifie pas que nous soutenons le socialisme ».

« La France est dans une impasse »

Union enfin pour préparer l'Europe de 1993, préoccupation essentielle des centristes. « Notre pays, a d'abord fait observer M. Giscard d'Estaing, est troublé et dévalorisé. Il voit venir une grande échéance et il sait que, pour l'affronter, il devrait être politiquement uni et socialement paisible. Or la France est à l'heure actuelle dans une impasse. Elle a le sentiment d'être prise dans un piège. Enfin cette nécessité de l'union réunit aussi, selon M. Giscard d'Estaing, des « modalités d'harmonisation politique avec le reste de l'Europe ». Constatant qu'à ce niveau également « la France est émette politiquement », il estime que « notre pays ne peut plus envoyer ses députés européens à se battre dans cinq groupes différents ».

Un argument auquel devraient être sensibles les centristes qui militent depuis longtemps pour plus de cohérence politique à Strasbourg.

En tout cas et en conclusion, M. Giscard d'Estaing a confirmé qu'il ne voulait rien brusquer : proposer, ne pas imposer. « C'est l'évolution des attitudes, a-t-il déclaré, qui décidera si cette union doit être structurée en une seule grande formation UDF-RPR ou si elle s'organise autour de deux grandes formations distinctes. D'ici là, elle doit continuer sa démarche d'accord étroit. L'évolution des attitudes ? Toujours prompt à donner l'exemple, en évoquant les élections municipales, M. Giscard d'Estaing a ainsi souhaité « un large succès au maire sortant de Paris ». « Il n'y a pas d'union véritable si nous ne prenons pas l'habitude de parler chaleureusement des uns et des autres », a-t-il fait incidemment remarquer. Tant il est vrai que le sacerdoce de l'union exige aussi le pardon de toutes les offenses !

DANIEL CARTON.

(1) Au cours de cette assemblée générale, M. Alain Lamassoure a été reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de délégué général des clubs Perspectives et réalités.

La préparation des municipales

A Marseille, la droite exploite l'affrontement Pezet-Vigouroux

MARSEILLE de notre correspondant permanent

Vingt-sept conseillers municipaux de droite (16 UDF, 10 RPR et 1 divers droite), dont M. Jean-Claude Gaudin, ainsi que le président de la fédération RPR des Bouches-du-Rhône, M. Maurice Toga, conseiller régional, regroupés dans une Association des élus municipaux pour l'image de Marseille, viennent de lancer une campagne de soutien à l'affrontement Pezet-Vigouroux interne aux socialistes. Sur quatre cent panneaux commerciaux et sur les murs de la ville, des affiches et affichettes ont été apposées depuis le vendredi 2 décembre.

Illustrées par deux guignols aux traits identiques se tapant l'un sur

l'autre, elles flétrissent « la guerre socialo-socialiste » qui « déshonore » ou « ridiculise Marseille ». D'autre part, dans un tract diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, les auteurs de cette campagne relèvent « le spectacle ridicule que donnent au reste de la France ceux qui prétendent diriger notre ville dans les années à venir » et estiment que « cette guerre (...) repose uniquement sur un conflit d'appétit personnel » avant d'évoquer le « triste passif » des socialistes marseillais. « Etus de Marseille, proclament-ils, nous ne pouvons tolérer plus longtemps de voir Michel Pezet et Robert Vigouroux, jour après jour, compromettre les chances de notre ville (...). Nous sommes persuadés que les Marseillais sont plus préoccupés de

se rassembler pour bâtir un véritable projet que d'une guerre de clan qui, quelle qu'en soit l'issue, ne pourra déboucher que sur une impasse ». Cette campagne, qui, selon l'entourage de M. Gaudin, rencontrerait « un large écho dans la population marseillaise », met, pour la première fois, sur un même plan, MM. Vigouroux et Pezet, alors que, jusqu'ici, le maire de Marseille était plutôt épargné par la droite. On remarque, d'autre part, qu'au sein de l'Association des élus municipaux pour l'image de Marseille ne figure pas M. Jean Châlin, conseiller municipal CDS et président départemental de ce parti, qui a récemment pris ses distances avec M. Gaudin en évoquant la constitution d'un groupe centriste dans la prochaine municipalité.

GUY PORTE.

M. Michel Delebarre à l'assaut de Dunkerque

Au cours d'un meeting tenu, dimanche 4 décembre, devant des militants et sympathisants, M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, a confirmé son intention de se présenter à Dunkerque. Il y sera le challenger de M. Claude Prouvoyeur, maire sortant et sénateur CNL.

M. Delebarre, qui a été élu député de Dunkerque-Est, entend confirmer le succès remporté aux législatives de juin dernier. Il conduira « une liste d'ouverture et de rassemblement, qui s'attachera à construire une plus grande solidarité et à bâtir l'avenir... »

Cette liste et ce programme seront définis dans les prochaines semaines. M. Delebarre veut « reconquérir le beffroi », qui fut tenu autrefois par le Parti socialiste, afin de faire « reconnaître dans le contexte national et européen les capacités et les possibilités de Dunkerque... Ignorées parce que, pendant trop d'années, ceux qui auraient dû en être les porte-parole ont été incapables de les exprimer si, plus encore, de les faire aboutir ».

Ainsi, parmi les principaux responsables socialistes, M. Delebarre est le seul à prendre un risque que n'ont pris, ni M. Jospin (qui n'a pas à Toulon affronté M. Baudis), ni M. Fabius (qui évitait Rouen et M. Lecanuet), ni même M. Lang, qui continue de refuser une candidature parisienne. A Dunkerque, le maire est bien implanté et populaire. Si bien que M. Delebarre pourra, à Dunkerque, prendre la mesure de son impact personnel.

A Blois, M. Pierre Sudreau attend M. Jack Lang

BLOIS de notre correspondant

A trois mois et demi du premier tour, l'élection municipale de Blois (Loir-et-Cher) a toutes les allures d'une équation à deux inconnues : la première, et la principale, est celle de la candidature du ministre de la culture et de la communication, M. Jack Lang ; la seconde est le nom sur lequel se portera l'investiture du RPR et de l'UDF, entre le maire sortant Pierre Sudreau et son jeune rival, M. Burdeyron.

Une chose est certaine : l'un comme l'autre iront bien à la bataille et ont, d'ores et déjà, engagé le combat. M. François Burdeyron, jeune énarque de trentinq ans, secrétaire général de l'Association nationale des élus régionaux, que préside M. Jacques Blanc, en avait

déjà déçu avec le maire de Blois, en se présentant sous la bannière de l'URC contre la candidature soutenue par M. Pierre Sudreau lors des législatives de juin dernier. C'est finalement M. Lang qui l'avait emporté au second tour, devant un François Burdeyron qui avait comparé le maire de Blois à un « crocodile ».

Vendredi dernier, en annonçant de nouveau sa candidature et sa volonté d'aller jusqu'au bout, M. Pierre Sudreau a, lui aussi, donné dans la comparaison animalière en assimilant son jeune adversaire à un « cloporte ». A soixante-neuf ans, l'ancien ministre du général de Gaulle, qui dirige Blois depuis dix-sept ans, a retrouvé une nouvelle vigueur contre M. Burdeyron, lequel apparaît nettement comme son ennemi principal. Ne lui a-t-il pas récemment interdit l'entrée de la mairie ?

La lutte s'annonce donc chaude et se focalise actuellement sur l'obtention des investitures. Si, au niveau départemental, les soutiens du RPR et de l'UDF sont acquis à M. Pierre Sudreau, la question est plus délicate au plan national. Le PR pèse de tout son poids pour faire basculer l'investiture de l'UDF en faveur de M. Burdeyron.

Quant au ministre de la culture, il hésite encore à se jeter dans la bataille blois. Du moins M. Jack Lang entretient-il un subtil suspense quant à l'éventualité de sa candidature. Il avait déclaré, le 13 novembre, préférer Blois à Paris, mais il retarde encore sa décision. En attendant, tout est prêt pour l'accueillir royalement : comité de soutien, journal électoral, campagne médiatique.

B. G.

L'élection législative partielle de Meurthe-et-Moselle

Forte progression du RPR au détriment du Front national

Battu de 176 voix le 12 juin dernier, M. Léonard, député sortant, candidat URC-RPR au siège de député de la deuxième circonscription de Meurthe-et-Moselle (Saint-Max, Vandœuvre), avait déposé un recours contre l'élection de M. Job Durupt (PS), lui aussi député sortant. Le Conseil constitutionnel avait, le 21 octobre, annulé le scrutin en raison d'« irrégularités excessives » dans l'organisation des opérations électorales à Tomblaine, commune dont M. Durupt est le maire.

Très critiquée tant dans l'opposition que dans la majorité, l'initiative de M. Léonard fut payée, au premier tour de l'élection partielle, le dimanche 4 décembre, et malgré une forte abstention, le maire de Saint-Max devança très largement son adversaire et, en pourcentage, améliorera son résultat du 5 juin de quelque 7 points. L'électorat de M. Durupt resta, en revanche, stable, alors que le Parti communiste recula et que le Front national s'affaiblit.

La tendance de ce premier tour conforte M. Léonard dans sa volonté de faire de cette élection partielle un test national, un souhait partagé par les personnalités qui étaient venues l'appuyer, M^{me} Barzach et MM. Juppé et Longuet en particulier. Le RPR et l'UDF trouveront, en outre, dans ce résultat un encouragement à l'union pour les échéances à venir. En revanche, l'entourage de M. Durupt s'était inquiété, à raison, du poids dont le climat social pèserait dans ce ser-

vice, malgré une campagne aussi importante que celle de son adversaire, avec, notamment, les visites de MM. Fabius et Mermaz. Entre les deux tours, on annonce le passage en Meurthe-et-Moselle de M. Chevènement, mais il faudrait une forte remobilisation des électeurs pour inverser la tendance.

Inscrits, 73 871 ; votants, 29 623 ; suffrages exprimés, 29 076. MM. Gérard Léonard (RPR), m. de Saint-Max, 13 966 (48,03 %) ; Job Durupt (PS), m. de Tomblaine, 12 280 (42,23 %) ; Claude Baumann (PC), m. de Varangéville, 1 750 (6,02 %) ; Jean-Pierre Pelot (FN), 928 (3,22 %) ; Mme Odile Beyer (POE), 142 (0,49 %).

5 juin 1988. — Inscrits, 73 990 ; votants, 44 795 ; abstentions, 39 195 ; suffrages exprimés, 43 263. MM. Durupt, maj. p. (PS), 18 196 (42,05 %) ; Léonard (URC-RPR), 18 109 (41,85 %) ; Pelot (FN), 3 917 (9,05 %) ; Baumann (PC), 3 041 (7,02 %).

24 avril 1988. — Mitterrand, 20 386 (35,63 %) ; Barro, 11 237 (19,64 %) ; Chirac, 9 357 (16,35 %) ; Le Pen, 8 883 (15,52 %) ; Waechter, 2 613 (4,56 %) ; Lajoine, 2 053 (3,58 %) ; Lagulier, 1 356 (2,37 %) ; Jaquin, 1 071 (1,87 %) ; Bousset, 249 (0,43 %).

8 mai. — Mitterrand, 32 292 (55,59 %).

16 mars 1986. — PS, 18 170 (35,68 %) ; UDF, 14 767 (29 %) ; RPR, 8 887 (17,45 %) ; FN, 5 082 (9,98 %) ; PC, 2 347 (4,60 %) ; MRG, 707 (1,38 %) ; LO, 654 (1,28 %) ; MPPT, 191 (0,37 %) ; LCR, 115 (0,22 %).

même précisé, d'élus locaux d'extrême droite et a prévu par Bernard Pons à Paris le mois dernier dont l'action, en coulisse, a peut-être contribué à déstabiliser le RPR, partenaire de Mitterrand, mais aussi à déstabiliser le pays, tout simplement. Et M. Tiboau d'établir un parallèle historique entre la situation actuelle et « le putsch de 1968 organisé de Paris vers la droite locale » qui a mené à la formation d'un « front du refus », animé, a-t-il

LE MENSUEL **Passages**
 NUMERO DE DECEMBRE

GRAND REPORTAGE
 AU COEUR DU PRET A PORTER A PARIS :
LE SENTIER
 DANS TOUS SES ETATS.

INTERVIEW :
Enrico MACIAS parle
 D'ISRAEL, DES PALESTINIENS,
 DES PIEDS NOIRS, DES JUIFS ET
 DES ARABES, DE LA FRANCE DE
 L'INDIFFERENCE, DES "AMIS"
 MITTERRAND, VEIL ET FABIUS

ETAT PALESTINIEN :
 SIMONE VEIL PREND POSITION.

Alain Touraine analyse le retour des religieux - Guilleux se désole de ne pas parler breton - Erik Izraélevic dissèque l'Europe de 1993 - Ballardier s'en prend au terrorisme et Sarre aux chauffards.

Tout ce qui compte est dans Passages
 Et bientôt la 200ème année de la Révolution

EVENEMENT EUROPEEN
 1992. ET APRES.



Politique

Aux assises nationales des « comités Juquin »

Création de la « Nouvelle Gauche » pour le socialisme, l'écologie, l'autogestion

Par 62,96 % des voix, les quelque quatre cents délégués des anciens « comités Juquin », venant de soixante-quatre départements, réunis samedi 3 et dimanche 4 décembre à la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), ont voté la création de la Nouvelle Gauche pour le socialisme, l'écologie, l'autogestion (Le Monde du 3 décembre).

La « Ligue » a perdu, mais elle a sauvé « ses » meubles : M. Pierre Juquin a gagné, mais il y a « encore » laissé des plumes. Ainsi se résume — trivialement — la constitution, dans la confusion et les tractations de couloir, de la dernière formation en date à gauche qui, précisément, s'appellera désormais la Nouvelle Gauche (NG). Le miracle, un temps espéré par les amis de l'ancien dirigeant du PCF, ne s'est pas produit : la synthèse, déjà réalisée avec la tendance dite T 3 de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), ne s'est pas étendue à une autre tendance trotskiste baptisée « groupe de travail de la majorité ». Ce sont donc trois textes qui se sont affrontés, contradictoirement, ce que semblaient regretter les partisans du « groupe de travail », pour définir l'avenir des « comités ».

La motion majoritaire présentée par M. Juquin, les directions du PSU (Parti socialiste unifié) et de la FGA (Fédération de la gauche alternative), ainsi que les trotskistes de la T3, a recueilli 255 suffrages, soit 62,96 %. Le texte d'opposition à la constitution de la NG, présenté par M. David Assouline (1) au nom

de la majorité de la LCR, n'a obtenu que 72 voix (17,78 %), alors que la motion intermédiaire favorable, selon un de ses défenseurs, à « un mouvement des comités à direction fédéraliste » s'est intercalée avec 78 suffrages (19,26 %).

Les tenants de ce dernier texte de « troisième voie », qui ne souhaitaient pas avancer à marche forcée vers un mouvement qui, pour eux, est soumis au PSU et à la FGA, se sont divisés sur le vote de « la charte » de cette nouvelle sanction qui prévoit, entre autres, l'organisation d'un véritable congrès constitutif « dans un délai maximum d'un an qui sera habilité à adopter le projet et les statuts », a déclaré M. Juquin. Cette charte de fonctionnement provisoire a été adoptée par 286 voix (31 de plus que la motion majoritaire) contre 2, 9 abstentions et 62 refus de vote.

« Sortir de notre bocal »

Ce qui restait des comités, soit environ deux cents à deux cent cinquante groupes locaux sur les six cent cinquante qui ont existé au plus fort de la campagne présidentielle, a élu une « coordination générale » qui a elle-même désigné un exécutif dont le porte-parole est M. Juquin.

Le sigle de Nouvelle Gauche a été adopté par 151 voix seulement, parmi treize titres dont l'un, « Forum démocratique », n'a même pas obtenu le suffrage de son auteur !

Tirant le bilan de ces assises, M. Juquin a dit : « Nous devons

sortir de notre bocal », indiquant par cette expression qu'il souhaitait voir la NG s'abstraire des querelles scolastiques de l'extrême gauche et de ses tendances variées. Pour les élections européennes, qui semblent être la priorité du nouveau porte-parole, la Nouvelle Gauche proposera un accord aux Vercs afin de « dépasser la barre antidémocratique des 5 %, mais se tient prête, en cas de désaccord, à « préparer une liste indépendante ». Pour les municipales, la NG préconise des « listes d'entente » avec la gauche et les écologistes, dont la constitution est laissée à l'initiative des « comités locaux ».

Estimant que « l'opération au forceps » accomplie d'une « souris », M. Assouline, ancien bras droit de M. Juquin et allié à M. Gérard Filoche (tendance dite T 13) au sein de la LCR, a dénoncé « l'OPA sur les comités » effectuée par M. Juquin et ses amis dont la formation « n'est pas la poursuite nationale de la campagne présidentielle ». Pour leur part, les partisans de la « troisième voie », dont certains sont proches de M. Alain Krivine, ont indiqué que « cette affaire s'est réalisée sous couvert des comités », ce qui les conduit, eux aussi, à dénoncer un « coup de force » donnant naissance à une organisation « créée n'importe comment ».

Si les trotskistes de la T 3, rattachés désormais sur la même baraque que M. Juquin, se sont mis de fait en dehors de la Ligue, ceux du « groupe de travail », en refusant de sauter le pas, ont sauvé « la maison » en y retournant.

OLIVIER BIFFAUD.

Au palais du Luxembourg

Les sénateurs s'inquiètent de l'impréparation touristique du Bicentenaire

Le Sénat a consacré la journée du samedi 3 décembre à l'examen de trois budgets : tourisme, commerce et artisanat, commerce extérieur. Aucun de ces budgets n'appellait la sanction d'un vote d'ensemble, les crédits du tourisme et du commerce et de l'artisanat étant réservés jusqu'au vote du budget et de l'industrie et de l'aménagement du territoire et ceux du commerce extérieur jusqu'au vote du budget du ministère de l'économie, des finances et du budget.

M. Olivier Stira, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, n'a pas recueilli que les éloges engendrés par l'élevation au rang de ministre de son département où la progression record (+ 15,6 %) de son budget, car ce dernier, qui reste des plus modestes (0,03 % de l'ensemble), ne saurait pallier toutes les faiblesses, anciennes ou récentes, ont souligné à l'envoi les membres de la Haute Assemblée, de notre industrie touristique.

Sujet presque unanime de déception : l'impréparation touristique du bicentenaire de la Révolution. « Aucun programme (...) réellement prêt », a souligné M. Roger Chénouard (RI, Paris), rapporteur spécial de la commission des finances. « Aucun crédit spécifique », a renchéri M. Paul Malassagne (app. RPR, Cantal), rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Même M. Robert Pages (PCF, Seine-Saint-Denis) s'est rattaché au train du Bicentenaire mais pour déplorer qu'au seuil de 1989 « le droit aux vacances pour le plus grand nombre reste à conquérir ».

M. Stira ne s'est évidemment pas trouvé d'accord avec cette dernière vision et a assuré que pour le reste une « campagne très active » va être entreprise, surtout auprès des Européens qui fournissent les gros bataillons du tourisme.

En revanche, le projet d'accroître les efforts consacrés à la promotion de l'image touristique de la France hors de nos frontières a rencontré soutien et approbation. M. Christian Bonnet (RI, Morbihan) y a même vu l'opportunité pour ce ministère à « petit budget » d'accroître « une magistrature d'influence considérable » pour peu que soit palliée « la consternante dispersion des efforts en matière de promotion ».

Mais M. Stira et son budget ne devaient pas sortir totalement indemnes de cette revue de détail. Au terme d'une passe d'armes un peu vive avec le rapporteur spécial de la Commission des finances, il voyait ses crédits amputés pour le principe, par le Sénat, de 1 million de francs destinés à l'aménagement d'un mystérieux plan d'eau promis à la région Nord-Pas-de-Calais, et de 112 000 francs votés à financer une étude touristique à propos de la vallée de l'Escaut. Pour le reste, tout le monde, sauf le PCF, s'est dit prêt à voter les crédits du tourisme, le moment venu.

Aucune mésaventure analogue n'attendait M. François Doublin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat. Pour défendre et illustrer ce qui est plus qu'un ensemble d'activités : « une part essentielle de notre vie quotidienne », M. Doublin s'est efforcé de combattre l'image d'un secteur « fragile », voire « en déclin ».

De son budget modeste et stable il attend surtout un « effet de levier » (les chambres de commerce et des métiers disposent de fonds beaucoup plus importants). De même, il escompte un « effet multiplicateur » des prêts bonifiés (3,5 milliards de francs) et des prêts conventionnés (6 milliards) mis à la disposition du commerce et de l'artisanat.

Ces enveloppes sont, avec l'effort promis en faveur de la formation des futurs commerçants et artisans, ce qui a le plus retenu l'attention des sénateurs. Enfin, plusieurs orateurs se font une nouvelle fois l'écho d'une préoccupation constante des sénateurs :

le maintien du petit commerce dans les zones rurales montagnardes ou le jeu, plus qu'ailleurs, un rôle décisif dans la sauvegarde du tissu social.

Commerce extérieur

Malgré les alertes perpétuelles et la tendance défavorable, sur la longue période, M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur, ne s'est pas montré trop inquiet sur « son » déficit, qui alimente régulièrement la chronique. Pour 1988, M. Rausch prévoit un déficit de 31 à 32 milliards de francs (3 % du volume total des échanges), ce qui est à la fois « pas beaucoup, mais pas normal ». La cause essentielle : « le fléchissement des exportations ». Les raisons de cette situation : la relance de l'investissement et la chute des prix du pétrole qui entraîne la régression des grands contrats.

Cependant, c'est sur le « commerce courant » que M. Rausch estime devoir faire porter « le plus grand effort ». Il y est incité par ce constat : sur 120 000 entreprises exportatrices, 5 000 réalisent à elles seules 90 % du total.

Là encore, l'espoir pour l'avenir réside largement dans l'amélioration de la formation (linguistique notamment). Perspectives insuffisantes pour entamer le pessimisme du RPR (M. Jacques Oudin, Vendée) par lequel « l'évolution (...) n'a rien de réjouissant », du PCF (M. Pages) qui voit dans « la dégradation en profondeur de l'appareil industriel » la cause du mal. Les républicains indépendants (M. Jean Boyer, Isère) sont, eux, frappés par son « inadéquation » et son « incapacité endémique à s'adapter à l'évolution de la demande », tandis que M. Xavier de Villepin (UDC, Français de l'étranger) craint la perspective d'une « Europe offerte », à terme, aux gourmandises du reste du monde industriel.

Qui, au Sénat, ne partagerait la prudente conclusion du ministre du commerce extérieur : le redressement sera « une œuvre de longue haleine » ?

MICHEL KAJMAN.

L'ÉVÈNEMENT EUROPÉEN

INITIATIVES ET DÉBATS

Directeur : Edgard Pisani

1992, ET APRÈS...

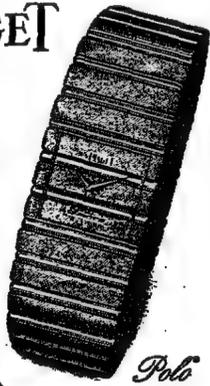
Pour ceux qui veulent connaître l'Europe de 1992

Ont participé à ce numéro : Claude André, Enrique Baron Crespo, Michel Beaud, Jean Benoit, Guido Carli, Jean-Pierre Cot, Jacques Delors, Jean-François Drevet, Glynn Ford, Claude Gruon, Pierre Guimbertière, Eneko Landaburu, François de Lavergne, Pierre Maillet, David Martin, Emile Noël, Julius K. Nyerere, Edgard Pisani, Paul Ramadier, Antoine Rigaud, Joseph Schoorbrood, Valdo Spini, Pierre Vigier, Jean-Marie Vincent, Hans-Jochen Vogel.

EN LIBRAIRIE LE 24 NOVEMBRE 1988
Diffusion : LE BÉLIL, 27, rue Jacob, 75006 Paris
Rédaction : L'ÉVÈNEMENT EUROPÉEN
82, boulevard Garibaldi, 75015 Paris
Tél. : 16.1.40.88.01

Le temps Piaget ne se mesure qu'en Or

PIAGET



Aldebert

Paris: 18, place Vendôme
1, bd de la Madeleine
8, fg Saint-Honoré
70, fg Saint-Honoré
Palais des Congrès, Porte Maillot
Cannes: 19, La Croisette
Monte-Carlo: 3, av des Beaux-Arts

(1) Nous lui avons attribué, par erreur, un pseudonyme qu'il ne porte plus. M. Assouline n'est plus « Jerry », mais il est connu comme « Elk » à la LCR.



FONCTIONNAIRES

Nos régimes de prévoyance répondent à vos questions

Fonctionnaires, depuis 20 ans, nous avons la même casquette que vous.

Organisme sans but lucratif créé par des fonctionnaires pour les fonctionnaires et leur famille, la PRÉFON est en relation étroite avec le monde de la fonction publique. Elle connaît ses besoins et évolue avec elle. La PRÉFON vous propose 3 régimes exclusifs répondant à vos principales préoccupations en matière de prévoyance.

PRÉFON-Retraite : indispensable complément de retraite qui bénéficie

de la déduction fiscale intégrale des cotisations et assure une revalorisation élevée du point de retraite : 8,4 % par an en moyenne sur les 5 dernières années.

PRÉFON-Décès : Une assurance décès ou invalidité avec des primes exceptionnellement basses et des conditions de souscription très souples.

PRÉFON-Épargne : Une épargne à haute rentabilité, disponible avec des intérêts nets d'impôts (sous réserve des conditions réglementaires de durée du contrat) et un capital exonéré des droits de succession.

PRÉFON LA PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES

95, rue de Courcelles 75017 Paris - Tél. : 42 27 51 84

Information sur simple demande

مركز من الأصل

Société

Parallèlement à une mobilisation contre la « loi Pasqua »

Des beurs en piste pour les municipales

Quelque cent vingt associations, qui s'étaient mobilisées l'an dernier contre la « loi Pasqua » sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, relanceront leur offensive, mercredi 7 décembre, en annonçant une « semaine d'action » en janvier. Parallèlement, plusieurs d'entre-elles négocient avec les partis politiques pour les élections municipales des printemps 1989.

Ont passé les immigrés ? Après avoir suscité d'innombrables déclarations et commentaires jusqu'à l'élection présidentielle, ils ne semblent plus intéresser personne. On dirait que majorité et opposition se sont donné le mot pour en parler le moins possible.

D'une certaine manière, il faut s'en féliciter. Ce n'est ni dans le tintamarre ni dans la polémique nourrie d'arrière-pensées qu'on traite des questions aussi délicates. Mieux vaut faire que dire. Or, beaucoup se font sur le terrain : doté d'un budget de 1,3 milliard de francs, le Fonds d'action sociale subventionne 2 400 organismes ou associations qui militent d'une manière ou d'une autre, pour l'intégration des immigrés.

Le gouvernement de M. Rocard n'a pas manifesté jusqu'à présent un intérêt passionné pour la question. Il compte des secrétaires d'Etat aux anciens combattants, aux personnes âgées, aux handicapés, mais aucun responsable de l'immigration. C'était volontaire, explique-t-on : il ne fallait pas mettre les immigrés à part, les enfermer dans une case, alors que leurs difficultés quotidiennes (emploi, logement, école, etc.) sont celles de tous les Français défavorisés.

La thèse se défend. Mais cette formule ne permet pas de mesurer ce que fait vraiment chacun des ministères concernés pour une population qui présente tout de même des problèmes spécifiques. Un dossier fractionné de la sorte ne risque-t-il pas d'être dilué — et oublié ? La

structure interministérielle de coordination qui avait été envisagée un moment est restée dans les cartons. A l'heure actuelle, M. Rocard a sans doute d'autres chats à fouetter.

De son côté, l'ancienne majorité n'a aucune envie de reprendre un débat où elle s'était enfilée. La réforme avortée du code de la nationalité a laissé d'amers souvenirs à M. Chirac et à ses amis. Dans une nouvelle polémique sur l'immigration, le RPR et les centristes trouveraient vite le moyen d'afficher leurs désaccords. Ils feraient, une fois de plus, le jeu du Front national, toujours prêt à souffler sur les braises et à empêcher la mise.

Objectif : trois cents élus

« Le silence actuel au sujet des immigrés reflète le vide et la nullité du débat politique », affirme M. Pierre Juquin. Selon l'ancien candidat à la présidence de la République, qui avait mis l'immigration au centre de sa campagne, les différents partis, soucieux de leurs alliances, ne veulent surtout pas aborder ce thème avant les municipales de mars 1989.

L'immigration sera pourtant au rendez-vous des municipales, et d'une double façon. D'abord, en raison de la situation désastreuse qui règne dans les quartiers de certaines grandes villes où la cohabitation entre Français et immigrés se passe très mal. Puis, parce que l'on va sans doute assister, pour la première fois, à la présence d'un nombre appréciable de jeunes d'origine étrangère parmi les candidats.

France Plus est l'une des associations qui dépense le plus d'énergie dans ce sens. L'an dernier, ses militants avaient organisé un tour de France (le Charter des droits civiques) pour inciter les beurs à s'inscrire comme électeurs. Cette année, ils ont franchi un pas de plus en allant négocier, dans une centaine de communes, une présence sur les listes des municipales.

« Nous nous sommes fixé un objectif de trois cents élus, dont une vingtaine de maires adjoints », affirme, sans complexe, Arezki Dahmani, président de France Plus. Son association discute aussi bien avec le PS et le PC qu'avec le RPR et l'UDF. Sur les listes de gauche, elle exige que les candidats beurs soient en bonne position. Sur les listes de droite, elle ajoute comme condition, qu'il n'y ait pas d'entente locale avec le Front national.

Plusieurs maires de grandes villes, comme MM. Jacques Chaban-DeLMas à Bordeaux, Dominique Baudis à Toulouse, et Pierre Mauroy à Lille, se seraient déjà engagés à prendre des beurs sur leurs listes. Cela n'empêchera pas des listes concurrentes de compter aussi des jeunes d'origine maghrébine. Toute la question est de trouver de bons candidats et non des « beurs de service » qui feraient de la figuration.

Le casse-tête de 1993

La perspective des municipales donne l'occasion à SOS Racisme de réclamer à nouveau un droit de vote pour les étrangers résidant en France. Sera-t-il suivi ? Des socialistes continuent de militer en ce sens ; d'autres mettent en garde contre une certaine confusion. Intéressons-nous cette fois, disons, à l'entrée des beurs dans les listes électorales et laissons à plus tard la question du vote de leurs parents.

Il apparaît difficile, en revanche, de ne pas débattre avant les municipales de la loi Pasqua du 9 septembre 1986. Les socialistes n'avaient pas de mots assez durs pour le condamner lorsqu'il était dans l'opposition. Arrivé au pouvoir, ils ont préféré ne pas y toucher, qu'ils ont promis de l'appliquer avec bon sens et humanité.

Une promesse jugée bien insuffisante par la Ligue des droits de l'homme et d'autres associations qui organiseront une « semaine d'action » du 23 au 29 janvier 1989.

Ces associations réclament notamment des garanties judiciaires pour toute reconduite à la frontière ou expulsion, ainsi que la régularisation de la situation de tous les jeunes qui ont été scolarisés en France et dont l'un des parents vit ici.

La loi Pasqua n'a pas été sans effet, comme l'a souligné ce mois-ci la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Le nombre d'étrangers qui ont refusé l'entrée en France est passé de 51 436 en 1986 à 71 063 en 1987 et 37 038 pour les sept premiers mois de cette année. Quant aux reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière, elles sont passées de 7 453 en 1985 à 12 364 en 1986, 15 837 en 1987 et 9 522 de janvier à juillet 1988. Mais le taux d'excédent de ces mesures a baissé, ce qui ne permet pas de se faire une idée exacte des effets de la loi.

« Créons une commission de sages » sur la loi Pasqua », propose Gérard Fuchs, ancien président de l'Office national d'immigration. Secrétaire national du PS pour les questions européennes, il n'ignore pas que les lois sur l'entrée et le séjour devront, tôt ou tard, être harmonisées au sein de la CEE.

Laissera-t-on librement circuler les étrangers de chacun des deux pays à partir du 31 décembre 1992 ? Fait-on une distinction entre étrangers européens et étrangers non européens ? Un beau casse-tête en perspective. On ne se débarrassera pas si facilement du débat sur l'immigration.

ROBERT SOLÉ.

● COLLOQUE : l'insertion des immigrés. Etre français aujourd'hui et demain. — Le centre culturel les Fontaines propose un échange autour du rapport de la commission de la nationalité et du rapport sur la formation de l'insertion, du 9 décembre (20 h 48) au 10 décembre (17 heures). Participeront notamment à ce débat : Mgr Desportes, archevêque de Cambrai ; M. C. Brusson, membre de la commission Hessel ; le docteur Kaczi, membre de la commission de la nationalité ; de jeunes migrants, etc. (les Fontaines, 205, 80501 Chamilly Cedex. Tél. : (16) 44-87-24-80.)

SCIENCES

La navette Atlantis a mis en orbite un satellite-espion radar

En dépit du mutisme observé par le Pentagone, des experts américains viennent de révéler que le satellite-espion mis la semaine dernière sur orbite par la navette spatiale Atlantis (le Monde daté 4-5 décembre) est le premier d'une famille de satellites utilisant les propriétés du radar comme moyen d'observation et de reconnaissance à des fins militaires. Le radar a un double avantage sur les moyens d'observation optique : il peut traverser la couche nuageuse (qui, en Europe, empêche la reconnaissance durant 70 % du temps) ; il peut donner des images géologiques en pénétrant jusqu'à cinq mètres en profondeur dans la couche terrestre.

Déjà, en juin 1978, un satellite radar, à usage civil, avait été mis sur orbite par les Etats-Unis, pour une mission d'une centaine de jours. Il

avait permis de rassembler des informations sur les océans et, en particulier, il avait recueilli des données intéressantes sur les déserts, en découvrant, par exemple, les traces d'anciennes rivières.

Selon les experts américains, le satellite militaire mis sur orbite par Atlantis et baptisé « Lacrosse » aurait pour principale mission de rechercher, dans les pays de l'Europe de l'Est, les cibles qui seraient celles des bombardiers américains B-1, puis des futurs bombardiers « discrets » B-2. Ces objectifs seraient, outre les PC du pacte de Varsovie, les missiles intercontinentaux mobiles de l'Union soviétique.

A l'heure actuelle, les Américains entretiendraient dans l'espace environ quatre-vingts satellites militaires et les Soviétiques en auraient déployé environ cent cinquante.

Moins de politique et davantage de recherche...

L'ORSTOM change de statut et de président

La réforme des statuts de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) vient de connaître son épilogue avec la nomination, lors du conseil des ministres du mercredi 30 novembre, de M. Michel LavaBols, préfet hors cadre, qui devient président du conseil d'administration, en remplacement de M. François Doumenge. Cette nomination ne manquera pas d'alimenter la polémique. Déjà M. Alain Lamassouze, porte-parole de l'UDF, a affirmé que cette « révocation » de M. Doumenge allait « ébranler », tant la situation de l'ORSTOM, ces dernières années, a été agitée et peu propice au bon travail des chercheurs.

Dès le mois d'août de cette année, le ministre de la recherche et de la technologie, M. Hubert Curien, avait insisté sur la nécessité de redéfinir les structures de direction de cet organisme de deux mille cinq cents personnes doté d'un budget de 720 millions de francs, tout en indiquant que cela pourrait « conduire à des changements d'hommes ».

L'ORSTOM a connu, ces deux dernières années, bien des vicissitudes alimentées par des conflits politiques et des querelles de personnes. D'abord, la démission — réclamée, disent certains, par le ministre de la coopération de l'époque — du président et du directeur général. Puis une vacance du pouvoir de six mois, faute d'avoir nommé rapidement leurs remplaçants. Enfin, une vague de mécontentement au sein

du personnel, lorsque ceux-ci — MM. François Doumenge et Philippe Tenesson — furent connus, suivie d'une série de démissions de plusieurs directeurs de département qui voulaient « élever » contre une remise au pas autoritaire — et « une politique à court terme », allant à « l'encontre d'une réelle programmation scientifique ».

Cela explique que le gouvernement « ait décidé de vider l'abcès », en demandant au ministre de la recherche de mettre rapidement sur pied une réforme permettant aux équipes de l'ORSTOM de retrouver une certaine sérénité. Un décret, paru au Journal officiel du 27 novembre, confère par conséquent à l'ORSTOM le statut d'un établissement public à caractère scientifique et technique (EPST). Le président n'a plus la charge de sa gestion et de son pilotage, désormais confiés au directeur général. Il est en revanche responsable de la politique générale de l'Institut ainsi que des relations avec les partenaires nationaux et étrangers et les organisations internationales intervenant dans son domaine d'activité. Aussi est-il prévu de faire entrer au conseil d'administration un représentant des affaires étrangères, et quatre personnalités d'autres organismes publics de recherche.

Les auteurs du nouveau décret espèrent de cette manière « décomplexer l'ORSTOM » et le « désenclaver » pour obliger ses chercheurs à se confronter au reste de la communauté scientifique. « Désenclavement, note un observateur, signifie qu'il faut à l'ORSTOM un peu moins de politique et un peu plus de recherche scientifique. »

J.-F. A.

REPÈRES

Environnement

La Turquie atteinte par les criquets

La radio turque a rapporté, dimanche 4 décembre, que des criquets pèlerins, vraisemblablement d'Afrique du Nord, avaient atteint des régions agricoles sur la côte sud de la Turquie. Les insectes ont été aperçus sur une bande de territoire de 10 kilomètres de large sur la côte entre Kale et Finike. Les criquets n'auraient pas encore endommagé les récoltes. Des villageois de Kale et Finike ont travaillé toute la nuit à la lumière des phares des tracteurs pour détruire les insectes, a ajouté la radio. Aucun essaim de criquets n'avait jusque-là été vu dans la région, a déclaré le maire de Kale. — (Reuters).

Manifestation contre l'A 14

« L'A 14, la vie d'abord. » Un millier de personnes ont manifesté, samedi matin 3 décembre, devant le maire de Corfiens-Sainte-Honorine (Yvelines), ville dont le maire est M. Michel Rocard. Le mécontentement vise le projet d'autoroute à péage qui doit relier La Défense et l'autoroute de Normandie à Orgeval. Les trente-sept associations de défense de l'environnement et les municipalités de Montesson et de Mesnil-le-Roi qui organisent cette manifestation espèrent obtenir une modification du tracé. Elle craignent que la plaine maraîchère de Montesson soit défigurée par une urbanisation sauvage. Elles demandent que l'autoroute soit enterrée plus profondément et soit même construite en tunnel entre Montesson et Mesnil-le-Roi.

● Des produits toxiques au large d'Ouessant. — Secoué par le tempête qui soufflait sur l'Atlantique, un cargo néerlandais qui passait au large du Finistère durant la nuit du 3 au 4 décembre, a perdu plusieurs conteneurs dont certains renferment

des produits toxiques. Les conteneurs pesant entre 16 et 22 tonnes chacun sont passés par-dessus bord à environ 30 miles (54 kilomètres) à l'ouest d'Ouessant. L'hélicoptère, l'avion de surveillance et le remorqueur dépêchés sur les lieux n'ont pu les repérer.

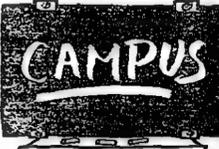
Pauvreté

« Portes ouvertes » à la Mosquée de Paris

Pour le troisième année, la Grande Mosquée de Paris, place du Puits-de-l'Érmitte (5^e), ouvre ses portes au sans-abri de la capitale : elle leur offre, pendant toute la durée de l'hiver (jusqu'au 31 mars), trois repas par jour. Cent vingt personnes peuvent même y être accueillies chaque nuit. Les autorités musulmanes s'adressent « à tous les déshérités, sans distinction d'aucune sorte ». La Mosquée de Paris ne reçoit aucune subvention. Le budget prévisionnel de son plan précaire-pauvreté, pour cet hiver 1988-1989, s'élève à 628 000 F.

Cet effort intervient à un moment où la Mosquée, construite en 1922, n'arrive plus à faire face à ses dépenses de restauration : « Je lance un appel au secours au gouvernement français, à tous les hommes de bonne volonté, à tous les musulmans, en particulier aux plus riches d'entre eux », vient de dire Cheikh Abbas, recteur de la Mosquée, le plus haut dignitaire musulman en France, dans une déclaration à l'Agence France-Press.

● Un marin français porté disparu dans le golfe d'Aden. — Le matelot Emmanuel Pesonne, embarqué à bord du revoileur et bateau de commandement Marne, a disparu dans le golfe d'Aden, durant la nuit du samedi 3 au dimanche 4 décembre. Originaire de Loire-Atlantique, le matelot Pesonne effectuait un service national long d'un an, depuis juin dernier. Ses recherches aériennes et navales, aussitôt entreprises, n'avaient abouti à aucun résultat lundi matin 11 décembre.



L'âme de Vincennes

En passant de Vincennes à Saint-Denis, l'université Paris-VIII a perdu 13 000 mètres carrés... et 15 000 étudiants (elle en a aujourd'hui 18 000, contre 33 000 en 1978). Mais s'est-elle aussi perdue son âme ? C'est un peu la question que pose le comité national d'évaluation, dans le rapport qu'il vient de consacrer à cet établissement né dans la fièvre de 1968. Il constate en effet que la plupart des universitaires prestigieux qui avaient fait la renommée (même controversée) de Vincennes ont quitté l'établissement et n'ont pas été remplacés. Un effort de rationalisation de la gestion — et la pression des étudiants — ont abouti à un processus de « normalisation » qui était certes nécessaire, mais qui a, peu à peu, gommé ce qui faisait l'originalité de cette entreprise. C'est pourquoi le comité d'évaluation souhaiterait que Paris-VIII s'efforce de redéfinir un projet pédagogique novateur, qui tienne compte des contraintes de l'heure, mais aussi des « acquis » de l'expérience. Parmi ceux-ci figure notamment la fonction sociale d'une université qui continue de recevoir une proportion nettement supérieure à la moyenne d'adultes, de non-bacheliers et d'étrangers.

Tout en maintenant ses points forts dans les disciplines traditionnelles (littérature, philosophie, linguistique, urbanisme, sciences de l'éducation...), Paris-VIII devrait, estime le comité, mettre l'accent sur des domaines d'avant-garde dans lesquels elle a pris une certaine avance, comme l'informatique musicale ou la production automatique des textes. Le comité souhaiterait aussi qu'une concertation s'engage entre les onze universités parisiennes qui assurent des formations littéraires, juridiques ou économiques, pour procéder aux harmonisations et aux regroupements nécessaires — en particulier dans les domaines où Paris-VIII n'a pas réussi à « décoller », comme le droit, l'arabe ou le chinois.

F. G.

Radio universitaire

Le centre audiovisuel des universités de Paris diffuse sur le réseau de France-Culture des émissions de préparation au DEUG (mention droit) tous les jours de la semaine de 18 heures à 20 heures.

(Centre audiovisuel des universités de Paris, 12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05. Tél. : 48-34-97-00.)

Décentralisation

Le centre de recherche sur la décentralisation territoriale

(CRDT) de l'université de Reims organise les 15 et 16 décembre un colloque sur le thème « Coopération décentralisée et coopération multilatérale franco-phonie ».

Faculté de droit, 57 bis, rue Pierre-Tactinger, 51098 Reims. Tél. : 26-08-21-21.)

A l'INSEAD

M. Jean-Michel Foliot, président de l'agence de publicité Crehalet-Foliot-Poussielgues, a été élu président de l'association des anciens élèves de l'INSEAD (Institut européen d'administration des affaires).

sciences économiques. Il a été chef de cabinet, puis directeur adjoint du cabinet du ministre de l'éducation nationale Alain Savary, de 1981 à 1984. Depuis 1986, il était en fonction, au Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi, à l'université des sciences sociales de Toulouse. M. Gasol est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur l'économie de l'emploi et la gestion des personnels dans l'administration.

MÉDECINE

Malgré l'amendement voté à l'Assemblée nationale

La publicité pour le tabac restera en partie autorisée

L'amendement du gouvernement interdisant la publicité « déguisée » pour le tabac, adopté à l'unanimité, vendredi 4 décembre, à l'Assemblée nationale, n'a pas été retenu. Le texte est constitué, du point de vue de la politique de santé publique, qu'un progrès minime. Ce texte vise, en effet, comme le rappelle un communiqué du ministère de la santé, à empêcher « tout détournement de la loi Veil », mais n'a en amplifié pas le champ d'action ». Cet amendement concerne avant tout les publicités pour des allumettes, des voyages, des briquets ou des manifestations culturelles qui, pour l'instant, ne sont pas interdites.

Les députés humanisent les conditions d'accueil des handicapés adultes

En attendant d'obtenir une place dans les centres pour adultes, les handicapés mentaux profonds pourront désormais rester au-delà de l'âge de vingt ans dans les établissements pour enfants qui les accueillent. Cette mesure a été adoptée, samedi 3 décembre, par l'Assemblée nationale à la faveur du vote du projet de loi concernant diverses mesures d'ordre social (DMOS).

Elle humanise une situation qui résultait de l'application abrupte de la législation sur les établissements pour handicapés. Celle-ci établit une distinction nette entre les centres pour enfants et ceux pour adultes. A vingt ans, un handicapé doit donc changer d'établissement. En pratique, faute de place dans les centres pour adultes, les handicapés mentaux profonds sont conduits dans des hôpitaux psychiatriques.

Le médecin Michel Creton faisait campagne depuis des mois pour que cesse cette pratique. Il a été appuyé par M. Michel Gilbert, secrétaire d'Etat chargé des handicapés et accidentés de la vie. Reste maintenant à trouver une solution à l'encombrement, par des adultes, des établissements pour enfants. Elle se trouve, d'une part, dans le développement pour les enfants des soins et des aides à domicile prévu par le plan Gilbert (le Monde du 12 octobre) et, d'autre part, dans la construction de nouveaux centres pour handicapés mentaux adultes.

stage

LECTURE RAPIDE

13-14-15 décembre
GEICA formation
56 bis, rue du Louvre, PARIS (2^e)
42-96-41-12

STYLE 25

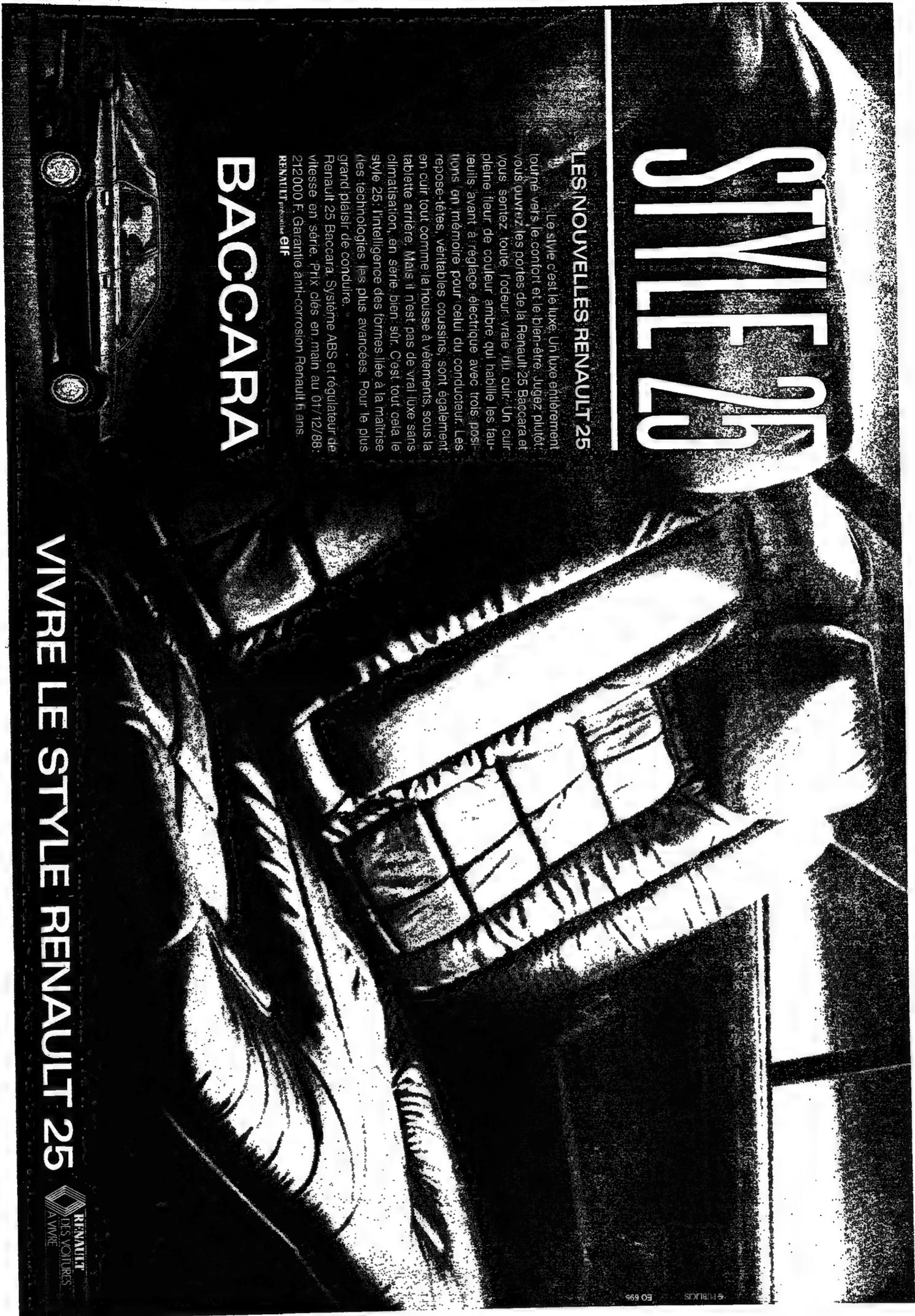
LES NOUVELLES RENAULT 25

Le style c'est le luxe. Un luxe entièrement tourné vers le confort et le bien-être. Jugez plutôt : vous ouvrez les portes de la Renault 25 Baccara et vous sentez toute l'odeur vraie du cuir. Un cuir plein fleur de couleur ambré qui habille les fauteuils avant à réglage électrique avec trois positions en mémoire pour celui du conducteur. Les repose-têtes, véritables coussins, sont également en cuir tout comme la housse à vêtements, sous la tablette arrière. Mais il n'est pas de vrai luxe sans climatisation, en série, bien sûr. C'est tout cela, le style 25, l'intelligence des formes, liée à la maîtrise des technologies les plus avancées. Pour le plus grand plaisir de conduire.

Renault 25 Baccara. Système ABS et régulateur de vitesse en série. Prix dès en main au 01/12/88 : 212000 F. Garantie anti-corrosion Renault 5 ans. RENAULT présente **elf**

BACCARA

VIVRE LE STYLE RENAULT 25



هكذا من الأصل

... a mis en orbite
... pion radar

... avant de
... change de stann
... président

REPÈRES

Pauvres

Porte

à la Voie

هكذا من الأصل

Société

Un établissement pénitentiaire vendu aux enchères Prison-pizzeria à Thionville

THIONVILLE
de notre envoyée spéciale

Mario n'en a pas dormi de la nuit. Pourquoi diable avoir acquiescé aux enchères, par une belle après-midi de novembre, la prison de Thionville ? Pourquoi avoir acheté, sur un coup de tête, ce bâtiment construit en 1876, sans même l'avoir visité ? Mario Farinella, trente ans, et son jeune frère Pino, dix-huit ans, s'étaient contentés de jeter un coup d'œil distrait sur une photo de la façade publiée, le matin même, par la République lorraine. Lorsque l'inspecteur principal chargé du domaine leur a solemnellement remis les clés quelques minutes après les dernières enchères, Mario et Pino, vaguement abasourdis, se sont précipités au 46 de la rue de l'Ancien-Hôpital pour découvrir ce bien qui venait de leur tomber du ciel pour la somme de 272 000 F.

La porte d'entrée était cadenassée. L'intérieur de cette prison pour femmes, fermée en 1983, était déjà rongé par le temps et l'humidité. « Sur le moment, on s'est dit qu'on était complètement fous, plaisantent-ils aujourd'hui, mais de toute façon, il était trop tard. » Le soir, lorsque les deux frères se sont assis à la table familiale en annonçant qu'ils avaient profité de leur après-midi pour acheter la prison de Thionville, la famille Farinella a cru défailir. Mario cherchait « quelque chose » sur Thionville depuis un moment, mais tout de même...

Depuis leur achat, le 24 novembre dernier, les frères Farinella vont, de temps à autre, dans « leur » prison faire le tour du propriétaire et errer le long du couloir qui mène aux quatre cellules du rez-de-chaussée. Quatre petites rectangles nus dotés — à bonne hauteur — d'une minuscule ouverture garnie de barreaux. Dans le couloir, une arête anonyme a laissé deux cadres en trompe-l'œil et une lon-

gue peinture représentant un village de montagne perdu au milieu de sapins enneigés.

Les fenêtres des quatre cellules donnant sur une cour de promenade coincée entre le bâtiment de façade et l'arrière de la prison. C'est là que Mario souhaite installer la discothèque. Sur cette surface — la cour de promenade et les quatre cellules — la « disco » pourrait accueillir, assure-t-il, entre deux cents et trois cents personnes. Un chiffre « raisonnable ».

Vue sur la piste de danse

Au premier étage, une réplique du rez-de-chaussée avec son long couloir, ses cellules dépourvues de portes et ses enfilades de barreaux gris, Mario Farinella souhaite créer une pizzeria de quatre-vingt couverts avec vue sur la piste de la discothèque. Sauf contre-ordre de l'architecte, les cellules seront reconstruites en salle de restaurant et les minuscules ouvertures à barreaux transformées en larges baies vitrées en arcade. Il faudra alors dénicher un verre spécial qui isole du bruit de la « disco » tout en permettant aux diners d'admirer les jeux de lumière. Il faudra aussi, songe Mario, changer l'escalier qui mène vers les cellules du premier étage : il est à la fois trop étroit et trop raide pour une salle de restaurant.

Bien sûr, pour tout cela, il faudra remodeler, voire démolir. Les murs sont d'ailleurs trop épais au goût de Mario Farinella, qui a calculé que la surface utile couvrirait 340 m² alors que le terrain au sol mesure 400 m² : 60 m² de murs ! Après tout, confie-t-il après un bref silence, il s'agissait tout de même d'une prison...

Les travaux s'annoncent compliqués. La rue est trop étroite pour accueillir un chantier, et la prison est fermée, de toutes parts, par des terrains appartenant au génie militaire. Il y a bien un jardinot où se sont rassemblées environ deux cents personnes qui attendaient et réclamaient justice pour Malika.

Le 8 octobre, André Lafarge, planton de la préfecture de police, avait cru bon d'intervenir dans une chaufferie à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), tirant une balle avec son arme de son service. Le projectile atteignit une jeune fille de quatorze ans, Malika, qui fut tuée le 11 octobre. Inculpé d'homicide involontaire et écroué, M. Lafarge avait été remis en liberté le 4 novembre, par la chambre d'accusation de Paris. Cette décision a motivé, samedi 3 décembre, une manifestation place du Palais-Royal, à Paris,

où se sont rassemblées environ deux cents personnes qui attendaient et réclamaient justice pour Malika.

Le 23 octobre 1985 par M. Jean-Louis Thiolet, alors doyen de Grasse, et écrouée à la prison de cette ville. Elle fut remise en liberté le 12 décembre suivant. Au cours de l'instruction, le magistrat avait convoqué et entendu M^{me} Benazir Bhutto, qui, comme les autres membres de sa famille, refusait d'admettre l'assassinat de son mari. Celle-ci, qui a été autorisée à quitter la France et qui vit actuellement aux Etats-Unis, a été convoquée à l'audience du tribunal de Grasse.

Princesse d'origine afghane, M^{me} Rehana Bhutto avait épousé, en 1982, Shahnawaz Bhutto et, en 1985, vivait avec lui dans une luxueuse villa de Cannes. Le 18 juillet de cette année-là, Shahnawaz Bhutto succombait dans cette villa, à l'âge de vingt-sept ans, alors que sa femme dormait dans sa chambre à l'étage supérieur. L'autopsie, suivie d'une expertise toxicologique, devait faire apparaître que le frère de Benazir Bhutto avait succombé à un empoisonnement par une substance toxique qui lui portait sur lui pour mettre fin à ses jours au cas où il tomberait aux mains de la police du

fond, juste derrière le haut mur de la cour de promenade, mais il dépend lui aussi de l'arrondissement des travaux du génie, tout de même. Les camions de démolition de Mario pourront-ils, malgré tout, s'y garer lors du chargement des gravats ? Ou faudra-t-il démolir la façade néo-classique allemande avant de construire la pizzeria ? Nul ne le sait encore.

Mario et Pino Farinella gardent malgré tout bon espoir. « Il s'agit d'un placement, assurent-ils ; ce n'est pas grave de ne pas la transformer tout de suite, la prison ne va pas s'envoler. » La femme de Mario leur fait confiance, disent-ils, et ils ont désormais la certitude d'avoir la famille à leurs côtés. La première surprise passée, tous ont offert leurs services : leur mère, Giuseppa, leurs trois frères, leurs deux sœurs, leurs conjoints et leurs cousins de Sicile installés eux aussi en France depuis le début des années 60. Les deux derniers enfants de la famille Farinella sont nés en Moselle et ils ne parlent pas le « patois de Vilalba », aussi bien que leur aïeule, mais tous retournent en Sicile de temps à autre pour les vacances. Malgré tout, disent les enfants, nous restons ici. Ils se sont mariés en Moselle et ils possèdent désormais des maisons.

Une affaire de famille

Pour transformer leur prison en restaurant, Mario et Pino bénéficieront sans doute de conseils avisés : chez les Farinella, la pizzeria est une véritable affaire de famille. En 1970, dix ans après son arrivée en France, leur père, Giuseppe, a acheté à Hettange-Grande, à 3 kilomètres de Thionville, un ancien café cruellement baptisé Au Soudan. Son ancien propriétaire, un nostalgique de l'Afrique, l'avait recouvert de lattes de bambou et rempli d'objets africains. La famille Farinella s'est vite lassée de ces « nids à poussière » et au Sou-

dan s'est métamorphosé en dancing sous une nouvelle enseigne : Au Paradis.

Neuf ans plus tard, s'ouvrait la Pizzeria Garibaldi, une petite salle coquette ornée de rideaux de dentelle et de bouquets de fleurs artificielles. M^{me} Farinella la dirige, Mario y est cuisinier et Pino serveur. Tous les frères, ou presque, sont désormais dotés : Giovanni possède une pizzeria de soixante-six couverts à Sierck-les-Bains. Lilo vient d'en ouvrir une à Guénange et, si la prison de Thionville accepte de se prêter aux travaux, Mario et Pino auront leur salle dans quelques années.

La famille ne semble d'ailleurs guère s'inquiéter de leur sort : Mario a su prouver, ces derniers temps, qu'il avait le sens des affaires. N'a-t-il pas acheté en 1983 une bâtisse située à Hettange-Grande, non loin de la pizzeria, afin de la transformer en immeuble ? « A cette époque-là, tout le monde disait que tu étais fou, lui glisse son cousin en riant, et maintenant ils sont tous arrivés. » Mario a rénové de ses mains la vieille maison et il dispose, aujourd'hui, d'un joli ensemble comprenant six logements et deux pas-de-porte : un vidéo-club et un magasin d'alimentation et de spécialités italiennes. Les travaux ont duré quatre ans. Mario en sort à peine.

L'aménagement de la prison de Thionville donne visiblement moins de souci à Pino qu'à son frère aîné. Le benjamin de la famille Farinella songe avant tout à la musique : il vient d'acheter une musique dans un studio au Luxembourg et il est maintenant à la recherche d'un producteur. Pourquoi pas un 45 tours ? Un jour prochain peut-être, la « disco » de la famille Farinella installée dans la prison de Thionville diffusera sur la piste de danse le slow composé par Pino et l'un de ses amis : *Main dans la main*.

ANNE CHEMIN.

Pour non-assistance à personne en danger

La belle-sœur de M^{me} Benazir Bhutto doit être jugée à Grasse

Devant le tribunal correctionnel de Grasse (Alpes-Maritimes) devait être appelée, lundi 5 décembre, une affaire de non-assistance à personne en danger, délit ayant entraîné l'inculpation de M^{me} Rehana Bhutto belle-sœur de M^{me} Benazir Bhutto, nouveau premier ministre du Pakistan.

Gardée à vue pendant quarante-huit heures, Rehana Bhutto devait être inculpée le 23 octobre 1985 par M. Jean-Louis Thiolet, alors doyen de Grasse, et écrouée à la prison de cette ville. Elle fut remise en liberté le 12 décembre suivant. Au cours de l'instruction, le magistrat avait convoqué et entendu M^{me} Benazir Bhutto, qui, comme les autres membres de sa famille, refusait d'admettre l'assassinat de son mari. Celle-ci, qui a été autorisée à quitter la France et qui vit actuellement aux Etats-Unis, a été convoquée à l'audience du tribunal de Grasse.

général Zia Ul Haq, alors au pouvoir.

Cependant, Rehana Bhutto fut entendue à plusieurs reprises, certains témoignages ayant fait savoir que, peu avant la mort de son mari, elle s'était violemment disputée avec lui. Après quoi, elle était allée se coucher.

Princesse d'origine afghane, M^{me} Rehana Bhutto avait épousé, en 1982, Shahnawaz Bhutto et, en 1985, vivait avec lui dans une luxueuse villa de Cannes. Le 18 juillet de cette année-là, Shahnawaz Bhutto succombait dans cette villa, à l'âge de vingt-sept ans, alors que sa femme dormait dans sa chambre à l'étage supérieur. L'autopsie, suivie d'une expertise toxicologique, devait faire apparaître que le frère de Benazir Bhutto avait succombé à un empoisonnement par une substance toxique qui lui portait sur lui pour mettre fin à ses jours au cas où il tomberait aux mains de la police du

Quarante-deux personnes inculpées de trafic de marchandises volées sur le port du Havre

La police et la gendarmerie viennent de démanteler deux importants réseaux de trafic de marchandises volées, d'un montant d'une dizaine de millions de francs, sur le port du Havre. Quarante-deux personnes ont été inculpées dont deux responsables syndicaux CGT des dockers, ainsi qu'un inspecteur des douanes, qui a été écroué en compagnie de trois complices.

Pour la première affaire, le juge d'instruction chargé du dossier, M. Michel Beaulier, a inculpé l'inspecteur Marcel Lopez, quarante-deux ans, responsable de subdivision des douanes au Havre, de corruption, recels, vols et complicité de vols. Avec trois de ses complices, deux dockers et un cuisinier de la Compagnie générale maritime (CGM), également écroués, il avait détourné, depuis 1984, plusieurs millions de francs de marchandises diverses.

Le trafic avait été organisé avec la complicité d'un cuisinier de la CGM dont l'identité n'a pas été communiquée. Celui-ci stockait la marchandise volée à l'intérieur des conteneurs entreposés sur les terri-

naux portuaires. Elle était ensuite écoulée, au fur et à mesure, pour ne pas attirer l'attention. L'inspecteur des douanes sélectionnait les denrées alimentaires, vêtements et cassettes vidéo, grâce aux manifestes administratifs où figure le travail des objets transportés. Il se chargeait lui-même de leur sortie de l'enceinte portuaire, prenant parfois la précaution d'attirer ses collègues vers d'autres tâches pour opérer en toute tranquillité. En outre, il aurait, à plusieurs reprises, prévenu ses complices, au nombre de vingt-deux, tous inculpés, que des perquisitions des services des douanes allaient avoir lieu.

Dans la deuxième affaire, les policiers et les gendarmes ont mis sous terminus activités d'un réseau de vingt-deux dockers qui, depuis plusieurs mois, pillaient les conteneurs. Le montant des vols s'élevait à 4 millions de francs.

Parmi les dockers, tous placés sous contrôle judiciaire, figuraient deux délégués CGT, Michel Hardy, vingt-neuf ans, et Roger Coignet, quarante-huit ans. Ils ont été inculpés de vols et recels de vols.

CORRESPONDANCE

Le budget de la justice au Sénat

Une lettre de M. Etienne Dailly

En réponse à l'article publié dans le Monde du 2 décembre, concernant le rejet du budget de la justice par le Sénat, nous avons reçu de M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, la lettre suivante :

Les propos que j'ai tenus au garde des sceaux au cours de la séance publique du Sénat du jeudi 1^{er} décembre ne sont pas ceux qui me sont attribués dans l'article intitulé : « Le Sénat rejette le budget de la justice », publié par votre journal sous la signature de M^{me} Agathe Logeart.

Contrairement à ce qui y est rapporté, je n'ai jamais dit à M. le garde des sceaux : « Fût-il techniquement acceptable, je ne saurais voter ce budget, et cela à cause de vos convictions personnelles (...) que j'estime inquiétantes et même incompatibles avec l'exercice de la mission qui est la vôtre. »

Ainsi que le compte rendu sténographique en fait foi et après que M. le garde des sceaux eut — bien entendu en vain car il n'y avait pas matière — prié le président de séance de « rappeler l'orateur à ses obligations et à ses devoirs de dignité », j'ai littéralement confirmé mon propos antérieur en déclarant : « Je le répète, je crois à la sincérité de vos convictions personnelles mais — je le répète aussi, parce que je le crois — elles vous conduisent à des comportements qui nous paraissent

incompatibles avec la haute mission dont vous avez la charge. »

Je n'ai donc jamais lié mon refus du budget aux convictions personnelles de M. le garde des sceaux dont j'ai, au contraire, et à trois reprises, souligné la sincérité.

Mon refus du budget, je l'ai lié aux comportements auxquels ces convictions personnelles le conduisent, comportements que la majorité du Sénat — elle l'a prouvé quelques instants plus tard par 197 voix contre 105 — ne juge pas compatibles avec la haute mission qui est actuellement la sienne.

Pour que tout soit bien clair, j'ai d'ailleurs ajouté : « Ne vous en désolez, le fait d'avoir été un excellent magistrat ne veut pas dire que l'on soit capable d'être un homme de gouvernement. »

Comme vous pouvez le constater, les propos que j'ai tenus ne sont pas ceux que me prête l'article publié dans votre journal et n'avaient pas le caractère injurieux qu'a voulu y trouver M. le garde des sceaux.

[Nous réitérons bien volontiers les propos de M. Dailly dans la version transmise par le compte rendu analytique officiel du Sénat :

« Je ne parlais pas de ce budget : il est vrai qu'il n'y a rien à en dire, sauf à déplorer, une fois de plus, — flétrir avec vous — la part dérisoire qui lui est allouée dans le budget de la justice. »

M. Dailly a ensuite estimé que pas plus la justice pénale que la justice civile n'étaient « crédibles », compte tenu des délais qu'il faut obtenir pour les jugements et cela par manque de magistrats mis à leur disposition. Après avoir examiné les chiffres, il en est venu à ce qu'il estimait être le fond du débat : « J'arrête là mon examen budgétaire : les rapporteurs ont fait une analyse détaillée. De surcroît, votre budget serait-il techniquement acceptable, je ne pourrais pas le voter : vos convictions personnelles, dont je ne conteste pas la sincérité, m'ont fait garder des sceaux, vous conduisent, en effet, à des comportements qui ne sont pas ceux d'un magistrat et nous inquiètent la majorité des membres de la Haute Assemblée ; des comportements qui, finalement, conduisent vos collègues à des attitudes incompatibles avec votre mission. »

Après les protestations vaines du garde des sceaux, qui a demandé au président de séance de rappeler l'orateur à ses obligations et à ses devoirs et s'est entêté à répondre qu'il ne pouvait être question de porter atteinte au droit de parole d'un parlementaire, M. Dailly a poursuivi : « J'ai rendu hommage à vos convictions personnelles, à votre sincérité, que je ne mets pas en doute. Mais, je le répète parce que je le crois : vous avez des comportements qui inquiètent la majorité de cette Assemblée. Il n'est ni choquant ni blessant de dire qu'ils sont incompatibles avec la haute mission dont vous êtes chargé. »

Le distingué établi par M. Dailly entre les convictions de M. Arpagian, jugées « sincères », et les comportements critiques et qui semblent le disqualifier à ses yeux, entraînés par ces mêmes convictions n'avait, en l'espèce, échappé à personne.]

Ag. L.

Le dernier album de PLANTU en vente en librairie



OUVERTURE EN BÉMOL

La Découverte / Le Monde

Place sous le signe de l'ouverture (en bémol) de bilan de l'année écoulée (septembre 1987 - septembre 1988), permettra aux lecteurs du Monde (et à tous les autres...) de retrouver des moments d'humour qui éclaireront au quotidien une année électorale autrement bien morose.

LA DECOUVERTE / Le Monde

ALFREDO KRAUS
LA PERFECTION DU CHANT

PRÉCIEUX. Alfredo Kraus, l'aristocrate des ténors, nous a livré les secrets de son art. La leçon de chant d'un des plus grands chanteurs de notre siècle. INDISPENSABLE. L'arpège de nos critiques a été les quinze meilleurs compacts de l'année. Un choix draconien, des enregistrements à posséder absolument. Les plus beaux cadeaux de Noël. PRESTIGIEUX. Le Châtelet fait peau neuve. Tandis que la salle retrouve ses fastes d'antan, la programmation tend la main à l'âge d'or d'Edouard Colonne et des Ballets russes. CONTEMPORAIN. Elliott Carter a quatre-vingts ans. Le grand monsieur de la nouvelle musique américaine raconte son monde. Tout un siècle de création.

Et aussi le shopping des fêtes : l'exposition Seicento au Grand Palais ; Emil Tchakarov, le surdoué de la baguette ; Ingrid Caven chante Piaf ; en avant-première, le Haydn de Marc Vignal ; les Chinois à Paris, etc.



Le Monde de la Musique.
26 F chez votre marchand de journaux.



Sports

TENNIS : Becker et Lendl en finale du Tournoi des maîtres

La métamorphose de Jakob Hlasek

En arrivant à New-York pour disputer le Tournoi des maîtres avec les sept autres meilleurs joueurs de l'année, le Suisse Jakob Hlasek, avait la particularité de ne jamais avoir battu un des membres du club des dix premiers mondiaux auquel il appartient désormais. Trois d'entre eux figurent maintenant à son palmarès : Lendl (numéro 2), Mayotte (numéro 10) et Agassi (numéro 3). Et l'élève de George Deniau ne s'est avéré vaincu dimanche 3 décembre en demi-finale qu'après avoir disputé deux tie-break contre Boris Becker (numéro 4). Comme en 1986, Becker disputera la finale contre Ivan Lendl qui a battu Stefan Edberg (6-3, 7-6).

NEW-YORK de notre envoyé spécial

Boris Becker a inauguré au Madison Square Garden un tie-break sans raison apparente il ouvre toute grande la bouche pour la reformer aussitôt, sèchement. Dans les aquariums, les poissons battent aisément. Mais l'Allemand de l'Ouest n'est pas un poisson rouge, c'est un brochet sauvage ; et il a cassé dimanche la ligne avec laquelle Jakob Hlasek avait entamé une pêche miraculeuse.

L'imago pourra paraître forcée ; elle l'est à peine. Une nuit de janvier, ce Suisse d'origine tchèque s'était endormi au volant de la voiture avec laquelle il rejoignait son entraîneur, Georges Deniau, à

Nîmes. Il a été extrait vivant de l'amas de ferrailles, mais pendant deux semaines il s'est demandé si l'état de son poignet droit lui permettrait jamais de tenir à nouveau une raquette.

« Je suis un resuscité », dit Jakob Hlasek. Miracle ? Ressuscité ? En tout cas il n'y a pas beaucoup de points communs entre le joueur qui évoluait ces trois dernières années entre la vingtième et la trentième place mondiale et le garçon qui a produit un tennis époustouflant sur le court bleu synthétique du Madison Square Garden.

La silhouette athlétique est la même ; la tactique, la volonté, la précision, la puissance ne sont plus celles qu'on lui avait connues à Roland-Garros contre Yannick Noah (défaite en quatre manches au troisième tour) ou au Palais omnisports de Paris-Bercy contre John McEnroe (victoire en trois manches en quarts de finale).

Comment une telle métamorphose est-elle possible chez un joueur de vingt-quatre ans jusqu'à lors plutôt catalogué « besoin-limé » ? Grâce à cet accident, j'ai eu pendant quatre mois l'occasion de faire ce que je n'avais jamais fait au cours des six dernières années, parce que je ne m'étais jamais arrêté de jouer : j'ai eu quatre mois pour réfléchir à mon jeu et trouver une solution pour progresser, explique le Suisse. Toujours est-il qu'il a fini la saison au sprint alors que la plupart des autres joueurs traînaient la patte. Quarante et unième mondial au moment de Roland-Garros, il est arrivé en huitième position au Tournoi des maîtres après remporté les deux premiers tournois de sa carrière à Londres et à Johannesburg.

Restent, contre des joueurs plus expérimentés, trois victoires qui ont ravi l'entraîneur Georges Deniau : « En particulier samedi contre Agassi qui aime bien prendre le jeu à son compte, Jakob a réussi un match plein, tactiquement et techniquement. Il a parfaitement manœuvré pour prendre l'offensive et faire les points. » Et cela ne tint à pas grand-chose pour qu'il en aille de même dimanche face à Boris Becker.

Matraquage

L'Allemand de l'Ouest s'en est essentiellement sorti avec un service qui n'avait plus été aussi puissant depuis ses deux triomphes à Wimbledon. Il est pratiquement impossible de résister à un tel matraquage. Pourtant Hlasek a réussi deux fois à prendre le service de Becker : la première quand il était mené 4-2 au premier set ; la deuxième pour se détacher 3-1 dans la seconde manche. Mais dans les deux cas le Suisse a été contraint au tie-break, épreuve dans laquelle Boris Becker a été irrésistible : Hlasek a marqué 2 points dans le premier et 3 dans le second.

Décidément, c'était bien un conte de pêcheur comme les aimait Hemingway ! Il y avait un jeune homme sur la berge d'une eau profonde. Trois fois il avait lancé sa ligne ; trois fois il avait remonté une prise aux écailles d'argent. Il s'enhardit, taquina le méchant carassin aux dents d'or. La proie mordit. Il eût alors fallu une grande expérience pour la ferrer et remonter le trophée à l'air libre, lentement, sûrement. Notre pêcheur s'était laissé griser par ses premiers succès, il se précipita un peu trop. Et le bro-

chet avala tout, puis s'en alla quérir d'autres appâts...

Mais revenons sur le court. Qu'a-t-il finalement manqué à Hlasek pour gagner ? Il lui aurait peut-être fallu être moins fébrile sur deux ou trois montées au filet, être un peu plus sûr avec sa deuxième balle de service. Un point par-ci par-là aurait pu faire pencher la balance dans son sens. Mais il n'y a pas de honte à perdre de la sorte. Car Becker a bien dû se livrer à fond pour l'emporter, et quelques points ahurissants — smashes, passing-shots, volées en rafale — ont témoigné de l'intensité de l'empoignage. Et c'est peut-être l'expérience des matches sous haute tension qui a été décisive pour l'Allemand : « Jakob est un adversaire valeureux ; la partie a été très serrée mais j'ai joué plus souvent dans de telles circonstances et je contrôlais mieux la situation. » La leçon sera-t-elle bénéfique pour Hlasek, ce Suisse désormais averti ?

ALAIN GIRAUDDO.

Samedi 3 décembre

Groupe Rod Laver : Stefan Edberg (Sué) b. Mats Wilander (Sué), 6-2, 6-2.

Classement final : 1. Edberg, 2 vict. ; 2. Becker, 2 vict. ; 3. Wilander et Leconte, 1 vict.

Groupe Fred Perry : Jakob Hlasek (Sui) b. André Agassi (E-U), 6-2, 6-2 ; Ivan Lendl (Tch) b. Tim Mayotte (E-U), 6-2, 3-6, 6-3.

Classement final : 1. Hlasek, 3 vict. ; 2. Lendl, 2 vict. ; 3. Agassi, 1 vict. ; 4. Mayotte, 0 vict.

Dimanche 4 décembre

Demi-finales : Ivan Lendl b. Stefan Edberg 6-3, 7-6 ; Boris Becker b. Jakob Hlasek 7-6, 7-6.

Les résultats

Athlétisme

CROSS COUNTRY

Le britannique Tim Hutchings, déjà vainqueur en 1983 et en 1984, a remporté dimanche 4 décembre, le cross de Vauxes, en parcourant les 8 km de l'épreuve en 23 min 17 s. Il a précédé le Français Thierry Panet de 34 secondes. Le triple champion du monde de la spécialité et champion olympique du 5 000 mètres, le Kenyan John N'Gugi, a terminé douzième de l'épreuve.

Automobilisme

COURSE DES CHAMPIONS

Le Finlandais Juha Kankkunen a remporté dimanche 4 décembre, à Linas-Montlhéry, la Course des champions. Cette épreuve réunissait pour la première fois les huit champions du monde des rallyes couronnés ce jour, qui se sont affrontés au volant des mêmes voitures. Les Finlandais Hannu Mikkola et Ari Vatanen, le Suédois Björn Waldegaard et l'Italien Massimo Biasion ont été éliminés à l'issue des premières courses disputées sur la Ford Sierra Cosworth et l'Opel Monza 400. L'Allemand de l'Ouest Walter Röhrl et le Suédois Stig Blomqvist, ont échoué en demi-finales avec l'Audi quattro, et le Finlandais Timo Salonen a été battu en finale, course avec la Peugeot 205 turbo 16, puis avec la Lancia Delta intégrale.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(quatrième journée)

*Limoges b. Monaco 111-79
Mulhouse b. Avignon 92-66
Cholet b. RCF Paris 101-100
*Antibes b. Gravelines 93-82
Nantes b. Montpellier 99-90
*Saint-Quentin b. Lorient 76-70
Orléans b. Caen 103-78
ASVEL b. Tours 85-83

Classement. — 1. Limoges, 27 pts ; 2. Cholet et Nantes, 26 ; 4. ASVEL et Saint-Quentin, 25 ; 6. Mulhouse et Orléans, 24.

Equitation

JUMPING DE BORDEAUX

Le cavalier ouest-allemand Franke Sloothak et son cheval Walzerkönig ont remporté dimanche 4 décembre, le Grand Prix du concours de saut d'obstacles international de Bordeaux.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Première division (vingt et unième journée)

*Paris-SG b. Cannes 1-0
*Auxerre b. Lens 1-0
*Sochaux et Marseille 0-0
*Toulon b. Nancy 1-0
Monaco b. Lille 1-0
*Nice b. Strasbourg 1-0
*Montpellier et Bordeaux 2-2
Toulouse et Laval 0-0
*Cannes et Metz 0-0
*Saint-Etienne b. Metz Racing 4-3

Classement. — 1. Paris-SG, 2. Auxerre, 45 ; 3. Marseille, 36 ; 4. Sochaux et Nantes, 35 ; 6. Monaco et Nice, 34 ; 8. Lille, 31 ; 9. Montpellier et Toulouse, 30 ; 11. Bordeaux, Toulon et Cannes, 29 ; 14. Metz, 28 ; 15. Caen, 21 ; 16. Metz Racing, 20 ; 17. Laval, 19 ; 18. Saint-Etienne, 17 ; 19. Strasbourg, 12 ; 20. Lens, 11.

Deuxième division (vingt et unième journée)

GROUPE A
*Brest b. Gueugnon 4-0
*Valenciennes b. Mulhouse 1-0

Virage

Mais les chiffres, et en particulier ceux produits par l'ordinateur de l'Association de joueurs (ATP), sont parfois trompeurs. Hlasek a escaladé trente-trois marches de l'échelle des valeurs mondiales du tennis en sept mois sans battre aucun des dix meilleurs mondiaux. On l'attendait donc au tournant. Et il a négocié ce virage de façon époustouflante.

Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter les commentaires de ses victimes. Tim Mayotte, qui l'avait déjà rencontré deux fois et battu une fois : « Je ne me souvenais pas qu'il était aussi puissant. Son service s'est beaucoup amélioré. Il a incontestablement du talent. » André Agassi, qui le connaît seulement de réputation : « Son jeu est bien adapté à cette surface synthétique. Son service est très efficace. Sa puissance physique est un atout. » Ivan Lendl, qui a subi sa première défaite en six matches, était le plus sceptique sur les progrès de Hlasek : « Il a joué à peu près de la même façon qu'à Flushing Meadows. Ce qui a fait la différence, c'est qu'alors j'avais transformé des balles de break et qu'il ne s'y était pas arrêté. »

Retrouvailles

NEW-YORK de notre envoyé spécial

Comme en 1986, Ivan Lendl et Boris Becker se retrouvent, lundi 5 décembre, en finale du Tournoi des maîtres. Mais, alors qu'à cette époque la Tchecoslovaquie était l'incontestable favori, c'est l'Allemand de l'Ouest qui est le jeune double champion de Wimbledon, le premier à perdre, au cours de la saison, tous ses titres du grand chelem et le second n'est toujours pas arrivé à en conquérir un autre.

Pour arriver à ce stade du tournoi, l'un et l'autre ont concédé une défaite au cours des poules de qualification, Lendl contre Hlasek et Becker contre Edberg. Mais c'est contre les mêmes joueurs qu'ils ont obtenu leur place en finale, Lendl en battant Edberg, Becker en battant Hlasek.

Agé de vingt-huit ans, Lendl, qui est désormais classé deuxième mondial et qui a gagné

cette année quarante et un matches officiels sur quarante-huit, disputera sa neuvième finale du Tournoi des maîtres en autant de participations. Il a remporté cinq fois le tournoi du Madison Square Garden, dont les trois dernières éditions.

Agé de vingt et un ans, Becker, qui est classé quatrième mondial après avoir gagné six tournois cette année (un record partagé avec Agassi et Wilander), disputera sa troisième finale du Tournoi des maîtres dans quatre participations. Il a perdu les deux précédentes ainsi qu'un match de poules en 1987 contre Lendl.

Après la demi-finale de Wimbledon gagnée par l'Allemand, ce sera le deuxième face à face de l'année entre les deux champions, qui ont souffert de blessures — Lendl, à l'épaule et à la cuisse ; Becker, une entorse à la cheville — dont ils se remettent à peine.

A. G.

FOOTBALL

Naples et sa vedette saint Maradona

(Suite de la première page.)

Une « énergie tellurique », pour cause de Vésuve, a décuplé la force des tirs au but ; le châtiment des entrailles de la Terre pour expliquer l'échec de la fin de saison 1987-1988 : le « salut par le ciel », insaisissable bien sûr pour cette cité des ténèbres mais toujours bleue. Bleu azur, comme la couleur des maillots de la SSCN (Società sportiva Calcio Napoli). Bleu d'espérance, comme à chaque fois qu'un match oppose Naples au reste du monde.

Comprendre l'engouement pour la destinée de la SSCN, la fusion du club et de la ville, ses soixante mille abonnés à l'année, Blue Lions de la tribune A, Blue Tigers de la tribune B, commande d'abord de revisiter Naples, de prendre le premier cliché qui passe à portée de regard.

Samedi, via Forcella, dernier sillon à ciel ouvert avant le labyrinthe obscur du quartier de la drogue. Un anonyme a eu des funérailles de prince ou de « parain ». Au choix. Il était 16 heures quand la ruelle misérable aux façades sombres, à la chaussée défoncée, s'est lentement figée dans une attente silencieuse. Des prostituées se mêlaient aux commerçants, groupe de pleureuses saisies par la lave d'un drame à venir. Les pauvres états, les charrettes de fruits, se recouvraient de papier journal. Les rideaux de fer des échoppes restaient baissés. La mort allait passer.

Un vieux maître de cérémonie réglait le dernier détail du jeu de la rue. Des gardes du corps, les yeux plantés dans les yeux de la foule prudente, allaient devant le plus beau des corbillards Mercedes qui puisse se trouver dans Naples. Puis devant les bannières et les pompons mauves ou roses, devant les effigies de la Vierge ou de saint Janvier, patron de la ville, avançaient les hommes. Visages de camorristes ou d'honnêtes citoyens, on aurait dit le dernier adieu d'une bande, d'une secte du mauvais coup à l'un des siens. Du mort, la foule, à regret, ne livra qu'un prénom, non un « pedigree ». Quelques-uns, dans la lente procession, saluèrent les prostituées du doigt. Puis les pompons s'éloignèrent, en quête d'une des quatre cents églises de Naples.

Rien à voir avec le foot ? Bien au contraire. Tout un théâtre de la mort avait donné à sa représentation sans nécessité de répétition et tous y avaient été acteurs. La pitié, le lustre du dieu dans Naples, tiennent du don. Répertoire sans limites. Dans les grandes occasions, Maradona, comme d'autres bannières, se pare des actes de saint Janvier, son nom sur le mur s'inscrit souvent avec deux n, par reflet de féminisation, comme pour compter une vierge de plus. Les jours de match, les tifosi, organisés en quartier, aiment à promener dans les rues le cercueil de leur défunt

adversaire. Il s'imprime des faire-part de condoléances à l'usage des supporters de l'Inter de Milan, de la Juventus.

Maradona, Maradona, sainte Madone... Avec le joueur argentin, « petit homme magique » comme le dit son admirateur, Naples a déplacé son rituel à l'air libre du stade San-Paolo. La folie du foot n'est qu'une modernisation, pas une invention plaquée sur la ville. Plutôt une version contemporaine.

Quel coup de génie, la venue de cet Argentin ! Avant lui, Naples aimait le ballon, mais son désespoir restait occupé ailleurs. Le choléra en 1972, le tremblement de terre en 1980, faisaient douter de saint Janvier. L'armateur Achille Lauro, le maître monarchiste de la ville, entreprit longtemps le club. Un autre promoteur, Corrado Ferlaino, prit la succession de la présidence de la SSCN après une bataille d'actions, une prise de majorité qui compte parmi les mystères de Naples. Le miracle se produisit en 1983. « Une des villes parmi les plus pauvres s'est offert le plus cher contrat du monde », explique Vincenzo Siniscalchi, avocat pénaliste, conseiller juridique du club et défenseur de Maradona : 12 milliards de lire, chiffre officiel. La Camorra, murmure-t-on, paya sa part. Allez le prouver !

Et qu'importe, après tout. La ville avait vu ses saints. Elle s'en donnait un autre 8 millions de

lire, la location mensuelle pour une résidence sur les hauteurs. Et Diego Maradona, qui a de la religion, se mit à jouer pour ce prix. La SSCN remonta au classement et, à la fin de la saison 1986-1987, fut sacrée championne d'Italie devant l'Inter de Milan et les clubs du Nord.

La liesse populaire qui marqua ce sacre égale dans les mémoires la libération de la ville par l'armée américaine pendant la seconde guerre mondiale. Entre ces deux dates, aucun souvenir de joie collective. Rien d'autre, à les en croire, que les actes égrenés d'une tragédie pour deux millions d'acteurs.

L'argent de la reconstruction

Voilà pourquoi le stade est plein chaque dimanche après-midi, juste après la sortie de la grand-messe, pourquoi on va voir courir cet homme en famille, femmes comprises. Un miracle. « Naples a enfin trouvé son porte-voix », dit encore l'avocat Lucio Amelio, grand spécialiste d'art moderne, n'aime pas le foot. Il reconnaît malgré tout que la SSCN et surtout son numéro 10 — donnent corps à tous les espoirs, aux images du succès minute de sa vie ».

Le tremblement de terre de 1980 a secoué Naples de sa tour-purificatrice. L'argent de la reconstruction vint du Nord et de

l'Etat irrigue enfin la cité. La Camorra (la Mafia napolitaine), cette fois en est sûr, prend sa part de la promotion immobilière. Mais qu'importe encore. Naples s'est réveillée, et Maradona en est l'illustration la plus spectaculaire.

Une façon de dire, balle au pied, que les Napolitains existent. Que le présent n'est plus du latin. Rarement un homme aura si bien convenu à une communauté. Un physique râblé, terrien, pauvre, pour tout dire. Un visage d'ange-ot, presque de vierge, c'est vrai. Mais un œil de grosse malin, fraudeur, qui se faufile — gare aux clichés ! — dans les défenses adverses comme les petits voleurs dans les ruelles de Naples.

Il fallait le voir dimanche sur le terrain de San-Paolo danser son ballet au nom de la ville tout entière. Quand il tombait — et Dieu, qu'il tombe ! — fauché par un arrière de la Fiorentina, le club de Florence, c'était tout le stade qui souffrait. Quand il se relevait, diable farceur, c'était le peuple qui reprenait confiance. Il triche à certains moments, comme Naples. Il se débrouille, minuscule parmi les grands, fidèle à l'image de son pays d'occident.

Le miracle, cependant, reste imparfait. Durant la saison 1987-1988, la SSCN a perdu devant l'Inter de Milan. Elle n'est que deuxième dans ce championnat, toujours derrière l'Inter. Quatre joueurs avaient été évincés l'an dernier, officiellement pour opposition à l'entraîneur, officieuse-

*Nancy b. Rouen 1-0
*Rennes b. Reims 1-0
Quimper b. La Roche AEPB 1-0
*Angers et Guingamp 1-1
*Le Mans b. Antibes 2-0
*Beauvais b. Dunkerque 3-0
*Le Touquet et Créteil 1-1

Classement. — 1. Brest, 30 pts ; 2. Mulhouse, 44 ; 3. Nancy, 42 ; 4. Rennes, 37 ; 5. Quimper, 36.

GROUPE B

*Le Havre et Lyon 0-0
*Grenoble b. Nîmes 1-0
*Mantague et Cusset-L. 0-0
Dijon b. Sète 1-0
*Alès b. Bastia 1-0
*Ancoy b. Le Puy 3-0
Orléans b. Istres 2-1
*Montceau et Clermont-F. 1-1
*Nîort b. Reims 1-0

Classement. — 1. Lyon, 44 ; 2. Nîmes, 42 ; 3. Le Havre, 38 ; 4. Dijon, 37 ; 5. Mantague, 36.

Hockey sur glace

Poule finale

(première journée)

*Français Volants b. Grenoble 6-4
*Amiens b. Villard-de-Lans 7-2
Rouen b. Briançon 9-4

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE

GROUPE A

(première journée)

Poule 1
*Bourgoin b. Cognac 39-6
*Moutierand b. Agen 18-9
*Toulon b. Villeneuve-L. 35-0
*Dax b. Montauban 35-12

Poule 2
*Le Crésus b. Nîmes 15-0
*Tarbes b. Bagères 25-16
*Blagnac b. Perpignan 25-9
*Bègles-Bord. b. Lourdes 13-6

Poule 3
*Colomiers b. Aurillac 25-12
*Graulhet b. Mont-de-Marsan 21-3
*Bayonne b. Toulon 22-18
*Brive b. Bergerac 19-3

Poule 4
*Narbonne b. Hagetmau 15-6
*Villafraanche b. Béziers 13-6
*Racing b. Nîmes 21-6
*Béziers b. Grenoble 21-6

Volley-ball

COUPES EUROPÉENNES (matchs aller du deuxième tour)

Coupe des champions. — *Fréjus b. Palma (Esp.), 3-0.
Coupe des coupes. — *Liberec (Tch.) b. Sète, 3-0.
Coupe confédérale. — *Bordeaux b. Sète (F-B), 3-1.
Coupe des coupes féminine. — Cannes b. Salonique (Gr.), 3-0.
Coupe confédérale féminine. — *Pievan (Slo.), b. Clamart, 3-0.

Tennis de table

INTERNATIONAUX DE FRANCE

FINALES

Simple messieurs. — Waldner (Aut.), b. Li Gun-sung (Corée du Nord), 21-19, 21-15, 21-17.
Simple dames. — Chen Zibo (Chn.) b. Nemes (RFA), 21-6, 12-21, 21-13, 21-8.
Double messieurs. — Lupulescu-Frincas (You.) b. Waldner-Appelgren (Sué.), 21-12, 15-21, 21-12.
Double dames. — Chen Zibo-Li Jun (Corée du Nord) b. Li Bun-hui-Cho Jongui (Corée du Nord), 28-26, 21-17.

PHILIPPE BOGGIO.



MUSIQUES

Le dixième anniversaire des Transmusicales

Rennes, avec un R comme rock

Public nombreux et fervent pour quatre nuits de musiques essentiellement européennes. Carton plein pour Marc, Yargo et Mano Negra. Malentendu pour Michelle Shocked, la divine.

900 000 francs. En revanche, on comprend mal pourquoi le ministère de la culture ne croit toujours pas à la nécessité de soutenir vraiment ce festival. Par le biais de différents organismes, son soutien s'élève à 165 000 francs. Parce que Rennes ne serait pas assez « française » ? Une attitude un peu sorte qu'il faudra bien revoir un jour ou l'autre. Les

300 000 francs. En revanche, on comprend mal pourquoi le ministère de la culture ne croit toujours pas à la nécessité de soutenir vraiment ce festival. Par le biais de différents organismes, son soutien s'élève à 165 000 francs. Parce que Rennes ne serait pas assez « française » ? Une attitude un peu sorte qu'il faudra bien revoir un jour ou l'autre. Les

J'ai été élevée dans une famille fondamentalement dans le langage codé correspond bien à celui de Reagan et de ceux qui croient au « pays élu » ou bien au « pays bini ». Si j'ai choisi de m'installer à Londres, c'est parce que j'y ai découvert une sorte de résistance organisée qui m'a permis de faire la paix avec moi-même et de tenir en tant qu'artiste un rôle privilégié. Par exemple, de lutter contre les programmes Thatcher.



Michelle Shocked : élégance, créativité, invention, violence...

Trans n'apparaissent pas sur la liste des principaux festivals de musique subventionnés par l'Etat. Elles touchent pourtant un public nombreux et la totalité des professionnels, présents à Rennes ou bien au travers des cent journalistes qui viennent ici, dans le sillage des principaux titres spécialisés et quotidiens européens.

Tous sont passés par les Trans et beaucoup s'en sont souvenus, le vendredi 2 décembre, quand il s'est agi de souffler les dix bougies du festival. Les deux mille spectateurs qui, une nouvelle fois, avaient pris le chemin de la salle de la Cité, à la Maison du peuple, ont, en acclamant Marc Seberg, qui délaissait son répertoire pour rendre hommage à ses maîtres, justifié la devise de la ville : Rennes, avec un « r » comme rock.

Retrouvailles ce même soir avec Litfiba, venu de Florence, autour de Piero Pelù, son chanteur polymorphe, un pied dans la Méditerranée, l'autre dans la mer du Nord, concubinant, comme si c'était facile, les rythmes d'un rock rapide et son goût pour Kurt Weil et Pier Paolo Pasolini. Pelù, le chanteur-acteur. Retrouvailles encore avec la voix bleue et brillante de Basil Clark, le chanteur de Yargo, avec les gospels des Mint Juleps. Une nuit entière de musique en complète entente avec la

venue anglaise, dans la meilleure tradition de la new wave ; triomphe mérité pour Mano Negra, label France, une bande née dans le métro parisien des défilés Hot Pants, qui, avec une bonne humeur franchement communicative, ont célébré les succès réjouissants du rock, du rythme and blues et de l'exotisme latino.

« Je suis comme la mer » Mauvaise nouvelle : l'incompréhension des Trans pour Michelle Shocked, mal programmée entre les deux groupes susnommés. Seule sur la scène de la Cité, guitare acoustique, folk-music réinventée. Besoin de silence, d'attention, et d'une bonne connaissance de l'anglais. C'était trop demander à ce qu'il faut pourtant bien considérer comme l'un des meilleurs publics français. L'élégance de cette longue et jeune femme venue d'Austin (Texas), la créativité de sa voix, ses inventions mélodiques du grave à l'aigu, la violence de ses textes révoltés, n'ont pas vraiment imposé.

Ecoutons son autoportrait : « J'ai quitté les Etats-Unis parce que c'est une société dont les seules aspirations sont l'argent et le pouvoir. Il n'y a pas d'espoir dans ce type de société dont les idées les plus communes sont trop souvent fascistes.

Ozawa et l'Orchestre de Boston

Apothéose mahlérienne

Une grande soirée dimanche, dans une salle archicomble, à réuni Japonais, Américains et Français autour du Boston Symphony Orchestra et de la Neuvième Symphonie de Mahler.

ribles coups d'arrêt sur deux notes, et parfois tout doucement s'abandonnent à la promesse cinématique du repos.

Que dire des musiciens de Boston, sinon que chaque timbre, chaque phrasé, est comme un mot unique, que dans les plus inextricables alliages respirent une lumière supérieure, transcendante.

Encombrante apothéose pour ce gala officiel, patronné par la NEC Corporation japonaise et le Commonwealth du Massachusetts, qu'une œuvre marquée par le présentiment de la mort, des images caricaturales de la vie, un monde d'angoisses, qui se dénote dans la dissolution de l'être !

Quand il écrit sa « Neuvième Symphonie », qu'il ne devait jamais diriger ni entendre à l'orchestre, Gustav Mahler avait quarante-neuf ans. Seiji Ozawa en a cinquante-trois, et rend à l'œuvre son caractère passionné, ce combat corps à corps avec le destin que même un homme dans la force de l'âge, même s'il se sent frappé à mort, comme l'était Mahler.

Les jambes fléchies, parfois flagellantes, les bras qui modelent les phrases avec des gestes amoureux, accueillants, berceurs, éveillent le puissant dynamisme de ces motifs qui se redressent sans cesse, plongent dans de noires mélées, se heurtent à des fanfares négatives, ces ter-

Ozawa, qui a suscité, après 45 ans de carrière, un accoucheur dans le mouvement initial, prend la baguette pour les deux parties centrales qui font surgir la comédie humaine sous l'empire de la destinée. Mais il rend les armes avec une tendresse débilitante dans le finale où, tout en se transformant, ces richesses s'effritent, et le gruppement moqueur du rendu devient une prière, un signe d'adieu éternel, où l'on parcourt d'immenses pays en songe par une suite de fonds enchaînés, jusqu'à ce que la harpe de l'adagio de la Cinquième Symphonie ou du Chant de la terre annonce l'heure du grand dépouillement.

JACQUES LOYCHAMPT. ● PRÉCISION. — Jean-Yves Thibaudet (le Monde du 5 décembre) s'est égaré non seulement d'Alco Ciccolini, mais aussi de Lucette Descaeves et de Reine Gracq.

A la Vieille Grille

Higelin le petit

La chanson sacrée aujourd'hui des dynasties. Après David Hallyday, vingt-deux ans, fils de Johnny et de Sylvie Vartan, qui a déjà un album et plusieurs 45 tours à son actif, et compose des chansons pour le prochain disque de son père, voici Arthur Higelin, vingt-deux ans lui aussi, fils de Jacques, qui se présente dans le même lieu (la Vieille Grille) où se produisit l'auteur de ses jours à l'aube des années 70.

rifié, sur des textes d'un lyrisme un peu fou.

Au piano ou à l'accordéon, accompagné par un contrebassiste (Bradley Scott) aussi excentrique que lui, Arthur Higelin offre de patchwork musical avec spontanéité et tendresse. Entre deux chansons-histoires, il reprend un titre de Piaf (Padam, padam) ou de Regain (les Loups). Il sera l'un des jeunes invités du prochain Printemps de Bourges, où il s'était déjà produit il y a deux ans avec un groupe.

C. F. * La Vieille Grille, 21 heures (1, rue du Puits-de-l'Ermitte).

CALENDRIER

Classique

Festivals au Théâtre du Liège. — Un spectacle musical et poétique en langue française, un spectacle multilingue n'explique qu'à peine les choses, à mi-chemin entre l'ethnologique (ces fameux chants polyphoniques) et le folklore réinventé. Ancien collaborateur de Vitez, Michel Raffalli, maître d'œuvre de cette « balade clandestine », s'est reconstruit de ses origines. Et, sur fond de persécution religieuses, de l'épopée mythologique, Carieux mélange.

De la suite, « République » aux Bouffes du Nord. — C'est à la BN qu'Helène Delavault a planché de longs mois sur les chansons de la Révolution. Leur restitution théâtralisée, arrangée musicalement par Yves Prin et pour la mise en scène par Michel Rabreau, compose un spectacle épatant pour petits et grands.

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Berganza aux Champs-Élysées. — De Monteverdi à Rossini, la mezzo espagnole avec la Sinfonia Varsovia, dirigée par Volker Schmidt-Bergsch.

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Le Drame de Faust à Garnier. — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (Mephisto).

Hommage à Ponnelle aux Champs-Élysées. — Pour saluer le souvenir du metteur en scène disparu brutalement cet été, le Répertoire de Mozart offre une belle distribution et toujours par l'Orchestre de Paris et son chef Daniel Barenboim, le 27^e Concerto pour piano du même.

Zacharias à Renaud-Barrault. — Christian Zacharias est un pianiste que le grand public français s'acharne à ignorer, mais dont chaque disque est une surprise, parfois même un authentique événement (son concerto l'Empereur, récemment). Le voici dans l'intimité jouant Schubert, Scarlatti et Mozart.

Concerts du dimanche matin : le 11, à 11 heures. Tél. : 42-56-60-70.

Jazz

Soirée Carlyne au New-Morning. — René Utterer, Eric Barret, Tetter, Aldo Romano, Chautemps, tous présents à la soirée Carlyne, leur petite mais entreprenante maison de disques. Chautemps y présentera trois septèmes de son dernier groupe enregistré (Chautemps, CAR CD 4) : un disque rare.

Cotinaud Quartet à Dunois. — Obséni et profond, Cotinaud se colle-tine chaque fois un pan d'histoire du saxophone. Avec passion et nervosité. Cette fois, c'est Charlie Parker.

Daniel Humair au Suisse. — Trio de luxe autour du batteur et peintre Daniel Humair au Centre culturel suisse : Yves Robert, trombone.

Musiques Baroques

Rituel traditionnel... avec partitions et tournée de page.

Jeu 8 décembre 1988 et vendredi 9 décembre 1988 à 20 h 30

Crypte Sainte-Agnès, 1, rue Montmartre 75001 PARIS

Filles à bec : Anita Glodek, Anne Garcenot, Clavecin : Pierre Bouyer

Jean-François Jenny-Clarke, contre-basse. A suivre, ne serait-ce que pour le charme du lieu. On peut y voir et entendre de près les musiciens dans un confort total (entrée libre).

Samedi 10, Centre culturel suisse, à 20 heures. Tél. : 42-71-38-38.

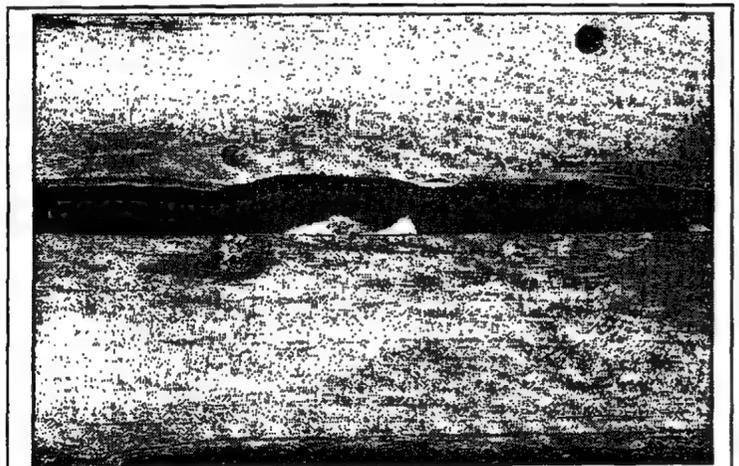
Variétés

Jacques Hourgné, l'émbarbuté. — Ancien élève du Studio des Variétés, Jacques Hourgné — qui s'est déjà produit l'hiver dernier en compagnie de Michel Jonasz — du swing et beaucoup de drôlerie. Très à l'aise sur scène, il vient de travailler sur des chansons plus élaborées qu'à ses débuts, moins impressionnistes, pour son premier album (Amour potentiel, chez WEA).

Oswaldo Rodriguez, le grand voyage. — Fondateur de la nouvelle chanson chilienne à Valparaiso, exilé depuis 1973, Oswaldo Rodriguez parcourt le monde à la rencontre des musiques populaires. C'est ce voyage-là qu'il présente avec des chansons écrites par lui-même mais aussi par Yupaqui, Gilberto Gil, Violeta Parra, Faou Ibrahim, Jacques Brel.

Dimanche 11, Café de la danse, à 17 heures. Tél. : 48-05-57-22.

THÉÂTRE



A Bobigny, l'œil du spectateur

C'est en voyant que le public assiste au spectacle de Iouri Eriomina, salle n° 6, d'après une nouvelle de Tchekhov, qui met en scène les Fous, enfermés dans la promiscuité d'une chambre d'asile...

Le spectacle fait partie du programme russe du Festival d'automne, à Bobigny, jusqu'au 18 décembre, à 21 heures. Traduction simultanée. Tél. : 48-31-11-45.

CONNAISSANCE DU MONDE

PAYS D'AMAZONIE PÉROU-ÉQUATEUR - Film de Jacques CORNET

GALERIE 172 Fg St-HONORÉ PARIS 8^e - Tél. : 42-80-13-01

PIERRE-FRANÇOIS GORSE Peintures - Aquarelles

17 NOVEMBRE - 17 DÉCEMBRE De 10 h à 18 h 30 sauf dimanche Le samedi jusqu'à 14 h

هكذا من الأصل

Culture

CINÉMA

« Une poignée de cendre », de Charles Sturridge

Trop riche pour être heureux

Adapté du roman homonyme d'Evelyn Waugh, un film qui a le charme pluvieux d'un après-midi anglais.

Nul n'est jamais heureux très longtemps... C'est Evelyn Waugh qui le dit dans le roman plutôt autobiographique dont le film de Charles Sturridge est tiré. Les Last of Helton sont jeunes, beaux, riches, amoureux. Avec leur enfant snob comme une théière, ils vivent dans une somptueuse et hétéroclite demeure victorienne plantée au milieu de cette campagne anglaise aussi sagement humide que les yeux des vaches. La lady (piquante Kristin Scott Thomas) est volage et se laisse séduire par un bellâtre oisif (Rupert Graves). Le lord est soucieux et désœuvré.

Ces gens parlent peu. Ne se parlent pas. Utilisent des bribes d'un dialogue fonctionnel aussi ardent qu'un cours de l'École Berlitz. « Ires-vous à cette soirée? » « J'irai à cette soirée. » C'est froid et gracieux. La caméra caresse les personnages avec une indolence britannique. Se pose sur le reflet ambre d'un verre de sherry...

Et puis, Dieu merci, ça se déglugue. Le petit garçon qui se casse de poney pendant la chasse à courre et se tue. Sa mère professe du choc pour avouer sa liaison.

DANIÈLE HEYMANN.

« Epidemic » de Lars von Trier

Après *Element of crime*, qui fit sensation au Festival de Cannes 1984 pour son délire visuel sur une enquête policière et psychanalytique, le Danois Lars von Trier a réalisé, avec des moyens beaucoup plus modestes, ce petit film en noir et blanc qui n'est pourtant pas de tout repos. En effet, *Lars von Trier s'en est pris à « l'influence négative de l'argent sur la création cinématographique »*. L'argent ne lui avait pourtant pas manqué pour son premier long métrage, mais il faut bien soutenir une réputation de visionnaire dérangeant. *Epidemic* a été tourné en 16 mm et en 35 mm. La caméra fonctionne souvent toute seule. On entend le bruit comme dans certains films de Philippe Garrel, au temps de l'underground français. Admettons.

Lars von Trier et son scénariste Niels Vørsel décident d'écrire un film ensemble. Pendant qu'ils essaient de travailler, une étrange épidémie fait des ravages quelque part dans le monde, on en voit les images. L'épidémie cesse lorsque le synopsis est terminé : il n'a que douze pages, inutile de chercher à comprendre de façon rationnelle. Vous feriez injure au réalisateur, qui semble avoir mis à l'écart — mais on n'en jurerait pas — quelque humour. *Epidemic* avait été présenté au Festival de Cannes 1987 dans la section « Un certain regard ». Sans renouveler le précédent coup d'éclat.

JACQUES SICLER.

DANSE

Les débuts de Mark Morris à Bruxelles

Virage sur l'aile

Star très demandée sur la scène américaine, ce chorégraphe de trente-deux ans succède à Béjart. Grand émoi à Bruxelles.

Il était encore en barboteuse, dans son Seattle natal, lorsque Maurice Béjart cria au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles le Sacre du printemps, qui allait déterminer la naissance du Ballet du XXI^e siècle et son implantation dans la capitale belge. C'était en décembre 1959 : il avait trois ans. Il ne se doutait pas qu'il succéderait un jour à Béjart dans ce théâtre de la lointaine Europe...

C'est chose faite : l'intronisation a eu lieu le 22 novembre. Mark Morris et son Monnaie Dance Group viennent de passer brillamment leur examen d'entrée avec *l'Allegro*, *Il Penseroso ed Il Moderato*, oratorio de Haendel sur des poèmes de Milton. Un grand ballet de deux heures, en deux parties.

Aujourd'hui, Mark Morris a trente-deux ans, un curieux visage où se mêlent l'innocence enfantine et la plus vive malignité, des yeux trop pâles pour être honnêtes et une tignasse bouclée façon Louis XIV (mais ce n'est pas une perruque).

Aux Etats-Unis, c'est une star : depuis qu'il a fondé son groupe, en 1980, des compagnies de plus en plus importantes (le Joffrey Ballet, le Boston Ballet, l'American Ballet Theatre) se disputent ses chorégraphes. En Europe, il est pratiquement inconnu.

Il a reçu une formation très large — moderne, classique, fandango, danses slaves. Manifestement, il a tout vu, tout retenu, tout digéré : il s'épanouit comme un fleur typiquement américaine sur l'arbre de la modernité. Si l'on veut faire référence à des territoires balisés pour le situer un peu, c'est à Paul Taylor qu'il fait penser — et dans une moindre mesure, à Merce Cunningham. Mais il a son propre langage.

Ce qui frappe en premier lieu, dans son *Allegro*, c'est une musicalité en profondeur. Il a, dit-il, passé trois ans avec la partition de Haendel avant de travailler trois mois avec ses danseurs. Cette fréquentation a porté ses fruits. La chorégraphie épouse amoureusement la musique, parfois mot à mot, un pas sur chaque note, parfois plus librement, ne suivant qu'une grande courbe mélodique ou une pulsation secrète ; les structures musicales sont comme décorées lisiblement sur scène.

Précisons au passage que l'orchestre, les chœurs et les solistes de Monnaie sont là, bien vivants : une déception devenue rare dans la danse, où grincant d'enregistrements éperouvés.

Ce qui frappe ensuite, c'est l'invention insupportable de l'architecture et du dessin. En deux heures, on ne voit pas deux fois la même image. Entrées et sorties d'une ingéniosité diabolique, bouquets, grappes, guirlandes, échafaudages, pluit, tout disparaît, reste une jeune fille rose soudain paniquée par sa silhouette et s'enfuyant en coulisses... Beaucoup de courses, de marches, toujours fluides, fugaces. D'étonnantes virages sur l'aile d'un groupe compact, comme une troupe d'oiseaux migrants.

Pas de sujet, d'anecdote, mais les mille états d'âme qui peuvent affecter un individu ou une société, exprimés avec légèreté et subtilité : allégresse, bien sûr — dominante — mais aussi l'inquiétude, la mélancolie, la ferveur, l'amour, l'humour. On va jusqu'à se donner des gifles — pour rire.

Tout cela se passe dans une très belle scénographie d'Adrienne Lobel : des cadres de scène aux lignes pures, sur lesquels jouent constamment des panneaux opaques ou transparents qui montent et descendent, produisant des changements de couleur. Le raffinement des éclairages apporte sa contribution à ce spectacle hautement professionnel.

Quelques jours après la création mondiale de cet *Allegro*, Mark Morris présentait à Bruxelles quatre pièces de son répertoire américain, réalisées avec des moyens plus modestes. Ce second programme n'a pas bouleversé les impressions reçues du premier : la musique est bien la muse de Morris, qui se soumet à ses ordres avec un bonheur évident ; et son invention se manifeste davantage dans la syntaxe que dans le vocabulaire proprement dit. On se prend à penser que la modernité n'est plus si moderne que ça, elle finit par être octogénaire...

Frisson, pour cinq danseurs en maillots pastel, sur la *Symphonie d'instruments à vents*, de Stravinsky, utilise les capacités (limitées) des corps humains à dessiner dans l'espace des figures géométriques. *Sonate pour clarinette et piano* propose une équivalence visuelle de la partition de Poulenc, dans des costumes évoquant les Frères Jacques ; le *Gloria* de Vivaldi confonne la filiation Paul Taylor-Mark Morris.

On retiendra davantage *Ten Suggestions*, sur les *Boguettes pour piano*, de Tcherepnine : un solo dansé par Morris lui-même, poétique funambule en pyjama de satin rose, jouant avec un cerceau, une chaise, un ruban, un chapeau. Là, l'ange du bizarre passe.

Sylvie DE NUSSAC.

* Monnaie de Bruxelles, les 9, 15 et 21 décembre.

Communication

Rachat des « Cahiers du cinéma » et création d'un quotidien consacré à la gestion

Les ambitions discrètes du groupe Liaisons

Le deuxième groupe français de presse professionnelle, Liaisons, a lancé cet automne une campagne d'image qui rompt avec sa tradition de discrétion. Déjà riche de trente-quatre titres, il négocie son entrée au capital des Cahiers du cinéma et prépare un quotidien spécialisé en 1989 tout en lançant vers les réseaux ciblés. Avec une double volonté : concurrencer en France CEP Communication, leader de la presse professionnelle, et percer sur l'Europe de 1993.

Pour vivre heureux, vivons cachés : le groupe de presse professionnelle Liaisons a longtemps fait sien ce dicton. Présidé par M. Patrice-Aristide Blank, ancien directeur général de France-Soir, le deuxième groupe français de presse professionnelle régnait jusqu'ici à l'ombre. Ses axes de sa stratégie. Son président, qui est aussi son seul actionnaire, refuse toujours d'apparaître sous les feux de la rampe. Retraqué dans son appartement-bureau parisien, il y conçoit pourtant le développement de son groupe en recevant hommes d'affaires anglo-saxons ou japonais. Son directeur général, M. Raymond Soubie, énarque juré de culture — ancien conseiller social de M. Raymond Barre, il a présidé jusqu'en novembre l'Opéra de Paris — refuse poliment encore de dévoiler certains chiffres du groupe Liaisons. Mais le silence total n'est plus de mise.

Les rachats et les prises de participation qui ont jalonné la vie de la presse ces derniers temps, sans épargner le secteur de la presse professionnelle, ont projeté le groupe Liaisons dans l'arène de la concurrence et l'ont incité à faire œuvre de communication. A cette ouverture nouvelle correspond le désir d'apparaître comme le challenger en titre du premier groupe de presse professionnelle en France, CEP Communication, filiale d'Havas et partenaire puissant du groupe de la Cité. Voire de lui damer parfois le pion. Ce fut récemment le cas lors du rachat du groupe Jacquemart (*Echo de la presse et de la publicité*, *Sonovision*, etc.), que Liaisons a rattrapé pour 6 millions de francs, au nez et à la barbe des publications Denis Jacob qui dépendent du groupe de la Cité (*Le Monde* du 30 septembre). Mais en communiquant sur lui-même, le groupe Liaisons souhaite, aussi, être présent sur le plan européen.

La campagne de communication visuelle mise au point par l'agence Meunier-Granier-Deferre et lancée mi-octobre dans la presse grand public et professionnelle, ainsi que dans les trente-quatre titres du groupe, a décidé d'attirer l'attention sur le trop discret groupe Liaisons.

Cinq millions de francs d'investissement et douze images pour vanter de façon humoristique « les pros du canard pro ». « Noire cible est triplée, explique M. Raymond Soubie. Nous voulons que les éditeurs qui souhaitent céder leur affaire sachent qu'en matière de presse professionnelle il existe une alternative : CEP Communication et nous. S'ils ne veulent pas se jeter dans les bras de ce demi-géant, nous représentons la solution. Nous souhaitons aussi attirer annonceurs et publicitaires et, enfin, inciter les journalistes de talent à nous rejoindre. » L'objectif résumé de cette campagne d'image consiste à lancer et à imposer le label Liaisons, comme a su le faire le groupe Expansion de M. Jean-Louis Servan-Schreiber.

La Caisse des dépôts : une alliée fidèle

« Nous voulons nous renforcer là où nous sommes déjà solides avant de nous diversifier », précise M. Soubie. La presse professionnelle reste donc un créneau prioritaire. Les trente-quatre titres de Liaisons — du quotidien vedette *Liaisons sociales* à *Gap* en passant par *Cultivator 2000* et *Tournebido* — représentent 80 % du chiffre d'affaires (445 millions de francs) et emploient deux cents journalistes sur quatre cent soixante salariés. Le reste est réalisé par les salons (Forum Expo, Pharmagora, Agriform, etc.), qui représentent environ 15 % de l'activité, l'édition, la télématique et l'agence de presse Liaisons créée il y a un an. Le renforcement s'est traduit par la reprise du groupe Jacquemart et la mise au point d'une nouvelle formule de *Echo de la presse et de la publicité*, conçue à l'exemple des autres titres du groupe comme un « journal-outil » destiné aux éditeurs et aux journalistes. Son lancement sur le marché est prévu début 1989.

Mais c'est aussi le rachat de la plus grande graphotèque française dans le domaine économique et social, « le Transparent », il y a un mois. Cette acquisition, dont le coût est inférieur à 10 millions de francs, précédait une prise de participation de 24,5 % au sein du capital du mensuel spécialisé *les Cahiers du cinéma*, aux côtés de la Caisse des dépôts (24,5 % également) pour 2 millions de francs. Le reste des parts est réparti entre la rédaction, l'association des Amis des Cahiers et des personnes physiques.

Groupe de presse professionnelle, Liaisons s'intéresse donc aussi à la presse spécialisée. Sa participation aux *Cahiers* viendra épauler ses journaux appartenant déjà à ce secteur, *Immobilier Loisirs* et *Location Vacances Loisirs*. De surcroît, la Caisse des dépôts est pour lui un vieil allié : ensemble, ils avaient pro-

jeté de racheter, avec le groupe Bruxelles-Lambert et le Crédit Agricole, le quotidien financier *la Cote Desfossé*, mis à prix pour 250 millions de francs il y a quelques mois par son propriétaire. La vente n'a pas eu lieu. Mais Liaisons réfléchit toujours à un projet de quotidien spécialisé. Des études concernant un quotidien consacré à la gestion de l'entreprise, qui verrait le jour en 1989, sont actuellement menées. M. Soubie estime le budget de ce journal à 40 millions de francs par an. « L'infrastructure de notre groupe, la possession de fichiers d'entreprise nous dispensent de budget de lancement, nous-ii. Je suis certain qu'il y a de la place pour un quotidien s'adressant aux cadres et aux décideurs de l'entreprise. Le succès de notre quotidien *Liaisons sociales* (33 600 exemplaires vendus en 1987) sur le seul plan de la gestion nous le prouve. »

Confiant dans la synergie qui existe entre des lectorats soucieux de journaux et d'ouvrages consacrés à l'entreprise, Liaisons a récemment racheté les éditions Chouard et associés, qui publient essentiellement des livres de gestion (*le Monde* du 28 octobre). Celles-ci lui offrent une rampe de lancement de nouvelles collections ainsi qu'une implantation dans le réseau des librairies spécialisées. Mais les marges bénéficiaires du groupe, « supérieures aux normes de la presse », souligne M. Soubie (qui refuse cependant d'en donner le chiffre exact), l'incitent à saisir éventuellement d'autres occasions. Le câble, pour lequel Liaisons est prêt à fournir des heures de programmes consacrés à l'entreprise et réalisés par une société de production encore à venir, pourrait, par exemple, représenter une voie de diversification.

Restent l'étranger et l'Europe. Le deuxième groupe de presse professionnelle français édité déjà en Italie des versions de son mensuel sur le textile, *Gap*, grâce à un partenariat avec l'éditeur Francesco Boffa ; une édition japonaise a été lancée en alliance avec l'éditeur Yanada. En butte à la concurrence des éditeurs étrangers en France et contraint à une nécessaire extension hors des frontières hexagonales, Liaisons envisage un partenariat avec des groupes de presse britanniques, allemands ou américains désireux d'attaquer le marché français. Mais il réfléchit aussi à la future implantation à l'étranger de journaux qu'il a réussis en France, comme *Liaisons sociales*.

Discret, Liaisons estime que cette qualité n'exclut pas le dynamisme. Sous la pression de la concurrence interne et externe. « La presse professionnelle en France a longtemps vécu protégée, dit M. Soubie. Je crains que cette époque ne soit révolue. »

YVES-MARIE LABÉ.

Dix départements

Le quotidien *Liaisons sociales*, fondé en 1946, est le berceau du groupe qui porte aujourd'hui son nom. Racheté avec d'autres titres il y a huit ans par M. Patrice-Aristide Blank, il a donné naissance, en août 1987, à un groupement d'intérêts économiques (GIE) baptisé groupe Liaisons.

Celui-ci ressemble à dix départements s'occupant de presse professionnelle et spécialisée et de salons. Le département Liaisons s'intéresse à la gestion, avec des titres comme *Liaisons sociales* (quotidien et mensuel), *Gestion sociale*, *Vivre pratique*, etc., ainsi que des salons organisés sur ce thème (Forum expo). La distribution est présente avec *Points de vente*, *Concurrence hebdo*, des éditions électroniques, tandis que le textile regroupe *Gap*, *Gap Sport* et les éditions étrangères. Le département tourisme rassemble *Tournebido*, *Campo* et des salons comme le *Marché international du tourisme pour l'incanté (1)* et les voyages de groupe (MITING). L'agriculture est l'affaire de *Cultivator 2000*, des éditions Agriguide, du salon Agriform ; la santé regroupe le quo-

tidien *Journal des pharmaciens*, le *Monitor hospitalier*, des collections (*Gestion pratique*), le salon *Pharmagora*, des services télématiques (*Club Plus*, etc.), *l'Officiel des transports*, *Bus et Car* magazine figurent au sein du département transports avec ses salons *Mitcar*, *JTR*, etc. et ses guides. L'immobilier, enfin, rassemble des journaux comme *Constructions neuves et anciennes* (éditions nationales et régionales), des guides gratuits, un salon de l'immobilier. Les deux derniers départements sont l'agence *Liaisons*, et *Communication* (*Echo de la presse*, *Sonovision*).

La diffusion des trente-quatre titres de Liaisons représente cinq cent vingt-trois mille huit cents exemplaires en 1987, 65 % d'entre eux sont vendus par abonnement. Avec un chiffre d'affaires de 445 millions de francs, Liaisons est le deuxième groupe de presse professionnelle après CEP Communication (3,2 milliards de francs).

(1) Incentive : motivation des équipes commerciales, à l'acte d'une entreprise, par le biais de voyages à gagner.

Licenciements au groupe Expansion ?

Les salariés de la Tribune de l'Expansion, de l'Agefi et de la Vie française devraient tenir une assemblée générale lundi 5 décembre. Les syndicats (CFDT, Syndicat national des journalistes) s'insurgent contre un plan de licenciement qu'aurait décidé la direction du groupe Expansion. Celui-ci devrait toucher les trois titres et les services communs (dont la documentation) rachetés il y a un an et don à M. Bruno Bertier par le groupe Expansion de M. Jean-Louis Servan-Schreiber. La direction de l'Expansion conteste qu'un tel plan soit mis en place.

Lors d'un récent comité d'entreprise, la direction du groupe a aussi indiqué que le supplément boursier de la Tribune de l'Expansion, la Tribune de la Bourse (2 000 exemplaires diffusés à Paris en moyenne) sera arrêté vendredi 23 décembre. Cet arrêt permettra à la Tribune de l'Expansion de réformer ses pages boursières. Cette décision, essentiellement rédactionnelle, a été prise du fait de l'ouverture du marché boursier qui empêchait le supplément boursier de donner les cours de clôture et de réaliser un véritable travail d'analyse.

EXPOSITION

Nouvelles statues aux Tuileries

Le carré des refusés

Les Tuileries, jardin défoncé, dévasté, dont le statuaire du dix-neuvième siècle est en partie mutilé, va-t-il devenir le dépôt de ces laissés-pour-comptes de la commande publique ? Une sorte de carré des refusés ? L'idée de peupler ses quinconces de sculptures modernes et contemporaines était ingénieuse. Mais elle avait aussi contribué à la redécouverte de Maillol. Quatre bronzes de Rodin avaient été installés par la suite. Jack Lang y avait implanté des œuvres de Kirin et Chia, incontestable chacune dans son genre. L'éclatisme le plus médiocre règne désormais.

On y trouve, sur la terrasse du bord de l'eau, les *Fils de Caïn*, de Paul Landowski, chassés de la cour Napoléon par la pyramide de Péi. Un Blum drapé de bronze, bétaux, moustaches et écharpe du même métal, de Philippe Garrel, qui se mordit sous les marronniers faute d'avoir pu se poser sur une place parisienne. Près de lui, un immense soldat de plomb de Tim, excellent caricaturiste mais plus à l'aise devant sa feuille de papier. Son capitaine Dreyfus, interdit de

séjour au Palais de justice comme à l'École militaire, a trouvé là un havre discret.

C'est au tour de Paul Belmondo d'entrer dans le club. Deux de ses œuvres ont été données par sa famille : un *Apollon* et une *Jeanne d'Arc*. Ils ont été casés sur un coin de parterre, en présence du ministre de la culture et du fils de Farietta, Jean-Paul. Pour compléter l'ensemble, on pourrait suggérer aux services compétents de la Rue de Valenciennes de rapatrier d'urgence aux Tuileries, le *Rimbaud* d'Ipousteguy, *Homme aux semailles devant*, calembour qui aurait vraisemblablement valu à son auteur quelques voies de fait du vivant d'André Breton.

Mais aussi le main de plâtre, dissimulé dans un massif du Luxembourg, qui est censé honorer la mémoire de Pierre Mendès France ; le *Pompadour-obélie*, du jardin des Champs-Élysées, voire le *Centaure mécanique*, de César dont les puissantes génitoires métalliques égèrent les pigeons du carrefour de la Croix-Rouge.

E. de R.

KRYSAR
LE JOUEUR DE FLÛTE

Magnifiquement sculptées en bois brut, les marionnettes donnent une dimension expressionniste à cette petite merveille.

PREMIERE

LES DÉPÊCHES DE L'AFP SUR MINITEL

AFP-PRO

36.29.36.19

AFP

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : * Signalé dans « Le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer □■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 5 décembre

TF 1

20.40 Feuilleton : Le rêve californien. De Dick Lowry, d'après le roman de David Nevin. Avec Richard Chamberlain, Alice Krige (dernier épisode). 22.00 Magazine : Santé à la Une. D'Igor Barrère, présenté par Robert Namias. Thème : « La chirurgie sans bistouri ». 23.20 Journal et Météo. 23.40 Magazine : Minuit Sport. De 0.40 à 6.27 Rediffusions. 0.40 Série : Drôles d'histoires. 1.05 Feuilleton : Symphonies. 1.30 Magazine : Santé à la Une. 4.35 Documentaire : Histoires naturelles. 4.05 Musique. 4.25 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.

A 2

20.40 L'Affaire du courrier de Lyon. Spectacle filmé au Palais des sports de la porte de Versailles à Paris, en début d'année. Texte d'Alain Decaux, mise en scène de Robert Hossain. Spectacle suivi d'un débat sur l'erreur judiciaire ou la fragilité des témoignages, animé par Bernard Rapp, avec Robert Hossain, M^{re} Paul Lombard, Jean-Paul Jean (magistrat). 23.40 Informations et 24 heures sur la 2. 0.05 Tennis : Finale des Masters à New York.

FR 3

20.30 Cinéma : « La Vingt-Cinquième Heure » Film français d'Henri Verneuil (1961). Avec Anthony Quinn, Virna Lisi, Serge Reggiani, Grégoire Aslan. 22.40 Journal et Météo. 23.05 Magazine : Océaniques. Le professeur Jean Dusset, prix Nobel de médecine. Un film de Jean-Christophe Ross. 0.00 Musiques, musique. Semaine de jazz : Le septuor de Stan Laferrière. 0.10 Série : Patch rock. La bataille du rat.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Si tu vas à Rio... tu meurs □ Film franco-brésilien de Philippe Clair (1987). Avec Aldo Maccione, Roberto Close, Carollin Ohmer. 22.05 Flash d'informations. 23.10 Les Oscars du football. En direct du Pavillon Baltard. 23.40 Football américain. 0.40 Cinéma : Fuchling Fersand □ Film français de Gérard Mordillat (1987). Avec Thierry Lhermitte, Jean Yanne, Marie Laforêt. 2.00 Série : Païre d'as.

LA 5

20.30 Les accords du diable : La malédiction de l'île. Téléfilm de John Laing, avec John Bach, Darien Talle. 22.25 Les accords du diable. Les rubriques du magazine. 22.50 Série : Le voyageur. 23.20 Capitaine Furillo (rediff.). 0.00 Journal de minuit. 0.05 Capitaine Furillo (suite). 0.25 L'inspecteur Derrick (rediff.). 1.25 Le journal (rediff.). 0.20 Journal de la nuit. 2.25 Sam et Sally (rediff.). 3.20 Vive la vie! (rediff.). 4.30 Voisin, voisine (rediff.). 5.30 Feuilleton : Le clan Beaulieu.

M 6

20.35 Téléfilm : Le cri de la liberté. De Michael Schulz, avec Howard E. Rollins Jr, Irène Cara. 22.15 Série : Drôles de dames. 23.10 Magazine : Club 6. De Pierre Boutellier. 0.10 Journal. 0.20 Magazine : Jazz. De Philippe Adier. 0.50 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les Météoriciens de Paris (dernier épisode). 2.15 Bergeval et fils (4^e épisode). 3.10 Magazine : Destination santé (rediff.). 4.05 Bergeval et fils (rediff.). 5.05 Les Météoriciens de Paris (rediff.). 5.15 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'histoire en direct. 10 octobre 1981 : l'abolition de la peine de mort. 21.30 Dramatique. Les herbes amères de Henri-Michel Boccas. 22.40 Cote d'amour. L'homme, la nature et le droit. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. Woodstock. Jimi. Carlos et les autres. 1. Hendrix, la banzière étoilée.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollo. Concert de l'UER, ex-directeur de Copenhague : Concerto pour percussion, de Ruders; Iris, de Norgard; Pan et Syrinx, op. 49, de Nielsen; Sphaerens musik, de Langgaard, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la radio danoise, dir. Michael Schonwandt; soi, Gert Sorensen, percussion. A 22.50. Les enregistrements d'ignis. Friedman. 23.07. Variations symphoniques de Dvorak. Jeanne d'Arc, de Lili, Concerto pour piano et orchestre n° 1 en mi mineur op. 11, de Chopin. 0.30 Dossiers. Autour de la jeune musique américaine.

Mardi 6 décembre

TF 1

13.49 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Téléfilm : Une vie comme je veux. De Jean-Jacques Goron, avec Miqu-Miou, Pierre Arditi, Vincent Lindon (3^e partie). 16.00 Variétés : Le chance aux châteaux. 16.40 Jeu : Orisacques. 16.50 Club Dorothée après-midi. Juliette. Tu chantes, tu gagnes : Flashman. 17.50 Série : Clips. Trop juste. 18.40 Avis de recherche. 18.55 Feuilleton : Sauts-Barbans. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : On a retrouvé la 7^e compagnie □ Film français de Robert Lamoureux (1975) Avec Jean Lécuyer, Pierre Mondy, Henri Guybet, Pierre Tornade. 22.05 Magazine : Ciel mon mardi! Présenté par Christophe Dechavanne. 23.20 Journal, Bourse et Météo. 23.40 Magazine : Livres au tête. De Joseph Poli et Jacques Douquane. De 23.50 à 6.27 Rediffusions. 23.50 Série : Drôles d'histoires. 0.15 Feuilleton : Symphonies. 0.40 Documentaire : Hello actors! 1.35 Documentaire : Histoires naturelles. 3.55 Musique. 4.05 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.

A 2

13.45 Feuilleton : James docteurs. 14.30 Magazine : Bonjour la télé. Présenté par Pierre Thérain et Frédéric Mitterrand. La Bonitas, de Pierre Cardinal. 16.05 Flash d'informations. 16.10 Magazine : Du côté de chez Fred. De Frédéric Mitterrand. Spécial journal Vogue. 17.10 Flash d'informations. 17.15 Magazine : Graffiti 5-15. Présenté par Groucho et Chico. La panthère rose : La petite merveille. 17.50 Série : V. Triax. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. 19.10 Actualités régionales. 19.30 Plaisir de rire : La baby-sister. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.40 Les dossiers de l'écran : La Vie passionnée de Vincent Van Gogh □ Film américain de Vincent Minnelli (1955). Avec Kirk Douglas, Anthony Quinn, Pamela Brown, James Donald. 22.40 Débat : Ces tableaux qui dévorent. Avec Robert Schmidt (expert et marchand de tableaux), Marc Blondeau (conseil et expert en peinture), Pascal Bonafoux (historien de l'art), Pierre Jourdan-Burry (collectionneur), Ronald Pivance (historien de l'art), Raymond Moulou (directeur du Centre de recherche des arts), Alain Dominique Perrin (PDG de Cartier international). 23.40 Informations : 24 heures sur la 2. 0.00 Magazine : Strophes. De Bernard Pivou. 0.15 Magazine : Du côté de chez Fred (rediff.).

FR 3

13.30 Feuilleton : Allô! Tu m'aimes? 13.57 Flash d'informations. 14.00 Magazine : Regards de femme. Présenté par Aline Paillet, en direct de Toulouse. 14.30 Feuilleton : La chasse aux hommes. (1^{er} épisode). 15.27 Flash d'informations. 15.30 Magazine : Télé-Caroline. Présenté par Caroline Trépo. Sommaire : Télécaroline. Attractions. Top sixties : Télé chic, télé choc; Papy. Mamy; Vient faire un tour... bilion; Le jeu de la séduction; Variétés. 17.00 Flash d'informations. De 17.05 à 18.30 Amuse 3. 17.05 Dessins animés. Petit ours brun; Luc et Béatrice. 17.15 Série : Tom Sawyer. 17.40 The Muppets show. 18.00 Ascenseur pour l'avenue. 18.05 Magazine : Drevet vend la niche. Présenté par Patrice Drevet. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région. 19.53 Dessin animé : Les contes magiques. 20.05 Jeu : La classe. Présenté par Fabrice. 20.25 INC. □ 20.30 La dernière séance. Film : Voyage au centre de la terre □ Film américain d'Henry Leon (1959). Avec James Mason, Ariane Dahl, Pat Boone, Diane Baker. 22.55 Dessins animés. Tom et Jerry; Tex Avery. 23.10 Journal. 23.35 2^e film : Match d'amour □ Film américain de Busby Berkeley (1949). Avec Frank Sinatra, Esther Williams, Gene Kelly. 1.05 Documentaire : Un ticket de métro pour la Chine. De Marie Holzmann et Michela Watisaux. La communauté chinoise du treizième arrondissement de Paris.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Bob le flambeur □ Film français de Jean-Pierre Melville (1955). Avec Isabelle Corey, Roger

Duchesse, Daniel Cauchy, Guy Decombes. 15.05 Courts métrages. L'atelier, de Robert Forget; Square, de Michel Benat. 15.30 Cinéma : les Nouveaux Tricheurs □ Film français de Michael Schock (1987). Avec Rémi Martin, Valérie Allain, Lionel Melet. 17.40 Cabon Cadu. SOS fantômes : Le plat; COPS. 18.25 Dessin animé : Végétal. 18.30 Dessin animé : Ca cartoon. Présenté par Philippe Danu. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50. Présenté par Marc Toesca. 19.30 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gilès. Invité : Bernard Héraut. 20.30 Cinéma : Mina ou fire □ Film américain d'Elie Chouraqui (1987). Avec Scott Glenn, Jade Malle, Joe Pascal, Brooke Adams. 22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Radio days □ Film américain de Woody Allen (1986). Avec Seth Green, Josh Mostel, Diane West, Renée Lippia (v.o.). 23.30 Série : Palace. 0.45 Cinéma : Fever. Film américain classé X de Stuart Michaelis (1986). Avec Karen Summer, François Papillon. 2.05 Les superstars de catch.

LA 5

13.35 Série : L'inspecteur Derrick. 14.45 Série : Bonanza. 15.45 Série : Capitaine Furillo. 17.00 Karins. L'aventure du Nouveau Monde. 17.25 Vas-y, Julie! 17.50 L'aura ou la passion du théâtre. 18.15 Oly et Tom, champions du foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : All Stars. 19.30 Boulevard Bonnard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Alien □ Film anglo-américain de Ridley Scott (1979). Avec Tom Skerrit, Sigourney Weaver, Veronica Cartwright. 22.40 Magazine : Ciné clip. 22.50 Cinéma : le Vagabond □ Film français de Pierre Trépo (1971). Avec Michel Serault, Michel Galabru, Roy Varto. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Cinéma : le Vagabond (suite). 0.35 Capitaine Furillo (rediff.). 1.35 L'inspecteur Derrick (rediff.). 2.40 Feuilleton : Le journal (rediff.). 3.35 Journal de la nuit. 3.40 Sam et Sally (rediff.). 4.35 Vive la vie! (rediff.). 4.45 Voisin, voisine (rediff.). 5.40 Feuilleton : Le clan Beaulieu.

M 6

13.30 Feuilleton : Bergeval et fils. 14.10 Les Météoriciens de Paris. 14.25 Jeu : Plein les baffes. 15.05 Jeu : Clip combat. 16.05 Jeu : Quizz c'est 16.50 Hic, hé, hé, bouha! 17.05 Série : Hawaii, police d'Etat. 18.05 Série : Daktari. 19.00 Série : Les routes du paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Campos show. Rudy et la reine des neiges. 20.35 Téléfilm : Un amour d'été. De Deszo Magyar, avec Diane Lane, John Gallardo. 22.10 Série : Drôles de dames. 23.05 Magazine : Turbo (rediff.). 23.30 Magazine : Adventure (rediff.). 23.55 Journal. 0.05 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Série : Les saintes chéries (1^{er} épisode). 2.30 Magazine : Destination santé (rediff.). 3.25 Documentaire : Le monde sauvage. 3.50 Magazine : Destination santé (rediff.). 4.45 Documentaire : Le monde sauvage. 5.15 Les saintes chéries (rediff.). 5.45 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel sciences. L'odyssée des plantes : 400 millions d'années d'évolution. 20.40 Magazine : Les mondes sauvages. La passion Rabelais. 1. Pantagruel. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. Woodstock. Jimi, Carlos et les autres. 2. Jimi Hendrix, un cri d'amour.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Musique ensembles. Sérénade de Daniel-Lesur : Six mouvements de Tansman, Symphonie n° 4 de Rivier; Concerto pour orchestre à cordes en ré majeur, de Stravinski; par l'Orchestre national de chambre de Toulouse, dir. Stéphane Cardon. 22.30 Réveil. Paul Meyer, clarinette et Eric Lesage, piano : Sonate pour clarinette et piano n° 2, en mi bémol majeur op. 120 n° 2, de Brahms; Sonate pour clarinette et piano n° 11 en fa dièse mineur op. 49, de Reger; Sonate pour clarinette et piano de Bax. 0.00 Club d'archives. Eduardo Toldrà. 1.00 En passant par Dvorak. Esquisses postiques, op. 85. Berceuse en sol majeur, par Radoslav Kravil, piano.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4889

1	2	3	4	5	6	7	8	9

HORIZONTALEMENT
1. Peuvent être assimilés à des cours du soir. — II. La fabrication des chaînes. — III. Des bêtes à cornes. — IV. Capitale pour des comtes puis des ducs. — V. Ne sont évidemment pas des paroles originales. — VI. Pas lus. D'un auxiliaire. — VII. Quel poison! Un mot du Fils. — VIII. Un animal très mou. Coule en Normandie. — IX. Partie d'Ilot. Pour un phénix, est en rapport avec le plumage. — X. Mises de côté. — XI. Tonalité pour une messe. As donc des gestes augustes.

VERTICALEMENT
1. Sont dans l'ordre quand elles sont bonnes. Parfois battus pour allumer. — 2. Farineux. Ne fait pas de bulles quand elle est plate. Celui d'Aristote est un fabliau. — 3. Donne l'exemple de la fermeté. Eut donc une attitude malhonnête. — 4. Comme les socialistes du dix-huitième siècle. — 5. Mollusques. Dix sur dix. — 6. Il y a moins de tirage quand on les arrondit. Connaît bien le Corat. — 7. Au nord de Châteauroux. Mis à plat. — 8. Grande maison. Peuvent envier quand ils sont flatteurs. — 9. Possessif. Ne sont pas les premiers venus.

Solution du problème n° 4888

Horizontalement
I. Ecrivain. Ca. — II. Paupières. Coton. — III. Us. Erre. Do. Reus. — IV. Is. CEE. Sculp. — V. Sénateurs. Atlas. — VI. Eau. Oustuaire. Nu. — VII. Toton. Institut. — VIII. Turf. Uni. Eire. — IX. Es. Me. Na. I. — X. Eter. Sa. Réale. — XI. Cric. Averses. Et. — XII. Enfer. Oulé. Star. — XIII. Dhs. Amiral. Au. — XIV. Abel. Libre. — XV. Ecuylers. Rameur.

Verticalement
1. Epuisette. Cède. — 2. Casse-cou. Erre. — 3. Ru. Nutritifs. — 4. Ipeca. Office. Ay. — 5. Vireton. Se. Rabe. — 6. Adrés. R. Mer. — 7. Ire. Usine. Voie. — 8. Le. Brunis-seur. — 9. LSD. Sas. Arias. — 10. Os. Item. Sel. — 11. Ne. Carrière. La. — 12. Orateur. Essaim. — 13. Tell. Iéna. Tube. — 14. Coupant. Aléa. Ru. — 15. Ans. Sude. Eirier.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du samedi 3 décembre 1988 :

UNE LOI
N° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

UN DÉCRET
N° 88-1096 du 1^{er} décembre 1988 fixant le régime financier des céréales pour la campagne 1988-1989.

LETO TRACÉ DU SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1988

2 11 21 31 38 44 25

PROCHAINS TRACÉS, EN DIRECT SUR TV5

INDICÉES 7 DÉCEMBRE 1988 A 20 H 30
ET 14 DÉCEMBRE 1988 A 20 H 30
LES TRACÉS DE LA SEMAINE EN DIRECT SUR TV5

4 BOULE N° 1	2 179 745,00 F
5 BOULE N° 2	139 615,00 F
6 BOULE N° 3	9 675,00 F
7 BOULE N° 4	160,00 F
8 BOULE N° 5	11,00 F

BOULE DU SAMEDI 149 675
1 BOULE PROCHAIN 1100 22,22,00 F

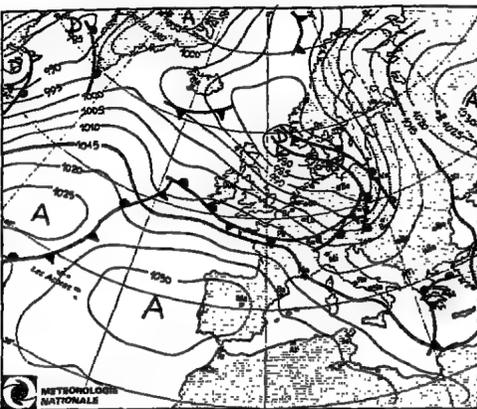
LETOSPORT RESULTATS COMPLETS N° 488

10 km marche	215 003,00 F
15 km marche	9 052,00 F
11 km marche	816,00 F

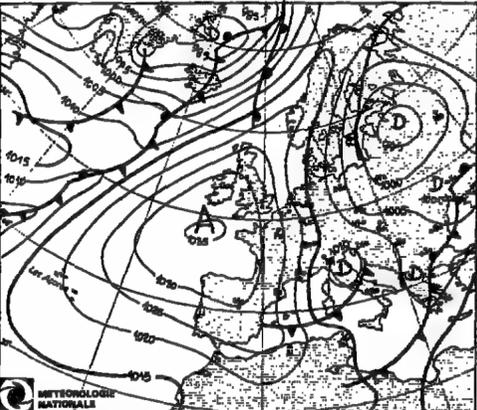
NUMERO FACTURE : 5
Tirage du Lundi 4 Décembre 1988

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 5 DÉCEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 7 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le lundi 5 décembre à 0 heure et le samedi 6 décembre à minuit.

Une nouvelle perturbation affectera encore le pays aujourd'hui et demain. Elle sera accompagnée de vents forts et de violentes averses mardi.

Mardi : vent et averses. Le matin, le ciel sera très nuageux sur toutes les régions sauf sur le pourtour méditerranéen où les vents dégageont bien le ciel. Rapidement, un régime d'averses s'établira sur tout le pays. Partout, les vents de nord-ouest souffleront fort. Sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, les averses seront moins accompagnées de grêle et des orages pourront se déclencher. Sur l'Alsace, le Lorraine, la Franche-Comté et Rhône-Alpes, les pluies prendront un caractère plus continu et il neigera au-dessus de 700 mètres sur les Alpes. En cours d'après-midi, les averses deviendront moins sombres et des délaçures se développeront par l'ouest du pays. En après-midi, sur les Pyrénées et la Corse, des orages pourront encore se produire (peige au-dessus de 1 200 mètres).

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PRÉVU LE 06 Déc 88 DÉBUT DE MATINÉE

TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observés	le 4-12-1988 à 6 heures TU et le 5-12-1988	le 5-12-1988
FRANCE		
ALGER	16 15 C	14 11 P
ANGERS	15 13 P	14 12 P
BOULOGNE	15 14 P	14 12 P
BRESCIA	15 14 P	14 12 P
BREST	13 11 P	14 12 P
CARIN	14 9 C	14 12 P
CLERMONT-FERRAND	14 13 N	14 12 P
DIJON	13 9 P	14 12 P
GRENOBLE-SHARL	6 6 P	14 12 P
LILLE	12 6 C	14 12 P
LYON	11 11 C	14 12 P
MARSEILLE-MAR	13 11 N	14 12 P
NANCY	12 7 N	14 12 P
NANTES	14 14 P	14 12 P
NICE	15 7 N	14 12 P
PARIS-MONTS	14 9 C	14 12 P
PAU	14 12 P	14 12 P
PERPIGNAN	19 17 N	14 12 P
RENNES	15 12 P	14 12 P
STRASBOURG	14 12 P	14 12 P
TOULOUSE	14 12 P	14 12 P
VALENCIENNES	14 12 P	14 12 P
VERDUN	14 12 P	14 12 P
YVERDON	14 12 P	14 12 P

Audience TV du 4 décembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

HORAIRE	FOYERS AVANT REGARDER LA TV (en %)	TF 1	A 2	FR 3	CANAL +	LA 5	M 6
19 h 22	64,8	23,9	13,0	10,1	2,7	3,9	1,7
19 h 43	69,0	24,7	15,6	10,0	2,5	3,1	0,7
20 h 16	68,5	27,0	20,5	11,7	3,7	3,1	2,5
20 h 55	71,1	30,0	22,0	1,9	1,4	12,6	4,9
22 h 8	61,6	26,7	9,8	4,1	0,7	14,5	5,1
22 h 44	26,9	8,3	4,6	3,0	0,9	5,3	4,9

La domin

هكذا من الأصل

Le protectionnisme des exportations

ON craignait l'élection d'un président protectionniste. La victoire de George Bush a rassuré. Pourtant, les opinions du futur président importent moins que les moyens dont il dispose pour imposer ses vues. Et, de ce point de vue, on peut craindre que l'optimisme ambiant repose sur une analyse trop rapide du programme républicain. De la nouvelle loi commerciale, des institutions américaines et, enfin, des contraintes macroéconomiques.

Depuis longtemps déjà, la classe politique américaine, les républicains comme les démocrates, s'est ralliée à la doctrine du « fair trade ». Avant même de dresser — contre les démocrates — un plaidoyer en faveur du libre-échange, le programme républicain met au crédit de l'administration Reagan-Bush le fait qu'elle ait été la première à prendre l'initiative de mesures à l'encontre des partenaires « déloyaux ». « Nous ne tolérerons pas le commerce déloyal et nous utiliserons la libre-échange comme une arme », affirme encore le programme.

Si elles ne sont pas toujours perçues, les contradictions avec l'ancienne doctrine du « free trade » (libre-échange) sont néanmoins patentes. En libre-échange, ce sont les différences de coûts et de prix qui expliquent les gains de l'échange entre les nations. En « fair trade », ces dif-

férences sont suspectes, ce qui exige que soit tracée une frontière, nécessairement arbitraire, entre les différences acceptables et celles qui ne le sont pas (1).

Depuis une vingtaine d'années, les lois commerciales ont étendu la liste des pratiques déloyales autrefois limitées au dumping ou aux subventions. Ainsi, par exemple, la loi de 1988 permet de considérer comme déloyale la concurrence de pays qui n'appliqueraient pas certaines normes en matière de législation sociale. Certaines politiques macroéconomiques et, a fortiori, industrielles sont également visées.

Une concurrence déloyale

En réalité, les pratiques considérées comme « déloyales » aux Etats-Unis sont aujourd'hui susceptibles de s'appliquer à la quasi-totalité des importations qui concurrencent les productions américaines (les lois américaines emploient significativement le terme d'« injury »). Sinon, il reste le recours aux clauses de sauvegarde qui n'exigent pas la démonstration des pratiques déloyales de l'adversaire.

La loi commerciale a d'abord été considérée, en France, comme très protectionniste. Après les remontrances acérées de quelques responsables américains et la

Les Etats-Unis disposent de plus de moyens pour contraindre leurs partenaires à ouvrir leurs marchés

par JEAN-MARC SIROEN (*)

perspective, jusque-là improbable, de l'élection d'un candidat républicain, les passions se sont ensuite apaisées. Le président ne conservait-il pas les moyens de s'opposer aux initiatives protectionnistes du Congrès ? En fait, la loi commerciale n'est pas, à strictement parler, protectionniste.

Aucune muraille n'est dressée et, finalement, le texte insiste moins sur la limitation des importations que sur la promotion des exportations. Mais, si la protection ne constitue pas une fin en soi, elle devient le principal moyen de pression que le législateur souhaite voir utiliser pour contraindre les partenaires commerciaux à accepter l'ouverture de leurs marchés aux produits américains.

Un économiste d'origine indienne, mais enseignant aux Etats-Unis, John Bhagwati, a qualifié cette approche de « protectionnisme des exportations ». Certes, la pression ne peut être exercée qu'en cas de non-réciprocité et de pratiques déloyales. Mais, on l'a vu, l'élargissement des définitions permet

tra aux groupes d'intérêt d'obtenir sinon toujours la protection demandée, au moins le déclenchement d'une procédure qui entravera plus ou moins longuement l'accès au marché américain.

Toutefois le principal danger pourrait se situer ailleurs. Depuis quelques années, le Congrès, traditionnellement plus protectionniste, et qui restera à majorité démocrate, a reconquis ses prérogatives en matière de politique commerciale. Les lois commerciales ont, chaque fois, réduit les pouvoirs du président en ce qui concerne ses initiatives libérales pour mieux renforcer son pouvoir discrétionnaire en matière de restriction. Le président pouvait, de sa propre autorité, adopter des mesures de rétorsion (section 301) ; mais, à l'inverse, il conservait la faculté de s'opposer aux propositions venues, par exemple, du Congrès ou de l'US International Trade Court (USITC).

En rééquilibrant les pouvoirs au sein même de l'exécutif et du judiciaire, la nouvelle loi commerciale rend plus difficile l'exercice de la fonction modératrice que jouait, jusqu'à maintenant, le président. L'attribution de nouveaux pouvoirs de décision à l'US Trade Representative (USTR), à l'USITC et au ministère du commerce, plus exposés aux pressions du Congrès ou à des groupes d'intérêt, exige du président qu'il justifie ses refus. Il devra alors prendre le risque politique de désavouer publiquement les organes de décision qui disposent, eux aussi, d'une légitimité.

(*) Maître de conférences à l'université Paris IX-Dauphine.

Comme l'écrit Paula Stern, ancienne présidente de l'USITC : « Il sera plus difficile au président d'éviter de prendre des mesures positives [de protection] ». Dans un contexte institutionnel pourtant plus favorable, la présidence du très libéral Reagan est ainsi devenue la plus protectionniste depuis la présidence Hoover.

Le risque du compromis

Quels moyens George Bush compte-t-il utiliser pour réduire les déséquilibres macroéconomiques ? S'il estime, à l'encontre de nombreux conseillers du Parti républicain, que des mesures urgentes doivent être adoptées, notamment en matière budgétaire, il devra impérativement négocier avec le Congrès. On peut alors craindre qu'un compromis s'établisse au détriment de la politique commerciale ; après tout, le meilleur moyen de réduire les déficits jumeaux, budgétaires et commerciaux, ne serait-il pas d'augmenter les tarifs douaniers (qui constituent, d'ailleurs, un instrument de protection orthodoxe) ? Le « benign neglect » américain pourrait alors se déplacer des domaines monétaires et budgétaires au domaine commercial.

Toutefois, en l'absence d'accident majeur, l'administration peut encore estimer qu'il reste urgent de ne rien faire. Elle attendra du développement des exportations la résorption indolore des déséquilibres. En principe, les représailles rendent la protection défavorable aux exportations. Mais, dans les faits, les Etats-Unis sont encore assez puissants pour faciliter la pénétration de leurs produits sur les marchés étrangers en brandissant la menace protectionniste.

Cette politique peut encore être aidée par la dépréciation du dollar, prônée, depuis longtemps, par

des proches du futur président, comme Martin Feldstein — mais condamnée par les « intégristes » de l'économie de l'offre comme George Gilder. Mais, ne s'agit-il pas, là aussi, d'une forme de protection ?

La nouvelle loi commerciale encourage également le développement des relations bilatérales. Le Canada a signé un accord de libre-échange qui pourrait être étendu au Mexique. Le programme républicain envisage explicitement des accords commerciaux avec Taïwan et les pays de l'ASEAN. Le Japon a su se montrer compréhensif.

Au contraire, le « grand marché intérieur de 1993 » ne risque-t-il d'être en Europe une forteresse à laquelle se heurteront les produits américains ? Tel est, en tout cas, le dernier thème à la mode, et l'Europe pourrait devenir la prochaine cible des Etats-Unis.

Ces remarques ne signifient pas que le protectionnisme soit inéluctable. Il existe de bons arguments en faveur de la thèse optimiste : l'attachement de George Bush au rôle international des Etats-Unis, la persistance d'un sentiment libre-échangiste au sein de l'« establishment », les négociations de l'Uruguay Round qui poussent au statu quo, la pression des firmes multinationales américaines dont les filiales implantées à l'étranger exportent vers les Etats-Unis...

Néanmoins, parce que le « protectionnisme des exportations » risque d'apparaître, aux Etats-Unis, voire chez certains partenaires étrangers, comme un compromis acceptable, l'élection d'un président au-delà de tout soupçon en ce qui concerne son adhésion aux vertus du libre-échange n'autorise pas un relâchement de l'attention. Après tout, dans l'histoire des Etats-Unis, les grandes périodes protectionnistes ont toujours coïncidé avec des présidences républicaines.

(Publicité)
FRANCE-MONDE ARABE : L'ÉROSION
Paris enregistre un déclin de ses relations politiques et économiques avec le monde arabe, naguère privilégiées. Quels en sont les symptômes ? Quels remèdes ? Un dossier d'Arabes, avec les interviews du ministre français du Commerce extérieur, Jean-Marie Rausch, et du ministre du Pétrole de Qatar, Sheikh Abdel Aziz Al Thani. Dans le numéro de décembre d'Arabes en kiosques et en librairies 78, rue Jouffroy, 75017 Paris. Tél. : 46-22-34-14

(Publicité)
ÉCOLE COMMERCIALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS
Agents de MAÎTRISE, CADRES MOYENS
PERFECTIONNEMENT A LA GESTION DE L'ENTREPRISE
2 ANNÉES, 1 JOUR PAR SEMAINE (A partir du 1^{er} mars 1989)
ECCIP
3, rue Armand-Moisson, 75015 PARIS. Tél. : 43-20-08-82. Métro Montparnasse

L'HERAULT SEDUIT PARIS.



A Paris cette année, décembre sera plus chaud. Le 13 décembre, le département de l'Hérault invite tous les Parisiens à venir découvrir sa nouvelle collection de vins 88/89.

Une collection de vins originale, chaude, colorée, présentée à l'Espace Hérault. Une présentation à déguster autant du regard que du palais : une collection pour changer de goût et de saison.

CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT

VINS DE L'HERAULT COLLECTION 88/89

BALISE

L'inégalité devant l'informatique

L'informatique est un mal nécessaire pour un Français sur deux, mais aussi une source de clivage. Aisés, diplômés et parisiens, ils croient en ses bienfaits. Pauvres, sans diplômes et habitant des régions en crise, ils en ont peur. Les Français sont inégaux devant l'informatique.

D'une façon générale, en 1985, l'engouement pour les ordinateurs se retreint soudain. De même que s'infléchit la cote de popularité de l'informatique, en hausse ininterrompue jusqu'alors, indique la dernière enquête du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) menée depuis 1979 auprès d'un échantillon représentatif de deux mille personnes de plus de dix-huit ans, sous la responsabilité de M. Ludovic Lebart, directeur de recherche au CNRS.

En six ans, la proportion des Français estimant que la diffusion de l'informatique était « souhaitable » avait quasiment doublé pour atteindre 40,5 %. En deux ans, elle retombe à 36 %. A l'inverse, le nombre des adversaires de l'ordinateur, qui avait reculé jusqu'à 9,4 %, est remonté de deux points.

En clair, pour plus d'un Français sur dix, l'intrusion de ces machines dans leur vie est « regrettable et dangereuse ». De plus, les fatalistes, ceux qui considèrent que leur apparition est « peu souhaitable mais inévitable », en 1986, ont repris du terrain jusqu'à 51,3 %.

(62 % d'opinions favorables), ce taux est nettement plus élevé que celui rencontré chez les exploitants agricoles (37 %), les ouvriers (37 %), les employés (39 %)...

Dans la même logique, les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur sont de grands adeptes de l'informatique (50 %), alors que, à l'autre bout de l'échelle, ceux qui n'ont qu'un CEP ou pas de diplôme du tout sont beaucoup plus réticents (34 % d'opinions favorables).

Les craintes pour l'emploi semblent peser très lourd chez eux. Faut-il s'en étonner ? Parallèlement, les plus réservés se trouvent dans le Nord (21 % estiment que la diffusion de l'informatique est « regrettable », soit dix points de plus que la moyenne nationale). A l'inverse, la région parisienne — à plus forte mobilité professionnelle et plus tournée vers le tertiaire — affiche un taux d'inquiétude nettement plus bas (9 %).

Cette France coupée en deux se retrouve aussi dans l'appréciation qui est faite du progrès scientifique : globalement, les Français se montrent extrêmement réservés sur les bienfaits à en attendre. Moins d'un sur trois (31 %) seulement estime que les découvertes scientifiques et leur utilisation sont de nature à améliorer « beaucoup » sa vie quotidienne ! La grande majorité (54,3 %) pense, au contraire qu'elles ne le font qu'« un peu ». 14,1 %, allant même jusqu'à nier tout bienfait.

Le CREDOC s'interroge sur l'écart entre cette tiédeur et l'important taux d'équipement des ménages (le téléphone à 94 %, la télévision couleur à 81 %, le lavage à 31 %). « La population est-elle blasée par l'évolution technologique ? A-t-elle d'autres attentes ? Est-elle sensible aux retombées négatives de la science, aux inégalités dans la diffusion de ses bienfaits ? » se demande le Centre.

Cette dernière hypothèse semble la bonne : là encore, beaucoup se considèrent comme des laissés-pour-compte du progrès scientifique. 27 % seulement des ouvriers estiment qu'il améliore « beaucoup » leur vie, à comparer avec 49 % pour les cadres. Les Parisiens font la même réponse dans 38 % des cas, contre 28 % pour le Nord ou les régions du Sud-Est. Entre les personnes à instruire et fortement équipées et celles n'ayant ni diplôme ni fort taux d'équipement, le pourcentage varie du simple au double. Sur cent Français, quatorze se sentent exclus du progrès.

FRANÇOISE VAYSSÉ.

Chômage et cohabitation

Le CREDOC est extrêmement prudent sur les raisons de ce retournement qui doivent être variées. Reflet des craintes des salariés pour leur emploi — c'est l'ordinateur source de chômage. Traduction des difficultés de cohabitation des Français avec leur informatique, qui bouscule leurs habitudes de travail — c'est l'ordinateur gêneur. Signe d'une désaffection vis-à-vis des ordinateurs domestiques, moins conviviaux que prévu et trop logiques dans leurs premières versions — c'est l'ordinateur décevant.

En fait, tout se passe comme s'il valait mieux être riche, instruit et en bonne santé pour s'entendre avec les machines électroniques. Les cadres supérieurs n'ont pas d'états d'âme face à leurs écrans : un sur deux estime que le développement de l'informatique est « souhaitable ». Ils n'étaient que 38 % à le penser il y a une dizaine d'années. Même si une certaine désaffection perce depuis le record de 1984

la domination des services

INTERNATIONAL

La domination des services

(Suite de la page 21.)

De fait, dans les pays développés, la pression augmente pour que les réseaux construits puissent opérer librement à l'échelle planétaire, et que les prestataires de services puissent accéder sans contrainte ni contrôle aux marchés des pays tiers, soit pour y satisfaire leurs clients exportés, soit pour vendre des services aux nationaux des pays en question.

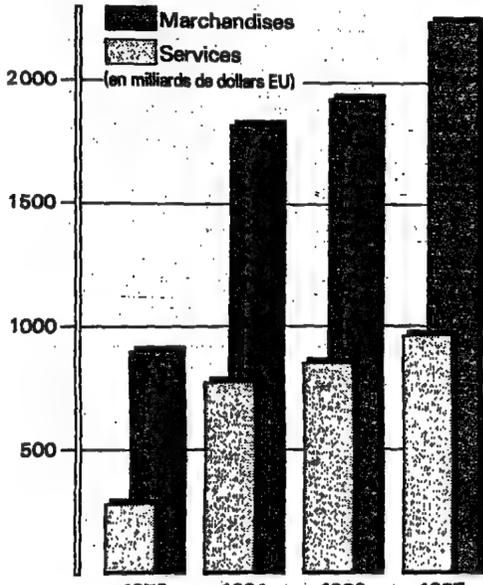
Face à cette pression, les pays en développement sont là encore partagés entre deux impératifs : d'une part, ils doivent préserver leurs propres capacités de produire et de vendre des services (ce qui les pousserait à invoquer des arguments du type « industries malsaines » et à protéger leurs marchés en conséquence), d'autre part ils ont conscience que l'accès à certains services sophistiqués est une condition nécessaire du développement de leur propre compétitivité dans un grand nombre d'autres secteurs. Ce dilemme se traduit en une réponse nuancée aux demandes

en développement ayant été reconnu par tous comme l'un des objectifs du cadre multilatéral à élaborer, les problèmes particuliers de ces pays pourront être abordés directement, et non pas par le biais d'exception aux règles négociées, comme c'est encore actuellement le cas dans le domaine du commerce des marchandises.

Certains accords sectoriels, tels que la convention de Chicago (transport aérien) ou le Code des conférences maritimes constituent d'intéressants précédents. Dans le premier, sont définies cinq « libertés » (allant du droit de survol d'un pays à celui, pour une compagnie d'un pays tiers, de transporter des voyageurs entre deux pays signataires) auxquelles tout pays membre choisit d'adhérer successivement et au rythme qu'il souhaite : cette souplesse a permis le développement de compagnies aériennes du tiers-monde, en autorisant les pays qui n'adhéraient pas à la cinquième liberté de la conven-

Commerce mondial des biens et services

(Europe orientale non comprise)



Source : FMI

des pays développés concernant le « droit de présence » de sociétés prestataires de services : l'autorisation donnée aux investisseurs étrangers d'opérer localement sera liée à la maximisation des effets d'entraînement de cette présence sur les autres secteurs de l'économie. L'accent sera mis notamment sur l'objectif de formation du capital humain.

A l'automne 1986, les membres du GATT (General Agreement on Trade and Trade) ont coigné la déclaration de Punta del Este, lançant ainsi officiellement le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) dit Uruguay Round. L'un des objectifs est d'établir pour l'ensemble des services un cadre multilatéral « en vue de l'expansion de ce commerce dans des conditions de transparence et de libéralisation progressive, et comme moyen de promouvoir la croissance économique de tous les partenaires commerciaux et le développement des pays en développement ».

Depuis deux ans, un certain nombre de questions liées à cette négociation ont été abordées, mais il reste un long chemin à parcourir, comme le confirmera sans doute la réunion dite d'examen à mi-parcours des progrès de l'Uruguay Round qui doit avoir lieu à Montréal, du 5 au 9 novembre. Les difficiles questions liées par exemple aux investissements internationaux, aux travailleurs migrants ou à la propriété intellectuelle donnent lieu à des discussions aussi passionnées que passionnantes, mais dont l'exploration ne fait que commencer.

Il convient toutefois de souligner que cette négociation, que tous les pays s'accordent à considérer comme déterminante pour l'avenir du commerce international, offre une base tout à fait originale dans le domaine des services dans la mesure où les négociateurs ont une marge de manœuvre considérable pour faire preuve d'imagination. Le développement des pays

de se réserver une partie de la clientèle au départ et à l'arrivée des vols qui les relient entre eux. L'approche des conférences maritimes est différente, et prévoit un partage du marché entre trois groupes de compagnies : celles du pays de départ, celles du pays de destination et celles des autres pays.

Un domaine où l'imagination des négociateurs sera mise à contribution est celui des mouvements internationaux de personnes, notamment lorsqu'il s'agira de tracer la limite entre exportation de services et émigration, c'est-à-dire de faire la distinction, par exemple, entre les mouvements temporaires de main-d'œuvre - qualifiée ou non - pour la prestation d'un service précis (construction d'une usine, opérations d'entretien ou de maintenance), les mouvements de main-d'œuvre pour une durée déterminée mais sans lien avec un service particulier et les mouvements de main-d'œuvre pour une durée indéterminée. Cet exemple illustre une situation que l'on retrouve dans d'autres domaines de la négociation à venir, où la possibilité pour les pays en développement d'exploiter leur avantage comparatif fait pendant au souhait des pays développés d'obtenir un « droit de présence » (ou d'établissement) sur les marchés du tiers-monde.

Les services représentent actuellement un pôle de croissance considérable pour l'économie mondiale. L'objectif prioritaire de la communauté internationale et des gouvernements qui la composent devrait être de donner à ce pôle le maximum de chances d'entraîner avec lui les autres secteurs de la production et de l'emploi. L'un des moyens d'y parvenir consisterait à aboutir rapidement, en matière d'échange international des services, à un accord sur des règles du jeu équitables, et propices aux efforts de développement.

YVES BERTHELOT.

LA CONJONCTURE

Jusqu'ou l'austérité...

par CLAUDE LEVANT

DES grèves perturbent l'économie française depuis quelques semaines : l'austérité imposée aux salariés a-t-elle trop duré ? Pourtant, depuis 1985, le pouvoir d'achat des ménages a crû en moyenne de 2% par an, après cinq ans de stagnation. Belle hausse, même si l'on est loin des gains d'avant 1979 ou mieux d'avant 1973.

Deux raisons expliquent cependant le climat d'austérité. D'une part, l'économie française est repartie depuis trois ou quatre ans : les salariés estiment trop modeste la part de la croissance qui leur revient. D'autre part, et surtout, le gain de pouvoir d'achat a été très différent selon les catégories de revenus.

La hausse du prix du pétrole de 1973 à 1979 avait modifié le partage du revenu national au profit des ménages : la part des entreprises s'est réduite de près de 3 points entre 1970 et 1982. Cette situation a eu trois conséquences négatives : faiblesse de l'investissement en raison du manque de profit, inflation parce que la tension sur le partage du revenu induisait des hausses de prix, déficit des échanges enfin parce que le pouvoir d'achat distribué était supérieur à la valeur de la production nationale.

Un « bon » partage du revenu

La nécessité d'un « bon » partage du revenu est devenue progressivement une évidence. Dès 1983, les pouvoirs publics se rallient à une idée simple : la seule manière de retrouver ce « bon » partage, c'est de rompre l'indexation de fait des salaires sur des hausses de prix que les salariés anticipent toujours plus fortes.

Le contrôle des prix et des salaires permet alors d'amorcer le processus. La baisse du pouvoir d'achat des salaires bruts entre 1982 et 1985 est sévère : plus de 2%. La part des entreprises dans le revenu national regagne 1 point durant la même période.

Depuis 1986, la baisse du prix du pétrole permet à la fois de redonner du pouvoir d'achat aux salariés et de poursuivre l'amélioration de la situation des entreprises. Le pouvoir d'achat des salaires bruts progresse en

de plus de 1% par an, tandis que la part des entreprises dans le revenu national retrouve en 1987 son niveau de 1973.

Cependant, le salarié du secteur public, qui constitue un cinquième de l'emploi total, avait subi un traitement particulier. Lorsqu'en 1983 le contrôle des salaires se met en place, le gouvernement décide de faire jouer un rôle « exemplaire » au secteur public, dont les rémunérations sont supposées avoir un effet

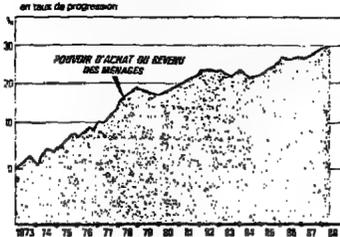
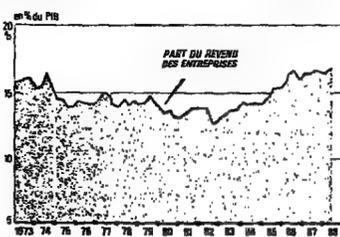
consenti pour ce rattrapage pourrait maintenant ralentir.

Les entreprises auraient ainsi la possibilité de distribuer davantage de salaires. La demande des ménages se substituerait alors à la demande des entreprises, sans que les échanges avec l'étranger en soient perturbés.

Ce scénario est séduisant, mais il faut se rappeler qu'avec la demande actuelle le déficit des échanges de produits manufacturés s'est accru de 20 milliards

- nécessairement transitoire - du prix du pétrole. Il est maintenant difficile, pour le pouvoir politique, de faire admettre que la stabilisation du partage du revenu ne doit pas nécessairement entraîner une hausse du pouvoir d'achat des salariés.

Faut-il cependant, compte tenu du contexte hautement concurrentiel de l'économie mondiale, des performances des autres pays et surtout du chômage, admettre que la France se contente de la croissance lente permise par le redressement de son appareil pro-



d'entraînement sur celles du secteur privé.

Cette politique a été poursuivie de façon persévérante, de sorte que les salariés du secteur public ont perdu plus de pouvoir d'achat que les autres de 1983 à 1985 et ont profité moins que les autres des conséquences de la baisse du prix du pétrole. Ainsi s'explique le mécontentement qui est à l'origine des grèves actuelles.

En définitive, un effort important a été consenti par les salariés depuis six ans, surtout dans le secteur public. La baisse du prix du pétrole a permis de prolonger cet effort et a accru ses effets. L'ajustement a nécessité une accélération de l'investissement et un accroissement des stocks. La France a renforcé son appareil productif et s'est ainsi donné les moyens d'une croissance de 2% à 3% par an.

Si cette croissance lente est bien celle que l'on souhaite, pour quoi ne pas restreindre l'austérité ? En effet, l'appareil productif ayant atteint le niveau souhaité, l'effort d'investissement et de reconstitution des stocks

de francs en 1988 ; l'allègement simultané de la facture énergétique a compensé cette dégradation. Si maintenant, comme il est vraisemblable, le prix du pétrole cessait de baisser, la France devrait enrayer la détérioration de ses échanges extérieurs : un ralentissement de la demande globale en résulterait.

Au total, si le prix du pétrole cesse de baisser, la croissance du « gâteau » ralentira, mais les entreprises demanderont moins. Les ménages pourront donc continuer à demander autant, et leur pouvoir d'achat pourra croître au même rythme qu'avant - mais pas plus vite.

De l'équité à l'efficacité

Cette évolution économique rencontre des difficultés d'ordre politique. Les gouvernements n'ont pas su résister à la tentation de présenter le redressement économique comme le résultat de leurs efforts ; ils ont évité de souligner devant l'opinion ce que ce redressement devait à la baisse

duel ? Ce redressement ouvre en effet un choix.

Il est possible soit de suivre le scénario que nous avons décrit ci-dessus, soit d'en choisir un autre plus ambitieux. Il s'agirait alors, au prix d'une poursuite de l'austérité, de réorienter l'appareil productif et de l'adapter aux conditions actuelles de la concurrence.

Les difficultés d'ordre politique que comporterait ce second choix sont claires : d'abord les tensions sociales actuelles montrent que la répartition de cet effort est cruciale et - pour dire les choses brièvement - que l'on ne peut chercher à atteindre un objectif d'efficacité économique sans tenir compte de l'exigence d'équité qui se manifeste dans la société civile.

Ensuite, la poursuite de l'effort n'est acceptable que si les perspectives de croissance qui lui sont associées sont crédibles : il faudrait pour cela que les conditions dans lesquelles l'investissement est orienté soient améliorées, et que cette amélioration soit visible. Des progrès sont à faire dans le domaine de l'information et de la participation.

Nouveaux espaces commerciaux

La formule du circuit court fait de plus en plus d'adeptes

Proposer un circuit de diffusion qui soit une réponse sur mesure aux besoins des fabricants aurait pu n'être qu'un slogan. Mais la formule préconisée par Usines Center a modifié l'approche de beaucoup d'entre eux et convaincu des distributeurs ! Aujourd'hui, les adhérents du système font le point.

Lorsque l'on est enceinte, on a parfois des caprices. Certains ne font pas les affaires de Guy Potié, PDG d'Aubert. Attentif aux besoins des futurs mamans, le fabricant d'articles de puériculture a été confronté à d'insurmontables problèmes. Maternité et vente par correspondance (la spécialité d'Aubert) ont parfois du mal à cohabiter. Passe encore d'avoir en stock le « tout pour bébé » de l'année dernière au moment où paraît la nouvelle collection. Mais tout se complique lorsque l'on vous demande un catalogue au cinquième mois de grossesse pour ne commander finalement qu'au huitième. Afin de contourner l'obstacle, Aubert décida un jour de regarder si le message d'Usines Center ne lui permettait pas d'accrocher ses ventes. Démonstration concluante. Au-delà de tout espoir ! Aubert sera même conduit à retirer de ses rayons Usines Center les plus vieux de ses « rossignols ». « Mes résultats ont notablement progressé le jour où j'ai mis en vente des articles plus actuels », reconnaît Guy Potié.

C'est pas particulier, Aubert ? Il est vrai que son mode de distribution, la VPC, le singularise et qu'il n'a pas de revendeurs à ménager. Mais le concept du centre de magasins d'usines est lui aussi un cas particulier.

Rien de commun, a priori, entre le catalogue VPC d'Aubert et la diversification des points de vente de Bata ?



Et pourtant, les deux y ont trouvé les réponses qu'ils cherchaient. Bata, sous l'enseigne « Multichauss », enregistre des performances supérieures à celles de la plupart des 50 magasins ouverts par la marque depuis deux ans. « Le potentiel de développement en Usines Center est plus fort que celui de nos autres points de vente en périphérie », évalue Henri-Claude Yautier de chez Bata. Rien de commun non plus entre les préoccupations du porcelainier Villeroy et Boch et celles des Fauteuils Bernard ? Et pourtant tous deux, par l'intermédiaire d'Usines Center, peuvent mieux garantir la qualité de leurs articles et le

renouvellement de leurs productions. « Créer en permanence implique d'abandonner progressivement des modèles qui, au bout d'un certain temps, tournent moins vite chez nos distributeurs », explique Nicolas Villeroy, PDG de la société française. Pour Bernard Goupil des Fauteuils Bernard, les Usines Centers « participent, à côté de nos propres points de vente, à une maîtrise totale de nos salons en cuir haut de gamme ».

Paradoxal de parler créativité, maîtrise de la qualité, alors qu'Usines Center est le plus souvent perçu comme un champion des fins de séries ? « On nous a trop vite encensés comme une

formule miracle. Et trop vite caricaturés comme une solution fourre-tout. Nous ne méritons ni cette indignité, ni cet excès de gloire » commente Christian Liagre, promoteur d'Usines Center.

Excessive l'image d'une recette miracle ? Sans doute. « Ceux qui n'ont pas un accès privilégié et permanent à une source d'approvisionnement ont du mal à réussir chez nous », dit-on au sein de l'équipe Liagre. En clair, l'improvisation ne paie pas et les déçus ont du partir ou changer leur fusil d'épaule. D'un commun accord avec ses partenaires, le groupe a d'ailleurs créé un club où chacun peut faire état de son expérience, des problèmes rencontrés et des solutions trouvées. Une charte définissant les règles du jeu en Usines Center vient également d'être instituée.

Aux erreurs de jeunesse succèdent les années de maturité. Le concept s'affine, les chiffres aussi. Nouvel espace commercial, Usines Center commence à intéresser des preneurs pas tout à fait comme les autres. A l'instar d'Image et Page, une filiale de Flammarion spécialisée dans le livre neuf à prix réduit. Ou encore de Hitissimo, une boutique d'électronique qui ne paie peut-être pas de mine mais fait un tabac.

A la veille de l'ouverture de ses centres de Nice et de Grenoble, Usines Center se prépare à gérer une nouvelle étape de son développement. Le main dans la main avec tous ceux qui adhèrent à son concept. Louis Valroais

Le concept Usines Center vous intéresse ? Vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique ? Pour en savoir plus, Usines Center met à votre disposition un numéro de téléphone, le (1) 745 15 15. Un conseiller est là en permanence pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

هكذا من الأصل

La chronique de Paul Fabra

AVANT même que George Bush soit installé à la Maison Blanche, un grand vent de pessimisme a de nouveau soufflé sur le dollar, bien que celui-ci soit retombé au voisinage des points les plus bas qu'on ait encore enregistrés. Tout se passe comme si trois ans d'actives négociations internationales et d'interventions plus ou moins concertées sur les marchés des changes n'avaient levé aucune des grandes incertitudes.

Le malaise qui en résulte tant dans les milieux d'affaires et de banque, où l'on s'inquiète de la poussée des taux d'intérêt aux États-Unis, que dans le monde politique contraste avec la confiance renouvelée d'une majorité du peuple américain dans la mesure où l'on a pu interpréter l'élection du vice-président de M. Ronald Reagan comme un troisième mandat accordé à ce dernier. Du triple point de vue de la monnaie, de la persistance des déficits, du retour au quasi-plein emploi, comment juger la situation à laquelle George Bush devra faire face à partir du 21 janvier 1989 ?

Impossible d'entrevoir la portée de la faiblesse présente du dollar sans la comparer à la hausse vertigineuse qui marqua la première présidence du « grand communicateur » (1981-1984). Au cours de cette période, et à cause surtout de l'influence de l'action anti-inflationniste menée par Paul Volcker, le dollar est, pour la première fois depuis la fin des années 50, redevenu une devise relativement rare. Il n'a plus besoin d'être artificiellement soutenu. La plus active source d'inflation dans le monde industriel — les achats de dollars par les banques centrales — est brusquement tarie. Cet événement considérable, joint à la politique plus restrictive des banques après le moratoire des dettes mexicaines (août 1982), explique largement la vague de désinflation sur laquelle a fini par se briser la puissance de l'OPEP elle-même.

Il est probable que les conditions sont alors réunies pour entreprendre, à l'échelle nationale et internationale, un assainissement du système

bancaire, financier et monétaire, qui ne cesse de se dégrader depuis le milieu des années 60. Inutile d'épiloguer sur ce point puisque l'occasion historique n'a pas été saisie. Au contraire, et, si paradoxal que cela puisse paraître, l'idéologie de l'administration reaganienne va, dans ce domaine, favoriser non pas la restauration des mécanismes de marché, mais leur déviation.

Pour résumer, je dirai que les comportements bancaires étalés au grand jour par la crise de l'endettement international — d'abord orgie de crédits accordés aux pays d'Amérique latine et autres, puis coup d'arrêt brutal — ne sont pas une exception. C'est ainsi que globalement le système bancaire et financier : en est arrivé à fonctionner : financement d'opérations à long terme par du court terme, sous-évaluation systématique des risques inhérents à l'endettement. La conséquence de cette évolution est une détérioration constante de la « liquidité » au sens technique du terme.

Pour essayer d'échapper à cette difficulté, un changement complet se produit dans les relations prêteurs-emprunteurs, très encouragé par la politique de déréglementation reaganienne. Une banque, au lieu de faire un prêt direct à une société cliente, l'aidera à placer sur le marché des titres d'emprunt.

La « titrisation » aura pour effet de rejeter le risque sur l'investisseur, qui peut du reste être une banque. L'idée est qu'on pourra toujours vendre à temps les titres ainsi acquis et par là même échapper aux conséquences d'une éventuelle dégradation de la situation du débiteur (ou des débiteurs dans leur ensemble). L'extension indéfinie du marché, en quoi s'analyse l'essentiel du phénomène dit de libéralisation, apparaît sous ce jour comme une fuite en avant propre à affaiblir la solidité du... marché dans son ensemble.

Quand débute le deuxième mandat de R. Reagan, en 1985, la situa-

tion financière des entreprises américaines a recommencé à se dégrader. Sur le marché des changes, cela se traduit par un mouvement de repli du dollar. R. Reagan avait assisté avec complaisance à son ascension. « Dollar fort, symbole d'une Amérique forte », proclamait-il. Son nouveau secrétaire au Trésor, James Baker, opère un revirement à 180 degrés. Il pousse ouvertement à la baisse. Il associe les autres pays du groupe des sept à cette politique (accord dit du Plaza de septembre 1985).

La « coordination » internationale, si vantée, précipite la chute du dollar. Son résultat véritable sera de rétablir sur une échelle encore plus énorme le « système dollar » des années 60 et 70. Pour ralentir la dégringolade, les banques centrales d'Europe et du Japon (et de quelques pays du Sud-Est asiatique) reprennent plus massivement que jamais — sous le couvert, là encore, de la coopération internationale (accord du Louvre de février 1987) — leurs interventions de soutien : 120 à 130 milliards de dollars de l'automne 1986 à janvier 1988. D'où une nouvelle explosion de part le monde des moyens de paiement et du crédit.

CES disponibilités se portent sur les actifs financiers. La spéculation est si forte qu'elle débouche sur le krach du 19 octobre 1987. Mais l'abondance du crédit stimule aussi l'activité économique et provoque un certain regain d'inflation (prix, salaires) particulièrement sensible dans les pays — telles la Grande-Bretagne et l'Espagne — où l'augmentation des réserves en dollars a été la plus considérable.

Dans ce contexte — et on aborde ici la deuxième série des questions que pose l'héritage recueilli par G. Bush, — il est vain d'attribuer, comme le font la plupart de ses détracteurs, les succès de R. Reagan à l'inexistence du reaganisme.

هكذا من الأصل

L'héritage de George Bush

d'impôt qu'il a consenties. On reproche à George Bush d'avoir emboîté le pas pendant la campagne électorale. Mais probablement est-on là en présence d'un cas où l'instinct politique vaut mieux que les raisonnements.

LA perpétuation des déficits est une affaire qui ne pourra pas être réglée indépendamment d'une profonde réforme des comportements bancaires et financiers, réforme qui n'a même pas été tentée. L'acquis de l'ère Reagan, c'est une certaine façon d'avoir rappelé les fondements « micro-économiques » de la prospérité.

Retour aux sources du capitalisme ? Adam Smith posait en principe qu'un impôt juste était un impôt proportionnel. La grande réforme fiscale d'octobre 1986 abaisse fortement la progressivité de l'impôt avec comme contrepartie la suppression de nombreuses exonérations. C'est un fait que ces principes, qui rompent avec la doctrine dominante des soixante-dix dernières années, servent aujourd'hui de références aux projets de réforme dans tous les pays, y compris la Suède social-démocrate. Réurrection du dix-neuvième siècle, ou préparation du vingt et unième ?

Le plus impressionnant succès de R. Reagan, ce n'est pas auprès des capitalistes du monde entier qu'il l'a remporté. Sous l'impulsion de quelques idées simples qui ont guidé sa politique économique intérieure, le capital a retrouvé sa fonction première, qui est de fournir les moyens d'offrir des postes de travail à ceux, innombrables, qui ont besoin de travailler pour vivre. Pour des millions de pauvres, venus d'Amérique latine mais aussi de tous les autres continents, asiatique, africain, européen (Roumains, juifs d'URSS quand ils peuvent émigrer, etc.), les États-Unis sont aujourd'hui le pôle d'attraction numéro un. Parce qu'ils savent qu'ils pourront, en y rencontrant beaucoup moins d'obstacles qu'ailleurs (tant culturels qu'administratifs), y obtenir un job.

HUMEUR

Que le dollar chute

par BERNARD MAITRE (*)

masquer qu'en termes réels, la compagnie « USA Inc. » réussit le tour de force d'accumuler des pertes astronomiques tout en s'endettant plus vite que le tiers-monde. Ses titres s'en ressentiront assez vite.

Cela est certain car la loi du marché n'a guère de complaisance : les « reaganomics » n'ont fait qu'amplifier d'une manière brutale et dramatique un phénomène structurel né de l'immensité du déséquilibre des échanges internationaux. La « convention » dollar n'est plus crédible et tous ceux qui ont vécu l'angoisse d'une salle de change à la veille de la publication d'un indice quelconque le savent bien.

Spectacle affligeant que de voir tant de beaux esprits, mobilisés autour des outils de communication les plus sophistiqués, expliquer qu'un très mauvais indice est rassurant puisqu'il était attendu quelque chose d'exécutable. Peu y croient sincèrement, tous redou-

tent l'instant probable où, comme en octobre 1987, ils s'égareront comme une volée de moineaux, poussés par la nécessité et leur esprit grégaire. Encore ne s'agit-il à l'époque que d'un symptôme, certes spectaculaire, mais qui ne touchait pas à l'essentiel.

Des paradis artificiels

Une chute très importante du dollar est en effet nécessaire à trois égards majeurs. Tout d'abord, elle peut seule comprimer d'une façon significative la sphère financière autonome qui étouffe la vie économique des pays occidentaux par des voies toujours plus nombreuses et toujours plus dangereuses.

On nous fait savoir que les « golden boys » renouent à la cocaïne. Soit. Mais ne nous intoxiquent-ils pas bien plus encore avec d'autres paradis artificiels, « pourris » (junk-bonds), ou vénéux (LBO/LMBO). Opérations qui consistent finalement à forcer endetter des sociétés qui se portent bien, à les

priver de leur autofinancement et à les délocaliser, ce qui, compte tenu du déficit budgétaire américain, constitue une sorte de sommet esthétique.

La chute massive du dollar peut ensuite contribuer à régler le problème de l'endettement du tiers-monde. Quelle autre solution permettrait de désamorcer une telle bombe à retardement ? Peut-on raisonnablement fonder le vingt et unième siècle sur un système bancaire mondial rougé par les terméites et menaçant en permanence de s'effondrer ?

Les pays du tiers-monde n'ont-ils pas besoin du savoir-faire des Américains à un coût abordable ? Ceux-ci ne recherchent-ils pas de nouveaux débouchés solvables ? Il est bien évident que la contraction massive de la dette, allée à une politique raisonnable de provisionnement, est la seule solution pour ne pas condamner le tiers-monde au désespoir et le système bancaire à la catastrophe.

Enfin, la chute massive du dollar permettra la remise à l'heure

(*) Chef d'entreprise.

des pendules de l'économie américaine : le premier bénéfice qu'elle en tirera sera l'érosion de la valeur marchande de sa propre dette (qui, rappelons-le, est largement supérieure à la somme des créances sur le Mexique, l'Argentine et le Brésil réunis). Un dollar à son « juste prix » modérera aussi la consommation des produits importés, contribuera à un redressement rapide de la balance commerciale, foettera l'activité des producteurs américains et permettra par là même un retour aux grands équilibres budgétaires.

Une opportunité historique

Le coût social d'un tel bouleversement sera élevé. Mais en mondialisant l'effort, la chute du dollar le rendra minimum. Il faut payer la note : chacun le fera à concurrence de sa propre richesse en dollars. Car cette chute est souhaitable, y compris pour les États-Unis.

Un dollar à sa juste valeur est un dollar solide pouvant retrouver le chemin d'un étalon monétaire qui ne pourra naître qu'à cette condition. Un dollar à sa juste valeur, c'est une opportunité his-

torique de construire l'Europe, de tourner l'économie japonaise vers son hinterland naturel, de dynamiser les échanges Nord-Sud. Un dollar à sa juste valeur, ce sont des économies occidentales assainies face aux nouveaux défis économiques et même monétaires que prépare le cours nouveau des pays de l'Est.

C'est aussi une crise soudaine et importante à laquelle il convient de nous préparer matériellement, psychologiquement, politiquement. Nous n'en ferons pas la pseudo-économie car le dollar apparaît de plus en plus pour ce qu'il devient : une monnaie de singe, ou pour rester dans les zozomorphismes, un tigre de papier-monnaie.

Reste que nous pouvons avoir tort et les « Chicago boys » raison. Le maintien du dollar à son cours actuel passerait alors par la mise en œuvre de leurs propres recommandations, qui dans ce cas sont bien connues : mise en place d'un régime autoritaire ; ouverture complète des frontières aux capitaux étrangers, retour immédiat à l'équilibre budgétaire par le développement d'un sévère plan d'austérité, etc. Qu'on se rassure : nul n'est prophète en son pays.

UN PANORAMA D'ACTUALITÉ
DES PRINCIPALES RÉGLES
DU DROIT FISCAL EN 60
THÈMES.

les grands arrêts
de la jurisprudence
fiscale

Préface de M. LONG ET G. VEDEL
COLLECTION DROIT PUBLIC DIRIGÉE PAR
R. DEVLÈVE

sirey

NOEL EN ECOSSE CHEZ BURBERRYS
Jusqu'au 24 Décembre

Gagnez une Mini Mayfair, une semaine en Ecosse pour
deux personnes et de nombreux autres prix griffés Burberry's.
Catalogue sur demande au N° VERT 05.40.54.59.

8, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS 75008

ALTERNATIVES
ÉCONOMIQUES n° 62
décembre

EN KIOSQUE

CREDIT
Les Français
16 F s'endettent trop

Le Carnet du Monde

Institut

Le rapport de l'Académie française sur l'état de la langue

La francophonie ne se porte pas trop mal

C'est en présence du prince Rainier de Monaco que le secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Maurice Druon, a présenté, jeudi 1^{er} décembre, sous la coupole, son rapport sur l'état de la langue française.

Le souverain monégasque vient de faire don à l'Académie de 200 000 F pour alimenter le fonds du Grand Prix de la francophonie créé en 1986 et décerné cette année à l'écrivain et homme politique malgache, Jacques Rabemananjara (*Le Monde* des 22 et 23 octobre).

Cette somme s'ajoute à celles déjà versées par le Canada (2 millions de francs), la France (1 million), deux mécènes canadiens (750 000 F) et un mécène yougoslave (200 000 F) et qui font du prix de la francophonie l'une des distinctions littéraires les mieux dotées au monde (400 000 F nets d'impôts).

Le but de l'Académie, lorsque d'autres dons attendus auront été faits, est d'attribuer non plus un mais trois prix francophones annuels (littéraire, artistique et scientifique), chacun d'un montant de 500 000 F. La francophonie paie...

Elle est, en revanche, mise à mal, selon M. Druon, par la rage d'officines publicitaires à torturer les mots, le slogan estival, en effet absurde, d'une grande surface : « Je positive ».

Mais ce qui a porté à son comble l'indignation de l'auteur des *Rois maudits*, c'est « la récente offensive

contre l'orthographe menée par un puissant syndicat d'instituteurs ». Des simplifications du type de celles demandées par ces enseignants avaient été adoptées par le Quai Conti il y a douze ans (*bonhomme* au lieu de *bonhomie*, puisqu'on écrit *bonhomme*; *charette* avec un seul *r* comme *chariot*, etc.), mais les académiciens y ont constamment renoncé car ni les dictionnaires ni les médias ne les avaient adoptées. Il est peut-être encore temps...

La question européenne

Sans bouleverser toute la langue, il nous semble en effet que la suppression de quelques dizaines d'"illogismes" de notre orthographe, si décourageants pour les écoliers français et étrangers de notre époque, serait finalement un bienfait pour tout le monde. Cet « argument social » paraît nul à M. Druon, qui préférerait que l'on « réformât ces instituteurs qui fabriquent aujourd'hui des cancras ».

Au plan international, M. Druon a souhaité que la France ne se résigne jamais au départ de Strasbourg pour Bruxelles de l'Assemblée européenne, ou alors que Paris « négocie ce transfert de siège en échange de la reconnaissance du français comme la langue de l'Europe (...) ». C'est-à-dire que, pour tous les textes de la Communauté, le français, en raison de sa précision, soit le texte de référence au lieu des dix langues actuelles.

De son côté, le secrétariat général des Nations unies à New-York vient de remettre en vigueur la règle, d'ailleurs statutaire, de l'établissement de tous les documents officiels en français, comme c'est le cas pour l'anglais.

Si l'introduction du français dans le système scolaire du Nigéria, le plus grand Etat anglophone d'Afrique, ou la décision de soixante-dix députés canadiens d'apprendre en français le français ont, parmi d'autres bonnes nouvelles, ravi M. Druon, il a, en contrepartie, regretté que le gouvernement n'ait pas encore mis en place « le grand office public de traductions scientifiques » préconisé par l'académicien Jean Bernard. Toutefois, le ministre de la recherche vient de dégager 50 millions de francs supplémentaires pour accueillir chez nous des savants étrangers.

Last but not least, le projet d'université francophone Léopold-Senghor à Alexandrie, parrainé par l'Académie, avance : il sera l'objet d'une réunion à Paris en février 1989 et devrait être adopté définitivement par le sommet de la francophonie prévu à Dakar trois mois plus tard.

En somme, le français ne se défend pas si mal à travers la planète, même si l'orthographe, ici et là, et d'abord dans l'Hexagone, contrecarre un peu son développement.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

EDUCATION

Se considérant désavoué par son conseil

M. Jean-Jacques Payan démissionne de la présidence de l'université de Grenoble-I

GRENOBLE de notre correspondant

Elu le 28 janvier 1987 à la présidence de l'université scientifique et médicale de Grenoble, M. Jean-Jacques Payan a donné sa démission le vendredi 2 décembre. Son successeur sera désigné le 27 janvier 1989.

Nommé, il y a trois mois, directeur de la recherche à la région Renault, M. Payan pensait pouvoir mener de front, pendant encore un an, ses deux activités. Le conseil d'administration de l'université ayant adopté, le 20 octobre, une motion du SNE-Sup mettant en demeure M. Payan de choisir entre l'université et l'industrie, ce dernier convoqua pour le 2 décembre le conseil de l'université afin d'obtenir son soutien. Mais celui-ci vota, par 48 voix contre 10, 9 blancs et 33 refus de vote, une motion autorisant le président à continuer ses activités jusqu'à la fin de l'année universitaire. M. Payan a considéré ce résultat comme une défection et, en tirant les conséquences, il a remis sa démission.

C. F.

La vertu selon M. André Frossard

Au cours de la séance du 1^{er} décembre M. André Frossard, un des derniers élus sous la Coupole, a prononcé le traditionnel et cent soixante-septième discours sur la vertu.

La définition qu'en donne un écrivain profondément croyant ne surprendra personne... personne au courant de son éternel optimisme. Au lieu d'acrobaties plus ou moins humoristiques, il se réfère à l'exemple des héros et des saints. Ayant fait défilier le cortège des trois vertus théologiques (foi, espérance, charité) et des quatre vertus cardinales qui devraient avoir un certain libéralisme de « l'espèce de prison ou l'égoïsme d'acharne à nous maintenir », le « cavalier seul » du *Figaro* conclut ainsi : « Quel bien-être suprême est-elle censée nous procurer cette vertu qu'on ne se lasse pas, depuis longtemps, de tourner en ridicule ? »

Voltaire l'appelait *Cunégonde* en grinçant des dents, Sade racrotaït ses meilleurs dans *Justine* avec la « minutie du gamin effilochant une araignée ». « La vertu est toujours punie, disait Flaubert, la vertu aussi, et de rire. La femme vertueuse devenait un personnage du vaudeville, l'homme vertueux ne pouvait être qu'un Taruffe, le héros de roman n'avait plus rien d'héroïque et il était entendu que les

bons sentiments ne font pas de bonne littérature. De bonne peinture non plus ? Qui dira cela devant la dentellière dont tous les cheveux sont comptés avec amour ?

Mais où est le bien dans l'homme, car la frontière qui le sépare du mal se déplace insensiblement tous les jours que l'on nous fait absorber une cuillerée supplémentaire de décomposition morale, que nous avons avec une grimace de plus en plus faible en attendant la gourmandise ?

Cependant, la vertu existe toujours, elle a une santé de fer. On a le plaisir de la voir à l'œuvre ici ou là dans le malheur, l'épidémie, auprès des malades, dans les prisons politiques, durant ces fiévreux naturels que les hommes ajoutent la guerre, la persécution (quelques grands hommes et beaucoup de petites gens).

C'est ce qu'il nous donne de leur temps, de leur force, pour qu'un autre ne sente moins seul et ne désespère pas chez des inconnus et dont la vie tout entière ne forme qu'un seul acte de dévouement et que je salue au terme de cette séance et qui seront les derniers à savoir dans leur obscurité qu'ils auront été à la fin la lumière du monde ».

JEAN-MARIE DUNOYER.

Naissances

— Emmanuel et Véronique SALES, leur fils Henri, sont heureux d'annoncer la naissance de Joséphine le 26 novembre 1988, 56, rue Henri-Barbusse, 75005 Paris.

— Lionel et Valérie SALEM, née Stalofa, ont la joie d'annoncer la naissance de Victoria le 30 novembre 1988, 82, boulevard Flandrin, 75116 Paris.

Décès

— M. Hervé Clauquin, son épouse, Stéphane et Frédéric, ses enfants. Les familles Chamouton, Clauquin, Favet et Michel, ont la douleur de faire part du décès de Corinne CLAUQUIN, née Chamouton, docteur en médecine, survenu le 2 décembre 1988, à Boulogne (Hauts-de-Seine).

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 6 décembre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame de Boulogne, avenue Jean-Baptiste-Clement. Cet avis tient lieu de faire-part.

— M^{me} Monique Larmoy, M. et M^{me} Alexandre Pappé, leurs enfants et petits-enfants, M^{me} Alain Larmoy, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de M^{me} Christiane LARMOYER, survenue le 2 décembre 1988.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 7 décembre, à 13 h 45, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, place du Louvre, Paris-1^{er}. Cet avis tient lieu de faire-part.

— M^{me} Annis Passnica, née Lévy, M. Samson Passnica, son gendre, Isabelle et Laurent, ses petits-enfants, font part du décès de M^{me} veuve Lucien LEVY, née Madeline Israël, dite Michèle, survenue à Paris, le 29 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

— Nous apprenons le décès, survenu le 2 décembre 1988, de Hugues LIMONTI, compagnon de la Libération. Les obsèques seront célébrées le mardi 6 décembre, à 9 heures, en l'église de la Nativité, à Villeurbanne (Rhône).

(Né le 14 août 1921 à Saint-Laurent-de-Chomasse (Rhône), Hugues Limonti quitta en 1942 les Chantiers de jeunesse pour prendre contact avec la Résistance, il devient l'agent de liaison de Daniel Cordier, dit Benjamin, qui était le secrétaire de Jean Moulin, premier président du Conseil national de la Résistance et envoyé

du général de Gaulle en France. Sous le pseudonyme de Germain, Hugues Limonti effectua de nombreuses missions dans le centre de la France pour le compte du service Action du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA), les services secrets français. Il épousa et travailla, en 1943, la direction générale à Paris et, à ce titre, il est chef du service Liaison. Arrivé le 24 septembre 1943 à Paris, il est transféré à Fresnes, puis à Compiègne, avant d'être déporté à Buchenwald, en Allemagne nazi, il sera fait compagnon de la Libération le 20 novembre 1944, au titre de sa participation au BCRA.)

— M^{me} Aline Messica, Le docteur et M^{me} Claude Messica, Olivier et Valérie, Le docteur et M^{me} Jean-Luc Messica, Lena et Ima, Le docteur et M^{me} Derrick Samana, Florence et Cécile. Les familles Messica, Smadja, Cohen. Les parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de M. André MESSICA, leur époux, père, beau-père et grand-père, survenu le 3 décembre 1988, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi 7 décembre, à 9 heures, au cimetière de Pantin-Parisien, où l'on se réunira. 25, rue Pradier, 75019 Paris.

— Le docteur et M^{me} Mathieu Olivier, M. et M^{me} Pierre Jourdan-Barry, M^{me} Willy Bastard, M. et M^{me} François Olivier, ses enfants, M. Stéphane Olivier, M. et M^{me} Didier Reinach, M. et M^{me} Nicolas Baum, M^{me} Rita Jourdan-Barry, M. et M^{me} Nadine Jourdan-Barry, M. et M^{me} Charles-Antoine Rougier, M. et M^{me} Jean-Jacques Chantfour, M^{me} Dominique Caillaux, M. et M^{me} Régis Mollet, M. et M^{me} Eric Abadie, M. Nicolas Bastard, M. et M^{me} Robert Mauder, M^{me} Véronique Olivier, ses petits-enfants, Sandra, André, Pierre-Rtienne, Romain, Alexandra, Xavier, Fabrice, Hadrien, Olivia, Marine, Angélique, Flavie, Victoria, Emilie, Marie, Corélie, Edouard, Noémie, Louis, Olympia et Coralie, ses arrière-petits-enfants, ont l'honneur de faire part du décès de M. André MESSICA, survenu le 3 décembre 1988, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi 7 décembre, à 9 heures, au cimetière de Pantin-Parisien, où l'on se réunira. 25, rue Pradier, 75019 Paris.

— M^{me} Françoise OLIVIER, née Johanna Stangas, ont la douleur de faire part du décès de M. André MESSICA, survenu le 3 décembre 1988, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée par le Père Burm, lazariste, en l'église Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine, le lundi 5 décembre.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Mont (Var), le mardi 6 décembre 1988, à 14 h 30. Ni fleurs ni couronnes. Prix pour elle. Cet avis tient lieu de faire-part.

— M^{me} Françoise OLIVIER, née Johanna Stangas, ont la douleur de faire part du décès de M. André MESSICA, survenu le 3 décembre 1988, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

— M^{me} Françoise OLIVIER, née Johanna Stangas, ont la douleur de faire part du décès de M. André MESSICA, survenu le 3 décembre 1988, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

— M^{me} Françoise OLIVIER, née Johanna Stangas, ont la douleur de faire part du décès de M. André MESSICA, survenu le 3 décembre 1988, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

— Son épouse, Danielle, et ses enfants, Béatrice, Isabelle et Laurence, ses frères, Jean-Louis et Claude et leurs épouses, Anne-Marie et Simone, Les familles Virelizier, Gros, Scatena, Cofler, Durand-Viel et Giblain, ses proches et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de André VIRELIZIER, qui les a quittés soudainement le 1^{er} décembre 1988.

Une messe sera célébrée le mardi 6 décembre en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4^e, à 13 h 45. L'enterrement aura lieu dans le caveau de famille, à Pontellia (Pyrénées-Orientales), le jeudi 8 décembre à 9 h 30.

— Il y a quatre ans Lucie BALLUSSAUD DESCOUTURES nous quittait.

— Une messe de requiem pour M. Jean CARTON, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 30 novembre 1988, sera célébrée en l'église Saint-Germain-des-Prés de Paris le mercredi 7 décembre, à 18 heures.

— M. Jean MISTLER, secrétaire perpétuel honoraire, sera célébré par le RP Carré, de l'Académie française, le vendredi 9 décembre 1988, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

— Université Jean-Moulin-Lyon-III, le vendredi 9 décembre à 14 heures, salle des Actes, rue Pasteur, M. Gérard Saccorier : « Grandes villes et industries en Nouvelle-Zélande ».

— Université Paris-I, le vendredi 9 décembre à 15 h 30, salle de commission (contre Pasteur), M^{me} Brigitte Marassignat, épouse Ringadoo : « Les forces de maintien de la paix des Nations unies. Aspects récents ».

— Université Paris-I, le samedi 10 décembre à 10 heures, M^{me} Angelina Jaffe Carbonell : « Le Venezuela et le droit de la mer : exemple d'une définition d'une politique maritime ».

— Université Paris-V-René-Descartes, le lundi 12 décembre à 13 h 30, salle Louis-Liard, M. Patrick Gabourat : « Modes de pensée et savoirs psychiatriques. Essai d'anthropologie sociale ».

— Université Paris-V-René-Descartes, le mardi 13 décembre à 9 heures, salle Louis-Liard, M^{me} Françoise Cress, née Willems : « La formation et la réinsertion professionnelle des femmes. Analyse socio-pédagogique d'expériences de formation réalisées à l'université de Franche-Comté entre 1975 et 1984 ».

— Université Paris-IV la Sorbonne de thèse de doctorat d'Etat de M^{me} Catherine Chadeband, prévue le 14 décembre à 14 heures, est reportée à une date ultérieure.

J'ai bien fait d'investir dans la matière grise !

La taxe d'apprentissage vous connaissez. Moi, plutôt que de la dépenser, je l'ai investie. J'ai acheté une école dynamique à l'image de mon entreprise : Sup de Co Rouen.

Quand on voit la sélection mise en place pour les candidats, on comprend pourquoi Sup de Co Rouen est le Top Niveau des Sup de Co.

En lui versant la taxe d'apprentissage, l'Etat l'école et elle me le rend bien.

Avec ses stagiaires qualifiés et efficaces, les études réalisées par sa junior entreprise performante et ses actions de partenariat, Sup de Co Rouen est un vrai partenaire pour mon entreprise.

Qui vraiment, j'ai bien fait d'investir dans sa matière grise.

Sup de Co Rouen : bd André Siegfried Boite Postale 188 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex. Téléphone : 35.74.85.88 - Téléc. SUPDECO 771 964 F Télécopie : 35.76.86.62

Sup de Co
rouen

LE TOP NIVEAU DES SUP DE CO.

n° 62 décembre CREDIT Français tent trop

هكذا من الأصل

Économie

SOMMAIRE

- Les négociations du GATT se sont ouvertes lundi à Montréal dans un climat d'incertitude en raison de l'attitude des États-Unis (lire ci-contre).
- Dans la première interview accordée depuis sa nomination à la présidence de l'UAP, M. Jean Peyrelevade confirme que des discussions sont engagées avec la BNP (lire page 28).
- Le grand public britannique fait bon accueil aux actions de British Steel en voie de privatisation (lire page 30).
- Une étude effectuée pour le compte de la RATP montre que les agents de la Régie souffrent de ne pas être écoutés et entendus (lire ci-dessous).

ETRANGER

Ouverture à Montréal des négociations à « mi-parcours » de l'Uruguay round

Le rendez-vous de tous les risques

MONTRÉAL
de notre envoyé spécial

La session ministérielle, dite à mi-parcours de l'Uruguay round, qui devait s'ouvrir lundi 5 décembre à Montréal est celle de tous les risques : l'occasion peut-être pour les États-Unis de faire savoir qu'ils sont décidés à recourir aux grands moyens, y compris ceux du protectionnisme le plus brutal, pour accélérer le retour à un meilleur équilibre de leur commerce extérieur.

La réunion à laquelle participent les ministres de la centaine de pays du GATT - l'accord qui réglemente le commerce international - engagés dans le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NLM), lancé en septembre 1986 à Punta-del-Este en Uruguay, devrait permettre d'en savoir davantage sur les intentions de la nouvelle administration américaine en matière de politique économique extérieure. De ce fait, son intérêt dépasse largement sa raison d'être officielle, qui est d'évaluer les résultats des deux premières années de négociation et de fixer des orientations pour la seconde et dernière phase, laquelle doit durer également deux ans.

Avec ses partenaires du GATT, M. Bush, qui, au vu de ses déclarations, ne semble pas tenté par une politique de réduction de la demande interne - le moyen, aux yeux des Européens, le plus sage, pour réduire les déficits budgétaires et commerciaux, - a le choix entre la partie de bras de fer, c'est-à-dire l'arbitrage, et le dialogue. Rien

réductions des subventions octroyées par la CEE pour exporter vers les pays tiers et, au bout du compte, des parts de marché supplémentaires pour leurs négociants. Au moment où s'ouvre la session à mi-parcours, le rapport de forces n'est guère propice à la Communauté, qui a sans doute négligé d'expliquer sa politique agricole - finalement tout à fait justifiable - à ses partenaires du GATT. Ceux-ci effectivement croient souvent que c'est cette politique et ces subventions à l'exportation, plus que les États-Unis, qui jouent le rôle majeur dans le désordre agricole mondial. Une des tâches de M. Willy de Clercq, le commissaire chargé des relations extérieures, qui sera le porte-parole de la Communauté, sera de démontrer le caractère fallacieux de la campagne orchestrée par Washington contre la CEE. Cette campagne au reste déborde l'agriculture puisque, brochant sur le thème de l'Europe fortresse, les Américains proclament chaque jour que la mise en place du grand marché européen - dont ils savent bien pourtant qu'il leur sera bénéfique - doit être considérée comme une fantastique entreprise protectionniste.

M. De Clercq a rappelé, samedi 3 décembre, qu'on ne pouvait comparer la situation des quatre cent mille fermiers américains à celle de huit ou dix millions d'agriculteurs européens qui exploitent des terres d'une superficie inférieure à 25 hectares. « Nous sommes prêts, a-t-il dit, à modifier profondément notre politique agricole commune. Nous n'avons pas du tout l'intention de la démanteler. » M. Frans Andriessen, commissaire européen à l'agricul-

Clauses de sauvegarde et subventions

L'Uruguay round traite seize sujets. Quatre, de caractère institutionnel, ont trait aux dispositions du GATT et au règlement des litiges. Les douze autres concernent les tarifs, les mesures non tarifaires, les ressources naturelles, le textile, l'agriculture, les produits tropicaux, les clauses de sauvegarde, les subventions, les droits de propriété intellectuelle, les investissements, les services et le démantèlement des barrières existantes.

Le directeur du GATT, M. Arthur Dunkel, a assigné trois objectifs à la conférence ministérielle de Montréal :

- Faire avancer, « même à titre provisoire » en raison de la

globalité de principe des négociations, « les accords qui sont à portée de main » sur les produits tropicaux, l'amélioration des procédures de règlement des différends, le renforcement des capacités de surveillance des échanges mondiaux dont dispose le GATT en tant qu'institution ;

- « Confirmer et consolider » le processus de discussions engagé sur les mesures douanières et non tarifaires, les ressources naturelles, les subventions ou les droits compensateurs ;

- « Définir les orientations » pour la poursuite des débats sur l'agriculture, les services et les droits de propriété intellectuelle.

n'est venu indiquer jusqu'à l'ouverture de la réunion de Montréal qu'il pourrait privilégier le dialogue.

Les tensions avec la Communauté sont particulièrement vives. Elles portent sur l'agriculture, qui constituera le dossier central de la réunion. Au moment où s'ouvrent les négociations, les positions de la CEE, qui ont été solennellement confirmées au niveau ministériel en novembre, et celles des États-Unis sont diamétralement opposées et, à première vue, peu conciliables. Les Douze rappellent que la réunion de Montréal a toujours été conçue comme une étape intermédiaire dont l'objet n'est pas de prendre des décisions. Ils soulignent qu'ils ont consenti des efforts considérables depuis 1984, efforts douloureux pour leurs paysans, afin de réformer la politique agricole commune (PAC) et de limiter la production excédentaire mise sur le marché. Bien décidés à valoriser l'action ainsi entreprise, ils estiment que c'est aux autres grands partenaires du commerce international, et singulièrement aux États-Unis - qui n'ont rien fait ces dernières années pour contenir leur production, - de procéder à leur tour à une première réduction du soutien accordé à leurs agriculteurs.

Pour le plus long terme, les Douze acceptent depuis Punta-del-Este l'idée d'une réduction progressive et équilibrée des subventions accordées aux agriculteurs mais rejettent comme parfaitement irréaliste la proposition américaine d'une diminution totale en dix ou quinze ans de ces subventions. La Communauté veut bien assainir son agriculture, mais elle refuse de la tuer.

De marbre...

Les arguments développés par les Douze sur le thème du chemin déjà parcouru et des sacrifices consentis laissent de marbre, qui ont tendance à considérer la réforme de la PAC comme un aimable exercice de style sans conséquence.

Les États-Unis entendent obtenir à Montréal des engagements précis qui signifient de nouvelles diminutions des prix ou des aides accordées aux agriculteurs européens, des

ture, a déclaré, lui, qu'il n'y aurait jamais de solution si les Américains n'étaient pas prêts au compromis. De leur côté, cependant, les deux adjoints de M. Yeutter, MM. Michael Samuels et Alan Houser, ont réaffirmé qu'il valait mieux repartir de Montréal sans accord plutôt qu'avec un « mauvais » accord. Tel est le climat dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas fameux.

Les Européens

ne sont pas sans visés

La machine de guerre que représente l'Uruguay round pour Washington n'est pas dirigée uniquement contre l'Europe. Les deux autres grands volets des négociations, à savoir la libéralisation des échanges de services et le renforcement des règles concernant la propriété intellectuelle et la lutte contre les contrefaçons, visent davantage les nouveaux pays industrialisés (NPI), des États comme l'Inde, le Mexique, le Brésil. La pression américaine se fait vive même si elle n'atteint pas encore à propos de ces « nouveaux secteurs » l'intensité qui caractérise le débat agricole.

Sur le fond, la Communauté a ici une position voisine de celle des États-Unis. Productrice efficace de services, elle a intérêt elle aussi à ce que les marchés très protégés des NPI s'ouvrent à la concurrence, et elle souffre autant que les Américains de l'absence de vraies garanties internationales en matière de protection intellectuelle. Cependant la Communauté, pour des raisons tactiques mais aussi pour éviter l'introduction de contraintes qui soit entraveraient au-delà du raisonnable le développement économique des NPI et des autres pays du tiers-monde sur le point de décoller, est soucieuse d'une approche modérée. Elle a les moyens en la matière de jouer les médiateurs.

A condition toutefois que le conflit agricole n'obstrue pas complètement le ciel québécois.

PHILIPPE LEMAITRE.

La poursuite des conflits sociaux

Les relations sociales et l'expression des salariés à la RATP

Cela a progressé un peu, mais beaucoup reste à faire. On peut parler, mais on est rarement entendu. Telle est l'opinion des agents de la RATP sur les possibilités d'expression dans leur entreprise. C'est du moins ce qui ressort d'une enquête sur ce sujet effectuée par entretiens et questionnaires auprès du personnel d'exécution (notamment des ouvriers, des machinistes et des agents de station), pour la direction du personnel de la Régie à l'automne 1987.

Cette appréciation ne manque pas d'intérêt aujourd'hui : si les salariés résultent des exigences salariales dans certaines catégories, et de l'action syndicale, ils traduisent comme toujours des pratiques sociales encore éloignées des expressions des personnels. Ce dont les salariés de la base souhaitent parler, c'est avant tout (à 70%) de l'organisation et des méthodes de travail ; ensuite (58%) des salaires, des carrières, des classifications puis de la sécurité et des horaires de travail. Or, dans la vie quotidienne, les possibilités d'expression en ce domaine sont nettement insuffisantes. Sans doute les plus anciens considèrent qu'il y a déjà un progrès. « Pour des installations matérielles, il est encore rare d'être consulté. Mais autrefois, c'était inimaginable. La seule possibilité était de râler », dit un ouvrier. « Prendre une initiative collective, par exemple sur un outil, ça aurait été impensable il y a dix ans », estime un autre.

Ce sentiment est assez répandu. Mais il tient en partie à ce que les agents prennent eux-mêmes des initiatives. « Maintenant, quand on a quelque chose à dire, on va les voir et on leur dit. » En effet, pour la plupart des agents, c'est seulement entre collègues qu'on aborde ce genre de questions, qu'on peut savoir comment est organisé le travail, ou bien c'est par des contacts avec les représentants du personnel. On peut parvenir à un peu d'auto-organisation, mais celle-ci est généralement informelle et tolérée plutôt qu'ouverte et officialisée.

Certes, « avec une partie de la maîtrise, on peut discuter. Ils sont plus accessibles ». Mais les avis expérimentés ne sont pas pour autant pris en compte. Comme dit un agent, « On est écouté. On n'est pas forcément entendu. » « Si, comme le note l'auteur de l'étude, une partie du petit encadrement est, à certains égards, plus proche des agents d'exécution », ce n'est pas général : certains trouvent les jeunes agents, en particulier, très réceptifs.

« Quand on ne peut pas faire autrement »

Surtout, les pratiques associant vraiment les agents d'exécution à l'organisation du travail sont plutôt l'exception. « On tient compte de notre avis sur des choses très précises et quand on ne peut pas faire autrement », estime un technicien du réseau routier. Mais pour un jeune agent, « ce qu'on trouve bien, ce qu'on ne trouve pas bien, on s'en fait remarquer ». En fait, le sentiment demeure d'un poids de la hiérarchie. Pour avoir une chance d'être entendu, il faut avoir un rang. « Quand on est au bas de l'échelle, on n'a pas le droit de penser », dit un OS.

Et un machiniste : « On ne peut rien changer d'en bas ». Certes, il existe des contacts avec cette hiérarchie, mais ils sont un peu formels. Au moment des restructurations de services ou lors d'une transformation de l'organisation du travail, il y a des réunions, mais elles n'offrent guère un cadre favorable à l'expression des aspirations de la base. « L'expression est sollicitée mais les conditions ne sont pas remplies. »

De plus, comme pour les autres formes d'expression institutionnalisées, ces réunions n'aboutissent pas à grand-chose. Ainsi la grande majorité des agents de la RATP ont participé à des « réunions d'expression » (conseils de ligne ou d'atelier par exemple). Mais une minorité seulement - moins d'un cinquième, - estime avoir obtenu des réponses concrètes à ses questions. Plus souvent, il n'y a pas de réponse, ou bien celle-ci est purement formelle, ou

bien elle ne s'attaque pas au problème posé. Il est vrai que les agents ont souvent le sentiment que leurs interlocuteurs eux-mêmes n'ont pas les moyens de leur répondre...

L'innovation locale

Il existe des systèmes prospectifs qui permettent de s'impliquer davantage dans le fonctionnement de la RATP, comme les « équipes de recherches d'innovation locale » (ENIL) qui réunissent des agents volontaires d'une unité pour résoudre un problème quotidien de travail. Ces réunions ont lieu pendant le temps de travail et sont conduites à la fois par un animateur choisi par le groupe et par un responsable hiérarchique.

Les salariés interrogés se sont déclarés, massivement favorables à cette formule, mais elle est encore peu répandue et par conséquent peu connue.

De même, 80% n'avaient pas entendu parler du système expérimenté de suggestions lancé en 1987, qui accordait une prime aux suggestions entraînant une économie pour la RATP (1). Mais surtout, beaucoup de salariés (plus de la moitié de ceux qui ont été interrogés) n'ont pas fait de propositions d'amélioration de travail parce qu'ils ne savaient pas que c'était possible, ou ne savaient pas comment s'y prendre pour le faire, ou même pensaient que l'encadrement n'y était pas favorable.

GUY HERZLICH.

(1) La prime est proportionnelle à l'économie réalisée.

Le conciliateur relance le dialogue dans les transports parisiens

(Suite de la première page.)

L'appel aux usagers, lancé le 4 décembre par M. Henri Krasucki, ressemble en tout cas à un ballon d'essai (ou une tentative de trouver une porte de sortie) : même s'il comporte des propositions dures à l'égard du gouvernement. « Usagers de la RATP », souligne le secrétaire général de la CGT, « si vous êtes privés de transports en commun depuis si longtemps, c'est à l'acharnement obstiné de la direction et du gouvernement que vous le devez. »

M. Krasucki reproche au gouvernement d'avoir employé « la mensonge, l'insulte et la politisation frénétique d'un mouvement de revendications sociales incontestable ». Le secrétaire général de la CGT se plaît à mettre en avant, comme pour mieux réuser la thèse d'un mouvement exploité par le PCF, le fait que tous les syndicats de la RATP sont engagés dans le conflit. Mais il oublie d'indiquer que les conducteurs de métro et de RER sont toujours à l'écart de la grève.

« Que faut-il pour en sortir ? », interroge M. Krasucki... avant d'y apporter lui-même une réponse plutôt mesurée : « Il faut négocier loyalement et vite, prendre en compte les exigences cent fois justifiées et y apporter des réponses positives valables. » Un compromis pourrait-il s'esquisser ? Le secrétaire général de la CGT déclare que les revendications « formulées de façon adaptée à chaque catégorie professionnelle concernée » portent sur les salaires et les effectifs. Mais il s'abstient - ce qui peut difficilement être un hasard - de rappeler que la CGT à la RATP revendique une augmentation de 1 000 francs pour tous les ouvriers des ateliers d'entretien.

Au même moment, pour sa première grande prestation radiodiffusée, M. Jean Kaspar, le nouveau secrétaire général de la CFDT s'en prenait très durement

POINT DE VUE

Le cadavre des syndicats bouge encore...

Par Jean-Jacques Dupuyroux

Dieu merci - sinon la planète serait invivable, - les situations les plus détestables peuvent présenter des aspects franchement comiques.

Hier encore, la montée en force des ferveurs « coordinations » suscitait des commentaires consternés. Ces structures d'un jour, nous disaient-elles, étaient destinées à cristalliser et véhiculer des revendications corporatives ou sectorielles, sont aptes à les intégrer dans une vue plus ample des problèmes économiques et sociaux auxquels les gouvernements sont confrontés. Les syndicats, au contraire, à la différence de ces collectifs sans passé et sans avenir, servent à « globaliser ». Sans syndicats forts, pour des équilibres sociaux durables, pas de démocratie. Bref, point de salut. Nouvelle formule : « On cherche les syndicats forts... Bonne récapitulation ! »

Las ! Voilà qu'aujourd'hui, avec, semble-t-il, un large consensus de sa base, un syndicat fort a déclenché une grève qui entraîne la paralysie du RER. Comme on pouvait s'y attendre, les réactions s'inversent instantanément : la CGT est-elle uniquement soucieuse du statut et des intérêts des agents concernés ? Son action ne s'inscrit-elle pas dans une stratégie parallèle à celle du Parti communiste ? Et de condamner le caractère politique de la grève, tradition folklorique depuis qu'il y a des conflits sociaux. Hier, donc, avec l'affolement de touristes en montagne qui auraient perdu leur guide, on cherchait des syndicats forts jusque dans les cimetières. Mais que le cadavre de l'un d'eux bouge encore, et les cris d'horreur s'élèvent à nouveau.

Bien entendu, dans ce concert d'une indignation parfaitement justifiée lorsqu'il s'agit d'actes illégaux ne correspondant en rien à l'exercice normal du droit de grève, ne sont pas en reste ceux dont les appartements valent fa-

lement un demi-siècle, voire un siècle du saisi d'un poster ou d'un agent de la RATP ; ceux pour qui il serait impensable que leurs enfants deviennent eux-mêmes postiers ou agents de la RATP ; ceux qui se réjouissent in petto que le niveau des bourses de l'enseignement supérieur (1 100 F maximum par mois) interdise aux enfants desdits postiers ou agents de la RATP de venir concurrencer très fâcheusement leurs chers petits, pas toujours brillants, mais s'en fait !

L'important n'est-il pas que chacun reste à sa place dans une société « libérale » bien entendue ?

On ne peut vouloir une chose les jours pairs et son contraire les jours impairs. Si l'on désire, non sans pertinence, les risques de corporatismes et de poujadisme inhérents à des coordinations qui se forment spontanément en marge du syndicalisme, si on les condamne au nom d'une nécessaire « globalisation », il faut accepter les conséquences de cette option : cette globalisation, qui entend dépasser les conflits localisés pour piocher les enjeux à un niveau supérieur, se confond par hypothèse avec une stratégie politique au plan sera du mot. La CGT - dont je ne partage pas du tout les analyses - est restée accrochée sur sa doctrine de toujours. On peut le regretter : je le regrette ! Mais si l'on préfère des « syndicats forts », tenus pour valeurs sûres, aux collectifs spontanés, on ne peut faire de discriminations : il faut prendre en bloc, tel qu'il est, le mouvement syndical français.

Et se résigner à accepter la CGT, telle qu'elle est, avec une fidélité à elle-même qui en fera toujours l'adversaire inconditionnel des gouvernements sociaux-démocrates. Sont peut-être mal placés pour s'indigner de cette fidélité ceux qui ont passé leur vie à chanter l'internationalisme et la Jeune Garde avant de se bousculer, dès qu'ils en ont eu l'occasion, pour gouverner avec Lecanuet.

MICHEL NOBLECOURT.

Deux sondages

L'opinion ne remet pas en cause le droit de grève

Deux sondages sur le climat social et le conflit de la RATP, réalisés par la SOFFRES et IPSOS, ont été respectivement publiés par le Journal du Dimanche et le Point, le 4 décembre.

Selon le premier, commandé par le ministère des transports, 52 % des personnes interrogées (1) jugent un peu ou tout à fait excessive la revendication de 1 000 F. Elles sont 29 % à faire porter la responsabilité de la poursuite de la grève à la CGT, 17 % aux syndicats en général, 9 % aux communistes, 16 % au gouvernement et 10 % à la direction de la RATP. L'attitude du gouvernement est approuvée à 40 % et désapprouvée à 37 %.

48 % répondent qu'ils ont été peu ou pas du tout gênés pour se rendre à leur travail et 62 % sont du même avis, à propos de leurs déplacements dans la journée. En revanche, 92 % ont le sentiment que les gens ont connu des difficultés.

Selon le sondage IPSOS - le Point, l'opinion (2) serait de plus en plus favorable à l'exercice du droit de grève, pourvu

qu'un préavis ait été déposé. Ils étaient 57 % de ce point de vue en janvier 1987, contre 64 % en novembre 1988. 56 % contre 50 % en janvier souhaiteraient toutefois une réglementation plus stricte dans le service public, mais ils sont moins nombreux à estimer que les fonctionnaires sont des salariés privilégiés (52 % contre 59 % en janvier).

Le gouvernement aurait raison, pour 46 %, de refuser des augmentations qui mettraient en danger le redressement économique. 41 % sont d'un avis contraire. L'image des coordinations est bonne, à 50 %, et supérieure à celle des syndicats (35 %). Les personnes interrogées ne souhaitent pas, à 54 %, le départ des ministres concernés, ni, à 60 %, le remplacement du premier ministre.

(1) Huit cents personnes de la région parisienne questionnées par téléphone les 1^{er} et 2^e décembre.

(2) Huit cents personnes interrogées les 28 et 29 novembre.

PHILIPPE LEMAITRE.

سكنا من الأصل

Economie

SOCIAL

Après l'adoption de la réforme par le Parlement Des décrets vont préciser le calcul du revenu minimum d'insertion

Pour que les premiers bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) puissent toucher une allocation ou du moins une avance sur celle-ci avant la fin de l'année, comme l'a promis M. Claude Evin, ministre de la solidarité, jeudi 24 novembre, au cours des journées d'étude du Parti socialiste à Alfortville, le gouvernement a fait force de rame. Les textes d'application de la loi adoptée le 30 novembre par l'Assemblée nationale

doivent être publiés avant le jeudi 15 décembre.

Avant même que la loi soit définitivement votée, le gouvernement avait transmis le texte des premiers projets de décret. Il a adressé aux partenaires sociaux et aux grandes associations sociales ces textes qui doivent paraître prochainement, précisant le mode de calcul du RMI et les modalités de versement.

Le montant du RMI

Le montant de base du revenu minimum d'insertion s'élève à 2 000 F par mois pour une personne seule. Ce montant est majoré de 30 % si une deuxième personne est présente au foyer (conjoint, concubin, enfant ou autre personne à charge de moins de vingt-cinq ans), puis de 30 % du montant de base pour chaque personne supplémentaire.

Le RMI est un différentiel : le montant réellement accordé est la différence entre le montant de base et les ressources de l'ensemble du foyer.

Toutefois, on ne prend pas en compte les membres du foyer, notamment les enfants de moins de vingt-cinq ans, si leurs ressources propres dépassent le supplément du RMI qu'ils pourraient apporter (1 000 F ou 600 F selon les cas). Il s'agit d'éviter de pénaliser un bénéficiaire de RMI qui aurait chez lui un jeune touchant une allocation-chômage ou effectuant un TUC (travail d'utilité collective).

Les ressources prises en compte

Normalement, toutes les ressources sont prises en compte pour calculer le RMI auquel on peut avoir droit : revenus du travail, pensions, allocations, indemnités, biens mobiliers et immobiliers, ainsi que les avantages tirés de ces derniers. Certaines allocations ne sont cependant pas comptées : allocation de maternité, prestation d'assistante maternelle (versée lorsque les enfants sont gardés dans la journée par une assistante maternelle), allocation d'éducation spéciale (pour les enfants handicapés), majoration pour tierce personne (pour les handicapés), allocation de rentrée scolaire, bourse d'études accordées aux enfants, enfin primes de déménagement accordées aux ménages ayant trois enfants. Ne sont pas non plus pris en compte les remboursements d'assurance-maladie, les capitaux versés pour l'indemnisation d'accident de travail, les capitaux d'assurance-décès.

L'allocation logement n'est prise en compte que pour un montant maximum de 12 % du RMI pour une seule personne (dont pour 240 F au maximum), de 16 % pour un couple (soit 480 F maximum), de 16,5 % pour un couple avec un enfant (soit un maximum de 594 F).

D'autre part, les bénéficiaires du RMI qui ne perçoivent pas déjà l'allocation logement la recevront et celle-ci sera alors calculée au taux maximum. Si le bénéficiaire du RMI est propriétaire de son logement ou l'occupe à titre gracieux on décompte les mêmes pourcentages que pour l'allocation logement. L'objectif est d'aider les bénéficiaires du RMI à se loger ou à payer leur logement afin de réduire au moins cette cause de précarité.

Certains avantages en nature sont aussi comptés dans les ressources (par exemple un jardin exploitable si sa surface est au moins égale à 200 mètres carrés). Les terrains sont censés procurer un revenu égal à 80 % de leur valeur locative, les immeubles à 50 % de cette valeur. Pour les biens immobiliers, ou les capitaux placés, le revenu est évalué à 3 % de leur valeur.

Toutes ces ressources sont calculées sur la moyenne des trois mois précédant l'attribution du RMI. Mais, évidemment, on ne retient pas dans le calcul les prestations perçues les mois précédents et interrompues au moment de la demande du RMI. Le préfet peut en faire autant pour les revenus, à condition qu'ils ne dépassent pas le montant. Mais celles du RMI attribuées d'autre part pour les prestations familiales sont celles versées le mois même de la demande, et non celles des mois précédents.

Enfin, quand le montant de l'allocation mensuelle accordée ne dépasse pas 40 F, celle-ci n'est pas versée. Les bénéficiaires peuvent cependant participer aux mêmes activités d'insertion ou de formation que les autres.

Les modalités de versement

Le revenu minimum d'insertion est calculé à partir du premier jour du mois où la demande a été faite. Il est payé mensuellement à terme échu. Le versement s'arrête le premier jour du mois suivant celui où les ressources du bénéficiaire dépassent son montant. On procède de la même façon pour réviser ce montant quand le bénéficiaire a obtenu des ressources nouvelles.

Mais pour faciliter l'insertion ou la réinsertion, on ne décompte qu'une partie seulement des revenus que le bénéficiaire acquiert par une activité nouvelle. On ne retient rien si ses revenus ne dépassent pas 25 % du RMI perçu. Pour la partie allant de 25 % à 50 %, on retient 40 %; pour celle allant de 50 % à 75 % du RMI, 60 %; puis de 75 % à 100 % du RMI, 80 %. Autrement dit, une personne qui touche une allocation de 2 000 F peut conserver en totalité un revenu mensuel de 500 F. Ensuite jusqu'à 1 000 F, on ne lui déduit que 200 F au maximum, ainsi de suite.

Il peut donc conserver jusqu'à 800 F. Quand des paiements indus ont été effectués, les sommes sont récupérées à partir du mois suivant, mais la réduction ne peut dépasser 20 % de l'allocation versée.

Pour toucher le revenu minimum d'insertion, les personnes sans domicile fixe sont domiciliées auprès d'une association créée par le préfet. C'est à celle-ci que l'allocation est versée. A charge pour elle de le reverser ensuite au bénéficiaire selon des modalités adaptées.

GUY HERZLICH.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES n° 62 décembre

SALAIRES
Profiter de la reprise?

16 F

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

L'émission étant close, cet avis est publié à titre d'information seulement



BANQUE DU LOUVRE

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
DE F 100.000.000
A TAUX VARIABLE**

Novembre 1988

Dirigé par la
BANQUE DE UNION EUROPEENNE

Visa COB n° 88-454 du 23 novembre 1988
Balo du 28 novembre 1988

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Crédit d'équipement des PME

FICHE D'INFORMATION

Emprunt du CEPME garanti par l'Etat, décembre 1988

Le directeur du Crédit d'équipement des PME a décidé, dans sa séance du 3 novembre 1988, de procéder à l'émission de titres d'un montant nominal de 800 millions de francs remboursés par 160 000 titres de 5 000 F nominal.

Cette émission est autorisée par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget.

CHARGES RELATIVES A L'OPÉRATION

Le produit de l'émission s'élèvera à 800 000 000 F. Le montant net encaissé par le Crédit d'équipement des PME s'élèvera à environ 788 235 200 F après déduction sur le produit ci-dessus des rémunérations globales dues aux intermédiaires financiers pour 11 664 800 F (TVA incluse) ainsi que des frais légaux et administratifs pour environ 100 000 F.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS 9 % 1988-1989

MONTANT : 800 millions de francs.

Ces obligations seront assimilées aux obligations 9 % 1988-1989 après détachement du premier terme d'intérêt au 19 août 1989.

PRIX D'ÉMISSION : 100 % soit 5 000 F par obligation.

DATE DE RÈGLEMENT DES SOUSCRIPTEURS : 18 décembre 1988.

DATE DE JOISSANCE : 19 décembre 1988.

INTÉRÊT : les obligations rapporteront un intérêt annuel de 9 % soit 450 F par titre, payable en une seule fois le 19 août de chaque année. Par exception le montant au premier terme d'intérêt variant à échéance le 19 août 1989 sera de 198 F, soit 3,96 %.

TAUX DE RENDIMENT ACTUEL BRUT : 8,72 %.

DURÉE : 10 ans et 243 jours à compter du 19 décembre 1988.

AMORTISSEMENT NORMAL : les obligations seront amortissables en totalité le 19 août 1989.

AMORTISSEMENT ANTICIPÉ : le Crédit d'équipement des PME s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement.

En revanche, il se réserve le droit d'amortir par anticipation ces obligations en procédant, à toute époque et sans limitation de prix, à des rachats en Bourse, notamment dans le cadre du fonds de régularisation comme indiqué ci-dessous.

Le Crédit d'équipement des PME se réserve également la possibilité d'amortir par anticipation tout ou partie de l'emprunt par voie d'offres publiques d'échange ou de rachat d'obligations, sans limitation de prix.

FONDS DE RÉGULARISATION : le Crédit d'équipement des PME s'engage, si cela est nécessaire au bon fonctionnement du marché, à racheter des obligations en Bourse dans la limite de 10 % des titres restant en circulation au début de chaque période annuelle d'intérêt. Dans le cas où les rachats n'auraient pas atteint la limite de 10 % susvisée pour une année considérée, il pourra procéder à l'acquisition du solde les années suivantes.

Les obligations ainsi rachetées ne pourront être revendues et seraient annulées.

PRIME FERME : la présente émission fait l'objet d'une prime ferme par un groupe d'établissements dirigé par la BNP, la CNCA et la Morgan.

ASSIMILATION : au cas où le Crédit d'équipement des PME émettrait ultérieurement de nouveaux titres entièrement assimilables aux présents titres, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates d'amortissement et aux garanties, le Crédit d'équipement des PME pourra utiliser, pour l'ensemble de ces titres, les opérations d'amortissement qui porteront ainsi, sans aucune distinction, sur les titres des émissions successives.

FORME DES TITRES : les titres pourront revêtir la forme au porteur ou nominative au choix des obligataires. En application de l'article 84-II de la loi n° 81-1180, du 30 décembre 1981 (loi de finances pour 1982) et du décret n° 83-389 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

— chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,

— chez l'émetteur et, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

Le SICOVAM assure la compensation des titres entre les titulaires de compte.

Les titres seront inscrits en compte et négociables le 21 décembre 1988.

RÉGIME FISCAL : le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source ou des impôts que la loi met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

En l'état actuel de la législation, les intérêts des titres émis à compter du 1^{er} janvier 1987 perçus par des personnes physiques sont :

— soit, sur option, soumis au prélèvement forfaitaire de 28 % libératoire de l'impôt sur le revenu,

— soit pris en compte pour la détermination du revenu taxable à l'impôt sur le revenu.

Le prélèvement social exceptionnel de 1 % a vu son effet prorogé du 1^{er} août 1988 au 31 décembre 1988, par la loi 88-810 du 12 juillet 1988.

Pour les revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 1988, l'abattement global sur les dividendes d'actions et les produits des titres est porté à 8 000 F pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, quel que soit leur âge, et 16 000 F pour les couples mariés soumis à une imposition commune.

COTATION : les obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle (Bourse de Paris) : ces obligations seront cotées sur une ligne différente des obligations code 11 187 jusqu'au détachement du premier terme d'intérêt.

Le nombre de titres en circulation de l'emprunt 9 % 1988-1989 (code SICOVAM 11 187) est de 128 193 au 30 novembre 1988 ; ces titres totalent 100,80 % au 29 novembre 1988.

300 000 bons de souscription décaissés des obligations 8,70 % 1988-1989 permettent, du 18 mars 1989 au 31 mars 1989, de souscrire, à raison de 2 bons présentés, à une obligation 9 % 1988-1989 assimilable aux obligations 9 % 1988-1989 code 11 187.

GARANTIE DE L'ÉTAT : le service de l'emprunt en intérêt, amortissement, impôts et frais accessoires est garanti par l'Etat.

L'émission sera ouverte le 5 décembre 1988 et pourra être close sans préavis.

BUT DE L'ÉMISSION : la présente émission contribuera au financement des prêts directs à moyen et long terme du Crédit d'équipement des PME.

La notice prévue par la loi est publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 décembre 1988.

A notre connaissance, aucun élément nouveau intervenu depuis le 25 mai 1988, date du visa n° 88 167 approuvé par la Commission des opérations de Bourse sur la note d'information publiée à l'occasion de l'émission de l'emprunt du 30 mai 1988, n'est susceptible d'affecter d'une manière significative la situation financière de la société.

Le président du directeur
MICHEL PRADA.

VISA DE LA COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE

Par application des articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 67 833 du 28 septembre 1967, la Commission des opérations de Bourse a apposé, sur la présente fiche, le visa n° 88 462 en date du 30 novembre 1988.

Le rapport annuel de l'exercice 1987 ainsi que la note d'information n° 88 167 du 25 mai 1988 sont disponibles sur simple demande au Crédit d'équipement des PME, Service de la Communication, 14, rue du 4-Septembre, 75002 Paris. Tél. : (1) 42-98-80-85.

مكتبة من الأصل

Économie

AFFAIRES

Un entretien avec le président de l'UAP « En tant qu'investisseurs nous ne pouvons nous permettre de participer à des opérations agressives »

(Suite de la première page.)
« Aujourd'hui, en respectant ce critère, notre plus grosse ligne atteint 1,5 milliard de francs, ce qui, pour des groupes de la taille de Suez, Paribas, BSN, etc., représente au maximum 4 % à 5 % de leur capital. Nous ne pouvons guère aller au-delà, pour des raisons d'équilibre de portefeuille. Et nous sommes déjà très investis dans des valeurs bancaires ou financières.

« Malgré le développement des opérations financières agressives, comme les offres publiques d'achat, vous considérez que votre statut d'investisseur institutionnel vous contraint à un strict devoir de neutralité ?

« Il faut bien voir quel est notre rôle d'investisseur institutionnel. Compte tenu de la gestion de notre portefeuille, de notre souci de défendre avant tout les intérêts de nos assurés, de notre présence — quelques pour cent, jamais plus — dans un grand nombre de sociétés françaises, nous ne pouvons pas nous permettre de participer, de près ou de loin, à des opérations agressives. Si nous le faisons une seule fois, nous perdrons toute crédibilité vis-à-vis de l'ensemble de la communauté industrielle et financière. Nous ne pouvons participer à des opérations de restructuration de l'actionariat que dans la mesure où elles résultent d'une volonté générale des parties en présence.

« Je dirais même que notre rôle est de renforcer, de stabiliser, à la hauteur de nos possibilités techniques, les actionariats existants, dès lors que nous sommes convaincus de la bonne gestion des entreprises où nous investissons.

Partisan de l'économie mixte

« Les opérations de « dénoyautage », menées contre les groupes d'actionnaires stables mis en place par Edouard Balladur lors des privatisations, vous paraissent-elles nécessaires ?

« Ces groupes d'actionnaires stables me paraissent encore, dans l'ensemble, très fragiles. Il me paraît tout à fait indispensable, pour la bonne santé de ce pays et le renforcement de ses structures productives, qu'au sein des grandes entreprises françaises se développent des tours de table stables où actionnaires privés et publics arrivent à travailler ensemble et en bonne harmonie. Avec un seul objectif : la croissance de nos activités industrielles et financières. Il me semble que les temps sont mûrs pour cette évolution.

« J'ajouterais que l'on ne peut pas se passer, dans ce mouvement de renforcement de nos structures d'actionariat, de la présence des grands investisseurs publics, dans le respect des règles que j'ai pré-



Philippe Dargent, président de l'UAP.

« Premièrement, en ce sens, compte tenu de la situation de notre pays, je suis et je reste un partisan de l'économie mixte.

« Premier investisseur national, l'UAP est aussi, et surtout, le premier groupe d'assurances français. Comment se présente l'année 1988 ?

« Nous attendons des résultats du même ordre de grandeur qu'en 1987, soit 2,5 milliards de francs de résultat consolidé. Le chiffre d'affaires en assurance-vie et capitalisation devrait progresser de 20 % environ. La croissance sera nettement plus faible pour

l'IARD (incendie-accident-risques divers) : autour de 2 % à 3 %.

« A la présidence de cette compagnie depuis quatre mois, quelles priorités vous êtes-vous fixées ?

« L'UAP me paraît avoir une image forte, liée à son histoire et à une grande tradition technique dans la fabrication des produits et leur adaptation aux besoins de la clientèle. C'est certainement, parmi les groupes français, l'un de ceux qui, aujourd'hui, à l'échelle européenne, ont globalement la taille critique, ce qui lui permet d'aborder le marché unique avec beaucoup d'atouts. Mais il nous faut être plus rigoureux dans l'analyse des besoins de notre clientèle, dans l'évaluation de nos performances en termes de compétitivité, de productivité, de prix de revient, et dans l'organisation plus industrielle de nos processus de fabrication et de distribution. Mes deux priorités sont donc la gestion interne, de façon à systématiser un certain nombre de procédures, et l'animation des réseaux commerciaux, secteur clé de cette entreprise.

Accords avec les banquiers

« Ce qui implique quelle politique en termes de produits ?

« Il faut travailler dans trois directions. D'une part, développer des produits simples qui s'adres-

sent à des millions de gens, en automobile, par exemple, ou en multirisques habitation, pour abaisser les prix de revient et, donc, le prix payé par le client. D'autre part, diversifier notre gamme pour répondre sur mesure aux besoins spécifiques de telle ou telle catégorie de clientèle, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises (où il faut que nous distinguions entre grands groupes et PME), à destination desquelles nous devons développer des prestations de services (analyse de risque, prévention...).

« Enfin, créer des instruments qui permettent de fidéliser la clientèle. Nous sommes ainsi en train de lancer une grande innovation dans le monde de l'assurance en France et en Europe : la carte privative UAP n° 1. Destinée à l'ensemble de nos six millions de clients actuels et à nos futurs clients, elle leur permettra, s'ils le souhaitent, de payer leurs primes d'assurance de manière échelonnée dans le temps, de disposer d'un crédit personnel, de s'en servir comme d'une carte de paiement dans un certain nombre de réseaux (hôtels, stations-service, agences de voyage...) avec lesquels nous aurons des accords.

« La concurrence entre banquiers et assureurs vous paraît-elle sérieuse ?

« Pour tout ce qui est vie et capitalisation il y a une concurrence bancaire et elle va se développer. Je suis en outre persuadé qu'un certain nombre de banquiers essaieront, d'une part, d'élargir leur activité aux problèmes de prévoyance, et, d'autre part, de pénétrer dans le domaine de l'assurance-dommage. La question pour nous est de savoir si nous devons les concurrencer de manière frontale ou s'il est de l'intérêt de nos réseaux et du groupe UAP de rechercher avec certains banquiers des accords. Dans ce dernier cas, vaut-il mieux alors rechercher des alliances au coup par coup, de nature purement commerciale, ou un rapprochement plus structurel, à long terme, avec un grand réseau qui nous paraîtrait avoir des capacités de distribution fortes ? Nous sommes en train d'étudier ces questions. Il n'y a pas encore de décision prise.

« Quelle est votre position ?

« Intuitivement, je crois qu'il vaut mieux que nous recherchions la coopération. Les réseaux bancaires et les nôtres me semblent beaucoup plus complémentaires que concurrents. Des accords peuvent procurer des effets de synergie et d'accroissement de nos fonds de commerce pour les uns et les autres. Mais il n'est pas question, sous quelque forme que ce soit, de faire disparaître les spécificités de notre métier, de fondre les métiers qui sont peut-être complémentaires mais distincts.

« Etant donné votre taille, le seul réseau bancaire avec lequel vous pourriez raisonnablement discuter, c'est nécessairement la BNP... ?

« Nous avons des discussions exploratoires avec la BNP sur la problématique que je viens d'indiquer. La philosophie d'approche est bien la même. Il n'est pas question de confondre les métiers ni de fusionner les structures. Nous regardons, produit par produit, si nous avons des effets de synergie commerciale possible.

« A partir du moment où la question de la distribution est centrale, seule une banque à très grand réseau de guichets peut présenter pour nous des complémentarités intéressantes (et réciproquement). Vous comprendrez aisément que le numéro un de l'assurance parle d'abord au numéro un de la banque en France.

« Pour la banque, c'est aussi un moyen de renforcer ses fonds propres ?

« Non. Si les banquiers pensent que nous sommes là pour leur permettre de respecter leur ratio Cooke (1) grâce à l'argent de nos assurés, ils se trompent. L'intérêt d'un rapprochement banque-assurance réside avant tout dans la synergie en matière de distribution et de commercialisation.

« Cependant, un tel rapprochement peut également permettre de rationaliser la structure de nos participations et de nos placements, ainsi que nos gestions financières. Par ce biais, oui, les deux groupes peuvent parvenir à une meilleure utilisation de leurs fonds propres.

« le mariage UAP-BNP donnerait naissance à une puissance financière redoutable. Ne craignez-vous pas de peser trop lourd ?

« Chacun de nos deux groupes représente environ une trentaine de milliards de francs en termes de capitalisation boursière. Si nous joignons nos forces, nous ne serons qu'à simple hauteur de nos principaux concurrents européens, et encore beaucoup plus petits que les grands japonais ou américains.

« Vous êtes-vous fixé un échéancier pour l'accord ?

« J'espère qu'on y verra plus clair sur la possibilité d'un accord au premier trimestre 1989.

« Les pouvoirs publics veulent-ils d'un bon œil un tel rapprochement ?

« Nous ne les avons pas approchés pour l'instant, tant que nos intentions ne sont pas fixées. Ils savent que nous avons des discussions exploratoires.

Economiquement impossible

« En matière de développement international, votre prédécesseur M. Jean Dromer, insistait beaucoup sur la nécessité d'une stratégie européenne. Partagez-vous ce objectif ?

« Oui. Le marché unique est une réalité. Nous allons bientôt être en régime de liberté de prestations de services en Europe dans un premier temps en risque d'entreprises. Je ne pense pas que les groupes d'assurance, utilisés pour cette liberté en se contentant de distribuer leurs produits dans toute l'Europe, à partir d'un centre situé dans leur pays d'origine. Le marché unique sera transparent et ouvert, mais non homogène en termes de clientèle. Les spécificités nationales vont rester très fortes pour les réseaux, les structures de courtage, les habitudes de la clientèle, etc., et donc pour les produits.

« Ce que je disais pour la diversification des produits par gamme de clientèle en France sera encore plus vrai en Europe. Il faudra avoir, sur chaque grand marché national auquel nous nous intéresserons, une capacité commerciale de contact forte avec la clientèle locale. Ce qui me conduit à penser que l'on ne peut jouer le marché unique sans réseau européen. Et qu'il faut donc avoir une stratégie d'implantation à l'échelle de l'Europe.

« Votre statut de nationalité est-il un handicap dans les négociations avec des partenaires étrangers ?

« Non. Notre problème est celui de tous les groupes qui ont une stratégie européenne : il faut avoir de l'argent. Jusqu'à aujourd'hui, je ne peux pas dire que nous ayons été gênés dans notre développement par des problèmes de ressources.

« En outre, le problème de l'ouverture au marché est pour l'instant complètement théorique, dans la mesure où le fonctionnement des sociétés nationales d'assurances résultant d'une loi de 1973 — vous voyez que c'est ancien — rend économiquement impossible toute émission de fonds propres ou de quasi-fonds propres. Même sous une forme qui serait politiquement neutre je pense aux certificats d'investissement. Le problème est donc avant tout technique.

« Dans une interview à l'Expansion, vous aviez dit que vous ne réinvestiriez à la tête d'une entreprise publique que si vous pourriez ouvrir son capital à des actionnaires privés. Maintenez-vous cette déclaration de principe ?

« Nous avons toujours l'intention d'ouvrir le capital d'UAP International, filiale qui regroupe nos participations à l'étranger. Je regarde également s'il y a d'autres moyens à l'intérieur du groupe de recueillir des fonds propres ou des quasi-fonds propres. Mais je vous répète que je n'ai pas de problème immédiat de ressources. Si cela devait arriver dans l'avenir, bien entendu, je serais amené à discuter avec mon actionnaire principal.

Propos recueillis par CLAUDE BLANDIN et ERIK IZRAELEWICZ.

(1) Ratio mettant en rapport les fonds propres d'une banque avec ses engagements et qui s'impose, en vertu d'un accord intervenu entre les banques centrales, à toutes les grandes banques internationales à partir de 1992.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Compagnie Electro-Financière

Les actionnaires, réunis en Assemblée générale le lundi 28 novembre 1988, sous la présidence de M. Philippe Dargent, ont approuvé les comptes de l'exercice 1987/1988.

Le résultat net de cet exercice s'élève à 203,4 millions de francs, dont 91,7 millions de francs pour les opérations de gestion, contre respectivement 109,7 millions de francs et 90 millions de francs en 1986/1987.

L'Assemblée a fixé le dividende unitaire net à 34,50F au lieu de 33,50F au titre de l'exercice précédent. Compte tenu d'un avoir fiscal de 17,25F le revenu global par action s'élève à 51,75F. Ce dividende sera mis en paiement le 7 décembre. Les actionnaires pourront exercer, avant le 20 décembre, l'option de paiement en actions émises à 786F.

Le Président a indiqué que la valeur estimative du portefeuille de valeurs immobilières, calculée sur la base des derniers cours du 25 novembre des sociétés cotées, et d'une évaluation modérée des sociétés non cotées, s'élevait à 3,2 milliards de francs, montant supérieur de 1,1 milliard de francs à la valeur d'inventaire de ces titres.

Sur la base de cette évaluation et compte tenu des plus-values nettes à long terme réalisées depuis le début de l'exercice en cours, la valeur liquidative de l'action est supérieure à 1.150F, alors que le dernier cours du 25 novembre de l'action Electro-Financière était de 900F. Le Président estime cette décote de 250F tout à fait excessive.

Les indications suivantes ont été données à l'Assemblée sur l'évolution de la part relative des principales participations dans la valeur estimative globale des immobilisations de la Compagnie :

	30.06.1988	25.11.1988
Compagnie Financière Alcatel et filiales	35,5 %	12,5 %
Alsthom	32,5 %	21 %
Câbles de Lyon	11 %	13 %
Générale Occidentale (indirectement)	16,5 %	20 %
Société Générale	0 %	21 %
CCF	0 %	9 %
Autres postes	4,5 %	3,5 %
TOTAL	100 %	100 %

Il a été souligné que les filiales industrielles du Groupe CGE, qui représentaient 80% de la valeur totale du portefeuille au 30 juin 1986, en représentent actuellement moins de 48%. L'Electro-Financière détient à ce jour environ 10% d'Alsthom, 10% des Câbles de Lyon, et 5% de la Financière Alcatel ; la part relative de chacune de ces sociétés dans la valeur globale de son portefeuille s'écarte désormais très sensiblement de celle qui peut être observée au niveau de la CGE. La spécificité de l'action Electro-Financière par rapport à l'action CGE est ainsi, aujourd'hui, beaucoup plus nettement affirmée, comme le rendait souhaitable le rétablissement depuis 1987 de la cotation de l'action CGE.



Économie

AFFAIRES

Au « Grand Jury RTL-Le Monde »

M. Delors : « Les chefs d'entreprises publiques doivent prendre leurs responsabilités »

« Les chefs d'entreprises publiques doivent avoir une marge de manœuvre. Mais il faut qu'ils la veuillent », a déclaré M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne, dimanche 4 décembre lors du « Grand Jury RTL-Le Monde », ajoutant : « Si certains veulent laisser à l'Etat ou aux politiques la responsabilité et ne pas faire leur travail, il n'y a qu'à les changer! »

Interrogé sur les propositions que la Commission devait faire au conseil des ministres européen, en matière de fiscalité de l'épargne et ceci avant le 31 décembre de cette année, M. Delors a répondu : « Pour l'instant, je ne vois pas sur quelle base il pourrait y avoir un accord entre les douze pays ». « J'ai retardé de peu, a-t-il poursuivi, c'est mon

devoir de Noël, mais je sortirai des vacances de Noël avec un solution. »

A propos de la fiscalité indirecte, le président de la Commission européenne a contesté les évaluations de M. Pierre Bérégovoy : « Une bonne situation de la France du point de vue de la TVA et des accises, c'est-à-dire des impôts sur l'essence, sur l'alcool et sur les tabacs, nous coûterait en pertes budgétaires entre 35 et 40 milliards de francs, et non 100 milliards de francs » comme le prétend le gouvernement français. Comment, si l'on réduit ainsi les impôts indirects, assurer le financement des dépenses publiques? « Par une réforme fiscale », estime M. Delors, qui précise que celle-ci devrait se traduire par « plus d'impôts sur le revenu, moins de cotisations sociales plafonnées et moins de TVA ».

« La construction européenne est notre seule chance » déclare M^{me} Cresson

L'harmonisation de la fiscalité indirecte dans la CEE est indispensable, « mais peut-être pas en suivant en tout point la méthode proposée par la Commission », déclare M^{me} Cresson, ministre des affaires européennes, dans un entretien publié par l'hebdomadaire français, le MOCI (Moniteur du commerce international).

« Les fourchettes proposées pour les taux de TVA (4%-9% pour le taux réduit, 14%-20% pour le taux majoré) peuvent être jugées satisfaisantes pour de nombreux produits » mais « sont sans doute trop larges pour quelques autres », estime M^{me} Cresson.

Le ministre redoute en particulier que les consommateurs, surtout aux frontières, préfèrent acheter certains biens durables « comme l'automobile » dans les pays à taux

réduit (...). « La proposition de la Commission ne résout pas non plus le problème de la vente par correspondance et celui des entreprises non assujetties à la TVA comme les banques, les assurances ou les collectivités publiques. »

« La réalisation du marché intérieur doit permettre de faire disparaître les formes de protectionnisme déguisées encore employées par certains de nos partenaires européens », déclare encore M^{me} Cresson, qui assure : « La construction européenne est notre seule chance. »

« Nous serons conduits certainement à baisser un peu notre fiscalité sur l'épargne », ajoute M^{me} Cresson au sujet de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne, fixée au 1^{er} juillet 1990.

British Aerospace et Thomson cherchent à rapprocher leurs activités de défense

Selon l'hebdomadaire britannique The Observer, la société britannique privatisée British Aerospace et le groupe français nationalisé Thomson-CSF ont entamé des conversations pour tenter de rapprocher certaines de leurs activités dans l'électronique de défense. Cette alliance pourrait aboutir à la création d'une société commune dénommée Thomson Dynamics, et, à terme, d'autres entreprises européennes pourraient rejoindre ce nouveau « pôle » d'activités militaires.

Confrontés à l'égalité de responsabilités de part et d'autre de la Manche, Thomson Dynamics chercherait à rapprocher les activités des deux sociétés dans le domaine des missiles et de l'électronique de défense, où elles sont souvent en concurrence

sur les marchés extérieurs. En cas de résultats concluants, British Aerospace accèderait d'incorporer, de surcroît, sa branche « aviation militaire », déjà très liée à d'autres partenaires européens pour le Tornado et l'EF2000.

Tant chez British Aerospace, à Londres, que chez Thomson-CSF, à Paris, on explique, à la suite des informations publiées par The Observer, que l'une et l'autre des deux entreprises ont, en réalité, entamé des discussions avec de nombreux groupes européens pour élaborer les formules d'une coopération accrue dans les années 90. Ces conversations devraient reprendre l'an prochain, après de premiers contacts pris au printemps de cette année entre les deux sociétés.

All these Notes have been sold. This announcement appears as a matter of record only.



European Investment Bank

FRF 1,000,000,000
8 5/8 % Notes due 1992

Issue Price: 101 3/4 %

Crédit Commercial de France • Caisse des Dépôts et Consignations

Banque Bruxelles Lambert S.A. • Crédit Lyonnais
J.P. Morgan & Cie S.A.

Amsterdam-Rotterdam Bank N.V. • Banque Française du Commerce Extérieur
Banque Indosuez • Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Banque Paribas Capital Markets Limited • Barclays de Zoete Wedd Limited
BNP Capital Markets Limited • Crédit Agricole

Crédit Industriel et Commercial de Paris • Credit Suisse First Boston Limited
Deutsche Bank Capital Markets Limited • Dresdner Bank Aktiengesellschaft

Generale Bank • IBI International Limited

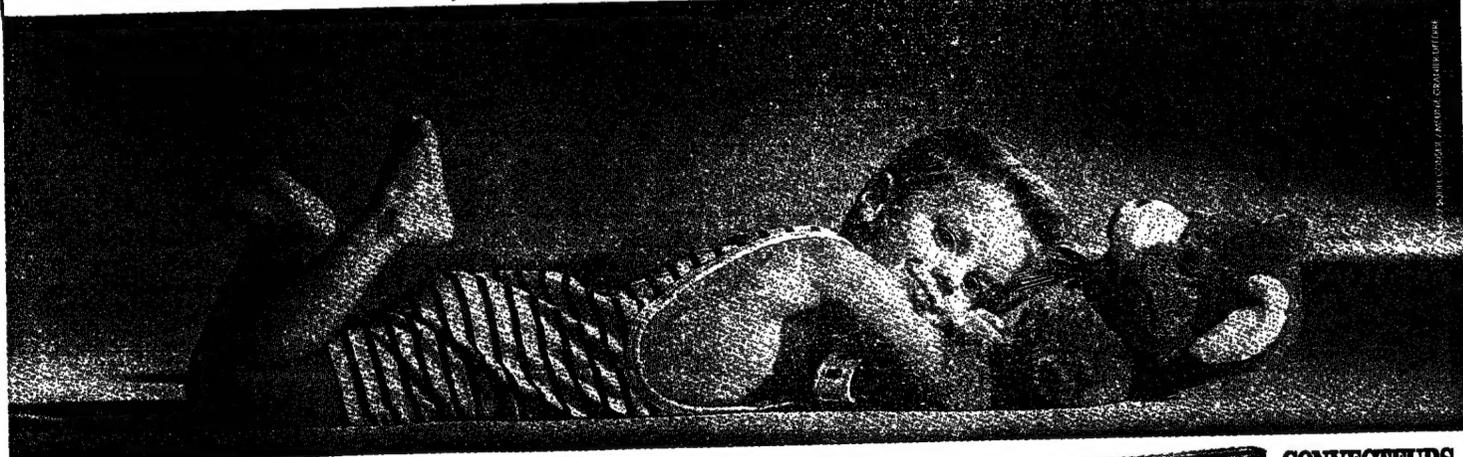
Istituto Bancario San Paolo di Torino • Kreditbank International Group

Merrill Lynch International & Co. • Société Générale

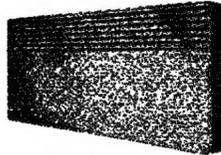
SBCI Swiss Bank Corporation Investment banking • Union Bank of Switzerland (Securities) Limited
Westdeutsche Landesbank Girozentrale

New Issue • November 25, 1988

LES ANNÉES 90, ILYA DU CONVECTEUR DANS L'AIR.



Place aux années 90. La maison redevient le cœur de la famille. Le convecteur électrique est là pour vous procurer la douce tranquillité des gens qui sont bien chez eux. Immédiatement en action, facile à régler, tout est automatique dans ce chauffage ultramoderne qui vous offre au moindre coût - et en silence - un confort d'avance.



CONVECTEURS
ÉLECTRIQUES,
UN CONFORT
D'AVANCE.

هكذا من الأصل

Marchés financiers

BOURSE DU 5 DECEMBRE

Cours relevés à 14 h 53

Main table containing market data for 'Règlement mensuel' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Premier cours', 'Dernier cours', and '% +/-'.

Comptant (admission) SICAV (admission) 2/12

Table with multiple columns for 'Comptant' and 'SICAV' sections, listing various financial instruments and their values.

Cote des changes Marché libre de l'or

Table with columns for 'MARCHÉ OFFICIEL', 'COURS', 'COURS 5/12', 'COURS DES BILLETS', 'MARCHÉ LIBRE DE L'OR', and 'COURS'.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE Renseignements: 45-55-91-82, poste 4330

Handwritten text: هكذا من الأصل

Le Monde

كذا من الأصل

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
<p>3 Les troubles en URSS.</p> <p>4 Remaniement ministériel en Corée du Sud.</p> <p>5 Singapour à l'heure des redressements.</p> <p>6 Argentine : les nouvelles menaces contre la démocratie.</p> <p>8 Le bilan du sommet européen de Rhodes.</p>	<p>9 Le gouvernement face à l'agitation sociale.</p> <p>10 L'assemblée des Clubs Perspectives et Réalités.</p> <p>— M. Juppé : démocratiser le RPR.</p> <p>11 Les Assises nationales des « comités Juquin ».</p>	<p>12 Des beurs en piste pour les municipales.</p> <p>— L'ORSTOM change de statut et de président.</p> <p>— Campus.</p> <p>14 Pizzeria à Thionville.</p> <p>16 Tennis : la métamorphose de Jacob Hlasek.</p>	<p>17 La dixième anniversaire des Transmusicales de Rennes.</p> <p>18 Les débuts du chorégraphe Mark Morris à Bruxelles.</p> <p>— COMMUNICATION : Les ambitions du groupe Liaisons.</p>	<p>28 Le cadavre des syndicats bouge toujours, par Jean-Jacques Dupeyron.</p> <p>27 Des décrets vont préciser le calcul du revenu minimum d'insertion.</p> <p>29 British Aerospace, et les problèmes de défense.</p> <p>30-31 Marchés financiers.</p>	<p>Abonnements 2</p> <p>Carnet 20</p> <p>Loto, Météorologie 20</p> <p>Mots croisés 20</p> <p>Radio-télévision 20</p> <p>Spectacles 19</p>	<p>● RATP : le point heure par heure sur le trafic AVIS</p> <p>● JUDO : gagnez deux places pour le Master de Nancy JELIX</p> <p>● Un œil sur la côte, l'autre sur votre portefeuille BOURSE</p> <p>38 15 Taxes LEMONDE</p>

Les conflits sociaux

Deux lignes du métro parisien totalement fermées

Deux lignes du métro parisien étaient fermées, lundi 5 décembre : la ligne n° 11 (Châtelet-Les Lignes) et, depuis 6 h 30, la ligne n° 2 (Nation-Dauphine par Barbès), par manque de matériel et à la suite de la grève des conducteurs. Six autres lignes (n° 1, 4, 7, 8, 10 et 13) étaient perturbées lundi et assuraient de 64 % à 85 % du trafic régulier. Les autres fonctionnaient normalement.

L'ensemble du réseau des autobus est affecté par la grève, et 54 % des véhicules, en moyenne, circulent. Le dépôt de Montrouge a pu être débarrassé assez rapidement dans la matinée. Celui d'Ivry n'a été dégagé que très progressivement, et cinquante bus ont pu sortir. Des véhicules articulés bloquaient les accès ; les circuits de frein d'une centaine de voitures avaient été purgés dans la nuit, et les sièges des conducteurs avaient été imbibés d'eau.

La ligne A du RER devait être partiellement ouverte entre Etoile et Saint-Germain-en-Laye, tandis que la ligne B restait fermée. Seule fonctionnait une navette, toutes les vingt minutes, entre Boissy-Saint-Léger et Nation, de 6 h 30 à 9 h 30 et de 17 heures à 20 heures. Des informations peuvent être obtenues par téléphone, au 43-46-14-14 ou au 40-02-44-99, et par minitel, au 36-15, code RATP.

Les transports de substitution, privés ou militaires, circulaient selon les mêmes modalités que la semaine passée. Toutefois, la préfecture de région Ile-de-France a prévu un renforcement des moyens militaires sur l'itinéraire Antony-Porte d'Orléans.

● En province, les transports urbains sont affectés par des grèves tournantes, à Toulouse et à Marseille, où un médiateur a été nommé dans la soirée du 2 décembre. En revanche, la grève totale des tramways de Strasbourg n'aura duré que deux jours, et le trafic a repris le 3 décembre. Les cinq cents grévistes ont obtenu une augmentation uniforme de 230 francs par mois, alors qu'ils réclamaient 500 francs.

● A Air France, les débrayages des mécaniciens d'entretien au sol obligent la compagnie à supprimer des vols. Trente et un devraient être annulés du 5 au 11 décembre inclus. Les syndicats affirment que douze appareils sont bloqués au sol.

● Aux PTT, les centres de tri de Bordeaux-Armagnac, de Chartres, de Marseille et de Bastia sont toujours bloqués par les grévistes. Dans la nuit de dimanche, les agents du tri postal de Clermont-Ferrand ont voté la suspension de leur mouvement et repris le travail. Des négociations sont prévues dans la matinée du 5 décembre. A Amiens, les grévistes ont mis fin à leur mouvement le 4 décembre au soir. Après trente jours de conflit, 900 000 objets sont en souffrance. Les grévistes recevront une indemnité dont le montant n'a pas été fixé, et ont obtenu la création de cinq postes et demi (ils en réclamaient vingt-sept). La retenue sur salaires correspondra à neuf journées.

● CAMEROUN : trente-quatre morts dans une école de Yaoundé. — Un mouvement de panique, lundi 5 décembre, dans un établissement scolaire de Yaoundé a causé la mort de trente-quatre adolescents et fait des centaines de blessés, selon un premier bilan obtenu de source médicale. C'est vers 9 h 30 que ce mouvement de panique s'est déclenché dans l'institut privé Jean-Monthe. Selon les premiers témoignages la panique aurait été causée par la chute de planches et de parapluies d'un échafaudage dressé contre les murs de l'établissement. Les élèves, persuadés que l'établissement s'écroulait, se sont alors précipités vers l'unique porte de sortie, se piéçant dans la cage d'escalier tandis que d'autres n'hésitaient pas à briser des fenêtres pour sauter des étages. — (AFP.)

Exigeant !
Précisez VOLVIC.

« Ils l'apprécient pour faire le lien entre deux saveurs, ou simplement se désaltérer, parce que leur goût est exigeant en toutes choses... »

VOLVIC chez LAURENT
Paris 8^e
Tél. : 42 25 00 39

Elle récompense les meilleurs vins de Paris

Pour votre équipement Macintosh, où trouver le meilleur conseil ?

INTERNATIONAL COMPUTER,
LE PLUS COURT CHEMIN
VERS MACINTOSH.

Concessionnaire
Agréé Grands Comptes.
Centre de Formation
Agréé

INTERNATIONAL
COMPUTER

26 rue du Renard Paris 4^e • 42 72 26 26
64 av. du Prado Marseille 6^e • 31 37 25 03

Le dossier européen à l'ordre du jour

Visite de travail du premier ministre suédois à Paris

STOCKHOLM
de notre correspondant

Sa première visite en France en qualité de chef du gouvernement suédois, M. Ingvar Carlsson aurait dû la faire au printemps dernier, dans le cadre d'une tournée des capitales européennes, qui l'avait conduit à Madrid, Londres, Bonn et Bruxelles. L'équipe parisienne avait dû être reportée en raison des élections françaises d'abord, puis suédoises à l'automne.

M. Carlsson, reconduit à la tête du gouvernement social-démocrate, devait ainsi, lundi 5 décembre, poursuivre le dialogue avec le premier ministre français, qu'il avait rencontré à deux reprises au mois d'août, lors des vacances suédoises de M. Michel Rocard. Des entretiens avec MM. Roland Dumas et Laurent Fabius figuraient également au programme de cette courte visite de travail.

Dans la capitale française, M. Carlsson est accompagné d'une délégation de sept personnes, dont M. Pierre Schori, le secrétaire général du ministère des affaires étrangères et M. Ulf Dinkelspiel, négociateur chargé des questions européennes. Comme il l'avait fait avec les autres dirigeants d'Europe occidentale, M. Carlsson devait en effet aborder avec ses interlocuteurs français le dossier européen et expliquer la position de la Suède vis-à-vis de la Communauté.

« La Suède est prête à coopérer dans tous les domaines, sauf celui de la défense ; c'est la CEE qui a changé, pas nous, avec son style de coopération en matière de politique étrangère. Compte tenu de ses positions sur le plan de la stratégie militaire, la Suède, neutre, ne peut envisager une adhésion à la CEE », dit M. Schori. Mais Stockholm recherche activement tous les moyens de resserrer la coopération, tant avec la Commission de Bruxelles qu'avec les gouvernements des pays membres, et les Suédois espèrent que ceux-ci, dont la France, montreront de la compréhension pour la politique de neutralité de la Suède, qu'ils

considèrent eux-mêmes comme un facteur essentiel de stabilité politique en Europe.

La question des visas imposés aux ressortissants des pays non membres de la CEE, à l'exception de la Suisse, pour leur entrée en France reste une pomme de discorde entre Stockholm et Paris. Le ministre suédois des affaires étrangères, M. Sten Andersson, a exigé, à plusieurs reprises, que le siège du Conseil de l'Europe quitte Strasbourg si la France refusait de lever cette mesure jugée discriminatoire. Cette question du visa devrait bien entendu être abordée lors de la courte visite de travail de M. Carlsson. Aujourd'hui, les quelque 400 mètres carrés de locaux spécialement aménagés par le consulat de France à Stockholm sont pratiquement vides. La formule du visa à 100 francs, valable pour cinq ans, entrée en vigueur en novembre 1987, a largement contribué à apaiser le ressentiment général. En 1987, les trois consulats de Stockholm, Malmö et Göteborg ont ainsi délivré en tout 363 000 visas pour la France.

FRANÇOISE NIÉTO.

En voyage à Tunis
M. Fabius : Israël doit « faire un pas en avant »

TUNIS
de notre envoyé spécial

M. Laurent Fabius n'a eu, au cours de son séjour à Tunis, du 1^{er} au 3 décembre, aucun contact avec l'OLP, dont la direction est installée en Tunisie. Le président de l'Assemblée nationale souhaitait conserver à sa visite un caractère franco-tunisien.

M. Fabius a déclaré que les décisions prises par le Conseil national palestinien, le mois dernier, à Alger — acceptation de la résolution 242 de l'ONU, rejet du terrorisme et « adoption d'une déclaration d'indépendance qui proclame l'établissement de l'Etat de Palestine » — constituent « des éléments nouveaux et positifs ». S'adressant aux journalistes français et tunisiens, samedi, au terme de son voyage, le président de l'Assemblée nationale est allé plus loin en déclarant qu'« Israël doit avancer », que si les décisions de l'OLP ne suffisent pas pour « tout régler », ce sont des « conditions nécessaires », et que « c'est à Israël, aussi, de faire un pas en avant ».

P. J.

Sur le vif

Bye bye l'Europe !

J'ai éclaté de rire, ce matin, en lisant dans le Parisien un papier de Marcel Julien. Il est trop trognon ! Il s'angoisse, figurez-vous, il s'interroge, il se demande s'il a vraiment envie de devenir Européen en 1993. L'inquiète, chéri, tu risques pas ! Ce putain de rendez-vous, au train où ça va, des trains de grèves de plus en plus nombreux qui démarrent dans toutes les directions, pile à l'heure, depuis des semaines, on est sûr de le louper.

Aucun souci à se faire de ce côté-là. Nos entreprises paieront jusqu'à deux milliards cinq cent mille balles par jour. A la RATP, à la SNCF, à Air France, aux PTT, ça baigne, ils ont un déficit vertigineux. Et ça ne peut aller qu'en s'améliorant. Krassu l'a promis. Il va s'arranger pour bousiller les fêtes de Noël. Les grands magasins, qui ont déjà perdu 30 % de leur clientèle, peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ils auront plus qu'à fermer entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.

Et attendez, j'ai une bonne nouvelle : dans l'entourage de mon Rocky, on est très optimiste : faudra au moins trois mois avant qu'elle se calme, l'agitation sociale. Avec un peu de veine, on sera peinards jusqu'au printemps. Ils sont ravis, les Parisiens ! La SOFRES les a sondés, la semaine dernière, il n'y en a même pas la moitié à se dire inquiétés par ces grèves surprises, ces grèves-bouchons, ces grèves tournantes, ces grèves perdues.

Imposer le service minimum au service public comme à la télé ? Bon ! Est-ce bien nécessaire ? Ils poussent peut-être un peu en demandant 1 000 F d'augmentation par mois d'un coup, les syndicats, mais, bon, s'ils veulent nous obliger à marcher à pied en se croisant les bras, c'est bien leur droit. Ça nous apprendra à vouloir aller bosser malgré tout.

Tiens, à propos, vous avez vu les Suisses ? Ils sont tombés de l'armoire, dites donc. Ils avaient déjà refusé la cinquième semaine de congés payés et la retraite anticipée, rapport à leur fameux taux de chômage de 0,8 %, et, là, ils viennent de voter à une écrasante majorité contre la réduction de la journée de travail à 40 heures sans diminution de salaire. Complètement ravagés, les mecs. La Marche continue, ils s'en tament. Pareil que nous. Mais pas pour les mêmes raisons. Eux, c'est vraiment des raisons à la con.

CLAUDE SARRAUTE.

La conférence du GATT
Manifestations d'agriculteurs en France et au Canada

Dix mille agriculteurs étaient attendus le 5 décembre, à Mont-de-Marsan (Landes), pour une manifestation destinée à attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'enjeu des négociations agricoles, alors que s'ouvre à Montréal la conférence ministérielle du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et sur le commerce). D'autres manifestations d'agriculteurs étaient attendues lundi dans le reste de la France, sur des slogans variés comme « Touche pas à ma terre », « Danger : jachère », ou encore « Je carbure au vert ». Le même jour à Montréal, le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), M. Raymond Lacombe, devait participer à une grande manifestation de solidarité avec des agriculteurs européens, américains, japonais et africains, afin de mettre en évidence le rôle de la « civilisation rurale » et le « rôle des paysans » dans la société moderne.

(Lire également page 26.)

Jusqu'au 16 janvier 1989
à LA RÉGIE À CALCUL.

LOCCASION
OU JAMAIS
DE PASSER
A LA MICRO

Le T1000 de TOSHIBA
Le logiciel intégré
Micro-WORDS et
tout le nécessaire
pour débiter

La MALETTE
MAGNÈSE WORDS
Le logiciel intégré
Micro-WORDS et
tout le nécessaire
pour débiter

+ 1/2 journée de formation

Le financement immédiat
sur place par Cofinac ou Carte Auréo

22000 F TTC
= 8950 F TTC

avec réserve d'occupation de financer.

LA RÉGIE À CALCUL
65 bd St-Germain, 75005 Paris
Tél. : (1) 42.25.89.89

Nouveau succès du Téléthon
Lendemain de miracle

Inespéré, de l'aveu même de ceux qui cherchaient à le susciter, le miracle a eu lieu. En dépassant le record établi l'an dernier et en atteignant, au soir du 3 décembre, 185 millions de francs de « promesses », le Téléthon 88 aura été un indéniable succès. Rien n'a manqué. Ni les moments d'émotion ni la précipitation (pourquoi fallait-il constamment s'essouffler d'un centre de promesses à un autre, sans laisser les invités s'exprimer ?). Ce fut, comme l'an dernier, le même type de dons (une moyenne d'environ 200 F), le même cocktail de gentillesse, de bénévolat et d'exhibitionnisme audiovisuel. La même mise en scène nationale à grand spectacle au service d'enfants qui, si la recherche médicale ne progresse pas, sont, à court ou moyen terme, condamnés.

Ainsi le Téléthon 88 a, une nouvelle fois, montré quelle puissance peut avoir la télévision, lorsqu'elle se met au service d'une action caritative. Il a aussi démontré à quel point aujourd'hui une bonne cause médicale, bien défendue, peut mobiliser des trésors d'énergie et de bonne volonté.

Reste précisément à savoir quelle cause. Il était dit que, pour sa seconde édition, le Téléthon s'ouvrirait à d'autres maladies neuromusculaires : mort subite du nourrisson, sclérose latérale amyotrophique et affections touchant la moelle épinière. On ignore encore si la mucoviscidose (affection génétique grave et relativement fréquente touchant, comme la myopathie, les jeunes enfants) faisait ou non partie du Téléthon 88. Le premier problème concerne donc le mode de répartition des sommes ainsi recueillies. « Comment procéder-on ? s'interroge-t-on à Antenne 2. Qui décide de la part qui revient à telle ou telle association ? Comment trancher entre la myopathie et la mort subite du nourrisson ? » La question est d'importance, le cancer ayant déjà montré à quelles extrémités on pouvait aller lorsqu'il y a des rivalités entre les associations.

L'autre problème touche le mode d'utilisation des fonds. Quelles parts vont à la recherche, à la prise en charge d'un « médico-social » des myopathies, à la réalisation et à la promotion de l'opération Téléthon elle-même ? En d'autres termes, forte de la puissance financière qu'elle détient, l'Association française des myopathes entend-elle faire du Téléthon une opération annuelle, au risque de laisser ceux qu'elle sait si bien mobiliser aujourd'hui ?

JEAN-YVES NAU.

LE BON CÔTÉ
DE LA MODE
CHEZ RODIN
LES PRIX

38, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS

Jusqu'au 16 janvier 1989
à LA RÉGIE À CALCUL.

LOCCASION
OU JAMAIS
DE PASSER
A LA MICRO

Le T1000 de TOSHIBA
Le logiciel intégré
Micro-WORDS et
tout le nécessaire
pour débiter

La MALETTE
MAGNÈSE WORDS
Le logiciel intégré
Micro-WORDS et
tout le nécessaire
pour débiter

+ 1/2 journée de formation

Le financement immédiat
sur place par Cofinac ou Carte Auréo

22000 F TTC
= 8950 F TTC

avec réserve d'occupation de financer.

LA RÉGIE À CALCUL
65 bd St-Germain, 75005 Paris
Tél. : (1) 42.25.89.89

l'atelier CUIR
DES GRANDES GRIFFES

MERLENLENDER

réalise sur mesure
pour ELLE, pour LUI
ses superbes vêtements
de peau, de fourrure
et ses vêtements de pluie

3, FAUBOURG-ST-HONORÉ
(3^e étage) 42-65-12-36

Le numéro du « Monde »
daté 4-5 décembre 1988
a été tiré à 515 170 exemplaires